This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

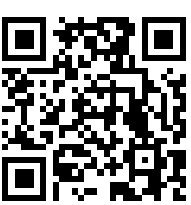

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 501190

Digitized by Google

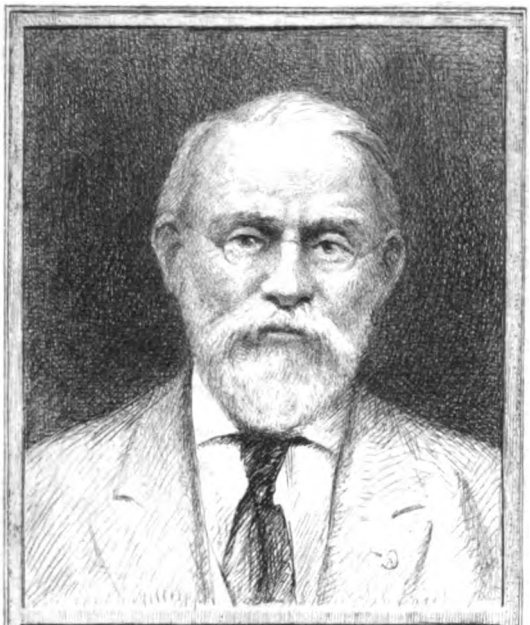

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.G23
A2

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE
# DE COMMINGES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE

DE

# COMMINGES

— PYRÉNÉES CENTRALES —

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

DU NÉBOUZAN ET DES QUATRE-VALLÉES

Paraissant tous les trois mois

TOME XXII. — ANNÉE 1907

SAINT-GAUDENS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE

1907

Digitized by Google

Digitized by Google

# AU PAYS DU SOLEIL DE MINUIT

## ET DES GLACES POLAIRES

### (SPITZBERG 1906)

*(Suite et fin.)*

Une haute colline abritait la station des vents du Nord, et du sommet, bien facile à atteindre, la vue est extrêmement intéressante sur la *Terre de Dickson* « couverte de coupoles glacées » étincelant au soleil et sur les baies voisines.

Un mince liseré de plage caillouteuse, couverte à marée haute, sépare à peine la falaise de la mer, et dans les stratifications horizontales de cette roche noirâtre je remarque, emballées à divers niveaux, des nodules plus ou moins sphériques de pyrite cuivreuse parfois irisée qu'accompagnent des débris organiques : des bivalves.

Si les paléontologistes peuvent en maintes localités du Spitzberg récolter des échantillons, il n'en est pas ainsi pour les entomologistes. Par suite de l'abondance des neiges et de leur persistante durée sur le sol, et du froid intense y pénétrant souvent à plus de deux mètres de profondeur, les larves d'insectes ne sauraient y vivre pendant la mauvaise saison. Aussi, si j'ai bonne mémoire, ne trouve-t-on sous ces hautes latitudes qu'une seule espèce d'insecte : un rare acarien rouge.

Du *Cap Thorsen* à la *Skans Bay*, où l'on arrive peu après le déjeuner, la côte est bordée sur la gauche de montagnes élevées, bastionnées, crénelées, véritables remparts de citadelle inexpugnable. C'est d'une beauté étrange. Dans la *Skans Bay* elle-même, relativement moins large, plus déserte s'il est permis de s'exprimer ainsi dans le désert arctique, plus sauvage peut-être, car sur les deux rives elles vous entourent de leurs murailements vertigineux, semblent vous écraser de leur masse, où le soleil jette à profusion la lumière.

Le fusil en bandoulière, le kodak en poche et le piolet à la main un de mes compagnons et moi, captivés par ces sites superbes devançant nos camarades, passant les torrents à gué, nous allions toujours de l'avant, tuant ici un eider, là une oie bernache ou



Digitized by Google

d'énormes goelands de près de deux mètres d'envergure, ou fixant sur la plaque sensible les sites les plus curieux. Peu s'en fallut que tous les deux nous ne manquions le rembarquement dans les chaloupes et le retour à la *Sassen Bay*. Quelques légers cirrhus erraient le soir à l'aventure sur le bleu inaltérable du ciel. Mais ils semblaient égarés ; aussi le lendemain il n'en était plus question.

Nous voici déjà au 22 juillet. Comme le temps passe ! C'est dimanche aujourd'hui. Aussi notre aumônier a-t-il dit la messe sur le pont, au milieu des trophées de chasse artistement groupés et enguirlandés de drapeaux et de fleurs polaires récoltées par nos aimables compagnes de voyage.

J'ai parlé tout à l'heure du *glacier de Post*, cette autre merveille de la *Sassen Bay*. Une excursion s'y impose ; aussi après déjeuner les chaloupes sont mises à la mer et nous partons.

Puissant fleuve de glace descendant de l'intérieur par une longue pente douce, il s'écoule, sans avoir l'air d'avancer, entre de hautes cimes à demi neigeuses, échelonnées sur ses bords comme pour en jalonner la marche, le maintenir dans son lit trop étroit pour lui. Aussi, à la fin de sa course trouvant un plus vaste champ pour se développer, il s'élargit, et finalement tombe à la mer par une chute de séracs verticaux de soixante à soixante-dix mètres de haut. La prudence malheureusement défend d'en approcher. Et c'est à grande distance seulement que nous pouvons admirer ce majestueux rempart disloqué aux teintes d'azur, que vient salir en son milieu une énorme enclave de glace noire et compacte. Demain, ce soir peut-être, une partie de ce colosse instable et fragile s'écroulera dans les flots, car de sinistres craquements se font entendre à tout moment. Le glacier va vêler, tel est le nom donné à la parturition qui donne naissance aux icebergs nés de sa continuelle dislocation.

Si l'aller fut relativement facile, le retour laissa fort à désirer. Du glacier tombait un vent froid et violent soulevant les vagues, faisant danser nos chaloupes comme des coques de noix ; heureux encore quand on n'embarquait pas des paquets de mer et qu'on évitait les collisions avec les glaçons flottants. Pour la première fois il nous fut donné de voir le ciel se voiler et un épais brouillard envelopper brusquement les montagnes. On aurait dit qu'il pleuvait, neigeait même là bas, au fond de la vallée, sur le *pic Milne-Edwards*. Quatre heures après, tout avait disparu, et le soleil brillait de nouveau. Le Spitzberg, si fréquemment enveloppé de brumes intenses, avait voulu, sans doute, nous donner une idée de ce qu'il est souvent. Nous devions lui savoir gré de s'être contenté de cet essai passager. Nous fûmes mieux partagés qu'un

Digitized by Google

de mes amis qui, cinq ou six ans avant, avait dû subir dans ces parages plus de cent cinquante heures de mauvais temps, et revenir en Europe n'ayant pour ainsi dire rien vu.

*
* *

Pendant les heures dites de nuit du 22 au 23 juillet, l'Ile de France appareille pour la descente de l'*Ice Fjord.*[1] Bientôt la *Sassen Bay* disparait pour toujours à nos yeux. A l'*Advent Bay* on laisse, au passage *Hansen*, le guide chef chasseur norvégien, qui a si bien dirigé avec les Lapons la chasse aux rennes.

Depuis quelque temps déjà nous avons laissé derrière nous *Green Harbour* et le *Cap Dodman* pour gagner le large, les navires de haut bord ne pouvant en effet s'aventurer dans le *détroit de Foreland*, de plus de cent kilomètres de long, mais aux eaux peu profondes. L'*Ile du Prince Charles*, dont on cotoie d'assez près maintenant les rives, n'offre peut-être pas une succession ininterrompue de glaciers comme la côte ouest du Spitzberg, mais les sites sont néanmoins superbes. Du sud au nord cette longue et relativement étroite terre, parallèle au Spitzberg, ressemble à une véritable sierra, dont les cimes aiguës, hardiment découpées, avec leurs courants de glace et leurs névés ont un aspect tout spécial. Aussi, ai-je besoin de le dire, appareils photographiques et crayons s'empressent-ils de fixer sur la plaque sensible et le papier leurs élégantes silhouettes. C'est comme un avant-goût des *Alpes Polaires*.

Il était 2 heures 1/2 environ de l'après midi lorsque, doublant la pointe nord de l'*Ile du Prince Charles* on mit le cap sur la *Kings Bay*, l'une des merveilles, dit-on, du Spitzberg occidental. Depuis un instant le ciel, tout à l'heure si pur, se couvre de petits nuages gris. D'abord assez espacés, ils se rapprochent peu à peu, grandissent rapidement et finissent par se réunir. La mer s'assombrit, derrière nous un épais brouillard, formé en un clin d'œil, masque en grande partie l'horizon. Brusquement l'air fraîchit, et du large un fort grain chassé par le vent s'abat sur l'Ile de France. Moins d'un quart d'heure après tout était fini, au moment même de notre entrée dans la *Kings Bay*. Il y a trois semaines à peine, au dire des baleiniers, la banquise en dérive en fermait complètement l'approche et aucun navire ne pouvait y pénétrer. Aujourd'hui il faudra l'aller chercher au nord de l'*Ile d'Amsterdam* par le 80me degré de latitude nord.

Tout au fond de la *Kings Bay*, là-bas, du côté de l'Orient se

1. L'*Ice Fiord* a 30 à 50 kilomètres de large sur vingt-cinq lieues de profondeur.

Digitized by Google

dresse un massif d'aiguilles rocheuses, d'une élégance de formes admirable, dominant de toutes parts les masses glacées étendues autour d'elles. Ce sont les *Trois Couronnes,* escortées des *Monts du Diadème,* de l'*Exilé,* du *Palace* et du *Queens,* dépassant tous 4,000 pieds d'altitude. Ces cimes attirent tous les regards, et parmi nous plus d'un grimpeur de rochers regrette de n'avoir pas le temps d'en tenter la dangereuse escalade. Plus modeste que ses ainés le *Mont Neilson* (3120 pieds) est posé là à quelque distance de la mer comme une sentinelle d'avant-garde.

Dans ces parages la navigation est difficile et non sans danger, aussi n'avance-t-on qu'à petite vitesse. A mesure que l'on pénètre dans ce fjord, le spectacle devient plus saisissant. Des icebergs en grand nombre, de toutes dimensions, mollement portés par les flots, se balancent au gré de la houle comme de gigantesques mouettes, voguent à l'aventure autour du navire, le frôlent ou s'en écartent, pour s'en rapprocher encore, ou, brutalement brisés par l'étrave, sautent en l'air et retombent à la mer en gerbes de cristaux bleus ou blancs.

Ailleurs, soudées encore au rivage, les glaces hivernales y forment une large ceinture, et de loin le regard incertain ne saurait préciser où commence la terre, où finit l'Océan. Que dire maintenant des immenses champs de névé qui, dans l'intérieur montagneux du pays, descendent doucement vers le golfe ? on les dirait tout tristes d'abandonner leur polaire berceau. Il me faudrait répéter ici tout ce que j'ai déjà dit plusieurs fois à propos de la *Sassen Bay* et de tant d'autres points aussi merveilleusement beaux et pittoresques. Mais ici le cadre s'y prête peut-être davantage : il est relativement moins étendu, plus sauvage. On se sent comme entouré par une nature plus âpre, plus polaire en un mot, et c'est pour ainsi dire en silence que l'on admire. Aussi, lorsque par prudence le steamer, virant de bord, commence à s'éloigner, c'est avec regret que je jette un dernier regard à la *Kings Bay* et à ses merveilles. Les reverrai-je jamais ?

Au milieu de cette féerie de glaces et de neige, avec ces longs jours de perpétuelle lumière, durant lesquels l'attention est toujours en suspens, l'esprit continuellement en éveil, vous vous demandez peut-être, amis lecteurs, à quelle heure on pouvait bien dormir. Il serait, je crois, difficile de le dire. Savions-nous toujours nous-mêmes à quelle heure nous vivions ? Il est permis d'en douter. Seule la ponctuelle régularité des heures de repas nous rappelait à la réalité de la vie ordinaire. Dormir, après tout, en présence de tels spectacles eut à mes yeux presque été un crime de lèse-Spitzberg. On se contentait le plus souvent de quelques courtes heures de repos, et l'on remontait au plus vite sur le pont,

Digitized by Google

quand par hasard on n'y avait pas sommeillé sur sa chaise longue.

Au sortir de la *Kings Bay,* nous voici de nouveau cinglant vers le Nord. Le curieux *cap Mitre* avec ses sommets déchirés, festonnés d'aiguilles, signale à distance le commencement de la longue chaîne des *Alpes Polaires* (ou des 7 *Monts de glace),* dont le navire deux heures durant va ranger la côte inhospitalière. Elles présentent une succession d'aspects absolument étranges. Et suivant l'expression de sir Martin Conway, le grand explorateur du Spitzberg, l'immense massif, raviné de longs courants cristallins, se dresse tout d'un jet, couronné de crêtes aiguës, de cimes dentelées, de hauts pinacles de glace, de forêts de pics disposés en chaînes. Telle est, dit-il encore, l'impression laissée par cette étrange contrée, qu'à chaque instant nous faisions appel à notre raison pour nous convaincre de l'exactitude de la sensation éprouvée par nos yeux. A tout moment nous nous demandons si nous ne sommes pas le jouet d'une illusion, tellement extraordinaire nous semble le paysage.

C'est tout impressionnés encore de ces scènes imposantes que nous arrivions à cette lointaine terre polaire qui a nom: *Ile Amsterdam*, toute voisine de celle des *Danois*, dont un étroit bras de mer la sépare à peine. Vers 9 heures 1/2 du soir, l'ancre tombait dans le *Havre de la Virgo,* au milieu de sites dont les rudes et majestueux aspects arctiques ne le cèdent en rien à ceux des fjords précédents. Mais il serait superflu d'en donner une description détaillée. Ici, du reste, des choses non moins intéressantes sollicitent ma curiosité, et je ne saurais les passer sous silence.

*Amsterdam*, *Danois*, *la Virgo,* autant de noms en effet qu'il n'est plus permis d'ignorer maintenant, et auxquels se rattachent des souvenirs dont les plus anciens remontent jusqu'au XVIIIe siècle.

A cette époque, sur la côte orientale, basse et plate de l'*Ile d'Amsterdam*, existait *Smeerenburg*, colonie estivale fondée par des Hollandais dans la petite anse du même nom. Pêcheurs habiles autant que navigateurs audacieux, ils avaient poussé une pointe un jour jusque sous ces latitudes extrêmes, à la poursuite des baleines franches. Et trouvant ici de quoi largement les indemniser de leurs peines et des dangers à courir, ils s'établirent pendant les beaux jours sur le lieu de pêche même, et y firent des chasses phénoménales. Dans une seule saison, dix-huit cents cétacés furent capturés. Mais tout a une fin, même aux régions arctiques; et maintenant la baleine, traquée à outrance et avec des engins perfectionnés, a presque disparu de ces parages. Aussi *Smeerenburg* n'est plus; les tombes entr'ouvertes de ses anciens habitants

Digitized by Google

rappellent seules l'époque de l'existence et de la prospérité de la passagère colonie néerlandaise.

Non loin de l'Ile de France, dans le *Havre de la Virgo* et tout près de l'*Ile des Danois*, deux navires sont mouillés. L'un d'eux porte le drapeau américain. C'est le Frithof, qui amena les membres de l'*expédition Wellman*, avec lesquels nous allons bientôt faire connaissance. L'autre, puissant cuirassé de 10 à 12,000 tonnes, battant pavillon hollandais, est le *Friesland*: un nom que les touristes de l'Ile de France ne sauraient oublier, car il est lié maintenant pour toujours à sa croisière au Spitzberg. Le *Friesland* est ici en mission, envoyé par S. M. la reine Wilhelmine pour donner une sépulture honorable à tous les malheureux dont *Smeerenburg* fut l'asile pendant leur vie laborieuse. Comme vaisseau-école, il a à son bord les jeunes élèves de l'école navale de son pays en tournée de voyage. Comme nous, il va à la banquise. Heureuse et fortuite coïncidence à laquelle nous devrons notre salut après-demain.

A peine sommes-nous mouillés, qu'une embarcation se détache de terre. Deux hommes la montent, et quelques instants après apparaissent sur notre pont: ce sont deux Français: M. Colardeau, chef mécanicien, frère de l'un de nos compagnons de route, et M. Hervieux, aéronaute, tous deux attachés à la mission Wellman; et c'est par eux que nous apprenons quels sont les navires qui nous ont précédé à l'*Ile des Danois*. Inutile de dire que nos compatriotes à peine débarqués sont entourés, pressés de questions. Tout le monde leur parle à la fois.

Mais, comme le racontait d'une façon charmante dans un article sur notre croisière, M. René Bazin, auquel je ne saurais mieux faire que de laisser la parole, « nos visiteurs ne s'en émeuvent pas. M. Colardeau, placidement, M. Hervieux, nerveusement, l'un qui parle de son campement au Spitzberg comme il parlerait de l'atelier d'une grande maison d'automobiles des Champs Elysées, avec la même confiance dans le traineau à pétrole dont il surveille le montage; l'autre, dont la physionomie, le geste, l'accent trahissent surtout la résolution d'aller de l'avant: « Nous irons au Pôle, et nous en reviendrons ». Ils répondent aux questions qui partent de tous les points du cercle formé autour d'eux, et même d'en haut, car des chasseurs de rennes sont juchés dans les échelles de corde et dans les embarcations.

— Oui, tout le monde est en bonne santé. Vous verrez la maison demain matin.

— Déjà bâtie?

— En quarante-huit heures. L'expédition est arrivée en deux escouades à l'Ile des Danois La première a débarqué le 22 juin.

Digitized by Google

— La mer était libre ?

— A peine. Des glaces partout. Un ours blanc en retard, qui, nous voyant, s'est sauvé pour rejoindre la banquise ; sur la côte un avant-toit de glaces qu'il a fallu briser... A présent nous sommes à couvert, chez nous. Nous avons 10,000 kilos de provisions. Même, aujourd'hui nous avons mangé du pain blanc, un régal. Il y a huit jours que nous nous en réjouissions. On travaille ferme, et tout le monde met la main à l'œuvre. Pas une chasse, pas de vacances. Il faut se hâter, M. Wellman est un chef ; il a confiance en nous ; nous lui sommes attachés très sincèrement.

— Et la banquise, toujours en retraite ?

— Nous allons le savoir cette nuit sans doute. Un petit bateau, affrété par un grand chasseur de phoques et d'ours, est justement en excursion dans le Nord. Nous l'attendons.

La conversation se prolonge très avant dans la nuit très claire. Au moment où je regagne ma cabine, j'entends le bruit des coupes de champagne heurtées et levées en l'honneur des explorateurs.

24 juillet, mardi. — Le premier canot, continue M. Bazin, qui accoste la grève est naturellement tout plein de photographes. On débarque sur quelques planches de sapin qui forment une espèce d'appontement. Le major Hersey [1] accueille, à leur arrivée dans l'*Ile des Danois,* les passagers de l'Ile de France. Il est chargé de faire les observations scientifiques à bord du futur dirigeable ; il a été désigné par le gouvernement américain. Il est chez lui et il le prouve. Remarquant un appareil volumineux entre les bras d'un photographe :

— Qu'est-ce que c'est ? Un appareil pour la cinématographie ?

— Oui, Monsieur.

— Vous ne le montrez pas.

— Le Spitzberg n'est à personne !

— L'appontement est à nous : le territoire de la mission est à nous ; vous n'y prendrez aucune vue panoramique.

— Ah ! par exemple !

Le Major fait mine de saisir l'appareil ; le propriétaire défend son bien, des tiers s'interposent. Des mots vifs sont échangés. Un moment, on peut craindre que la paix du Spitzberg ne soit troublée par une pellicule sensible. Mais le cinématographiste de l'Ile de France n'est pas un homme facile à étonner. Il a voyagé en Amérique, naufragé quelquefois, pris des instantanés de bataille

1. Le major Hersey, directeur du bureau météorologique de Washington, est le même que celui qui, le 30 septembre 1906, partit de Paris sur le ballon l'United-States piloté par le lieutenant Lham, classé le premier dans le concours aérostatique des Tuileries après un parcours de 640 kilomètres.

Digitized by Google

en Mandchourie et suivi des chasses à l'ours en Sibérie, avec l'appareil enregistreur pour toute arme défensive.

Dès qu'il a vu que son droit était sérieusement contesté par un membre de l'Expédition Wellman, il a couru à la maison du chef.

M. Wellman, comme un ministre, répond que la question est délicate : il y a des droits antérieurs, des conventions qui reconnaissent à certains éditeurs un véritable monopole photographique... Cependant, s'étant avancé sur le seuil de sa maison, et jugeant qu'une défense absolue serait discourtoise, quand cent cinquante nouveaux visiteurs sont en route et vont tout à l'heure saluer le continuateur d'Andrée, il décide :

— Photographiez la mer et le débarquement de vos compatriotes. Laissez de côté le territoire de la mission.

Ce menu incident, qui se passait pour ainsi dire sous l'œil du Pôle, nous ramenait en pleine civilisation.

Nous descendons à terre. Le « territoire » qui a dû porter autrefois le front d'un glacier, est un triangle de pierrailles et de cailloux, coupé de quelques filets d'eau boueuse, qui borde la mer sur une assez petite étendue, et dont la pointe la plus longue se relève et s'enfonce entre deux montagnes. Il est protégé contre les vents les plus dangereux ; il est à l'abri des avalanches ou à peu près.

Un anglais bien connu, *Pike*, l'habita d'abord, en haine des hommes. L'explorateur Andrée s'installa dans cette maison devenue vacante. M. Wellman vient d'établir son camp sur cette plage célèbre, et nous visitons un chantier en pleine activité, où des ouvriers norvégiens achèvent de construire des hangars, où des mécaniciens montent des machines compliquées, où se dressent un peu partout, aux endroits les plus secs, des piles de planches et de poutres, des tas de caisses de fer blanc et de longues boîtes d'essence minérale.

Tout à fait à gauche, et fermant l'aile extrême du camp, une tente en toile verte, qu'est-ce que c'est ?

— La Chambre et le salon d'un correspondant d'un journal berlinois.

Nous sommes entourés d'ouvriers ou d'ingénieurs de la mission, qui nous renseignent obligeamment, soit en français, soit en anglais.

A peu de distance, et toujours au bord de la mer, s'élève une vaste maison de planches qui prolonge un appentis. C'est la maison de Pike. Elle a eu de nombreux locataires depuis l'original anglais qui l'a bâtie : des trappeurs qui ont trouvé l'abri tout fait, et l'ont habité un hiver, deux hivers, et qui reviendront quelque jour, car la région est excellente pour la chasse; l'expédition

Digitized by Google

Andrée, qui avait simplement réparé l'immeuble ; puis des ours blancs et des renards qui ne se gênent pas, dès que la saison devient trop rigoureuse et quand le phoque est plus difficile à chasser, pour enfoncer les fenêtres et visiter les appartements où persiste l'odeur de l'homme et des provisions. Aujourd'hui, ce sont les ouvriers norvégiens qui occupent la maison de Pike. Dans quelques semaines sans doute, elle redeviendra la chose de tous, y compris les bêtes.

Revenant sur la droite, on grimpe dans une échelle et on arrive au premier étage d'un hangar où est suspendue, presque terminée, avec ses appareils, la nacelle du dirigeable. Continuant la promenade, nous passons au pied d'un échafaudage, quatre poutrelles reliées par des traverses auxquelles sont accrochés des quartiers de viande : c'est le garde-manger en plein vent de l'expédition.

— Vous le voyez, nous dit, notre guide, l'air du Spitzberg est admirablement pur. Ces morceaux de bœuf et de rennes, nous les avons pendus ici il y a 32 jours, et rien ne s'est gâté. Ils se sont un peu raccornis, mais il suffit d'enlever la tranche superficielle pour retrouver la viande fraîche. Nous n'avons pas de microbes et pas de mouches. — Regardez encore ce grand toit goudronné. en forme de carène et parallèle à la mer : c'est notre atelier, et tous nos instruments et outils y sont disposés en bel ordre. On travaille ferme, et la neige peut venir sans trop nous gêner ».

De droite et de gauche, un peu partout, on voit encore au pied de la falaise, au bord de l'eau, les débris du matériel abandonné par *l'expédition Andrée* : planches, caisses éventrées, tringles métalliques, ferrailles rouillées, etc. Le laboratoire même dans lequel il fabriqua l'hydrogène nécessaire à son ascension est encore debout. Ce ne fut sans doute pas sans une certaine émotion que l'aventureux suédois et ses compagnons, MM. N. Strindberg et K. Fraenkel, partirent de cette baie maintenant célèbre, le 11 juillet 1897, pour cette audacieuse conquête du Pôle, où ils devaient tous trouver la mort.

Dans l'après-midi, nouvelle descente à terre sur le « territoire » de la mission Wellman et les environs. Les uns, par curiosité, rendent visite à son chef, dont la réception fut fort aimable. Ainsi que ses trois compagnons, il appose sans difficulté sa signature sur leurs carnets. D'autres, grimpant au travers d'éboulis désagréables et de plateaux neigeux, escaladent une hauteur voisine. Là, paraît-il, s'élèvera sous peu le mat de la télégraphie sans fil pour correspondre avec Hammerfest. Transmission à longue distance, s'il en fut. Deux cents milles, en effet. pour le Spitzberg, plus encore pour l'Océan glacial : bref un total de plus de cinq cents milles marins à couvrir. Quoique relativement peu élevé au-

Digitized by Google

dessus de la mer, le monticule offre un immense et merveilleux panorama. Je remarque surtout un admirable glacier, dont le front de puissants séracs bleus et blancs tombe verticalement dans les flots de cent cinquante à deux cents pieds de haut ; tandis que de toutes parts se dresse une armée de cimes aiguës, de crêtes dentelées du plus stupéfiant effet. C'est la nature arctique dans toute sa sauvagerie.

Au pied de ce rempart, après sa mémorable odyssée, le *Fram*, enfin délivré de la terrible et dangereuse étreinte des glaces et de la banquise, jeta l'ancre. Avec quelle joie nos explorateurs, fiers de leur succès, ne durent-ils pas retrouver la mer libre, et jouir d'un repos si vaillamment conquis. En souvenir de cet heureux retour, le glacier reçut le nom du petit navire et les grands sommets voisins ceux des principaux membres de l'expédition : Nansen, Swerdrup et autres.

Si l'un des sites les plus grandioses de la *Baie de la Virgo* est maintenant chargé de perpétuer dans les âges futurs la victoire du *Fram* et de son équipage, un monument plus modeste, mais non moins éloquent dans son extrême simplicité, rappellera le nom des victimes de 1897. Sur le bord des flots, près de la maison de Pike, un steiman de deux mètres de haut environ se dresse à l'endroit même où s'éleva le ballon de l'infortuné Andrée. Il porte à son sommet une plaque commémorative de marbre blanc avec inscription.

Profitant largement de la demi autorisation accordée par Wellman, nos objectifs travaillent ferme, non seulement sur « la mer », mais partout ailleurs et surtout ailleurs. Vues panoramiques ou de détail, tout y passe. Et rentrant à bord le soir, je pouvais me vanter de rapporter sur mes plaques sensibles tout ce qu'il était possible ou intéressant de photographier sur le fameux « territoire ».

Cet accaparement du sol du Spitzberg par le premier venu me remet en mémoire les agissements de deux grands seigneurs anglais, dont le nom malheureusement m'échappe. Il ont jeté leur dévolu sur le plateau abrité, où se voit encore la maison de la mission suédoise de 1882, non loin du *Cap Thorsen*, dont nous avons déjà parlé. Et, pour rendre leur main-mise plus palpable aux yeux de tous, au mois de juin dernier (1906) un grand écriteau, supporté par un massif poteau, a été par leurs soins placé sur la falaise.

Encore quelques mots à propos de l'expédition Wellman, et j'en aurai fini avec ce sujet. D'après les renseignements qu'a bien voulu me donner M. Collardeau, l'enveloppe du ballon a été faite à Paris par Godard. Il cube 6,300 mètres, a une longueur de

Digitized by Google

50 mètres sur 16 de diamètre, et un poids de 1,400 kilos. La nacelle et ses accessoires atteignent celui de 1,200 kilos. Le ballon pourrait encore enlever environ 4,000 kilogrammes. Les frais de cette expédition sont supportés par la « Wellman Chicago Record Herald Polar Expedition » qui dispose d'un capital de un million.

25 juillet, mardi. — Encore quelques heures de navigation, et nous aurons atteint sans avarie le point extrême de notre croisière dans les mers arctiques.

Le *Friesland* a déjà levé l'ancre et disparu à l'horizon; nous le rejoindrons sans doute. En route donc pour la *Red Bay* et la banquise. Le temps est toujours admirablement beau, la mer unie comme un miroir. On a plaisir à se laisser emporter vers l'inconnu captivant. Tout le monde à bord est gai et joyeux, et l'on parle déjà des ours blancs que l'on va certainement tuer. Quant aux phoques, il s'en montre bien de temps à autre. Mais ces paisibles amphibies paraissent beaucoup plus difficiles à approcher qu'on ne le dit. Jusqu'à présent trois seulement sont tombés sous nos balles.

A mesure qu'on avance vers le Nord, la nature semble plus sauvage, plus froidement imposante. Est-ce simplement un effet d'optique ou la réalité; mais on dirait que les rochers, moins déchirés, ont des formes plus arrondies, moins anguleuses. Quant aux immenses champs de neige, dans lesquels ils sont enchassés comme de gros diamants noirs, ils augmentent d'étendue et de puissance. C'est une suite pour ainsi dire ininterrompue de plaines blanches sans fin, aux pentes douces, dont les éblouissants séracs, comme un mur de cristal opalin, viennent froidement s'aligner au bord de l'Océan jusqu'au jour prochain de leur écroulement. C'est colossalement beau. Aussi les appareils photographiques ne restent-ils pas inactifs.

Voyez-vous à l'horizon cette ligne d'un blanc lumineux, intense, qui semble rayonner à la surface de la mer, jeter comme des lueurs éclatantes? c'est, me dit Nordenskiold, la banquise, ou du moins l'indice révélateur et certain de sa présence. Nous allons la voir tout à l'heure. En attendant, regardez ces quantités d'icebergs voguant à la dérive autour de nous. Ils proviennent de sa dislocation quotidienne à cette époque de l'année, et, perfides enfants de la région arctique, peuvent d'un moment à l'autre, sous l'action de la marée, des courants ou du froid, se réunir, se souder et former un champ de glaces flottantes, le *pack*, en un mot, et emprisonner à l'improviste le navigateur en ces parages dangereux.

J'étais occupé à charger mon kodak, et tranquillement causais des charmes du voyage avec mon compagnon de cabine qui,

Digitized by Google

paresseusement, faisait la grasse matinée, lorsque soudain un choc violent se produit. puis un second accompagné de sinistres craquements; un bruit de tôle qui se déchire lui succède de suite, et presque en même temps un troisième d'une violence extrême ébranle le navire; il tremble dans toute sa membrure et brusquement s'arrête immobilisé. — « Tout le monde sur le pont, les chaloupes à la mer » ! tel est le cri lugubre qui, d'un bout à l'autre du paquebot, retentit à 8 heures 10 minutes du matin.

Plus de doute, ce n'est point un iceberg avec lequel nous sommes entré en collision. Nous sommes échoués, naufragés peut-être, car en ces régions désertes l'échouement n'est souvent que le début d'un naufrage. En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, passagers, matelots, gens de service sont tous là, inquiets et justement alarmés, car nous donnons fortement de la bande à tribord. Mais, disons-le tout de suite, pas le moindre affolement, pas la moindre panique ne se produisit parmi ces trois cents êtres humains, dont la vie pouvait être en danger de mort. Leur sang-froid fut superbe, et ne se démentit pas un instant.

Le premier moment de légitime inquiétude passé, chacun se ressaisit : équipage et passagers. On examine la situation. Elle n'est pas merveilleuse certainement, mais nullement désespérée. Heureusement la mer est calme, pas un souffle d'air ne vient même pour le moment en rider la surface. S'il faut en croire les officiers du bord — du reste comment faire autrement et contrôler ce qu'ils veulent bien nous dire — nous ne courrons pas le risque de sombrer. Nous sommes solidement engagés par cinq mètres cinquante d'eau sur un étroit plateau rocheux, blanc, facile à voir des bastingages du navire, tant l'eau est transparente. Quant à connaître les avaries du bateau, inutile d'y songer. Et le silence voulu ou ordonné dans le personnel à cet égard, nous renseigne à lui seul. Elles étaient suffisantes, paraît-il, pour obliger à maintenir continuellement les pompes en action, et, au retour à son port d'attache, l'Ile de France dut passer, m'a-t-on dit, en cale sèche.

Qu'il me soit permis de dire ici que si l'on avait pris les précautions nécessaires, et, dans ces mers dont l'hydrographie est encore mal connue, fait éclairer notre route par une chaloupe précédant l'Ile de France, l'accident ne serait très probablement point arrivé. Les programmes de la croisière au Spitzberg de 1906 ne portaient-ils pas en effet, en toutes lettres, cette mention que j'ai là sous les yeux : « Dans l'Océan boréal, au delà du Cap Nord, l'Ile de France sera précédée d'un bateau sondeur et suivie d'une sentinelle, appareil de traine avertissant automatiquement

Digitized by Google

du relèvement des fonds ». — Pourquoi ce programme n'a-t-il pas été suivi ponctuellement ? Ce n'est pas à moi d'en chercher le motif. Cette déplorable négligence faillit coûter cher à la Compagnie des Transports Maritimes à vapeur et à ses passagers.

Mais je laisse la parole à l'un de mes compagnons, M. René Bazin. Mieux que moi il saura nous raconter ce qui s'est passé dans la *Red Bay* le 25 juillet. — « Je n'entends pas un cri de peur, pas une des passagères n'a de crise de larmes ou d'évanouissement. Il y a quelques notes comiques : on voit un monsieur courir sur le pont en caleçon, avec son appareil photographique en sautoir. Mais il n'y a pas de lacheté, pas de défaillance, et c'est une jolie note à relever. L'aumônier allait revêtir ses ornements sacerdotaux, au moment de l'accident. Il rentre dans le salon et commence la messe. Un bon nombre de passagers y assistent. Le navire s'incline à tribord. Aussitôt après la messe, à peine les cierges éteints, les artistes improvisent un concert, et cette musique arrivant à travers les cloisons jusqu'au pont d'un paquebot qu'on essaie de renflouer, étonne les pilotes et les chasseurs norvégiens, mais réjouit Marseille, c'est-à-dire tout l'équipage. Je passe près des cuisines et je saisis au vol ce mot : « Marius, tu n'as qu'à continuer ta pâtisserie !

Je remonte. Dans une manœuvre, un homme est tombé à la mer ; on le tire de ce bain glacé ; il traverse nos rangs ; quelqu'un lui demande :

— Çà doit vous produire un singulier effet, mon ami ?

— Pas tant que de voir une jolie femme ! répond-il.

Le mot ne sonne pas pour tous comme la musique, mais il sonne bien pour quelques uns. Toutes les bravoures sont jolies ; et toutes les variétés de courage sont représentées à bord. Personne ne doute que notre situation ne soit sérieuse. Le pavillon a été mis en berne ; le signal de détresse a été hissé ; on essaie vainement de dégager le bateau en faisant machine en arrière ; l'équipage commence à jeter le lest à la mer, et nous voyons tomber par les hublots les gros saumons de fonte que les treuils vont chercher à fond de cale, et des blocs de charbon pris sur la réserve. Si nous ne pouvons pas sortir de cette position dangereuse à la marée prochaine, qui nous délivrera ? Les côtes sont absolument inhabitées. La mer n'est pacourue par aucun baleinier, car les baleines ont depuis longtemps déserté la région. Nous nous trouvons par 79° 54' latitude Nord. Chacun songe que la mer peut grossir et faire une épave du bâteau, dont la quille, à peine soulevée par le bercement de la marée, frissonne déjà en retouchant le rocher.

Il faudrait prévenir, demander secours. Mais du nord au sud du

Digitized by Google

Spitzberg, pas un poste de télégraphe ; la télégraphie sans fil n'est pas encore établie entre la cabane de l'expédition Wellman et la ville la plus septentrionale de la Norvège, Hammerfest. Pas un port non plus où l'on aurait chance de rencontrer un remorqueur de quelque puissance. Hier, sans doute, par extraordinaire, un croiseur hollandais se trouvait à la baie de la Virgo ; mais il est parti pour la banquise, et un petit phoquier, qui s'y trouvait aussi, doit, cette nuit même, faire route vers le sud. Le canot à vapeur, qui pourrait seul, semble-t-il, atteindre ce havre de la Virgo en trois ou quatre heures, et prévenir l'expédition Wellman, nous sera indispensable si nous voulons débarquer. Nous ne sommes pas en péril immédiat, imminent, puisque nous n'avons pas coulé en heurtant la roche, puisque nous sommes, hélas ! trop solidement tenus par elle ; mais notre situation n'est pas enviable, et d'une heure à l'autre, elle peut empirer.

En attendant, l'accalmie est complète ; la mer, le ciel, les montagnes et les îles de la côte ont une douceur émouvante comme celle d'un mot tendre et qu'on n'attendait pas. Des oiseaux volent autour de nous ; d'autres naviguent sur les glaçons ; les phoques nous regardent et plongent aussitôt ; la terre, qui fuit vers l'est, enfonce dans l'océan trois longs caps dentelés et très distants l'un de l'autre ; le plus lointain est bleu, le second d'un lilas vif, le plus proche seulement est sombre, crevassé, menaçant et dit la vérité.

A midi, sans une une minute de retard, nous déjeunons, dans une salle à manger fortement inclinée. La conversation est presque aussi animée que d'habitude, on regarde un peu plus par les hublots, j'entends un passager qui se plaint : « Mais, garçon, je vous ai demandé des Célestins, et vous m'apportez de la Grande Grille ! » Vers la fin, une rumeur court de table en table : « Un navire en vue ! — Ce n'est pas possible ! — C'est un iceberg. — Non, une fumée. — Et il a le cap sur nous ? — On le croit, mais il est loin, loin...

Du côté de la haute mer, en effet, en un point de l'immense courbe, au bas d'un nuage immobile et nacré, une petite fumée tache le ciel. Toutes les jumelles, toutes les longues-vues, tous les yeux l'observent. Elle est pour tous l'unique objet dans l'étendue illimitée. Si elle allait descendre sous l'horizon ! — C'est un navire, à coup sûr, mais il n'a pas pu voir nos signaux de détresse. Pourquoi viendrait-il ? Il vient cependant. La sirène de l'Ile de France commence à l'appeler, il nous a aperçus ! Il a l'air de venir à toute vitesse ! Il a hissé le drapeau qui veut dire : « Signal compris. » Nous ne sommes plus seuls ! Il y a une pensée, à travers la mer, qui a entendu la nôtre !

Digitized by Google

Quand il s'est approché, nous reconnaissons que notre sauveur n'est qu'un petit bateau baleinier, tout blanc, qui commence à tourner autour de nous, pour examiner la mer et la roche sans doute, mais aussi pour cinématographier l'Ile de France. L'appareil enregistreur est dressé à l'arrière. A l'avant, des peaux de phoques et d'ours blancs, des eiders, des bois de renne avec le massacre, sont pendus à des cordages ou empilés sur le pont. Enfin sur la passerelle, assis les deux poings sur ses cuisses, se tient un homme jeune, vigoureux, dont la carrure, le large visage, la barbe fauve, la physionomie autoritaire et joviale, indiquent l'origine. C'est un Allemand du Sud, un habitué de ces régions où il passe trois mois chaque année, l'homme qui les connait le mieux peut-être.

On l'acclame, il parlemente avec le commandant de l'Ile de France et essaie aussitôt de nous renflouer. Une amarre est jetée d'un bord à l'autre. Mais le petit baleinier, si bien mené qu'il soit et si persévérant que soit son effort, ne peut remuer la masse énorme de notre paquebot. Les deux machines agissent de concert et nous ne bougeons pas. On réussit seulement à redresser le navire. Toute l'après-midi est dépensée en vaines tentatives. Le temps reste admirablement beau. Après le dîner, en remontant sur le pont, nous nous apercevons que nous sommes de nouveau seuls à l'entrée de la *Red Bay*. M. Lerner n'est plus là. Il a appris du commandant de l'Ile de France qu'un croiseur hollandais, le *Friesland*, envoyé inopinément à l'*île des Danois*, pour rassembler et pour inhumer les ossements des pêcheurs hollandais morts dans ces parages au dix-septième siècle, doit se trouver à cinquante milles à l'est, dans la *White Bay*, et se diriger de là vers la banquise. Il est immédiatement parti, il a promis une récompense à celui de ses marins qui, le premier, découvrirait le *Friesland*, et toute la nuit, il va courir la mer pour nous, la mer pleine d'écueils et de glaces, qu'une petite brume nous cache en ce moment.

Nous sommes donc toujours en détresse. La nervosité est plus grande parmi les passagers. Beaucoup d'entre eux couchent tout habillés dans leurs cabines. D'autres s'étendent sur des chaises longues ou essaient de dormir dans des fauteuils. A deux heures du matin, le 26, avec un craquement sinistre, le navire s'incline de nouveau à tribord ; tout le monde se précipite sur le pont, et l'inquiétude est trop vive désormais pour qu'il soit aisé de la calmer. »

Le concert d'hier a bien essayé de changer le cours des idées, mais en général elles ne sont pas à la gaieté. Du reste l'incident de cette nuit n'est pas fait pour rassurer complètement les passa-

Digitized by Google

gers, et le débarquement sur la terre ferme semble désiré du plus grand nombre. Aussi, ce matin à 4 heures, décide-t-on d'y conduire tous ceux d'entre nous qui le voudront. Le ciel est quelque peu nuageux, mais la mer toujours belle. Il est préférable d'en profiter de suite. Nous sommes trois cents personnes à bord : une saute de vent, une nouvelle formation du pack, peuvent la rendre mauvaise, et compliquer terriblement la situation. Comment alors pourrait-on sauver tout le monde ? Munis d'un léger bagage les partants arrivent à la coupée, échangent avec ceux qui restent de chaudes poignées de main, des paroles cordiales, et descendent l'escalier. Les dames les premières prennent place dans les embarcations, puis ceux qui le veulent. Nous en profitons ; c'est une occasion unique de visiter l'*îlôt d'Outer Norway*, et d'y prendre peut-être quelques photographies intéressantes.

Ce n'est pas sans une certaine émotion cependant que la petite flottille s'écarte de l'Ile de France. Et nous sommes déjà loin que, de part et d'autre, des signaux d'adieu s'échangent encore. Quel va être le sort des compagnons que nous laissons, là bas derrière nous, cloués sur leur rocher, à la merci peut-être des flots et des icebergs, si le temps vient à changer ? Le Neptune retrouvera-t-il le Friesland ? De leur côté, quelles réflexions font-ils à notre sujet ? — Après tout, la perspective de coucher en plein air sur une île déserte des mers arctiques, à trois pas de la banquise polaire, ne leur sourit peut-être pas.

Quant à moi, alpiniste de vieille date, habitué depuis longues années à ces campements à la belle étoile à toutes les époques, je suis enchanté de cet incident, et regretterais presque de ne pas avoir eu l'occasion d'un camping.

Une heure et demi de navigation, et nous arrivons enfin à *Outer Norway*. Notre ilot n'est certainement pas un éden, mais ne manque pas de cachet, celui de la sauvagerie absolue ; et après tout, c'est la terre ferme. Sous la main, du bois à volonté. Il est vrai que notre provision se fera aux dépens de navires naufragés, nos prédécesseurs, dont les carcasses brisées par la tempête jonchent le rivage. Le gibier y est très abondant, et si peu craintif qu'on tuerait presque à coups de bâton les ciders sur leurs moelleux nids d'édredon, et des nuées de jolis sternes blancs et gris à tête noire s'envolent légers en tourbillonnant autour de vous avec de petits cris plaintifs. Aussi nos chasseurs n'ont-ils pas grand mérite à massacrer ces inoffensifs volatiles. L'un de nous découvre même une excellente source, fraîche et limpide.

De petits groupes se forment, et chacun à sa guise choisit un abri. Les uns le demandent à ces énormes blocs granitiques, dont le sol est couvert pas endroits ; les autres ont établi leurs pénates

Digitized by Google

temporaires dans quelque profonde anfractuosité de rocher, et à l'aide de bâtons et de couvertures se font de véritables tentes. Devant de grands feux qui flambent, des touristes, vêtus de fourrures, comme en hiver, ou entortillés dans leur plaid aux couleurs voyantes, debout, assis ou allongés sur le sol, forment sans s'en douter des tableaux d'un pittoresque achevé. Il y a aussi les joueurs de bridge qu'il ne faut pas oublier. Jouer au bridge à l'*Outer Norway* n'est pas banal. Trois fanatiques du tapis vert ont trouvé moyen d'apporter une petite table avec eux, et sont absolument absorbés par leur partie de cartes. Après tout, ils seront encore mieux ici en plein air, qu'enfermés du matin au soir dans le fumoir de l'Ile de France. Les campings les mieux organisés, vous le voyez, ne sauraient rivaliser avec celui de l'*Outer Norway*. Du reste il n'est pas donné à tout le monde d'avoir la bonne fortune de pouvoir établir le sien, avec d'aimables compagnes de voyage, au 80e degré de latitude nord dans un site d'une sauvagerie incomparable.

Apporté du bord, le déjeûner fut fort gai, avons-nous besoin de le dire. Un petit groupe y mangea même de l'eider tué, plumé et rôti par l'un des siens. On riait aussi de notre échouement, et l'on aurait presque regretté, je crois, qu'il ne fut pas arrivé. Nous nous souvenons encore de cette repartie d'un noble étranger, notre compagnon de croisière : « Dans les moments les plus critiques, les Français savent s'amuser de tout ». — Nos camarades nous manquaient cependant, et nous pensions à eux. Voir les goëlands ou quelques rares phoques se reposant sur les glaces flottantes, sera, sans doute, leur unique distraction. Comme nous aussi, certainement, leur regard inquiet scrute avidement, sans se l'avouer, l'horizon lointain, dans l'espoir d'y voir enfin poindre le *Friesland*, le navire sauveur. Sans lui en effet, c'en est fait de notre pauvre Ile de France, impuissante, malgré tous ses efforts, à s'arracher par ses seuls moyens de la roche sous-marine où elle est si malencontreusement engagée. La mer, si souvent démontée en ces contrées inhospitalières, en aurait vite raison.

— « Une fumée à l'horizon ! » s'écrie tout à coup l'un de nous perché en observation sur un monticule. Il est 1 heure de l'après-midi. Comme une traînée de poudre la nouvelle se répand d'un bout à l'autre du campement, et nous voilà escaladant le rocher pour voir le fameux bateau entrevu. — Ce n'est pas un, mais deux, qui ne tardent pas à apparaître distinctement à nos yeux. Ils vomissent des flots de fumée et viennent à toute vapeur. C'est le *Neptune* et le *Friesland*, c'est le salut de nos camarades, de nous tous. Dire l'impression profonde de soulagement ressentie



Digitized by Google

par les naufragés de l'Ile de France à ce moment impressionnant est superflu. Notre cœur semblait allégé d'un poids immense, on respirait plus librement.

Les voilà enfin près de notre navire, mais ils semblent s'en approcher, tourner autour avec précaution, craignant, sans doute, pour eux-mêmes de toucher quelque récif. Que se passe-t-il maintenant là-bas, loin de nous ? La distance est trop grande, on ne peut le voir. Aussi est-ce anxieux et le cœur encore angoissé que nous attendons les évènements. S'ils allaient ne pas réussir !

Cette délicate opération de déhallage ne se fit pas sans difficulté. Elle a présenté un intérêt trop spécial pour la passer sous silence. Et n'ayant pu y assister qu'à grande distance je ne saurais la décrire exactement. Je ne puis mieux faire que de laisser la parole à un témoin de ce drame naval, dont l'heureuse issue fit oublier les réelles et poignantes inquiétudes des jours précédents :

« Les témoins ont trouvé tout à fait admirables le sang-froid et l'habileté de manœuvre des officiers et de l'équipage du *Friesland*. Il y a eu un moment tragique, le dernier, quand le paquebot, allégé non seulement d'une partie de son lest, mais de l'eau de ses chaudières, inerte par conséquent, a enfin obéi au puissant effort des machines du navire de guerre et glissé sur le rocher, il s'est avancé sur le croiseur, sans pouvoir s'arrêter. Le *Friesland*, de son côté, ne pouvait éviter le choc. Il avait dû, pour être plus fort, mouiller une ancre et hâler dessus. On vit alors, au commandement, les marins du *Friesland* accourir avec des madriers, les disposer en palissade pour protéger le bordage, et tous en ligne, impassibles, attendre la collision qui pouvait les broyer.

L'émotion fut telle, en cette minute, que pas un mot ne fut dit. Le choc, prévu et amorti, ne brisa qu'un mât de pavillon. L'Ile de France, après trente-quatre heures, était renflouée. Elle flottait librement. Les vivats éclatèrent.

L'Outer Norway, où l'on nous avait débarqués, est une terre absolument déserte, aride ; à peine si quelques lichens et des mousses poussent sur ce sol pierreux et granitique. Ses seuls habitants sont des oiseaux aquatiques. Si l'on en juge par les épaves de toutes sortes : mâture, carènes de navire, pièces de bois, armatures en fer rejetées sur le rivage et les rochers, l'îlot a été le théâtre de plus d'un sinistre maritime. Il a vu aussi expirer sur son sol inhospitalier plus d'un malheureux naufragé. A quelque distance en effet de notre campement sur les pentes d'une petite éminence, des quantités de tombes entr'ouvertes, des ossements humains blanchis par les hivers ou en partie rongés

Digitized by Google

par les ours blancs et autres bêtes fauves, le prouvent suffisamment. Passer la nuit à la belle étoile, non loin de ses semblables morts de froid, de faim ou du scorbut, a quelque chose de macabre et de peu réjouissant. Mais cette lugubre perspective ne vint pas même, je le crois, à la pensée de mes camarades. Du reste, eût-elle germé dans leur cerveau, elle se fût rapidement évanouie en voyant arriver sur nous, vers six heures du soir, le *Neptune*. L'*Ile de France* est renflouée. Un dernier regard d'adieu à la terre sans vie, qui pendant un jour nous a servi de refuge temporaire, et on embarque. A huit heures nous abordions notre bateau, et le cinématographe enregistrait rapidement nos silhouettes de « rescapés ». Quinze jours plus tard, à Paris, nous pouvions les voir au Jardin d'Été aux Champs Élysées. La distance et le temps n'existent plus maintenant.

Une réception enthousiaste en l'honneur du commandant du *Friesland*, M. Snethlage et de M. Lerner terminait gaiement, avons-nous besoin de le dire, cette journée mouvementée que ne sauraient oublier tous ceux qui firent partie de la croisière de 1906 au Spitzberg.

— Le souvenir vivant du péril, la gratitude unanime et vive de notre côté, et de l'autre la joie du service rendu, relèvent singulièrement le ton des propos échangés entre sauveteurs et « rescapés ». Pour une fois, aucun mot de remerciement et de sympathie n'est menteur.

Ce n'est pas tout, et tout l'extraordinaire de ce drame n'est pas fini. Par la plus claire soirée, quand les officiers du *Friesland* et M. Lerner — un sportman qui aime, entre deux chasses au phoque, à compléter la carte du Spitzberg — reparaissent sur le pont de l'Ile de France, ils aperçoivent à babord, le *Frithjôf*. Ce petit navire, qui devait partir pour le sud du Spitzberg, a été retenu par M. Wellman, inquiet de la longue absence de M. Lerner, et envoyé à la découverte, du côté de la banquise. Et ce fait invraisemblable s'est produit le 26 juillet 1906, à dix heures du soir, tout près du quatre-vingtième degré de latitude nord, dans la mer la plus déserte du monde : quatre navires ont été réunis dans un demi mille carré. »

27 juillet, vendredi. — Renfloué, mais non indemne, personne ne put le croire à bord, mais fidèle à son programme, notre navire levait l'ancre à onze heures du matin, et convoyé par le *Friesland* se dirigeait vers la banquise. Aujourd'hui le temps est légèrement couvert, et vers le nord la vue quelque peu voilée. Tout semblait bien marcher, lorsque vers deux heures un ordre transmis par le cuirassé hollandais nous fait brusquement renoncer à pousser plus avant vers les glaces polaires, et nous oblige

Digitized by Google

à virer de bord vers le sud. Nouvelle preuve des avaries de notre navire.

Du vendredi soir au dimanche matin, la mer fut très houleuse, mauvaise même par moments. Le soleil pâle et sans chaleur éclaire tristement un ciel embrumé, et c'est à peine si l'on distingue les côtes occidentales du Spitzberg. Quant à l'*Ile aux Ours*, elle resta invisible.

Enfin, le 29 juillet le temps se découvre complètement, la mer redevient calme, et, vers trois heures, la terre apparaît babord avant : c'est la Norvège. Nous en avons fini avec l'Océan glacial. Sans avoir été bon, il ne fut pas aussi mauvais qu'on pouvait le craindre. Peu à peu le continent scandinave, ses archipels d'îles et d'îlots côtiers se rapprochent, et, sur le rivage, de temps à autre se groupent ces petites maisons peintes en rouge dont l'aspect réjouit la vue, anime le paysage. C'est la résurrection de la vie après la solitude et le désert absolus. Le soir du même jour on saluait au passage la ville d'Hammerfest, et, à minuit, il nous était donné de voir encore le soleil par une adorable soirée. Au-dessus des flots couleur de bronze en fusion, aux petites vagues liserées de vif argent, il poursuit lentement sa course comme un brillant météore, empourprant d'un rouge sanglant l'horizon tout entier, tandis que les montagnes voisines semblent baignées dans une vapeur douce et transparente, où le violet, l'indigo et le mauve se mélangent comme à plaisir sous les teintes les plus délicates ou les plus heurtées. Tout cela formait un merveilleux spectacle. C'était comme le suprême adieu du pays de l'extrême Nord aux voyageurs qui partaient.

30 juillet, lundi. — Six heures du matin : le navire s'arrête, l'ancre mord le fond ; nous sommes à Tromso : deux semaines se sont écoulées depuis le jour où nous en partions pour le Spitzberg. Que de choses j'ai vues, que d'émotions agréables ou poignantes j'ai ressenties pendant ce demi-mois ! Et reportant ma pensée en arrière, il me semble revoir comme dans un rêve défiler devant moi ce pittoresque voyage aux régions arctiques. Elle avait un charme captivant au suprême degré cette sévère et froide nature avec ses longs jours sans nuit, ses glaces éternelles et ses immensités neigeuses. Bien rares, je le crois, doivent être ceux qui, comme moi, ont eu la bonne fortune d'avoir un temps admirable et d'en rapporter pour le reste de leur existence un souvenir impérissable, des impressions profondes, toutes spéciales et quasi inconnues.

A Tromso commençait la dislocation de la croisière. Pendant que l'Ile de France va par la pleine mer gagner Bergen et Dunker-

Digitized by Google

que avec le plus grand nombre des touristes, une douzaine d'autres, désireux de connaître plus complètement les fjords de la Norvège septentrionale et moyenne, et les petites villes échelonnées sur ce littoral, quittent le navire. Ils s'embarquent ici, et je fus de ce nombre, sur le vapeur faisant le service postal. *L'Erling Jarl,* tel est son nom, après une exellente et intéressante traversée, les déposait à Trondhjem le 1er août à 4 heures du soir.

Nouvelle séparation : quatre d'entre nous, et j'étais de ce petit groupe, gagnèrent alors par chemin de fer la capitale de la Norvège, tandis que les autres se dirigeaient sur Stockholm.

Je ne m'attarderai point à narrer cette dernière partie de mon voyage. Ces régions sont décrites depuis longtemps et connues de tous. Qu'il me suffise d'indiquer à titre de renseignements les principaux points de mon itinéraire de retour. Les voici : Christiania, Helsingborg, Elseneur, Copenhague, Korsor, Kiel, Hambourg, Brème, Hanovre, Osnabruck, Munster, Cologne, Aix la Chapelle, Herbesthall, Liège, Jeumont et Paris. C'est du reste la voie la plus facile et la plus directe pour se rendre en Norvège ou en revenir.

Septembre 1906.

Maurice Gourdon.

Digitized by Google

# TRANSACTION

## ENTRE ROGER D'ESPAGNE, BARON DE MONTESPAN ET LES CONSULS DE MONTRÉAL-DE-RIVIÈRE

### (1534)

L'hôtel de ville de Montréjeau, anciennement Montréal-de-Rivière, possède un volumineux registre *in-folio*, contenant diverses pièces qui, à des degrés divers, intéressent l'histoire de ce cette ville. Celle dont nous donnons le texte ci-après, jette un certain jour sur des difficultés qui s'étaient élevées entre Roger d'Espagne, baron de Montespan, et « ses bons et fidèles amys » les consuls et habitants de Montréal, difficultés qui prirent fin en 1534-1537. Le lecteur remarquera aisément dans cette *Transaction* la nomenclature de divers lieux-dits compris dans l'ancienne juridiction de Montréal-de-Rivière, et l'énoncé de plusieurs droits honorifiques et utiles dont jouissait, en ces mêmes lieux, le seigneur de Montespan. Notre document joint quelques renseignements nouveaux à ceux que l'on devait déjà à la plume du regretté baron Marc de Lassus, l'érudit qui était le mieux préparé pour écrire l'*Histoire de Montréal-de-Rivière*[1].

PAUL ADOUE.

Sachent tous présents et advenir que comme dès longtemps, pour raison et à cause des lieux, terroirs et fourests de la Toreilhe, de Daudas, Belloc et Reboc comme estant du consulat et juridiction de la ville de Montreal en la jugerie de Rivière, procès ont été

1, Cfr : Baron de Lassus : *La rançon de Roger IV d'Espagne*, etc. (*Revue de Comminges*, t. v.) — *Le Couvent des Augustins de Montrejeau*, etc. (*Ibid.* t. vi.) — *Le château d'Ausson*, etc. (*Ibid.* t. x.) — *Statuts et coutumes de Montréjeau*, etc. (*Ibid.* t. xi.)

Digitized by Google

introduits devant le seneschal de Tholose, ou son lieutenant, et après, sa sentence dévolue en appel par devant la souveraine cour du parlement de Toulouse: entre Arnaud d'Espaigne quand vivait chevalier, seigneur et baron de Montespan et cosseigneur de Montréal, appelant du dit seneschal de Toulouse, d'une part; et le syndic des consuls, manants et habitants de Montreal, d'autre part.

Après plusieurs arrests sur la matière, monsieur le procureur du Roi près la dite cour, joinct avec d'autres graves et notables personnages, désireux de voir mettre fin aux différends pendants entre le seigneur de Montespan et les syndics et consuls de Montreal, et afin de rétablir entre eux paix et bonne amitié, transigèrent et accordèrent, sous réserve de bon vouloir et plaisir de la cour, les différends et procès pendants entre icelles parties, en la forme et manière qu'il est contenu dans cet acte, fait, passé et signé tant par messire Rogier d'Espaigne, chevalier, seigneur et baron de Montespan, fils de feu Arnauld d'Espaigne, que par deux des syndics et deux des consuls de la ville de Montreal, duquel acte la teneur suit:

* *
*

Premièrement il a été accordé que le dit seigneur de Montespan consentira et dès à présent consent à ce que, par arrest rendu par la dite cour, le Roi notre souverain seigneur et les syndics, consuls et manants de Montreal seront maintenus chacun dans leurs droicts respectifs, dans tous les terroirs estants dedans les limictes et bornes comprises, nommées et espécifiées dans l'arrest provisionnel rendu par la dite cour l'an 1522; lesquelles bornes furent mises et plantées par maitre Georges d'Olmières, quand vivait conseiller et quart président[1] à la dite cour, et par elle à ce commis. Ces terroirs feront doresnavant partie du consulat et juridiction de Montreal. Le Roi prendra la moitié de chacun des émoluments provenant des lods, ventes, oblits et autres droicts seigneriaux. ainsi qu'il le fait des autres terroirs du consulat. Le seigneur de Montespan, comme cosseigneur prendra l'autre moitié. Seront tenus les dicts syndics, consuls, manants et habitants de Montreal de recoignoistre le seigneur de Montespan comme cosseigneur de la ville avec le Roi, en la forme et manière qu'ils ont accoustumé à faire à ses prédécesseurs.

*Item.* Qu'aux dits syndics et consuls seront et appartiendront en directité et utilité les bois de Belloc, Dodas et Reboc estant dans les dictes limites, pour en jouir à leur plaisir et volonté, sans qu'à

1. C'est-à-dire quatrième président au Parlement de Toulouse.

Digitized by Google

l'advenir le seigneur de Montespan, ses héritiers ou ses successeurs puissent prendre, dans les dicts bois, aucun droict ni permission de pasturage pour leur bétail, ni enlever aucun bois mort ou vif, ni accorder à personne licence de le faire.

*Item.* Qu'aux dicts syndics et consuls, seront et appartiendront à perpétuité les revenus de la dicte ville, provenant tant des tavernes, boucheries, teulaiges et autres droicts que les dicts consuls ont accoustumé de prélever, suivant des privilèges à eux donnés par les Rois de bonne mémoire et suivant les uzs et coustumes dont ils ont joy depuis tant de temps qu'il n'est mémoire du contraire.

*Item.* Que pour récompenser le seigneur de Montespan de la perte de la directe, oblye et autres droicts seigneriaux auxquels il prétend sur les terroirs et bois ci-dessus especifiés, il est accordé que les dits consuls et habitants de Montreal payeront en la fête de Toussaints, dix livres tournois d'albergue, après approbation du présent; et à ce faire, tous et chacun obligeront tous et chacun leurs biens ainsi que tous les esmoluments de la dite ville.

*Item.* Que les dits syndics, consuls et habitants de Montreal quittent et renoncent et à tout jamais renonceront au droict, permission et privilège qu'ils prétendent avoir, de pouvoir faire bastir un moulin au lieu appelé la Dasque, et en tout autre lieu du consulat, et que les consuls renoncent aussi à la sentence rendue à leur profit par le seneschal de Toulouse, leur permettant de faire édifier un moulin, et presteront comme dès à présent prestent consentement à ce que le dit seigneur de Montespan puisse édifier, quand bon lui semblera, le moulin qu'il possédait anciennement au lieu appelé Rocque de Neste, et pour ce, constitueront procureur avec suffisante puissance.

*Item.* Que ledit seigneur de Montespan sera tenu et s'obligera à bailler aux dicts habitants, quand viendront mouldre aux molins qu'il a sur la rivière de Garonne et de Neste, toutes et quantes fois il leur plaira d'y aller mouldre, une mole à chaque molin, et les préfèreras en tous temps à tous aultres pour mouldre en icelle mole leurs blés et autres grains.

*Item.* Que tous les procès, tant de sauvegarde, que civils ou tous aultres, qui existent entre le seigneur de Montespan et les syndics, consuls, manants ou habitants du dit Montreal, cesseront et que toutes parties y renonceront sans dépens taxés ou non taxés.

*Item.* Que les armes du Roy qui sont aux portes de la ville demeureront telles qu'elles sont, sinon que les habitants en voulussent établir de plus riches, et pourra le seigneur de Montespan

Digitized by Google

faire mettre les siennes aux dites portes, à part senestre d'icelles du Roy, toutes et quantes fois il lui plaira, sans que à ce les consuls ou les habitants puissent mettre aucun empeschement.

*Item.* Que pour garder les dites clauses contenues dans les divers articles de cet acte d'accord et de transaction, qui sera passé, les dites parties s'obligent respectivement à les observer ponctuellement, sous peine de dix mille livres tournois, dont la moitié sera applicable au Roi, l'autre moitié à la partie obéissante. Toutes parties accordent et acceptent que toute infraction sera poursuivie à la peine susdite.

L'autorisation d'iceluy accord en la dite cour du parlement est ainsi signée : B. Dupaniha, M. de Michaele, syndics ; J. Carrieri, Pey Benazet et Bernard de Lendres, consuls.

Les dits articles respectivement acceptés par icelles parties, savoir le dit messire Rogier d'Espaigne, chevalier et baron de Montespan et cosseigneur du dit Monreal s'engageant tant pour lui que pour ses successeurs à venir, et Pierre Benoist, Bernard de Lendres, maistre Jean Casties notaire, Gerauld Revel, consuls de Montreal pour l'année présente ; maistre Arnauld de Michaele et Raymond d'Anla, docteurs en droict et syndics des dits consuls, manants et habitants de Montreal, qui furent en même temps tous présents en la place commune du dit Montreal et agissants tant en leur propre nom que comme consuls et syndics des dits habitants, et après avoir montré le contenu des dits articles aux habitants réunis en la maison commune de Montreal, en présence du notaire et témoins soubs-escripts, dirent et déclarerent au nom de tous les habitants donner consentement et approbation aux dites conventions et prendre engagement à ne pas y contrevenir ni directement ni indirectement, ni par eux, ni par personne interposée, ni autrement, ni d'aucune manière, soubs la peine contenue et déclarée aux dits articles. Le tout soubs l'expresse hypothèque et obligation de tous et chacun de leurs biens, savoir est :

Le dit seigneur de Montespan de ses biens meubles et immeubles présents et advenir, et iceulz consuls des biens tant meubles qu'immeubles, droicts et revenus de la ville de Montreal présents et advenir ; et auquel cas qu'aucune des parties aux noms que dessus, ou de leurs successeurs advenir, voulussent venir au contraire des dits articles ci-dessus insérés, ont respectivement voulu, icelles dites parties, estre contraintes par forces et rigueurs de toutes courts tant spirituelles que temporelles, savoir est :

Spirituelles, par les courts de Messieus les officiaux d'Aux, Tholose et evesques de Comenges, Rieux, Lombez.

Temporelles, par Messius le seneschal, juges ordinaires d'ap-

Digitized by Google

peaux, viguier, et capitouls dudit Tholose, juges de Rieux, Rivière-Verdun, et par chacun d'icelles en un seul, [tant] par vendition et expoliation de tous et chacun leurs biens ci-dessus especifiés, que par autres exécutions et rigueurs que les dites courts ont accoustumé de faire.....

***

Ainsi l'ont juré lesdites parties, et ainsi semblablement ont faict leurs procureurs, spécialement constitués en la dite souveraine cour du parlement pour requérir l'autorisation et l'homologation du dit accord et faire toutes choses nécessaires à cet effet, savoir est : maistre Jehan Trimolières, Jacques Granier, Pierre Glatignol.....

Faict en la dite ville de Montreal et place commune d'icelle, regnant tres chretien prince François, par la grace de Dieu roy de France, le vingtième jour du mois de septembre l'an 1534, en présence d'honorables personnes : messire Jehan d'Aure, chevalier, vicomte de Buret, seigneur de Larboust et seneschal de Nebouzan, Espanholet de Mauléon, chevalier, seigneur de Gourdan, maitre Arnauld d'Ozun, prestre du lieu de Cuguron, Bertrand de Roulhon, aussi prestre du lieu d'Ausson, Dominique de Galles, natif du lieu de Galan, maitre des escolles de Montreal pour la dite année, et de moi Antoine Maignan notaire royal, qui, du consentement de toutes parties et à leur réquisition respective, de ce dessus ai retenu le présent accord et instrument.

En foi de ce me suis soubsigné. MAIGNAN.

In cujus rei testimonium presentibus litteris, nostrum jussimus apponi sigillum. Datum Tholosæ in parlamento nostro, 13ª die mensis Septembris, anno Domini 1537, et regni nostri 22°. Concordatum in curia. BURNET.

Digitized by Google

# UNE ÉGLISE DE VILLAGE

## SOUS LE CONCORDAT

Au moment où une transformation complète s'opère dans les conditions d'existence de l'Eglise de France, il ne sera peut-être pas sans intérêt de montrer ce qu'a coûté la création d'une petite paroisse de l'arrondissement de Saint-Gaudens.

« En 1793, la commune de His fut privée, comme le reste de la France, du service religieux. »[1]

Le Concordat, signé le 15 juillet 1801, stipulait le libre exercice et la publicité du culte catholique en France. Il rouvrait à His les portes de son église, deux fois plus petite qu'aujourd'hui. Mais de cette église il ne lui rendait que les quatre murs : autel, statues, vases sacrés, ornements, cloches, tout était vendu ou dispersé. Le presbytère et le jardin qui en dépendait avaient été mis sous la main du domaine et vendus au profit du trésor[2].

His avait même perdu son titre de paroisse. Ce dernier point avait son importance. Par l'art. 15 du Concordat, le gouvernement s'engageait à fournir un traitement convenable aux titulaires des cures de la nouvelle circonscription, et cela pour dédommager l'Église de la perte de ses biens confisqués par l'Etat. His ayant perdu le titre de succursale, n'avait plus aucun droit à ce que son curé reçût un traitement de l'Etat. On lui avait tout pris, et on ne lui rendait rien.

En 1806, une lettre de Blanchard, maire, au préfet de la Haute-Garonne, témoigne qu'à His « il y a une église succursale, point de presbytère ni jardin. Le prêtre sucur-

1. Lettre de M. Cluzet, curé de His, au préfet de la Haute-Garonne (15 mai 1863). Nous avons fait de larges emprunts à ce document.

2. Lettre du sous-préfet de Saint-Gaudens au préfet de la Haute-Garonne (23 septembre 1846). — Archives départementales.

Digitized by Google

sal (sic) est payé au moyen d'une contribution volontaire. » (Archives départementales. 20 septembre 1806.)

En réalité, l'église de His n'était point succursale et ne devait le devenir qu'en 1853. Quant au prêtre succursaliste, M. Pujol Étienne, il résidait alors à Castagnède[1].

A cette époque, la commune de His renfermait environ 550 habitants, presque le double de sa population actuelle; tandis que la population de Castagnède n'a jamais dépassé 250.

Les sentiments chrétiens de la population de His ne lui permirent pas d'être indifférente à la privation du service religieux, ni à la préférence accordée à Castagnède.

Elle fait ses réclamations. A ses demandes réitérées pour obtenir à son tour une succursale et un desservant, on fait cette réponse dédaigneuse : « Vous n'avez pas de presbytère, et votre église, dont la nef n'a que 8 m de longueur sur 7 de largeur, n'est qu'une petite chapelle insuffisante pour une succursale, et la toiture menace de vous écraser ».

Bravement, ils demandent d'être autorisés à construire un presbytère, ainsi qu'à agrandir et à restaurer leur

M. Pujol Étienne naquit à Castagnède le 11 janvier 1750. Après avoir fait ses études chez les Jésuites de Toulouse, il fut ordonné prêtre et était directeur au grand Séminaire de Comminges, à Saint-Gaudens, quand la Révolution éclata. Il refusa le serment civique, resta longtemps caché et dut enfin émigrer en Espagne, où il fut à Saragosse l'hôte du comte de Fuentes.

Dès que les circonstances le permirent, il revint en France exercer le saint ministère dans sa paroisse natale.

Le 26 décembre 1800, il se qualifie : prêtre catholique exerçant le culte dans l'église de Castagnède;

Le 19 janvier 1801, prêtre catholique exerçant le culte dans l'église de Cave, diocèse de Couserans.

En 1800 et 1801, il bénit aussi des mariages à Saleich, baptise des enfants de Touille, Saint-Martin, Labastide, Lacave, Prat. Il obtient que Castagnède, autrefois annexe de Castelbiague. soit érigé en paroisse par décret du 3 octobre 1802, avec His pour annexe.

M. Pujol se retira à Saint-Gaudens en novembre 1806 et y mourut le 26 décembre 1810.

Digitized by Google

église. On leur répond : « Vous n'avez pas de succursale ni de desservant, vous n'en aurez jamais, vous êtes trop rapprochés de Castagnède. La distance de 2 kilomètres qui vous sépare de Castagnède n'est pas suffisante pour obtenir le démembrement d'une succursale. Votre paroisse est à Castagnède ; il est inutile qu'on vous autorise à faire tant de dépenses »[1].

Voilà les gens de His enfermés dans un cercle par la malice du gouvernement : ils ne sauraient obtenir une succursale, faute d'église et de presbytère ; ni réparer ou agrandir l'église puisqu'ils n'ont pas la succursale.

Pour se dégager, en 1829, ils prennent sur eux de construire un presbytère. La révolution de 1830 éclate et leur fait perdre leurs espérances.

En 1840, ils font de nouvelles demandes : on leur fait les mêmes réponses.

Ne pouvant pas être autorisés à s'imposer pour reprendre la construction du presbytère, ils obtiennent d'être autorisés à le terminer pour servir, soi disant, de maison d'école et de maison commune. Cette bâtisse fut, sinon terminée, du moins rendue habitable en 1850. Elle commença d'être habitée, en janvier 1851, par M. Cluzet.

Sa construction avait duré 21 ans.

De 1840 à 1850, ne pouvant être autorisés à restaurer et agrandir leur église, ils le prirent sur eux ; et avec des prestations en nature et 7000 à 8000 fr. de numéraire, provenant de dons et offrandes volontaires pendant 10 ans, ils agrandirent leur église du double, 8 mètres de longueur ajoutés aux 8 mètres primitifs.

Ils construisirent en pierre de taille de Belbèze un clocher ayant 16 mètres d'élévation (exactement la longueur de la nef) et une largeur de 5 à 6 mètres, et 1 mètre 25 d'épaisseur ; renouvelèrent à neuf et dans sa totalité la charpente et la toiture, et firent une voûte à la philibert composée de quatre travées et élevée de 8 mètres.

1. Lettre de M. Cluzet.

Digitized by Google

L'église fut replâtrée à neuf dans toute son étendue.

Il n'est pas étonnant que, le 25 novembre 1850, « les administrateurs de l'église de His certifient à qui il appartiendra, que la caisse du trésorier de ladite église est totalement, en ce moment, dénuée de ressources »[1].

Cette formule : « à qui il appartiendra » visait, paraît-il, les habitants de Castagnède. Aux invites qui leur furent faites, ceux-ci donnèrent une réponse peu encourageante :

« Les soussignés, fabriciens de Castagnède, déclarent que l'annexe de His n'ayant jamais contribué aux dépenses de l'église principale (celle de Castagnède), ils ne contribueront pas non plus aux dépenses de son église. C'est à leurs yeux une affaire qui leur est totalement étrangère, et dans laquelle ils n'entendent point s'immiscer. Les habitants de His furent toujours jaloux de confier à des administrateurs officieux les revenus de leur église ; c'est donc à eux et non à d'autres qu'appartient le soin de pourvoir à ses besoins »[2]. Fait à Castagnède, le 20 décembre 1850.

Cette réponse ne pouvait que stimuler le zèle des habitants de His. « Ayant une maison et une église modèles pour la contrée, au témoignage des étrangers soit prêtres, soit laïques, afin de pouvoir loger le desservant que l'autorité ecclésiastique leur promettait dans un avenir très prochain, ils demandent et obtiennent l'autorisation de rendre la maison neuve à sa première destination, c'est-à-dire à servir de presbytère, et à la remplacer par l'achat d'une maison située sur la place, pour servir de maison commune et de maison d'école.

« Pour les édifices dont je viens de parler quels secours a reçu la commune ?

» Pour l'église pas un centime, parce que pour s'imposer des sacrifices les habitants de His n'attendirent pas l'autorisation. On leur disait qu'ils n'avaient pas de

1. Archives départementales.
2. (Archives départementales).

Digitized by Google

succursale ni de desservant, ils furent donc obligés d'agir d'eux-mêmes.

» Un secours avait été promis pour la construction de la maison neuve, et un autre pour l'achat de la maison d'école et de la mairie.

» Un seul a été encaissé et payé, celui qui était destiné au presbytère. Mais ce n'est pas le presbytère qui en a profité : ces 600 fr. ont servi pour le paiement de la maison d'école » [1].

Le sous-préfet de Saint-Gaudens avait donc raison d'écrire au préfet de la Haute-Garonne, le 23 septembre 1846 : « Le presbytère de His a été payé sans aucun secours ni du département, ni de l'Etat ». (Archives départementales.)

« Les choses ainsi arrangées, M. Cluzet fut envoyé par Mgr d'Astros dans la commune de His, au mois de janvier 1851. Le nouveau curé était aux frais des habitants, moyennant une somme annuelle de 650 fr. qu'ils ont payée pendant 4 ans.

« Tous ces sacrifices méritent d'autant plus d'être appréciés, que la commune n'a d'autre revenu que le produit de l'impôt et pas un centime de rente. Pour ce qui est des habitants, ils n'ont d'autre ressource que les produits de l'agriculture ; pas de commerce, pas de métiers, ni aucun genre d'industrie. »

Un décret impérial en date du 4 juin 1853 érige His en paroisse. Dès lors le curé reçoit un traitement de l'État ; la commune n'a plus à fournir que l'indemnité de la seconde messe. « Or en 1854, quoique la succursale eût été accordée, dit M. Cluzet, les habitants continuèrent à me payer la somme de 650 francs à titre de supplément, pour m'indemniser du binage des années précédentes à titre gratuit. Pour n'être pas moins généreux qu'eux, je me proposais d'employer la plus grande partie de cette somme à l'achèvement du presbytère, à cause

1. Lettre de M. Cluzet.

Digitized by Google

de la visite de Mgr l'archevêque prévue pour le cours de l'année, La cherté des vivres m'obligea à les employer à l'établissement d'ateliers de charité. »

Cette même année, le conseil municipal décida divers travaux à l'église, notamment la construction de deux chapelles. « Le maire J.-Bertrand Bouyreau fait observer que, pour une affaire si grave, il est nécessaire d'agir prudemment et avec sagesse, attendu que l'église de His qui, par sa construction antique qui date du XI[e] siècle, peut devenir un monument capable de faire honneur à la commune, doit être ménagée et réparée conformément aux règles de l'art ». (12 août 1854.)

Plût à Dieu qu'on s'en fût toujours tenu à ces conseils de prudence !

Trois jours après, nouvelle séance. Avec le conseil municipal se sont réunis les plus haut imposés dûment convoqués. Les habitants de His ont à cœur de témoigner leur reconnaissance au nouvel archevêque (Mgr Mioland) qui a sollicité le décret érigeant His en paroisse, et au nouueau chef de l'État qui l'a signé.

« M. le Maire rappelle au conseil que c'est aujourd'hui la fête de l'Empereur. A cette occasion il convient de faire des vœux pour sa personne, et tous les membres se lèvent et s'écrient : Vive l'Empereur ! »

Ensuite, le conseil vote à l'unanimité une somme de mille francs pour réparations à faire à l'église, « afin de recevoir d'une manière honorable pour la commune la personne de Mgr l'archevêque, à l'occasion de sa visite fixée au 26 septembre prochain ». (15 août 1854.)

Ce bel enthousiasme ne dura pas ; il est vrai que le gouvernement ne faisait rien pour l'entretenir. Neuf ans après, et presque à la même date (16 août 1863), le conseil municipal tenait séance. Plus de cris de Vive l'Empereur ! Mais le secrétaire laissait tomber de sa plume ces lignes mélancoliques : « Depuis longtemps, de nombreuses demandes en secours ont été adressées à l'autorité supérieure, et jamais la plus petite obole n'est

Digitized by Google

venue encourager les louables efforts et les grands sacrifices des habitants de His ».

Suit une demande de secours pour échange et réparation des cloches. L'une des deux, fêlée et descendue du clocher, attendait depuis deux ans au fond de l'église, témoin muet, hélas! de l'inertie des pouvoirs publics.

Les habitants « tenaient à la folie que la cloche fut bientôt prête [1]. » On fit pour elle comme on avait fait tant de fois pour le presbytère et l'église : la réparation eut lieu aux frais de la commune, et la cloche fut refondue cette même année 1863.

On ne peut qu'admirer l'esprit de décision et les initiatives généreuses de la population, qui contrastent si bien avec la torpeur routinière et lassante de tous les gouvernements. Mais il en coûte cher de tout faire par soi-même, et voici les dépenses extraordinaires que se sont imposées les habitants de His, de 1840 à 1870. Le tableau en est éloquent.

X. *Dépenses extraordinaires que se sont imposées les habitants de His, de 1840 à 1870*

| | |
|---|---|
| De 1840 à 1850, d'après M. Cluzet, 7 à 8,000 fr. en numéraire. Il faut ajouter les prestations en nature. « M. Fauré, architecte de l'arrondissement, évalue à 10,000 fr. les réparations faites depuis 12 ans dans la petite église, alors qu'elle n'était pas érigée en succursale. » (Conseil municipal, 16 août 1863), ci. . . . . | 10,000 » |
| Traitement du curé de 1850 à 1854, 5 années à 650 francs. . . . . | 3,250 » |
| Dans la seule année 1858, les recettes extraordinaires se sont élevées à . . . . | 2,256 50 |
| Cette année on fit une chapelle. | |
| L'année suivante 1859, la commune fut | |

1. Lettre de M. Cluzet.



Digitized by Google

grêlée le 1er mai. Il n'y eut ni quête, ni dons, ni offrandes en denrées ; recettes extraordinaires nulles. Toute la dépense extraordiaire qu'on se permit fut l'achat d'une chape noire qui coûta 34 francs ; encore le curé M. Cluzet, ajoute-t-il en manière d'excuse, qu' « il n'y en avait pas d'autre.

| | |
|---|---|
| En 1860, les dons extraordinaires reprennent et se montent à . . . . . | 1,550 » |
| En 1861. . . . . | 872 » |

On fit poser le carrelage de l'église et la balustrade. Jusque-là, « l'église n'avait pour parquet dans toute son étendue que la terre nue ».

| | |
|---|---|
| En 1864. . . . . | 130 » |
| En 1865. . . . . | 454 50 |
| En 1866. . . . . | 246 55 |
| En 1867. . . . . | 514 95 |
| En 1868. . . . . | 800 » |
| En 1869. . . . . | 213 » |
| En 1870. . . . . | 616 95 |

En 1870 fut fait le maître autel en pierre sculptée.

| | |
|---|---|
| Total, pour une période de 27 ans. . | 20,904 45 |

Beaucoup d'offrandes furent faites en nature : on fit des journées de prestations volontaires, on donna du bois pour la construction des chapelles ; du blé, du lin, des pains, des jambons, qui étaient vendus à la porte de l'église ; de 1865 à 1873, il fut vendu ainsi 378 pains et 58 jambons.

Je ne parle ici que des recettes et dépenses qui ont pu être vérifiées. Combien d'autres actes de dévouement et de générosité que Dieu seul connait aujourd'hui, et dont les auteurs ont emporté le secret dans la tombe !

De ce modeste travail on peut tirer deux conclusions.

Digitized by Google

1° Démolir une paroisse est facile ; la Révolution mit quatre ans à défaire toutes les paroisses de France ; mais il n'a pas fallu moins de soixante-dix ans pour créer à nouveau celle de His.

2° La loi du 9 décembre 1905 remet tout en question, à commencer par la propriété des édifices du culte et de leur mobilier. Pour His, il n'y a pas de doute : son église et le mobilier qu'elle renferme, son clocher, son presbytère, tout cela est l'œuvre exclusive des habitants de la commune, et nul ne peut leur en contester la propriété.

***

*Liste des Prêtres ayant exercé le ministère paroissial à His sous le Concordat.*

PUJOL Étienne (mai 1800 — novembre 1806).
PUJOL Pacifique (1806 — février 1817).
BELIN (novembre 1817 — septembre 1818).
SOLER Georges, espagnol (novembre 1818 — ? ).
. . . . . .
GÉRAUD Pierre-Tiburce (janvier 1829 — octobre 1840).
MORÈRE Mathieu (janvier 1841 — décembre 1849).
CLUZET Guillaume-Augustin (janvier 1850 — septembre 1864).
MENGARDUQUE François-Victor (novembre 1864 — juillet 1873).
CANAL François (janvier 1874 — † 15 mars 1899).
CAZAVET Prosper, curé de Montgaillard (mai 1899 — juillet 1901).
FOIX Jean (septembre 1901 — mars 1904).
BEFFEYTE Irénée (31 juillet 1904).

I. BEFFEYTE.

Digitized by Google

# UN CURIEUX GROUPE
# D'ÉVÊQUES COMMINGEOIS

NOTICES ET DOCUMENTS

(*Suite*)

## II

### Hugues de Castillon

### 1335-1352

Chanoine de la cathédrale de Comminges depuis l'année 1308, Hugues de Castillon devint évêque de ce même diocèse le 8 novembre 1335. Il est fait mention de lui en cette qualité dans plusieurs chartes de l'abbaye de Nisors. En 1338, il délimita le territoire de la ville de Saint-Frajou dont il possédait la seigneurie comme évêque de Comminges. « Cet illustre prélat, écrit Raymond Pomian, fit de grands biens à son église cathédrale ; il l'avait fait restaurer considérablement puisqu'on voit ses armoiries sur la voûte[1] et sur divers points de ce beau temple.... Il fonda une rente pour faire brûler une lampe, jour et nuit, devant l'autel de saint Bertrand. »

Muni du consentement de son Chapitre, Guillaume de Carvo, évêque de Comminges, avait permis aux ecclésiastiques de son diocèse de disposer de leurs biens par voie testamentaire. A la demande de Pierre Mercatoris ou du Marchand, recteur de Nestier, d'Arnaud de Busset, recteur de Latoue[2] et de quelques autres bénéficiers, Hugues de Castillon renouvela sur ce point les concessions de son prédécesseur. L'acte passé dans la cathédrale de Saint-Bertrand, daté du 3 septembre 1336, eut entre

1. De sinople à un château sommé de trois tours d'argent.
2. *De Turrio.*

Digitized by Google

autres témoins Jean Dupont, recteur d'Aset en Aure[1]. C'est sous l'épiscopat d'Hugues de Castillon que le pape Benoit XII donna des statuts au Chapitre de Comminges. Ces règlements bientôt estimés trop sévères furent mitigés en vertu d'une bulle de Clément VI. Avant de prononcer l'adoucissement des statuts capitulaires, ce pape fit procéder, en 1350, à une enquête dont il commit le soin à Bertrand de Cosnac, alors évêque de Lombez et futur évêque de Comminges après la mort d'Hugues de Castillon.[2] La bulle de commission de Clément VI expose les considérations suivantes :

**Nos chers fils les chanoines, prébendés ou bénéficiers perpétuels de l'église de Comminges nous ont remontré, dit le pape, que quoique de tout temps ils eussent une façon de vivre louable et qu'ils fussent en jouissance de divers privilèges, cependant, peu au courant de ces usages et libertés, ne considérant pas d'ailleurs que ladite cité de Comminges est petite, médiocrement peuplée, située en des montagnes très froides, que par suite de la rigueur de la température il arrive presque chaque année que, pendant quinze jours ou même un mois, ni chevaux ni autres animaux ne peuvent entrer avec sécurité dans ladite cité, ni en sortir, notre prédécesseur Benoît XII modifia les Statuts anciens de cette église. Dans les modifications qu'il a apportées il a établi diverses observances étroites, inaccoutumées, irréalisables. Entre autres choses il a voulu que les chanoines et prébendés s'obligeassent par serment à suivre ces Statuts de point en point. Prétextant la sévérité de ces règles, beaucoup de**

1. « Hugo de Castellione, Convenarum episcopus, visis et attentis meritis dicti statuti... ordinationem factam per dictum dominum Guilhermum predecessorem suum, super predictis ;.... laudavit, ratificavit, etc.... » — (Arch. des Hautes-Pyrénées, *Cartulaire* de Larcher, p. 367.)

2. En 1356, sous l'épiscopat de Bertrand de Cosnac, le pape Innocent VI fit rechercher par délégués ceux qui pillaient les églises et les monastères en Comminges. Sa bulle, donnée à Avignon la quatrième année du pontificat, est adressée à l'archevêque de Toulouse et aux évêques de Comminges et de Barcelone. Le pape y dépeint en ces termes les violences dont la région commingeoise souffrait à cette époque : Plusieurs, dit-il, ne craignent pas, à la faveur des guerres et du désordre, de frapper, d'emprisonner, de tuer les ecclésiastiques ; *ecclesias quoque, monasteria, hospitalia, et alia pia loca secularia et regularia dictae diœcesis invadere, frangere, capere, occupare, occupata detinere, dimere et incendio concremare ; ac ecclesias, monasteria et loca ipsa libris, calicibus, crucibus, sanctorum reliquiis, paramentis et ornamentis aliis divino cultui et usui deputatis, spoliare, etc...* » — (Voy. *Cartulaire*, p. 363.)

Le 16 juin 1374, Bertrand de Cosnac, ancien évêque de Lombez et de Comminges, devenu cardinal du titre de saint Marcel, fit testament à Avignon. Par cet acte, il veut être enterré en l'église Notre Dame des Doms, à la chapelle Saint-Martial : « in capella sancti Martialis, per ipsum olim fundata, et in tumulo ibidem constructo, suam elegit sepulturam... » Il veut que ses héritiers fassent achever la chapelle dédiée à saint Bertrand de Comminges : « ad complendam capellam sancti Bertrandi, in Convenensi ecclesia, quam construi faciebat, ut dixit, et ipsam dotandum, in qua ecclesia etiam extitit praesul... » — (Voy., *Cartulaire* de Larcher, p. 361.)

Digitized by Google

chanoines et prébendés ont cessé de résider en l'église de Comminges persuadés qu'il leur est impossible de se plier à de tels règlements, d'autant que les Statuts des Chapitres réguliers d'Auch et de Toulouse sont moins austères... De là découle la nécessité d'une enquête afin d'arriver à une sage mitigation des Statuts de Benoît XII.

Voici, d'après l'analyse qu'en a faite Raymond Pomian, en quoi consistaient les règles imposées par Benoit au Chapitre de Comminges.

Articles I et II. — Réception et serment des chanoines ; voix au Chapitre.

III et IV. — Il sera porté en allant à l'église et en en revenant un habit de chœur : en été un surplis propre sur la soutane, en hiver un manteau long noir par dessus le surplis et attaché sur la poitrine, et une aumusse. Hors de l'église les chanoines porteront l'habit fermé, ni trop long, ni trop court.

V-VIII. — Police et maintien au chœur.

IX. — Prohibition de trafics, commerce, théâtre, jeux, tavernes.

X. — Point de femmes suspectes, point de servante qui ne soit âgée de cinquante ans.

XI. — Que la barbe, les cheveux et la tonsure soient coupés au moins aux fêtes de Notre-Seigneur, de la Vierge, des saints Anges, des Apôtres, de saint Bertrand. Les contrevenants ne gagneront rien aux jours indiqués.

XII et XIII. — Défense d'user de vêtements de couleur, de soie, de broderie, sous peine de confiscation au profit des pauvres. De même sont prohibés aux membres du chapitre les chiens et les oiseaux de chasse et l'exercice de toute chasse,

XIV et XV. — Des heures de la grand'messe, des heures canoniales et de l'assistance qui y est requise.

XVI-XXX. — Ces articles règlent le prix du pluvial payable par chaque chanoine, le temps des chapitres généraux, les devoirs des céléricrs, les droits d'entrée au chapitre, le prêt des fonds du chapitre, le secret des assemblées, le temps de rigoureuse résidence de chaque chanoine, la garde du sceau du chapitre et des archives.

XXXI. — Convocation des chanoines pour l'élection d'un évêque, le siège vacant.

XXXII-XXXIII. — Peines édictées contre les injures. Si elles sont en paroles, l'insulteur perd la moitié du revenu annuel de son bénéfice. S'il s'agit de voies de fait, il perd le revenu de toute l'année.

XXXIV-XXXVII. — Du grand autel privilégié, des places au chœur et aux assemblées capitulaires, du droit d'y voter.

XXXVIII-XLI. — Attributions des archidiacres en cours de visite, charges de Précenteur, de Succenteur et Hospitalier.

Digitized by Google

XLII-XLIX. — Mode de distribution des revenus des chanoines présents, absents, étudiants, et de la manière de les pointer.

L.-LXIII. — Mêmes règlements pour les hebdomadiers, prébendiers, ayant chapellenies aux autels de saint Michel, de saint Blaise, de saint Bertrand, de saint Barthélemy, de saint Pierre, de saint Jean-Baptiste, fondées dans les chapelles de ce nom par des archidiacres, chanoines et autres citoyens de la ville.

LXIV-LXXIV. — Des pointeurs, des obits, des distributions des églises curiales que les prébendiers desservaient : défense à eux de continuer ; de la confirmation de la réduction des canonicats à treize ; des obligations du sacristain ; des usurpations de biens appartenant à l'église de Comminges, enfin de la lecture des présents Statuts en Chapitre.

R. Pomian ajoute une note à cette analyse des règlements capitulaires de Benoit XII. Bertrand de Cosnac, commissaire enquêteur, délégua ses pouvoirs, écrit-il, à Dieudonné de Rochbaldi, doyen des chanoines de l'Isle-Jourdain et au prévôt des chanoines de Lombez, « pour venir dans l'église de Comminges y entendre les réclamations du Chapitre sur ces Statuts et lui en faire rapport. Les changements que ce prélat y fit portent sur la forme du serment des chanoines, sur leur barbe, sur leur vêtement, sur le pluvial de leur réception, sur la célébration au maître-autel, sur les distributions de leurs revenus et autres de peu de conséquence... »

Un des derniers incidents notables survenus pendant l'épiscopat d'Hugues de Castillon se produisit en l'année 1351. A cette date, Pierre Capelli, vicaire général de notre prélat, reçut au château d'Alan, en présence de plusieurs témoins, les doléances écrites que lui apporta Bertrand de Bigorre, notaire et consul de la cité de Comminges. Dans sa plainte, Bertrand de Bigorre expose, au nom des consuls et des habitants qu'il représente: que les commissaires du pouvoir royal, pour les contraindre à payer une taxe de 500 livres, procèdent contre eux par voies de fait, saisie de leurs biens et emprisonnement de leurs personnes. Or, c'est là une véritable exaction, car ni les consuls, ni les habitants de Comminges n'ont consenti au prélèvement de cette taxe, ils n'ont pas été convoqués

Digitized by Google

quand on l'a répartie, ils dépendent d'ailleurs de la juridiction temporelle de leur évêque et du Chapitre auxquels les lie un serments de fidélité. Jean des Camps, notaire d'Alan, enregistra officiellement ces doléances, les 28 juillet et 4 août 1351. Elles nous permettent de constater un empiètement de l'autorité royale en matière fiscale sur les Libertés communales commingeoises. Ces chères Libertés, les calculs maladroits et égoïstes des personnes les plus intéressées à les sauvegarder devaient peu à peu les compromettre et les annihiler. Afin de se soustraire aux entreprises envahissantes des commissaires royaux, les Communautés recoururent à leurs suzerains naturels. Bonne tactique qui eût pu, grâce à des efforts persévérants et unanimes, rendre intangibles les antiques institutions communales. Mais, obligées par leurs seigneurs à l'observation de certains points de leurs chartes, pourquoi les Communautés ont-elles invoqué l'intervention, en leurs affaires, de ce même pouvoir insatiable dont elles voulaient, de par ailleurs, conjurer la menaçante invasion ?..

L'année qui suivit la démarche des consuls de Comminges auprès de leur évêque Hugues de Castillon, celui-ci mourut.

Le sarcophage en marbre qui lui a été élevé, joyau de la cathédrale de Saint-Bertrand, est tellement connu des archéologues méridionaux et des touristes, qu'il est superflu de le décrire ici[1]. Reproduisons seulement l'épitaphe qui lui fait face, encastrée dans le mur de la chapelle Notre-Dame. Cette inscription rappelle le nom d'un bienfaiteur du Comminges et exprime le titre qu'il possède à un souvenir durable : Hugues de Castillon a fait terminer la cathédrale qui abrite fidèlement son tombeau.

ANNO. D̄NI. M. CCCLII. DIE. III. MENSIS.
OCTOB. OBIIT. REVEND. PAT. D̄NS. HVGO.

1. Voy., Ch. de Linas, *Tombeau de Hugues de Castillon*; (Revue des Sociétés savantes, 1857).

Digitized by Google

DE. CASTELLIONE. DEI. GRA. EPS. COVEN
Q. HAC. CAPELLA. COSTRVIT. ET. PSEN
TE. CATHEDRALEM. ECCAM. COSVMAV
IT. CVI'. AIA. REQESCAT. IN. PACE. AM.
PAT. NR

*L'an du Seigneur 1352, le 3 octobre, mourut révérend père messire Hugues de Castillon, par la grâce de Dieu évêque de Comminges, qui construisit cette chapelle et acheva la construction de la cathédrale. Que son âme repose en paix. Ainsi soit-il.*

*Notre Père.*[1]

JEAN LESTRADE.

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

### I. — 1350

### BULLE DE CLÉMENT VI

Clemens episcopus, servus servorum Dei.

Venerabili fratri Bertrando episcopo Lomberiensi, salutem et apostolicam benedictionem.

Nuper pro parte dilectorum filiorum capituli et prebendariorum seu perpetuorum beneficiatorum ecclesie Convenarum fuit ad audienciam apostolatûs nostri deductum quod licet ipsi a fundatione prefate ecclesie, ac tanto tempore cuius contrarii memoria non existit, habuissent et haberent certum modum et usum vivendi laudabilem, multisque per dicta tempora libertatibus potirentur, tamen felicis recordationis Benedictus papa XII, predecessor noster, minus plene certificatus de usu et libertatibus supradictis, nec in considerationem deducto quod dicta Civitas est parva et modicum populata, et in montaneis situata frigidissimis, et quod propter temporis asperitatem, quasi anno quolibet, accidit, quod per quindecim dies, vel per mensem, equi et animalia tute non possunt intrare, nec exire civitatem predictam, statum dicte ecclesie contra modum solitum et observatum ab antiquo mutavit, et in hujusmodi

1. Voy., baron d'Agos : *Notre-Dame de Comminges*, p. 50.

Digitized by Google

mutatione plura arcta et insolita ac importabilia ordinavit ac voluit, inter alia, dictos canonicos et prebendarios medio iuramento eamdem ordinationem de puncto ad punctum servare, cuius ordinationis pretextu utpote nimis arcte importabilis et insolite, ut prefertur, multi nobiles et alii dicte ecclesie canonici ac prebendarii penas in dicta ordinatione contentas, et Dei offensam verisimiliter incurrere timentes, obmittunt in dicta ecclesia residentiam facere personalem, credentes adeo insolita et importabilia minime posse servare presertim cùm per canonicos vel prebendarios etiam regulares in Auxitanensi et Tholosanensi provinciis talia non serventur.

Quare pro parte dictorum canonicorum et prebendariorum nobis extitit humiliter supplicatum ut ipsi dictarum penarum et periurii maculas possint effugere, eorumque in hac parte animabus et corporibus consulatur, providere eis in hac parte de benignitate apostolica dignaremur.

Nos itaque dictorum canonicorum et prebendariorum supplicationibus inclinati, fraternitati tue de qua specialem in domino fiduciam gerimus per apostolica scripta committimus et mandamus quatinus priores usus et modum vivendi canonicorum et prebendariorum predictorum, ac ordinationes predictas eiusdem predecessoris videas et examines diligenter, illosque reformes auctoritate nostra prout expedire videris, super quo tuam conscientiam oneramus...

Datum Avenione III non. septembris, pontificatus nostri anno octavo.

Côte : La bulle de Clément VI donnant commission à Bertrand, evesque de Lombez, de faire l'enqueste pour la mitigation des statuts de Benoît 12, datée d'Avignon l'an 1350. — Parchemin, avec plomb.

(Arch. de la Haute-Garonne : *Fonds du Chapitre de Saint-Bertrand, 11.*

## II. — 1351

### Plaintes des Consuls et Sindic de Comminges a Hugues de Castillon, leur évèque et seigneur

Noverint universi presentes pariter et futuri quod magister Bertrandus de Bigorria, notarius et consul, ut asseruit, civitatis Convenarum, apud Alanum, ante portam aulæ episcopalis reverendi in Christo patris domini Hugonis, miseratione divina episcopi Convenarum, personaliter constitutus coram venerabili viro domino Petro Capelli, vicario generali ejusdem domini episcopi Convenarum, et ibidem in testium infrascriptorum presentia, tradidit mihi notario infrascripto quandam papiri cedulam scriptam, cujus tenor talis est :

Constitutus personaliter coram vobis reverendo in Christo patre et domino domino Hugone, miseratione divina Convenarum episcopo, ac

Digitized by Google

vestro domino vicariio, ego Bertrandus de Bigoria, notarius, consul civitatis Convenarum, et nomine aliorum conconsulum ac civium et singularium civitatis predictæ, dicto et privato nomine quo supra, quod ego et ipsi consules et singulares omnes homines ac cives civitatis prefatæ, de die in diem compellimur... et bona nostra compelluntur, ac personæ arrestantur et alias multimode molestantur per magistrum Bezianum de Malacabana, notarium, et ejus consortes officiales regios, de mandato eis, ut asserunt, facto per dominum thesaurarium regium Tholosæ ad solvendum dicto thesaurario nomine domini nostri Franciæ regis, pro financia, ut asseruit, facta cum venerabili et religioso viro domino priori de Sancto Martino de Campis, comissario ut dicitur, ad infrascripta deputato, pro summa quingentarum librarum turonensium parvorum, licet nos consules predicti, nec aliquis civium, seu aliquis singularis universitatis civitatis predictæ in dicta financia vocati fuerimus, nec presentes, cum civitas Convenarum predicta, consules, et omnes cives, et habitatores ejusdem civitatis immediate simus homines et submissi et de juramento fidelitatis astricti venerabilis reverendi in Christo patris domini Episcopi Convenarum supra dicti et capituli suæ ecclesiæ Convenarum, de patrimonio ecclesiæe prefatæ, simusque..... omnibus temporibus retroactis liberi et... a prestatione cujuscumque subsidii et financiæ dicti domini Regis super hujusmodi libertate et immunitate, litigatum in curia dicti domini Regis et litigandum fuit et adhuc.

† Johannes de Campis publicus autoritate regia notarius de Alano.

(Arch. des Hautes-Pyrénées: *Cartulaire* de Larcher, p. 323.)

Digitized by Google

# UN ÉPISODE

# DE L'HISTOIRE DU FOUSSERET

## LA RÉFORMATION DE 1530

On sait que, dans le courant du XIII^e^ siècle, des « enquêteurs », appelés par la suite des « réformateurs », furent envoyés dans les provinces par le pouvoir central pour protéger les sujets contre les abus et les vexations des fonctionnaires royaux. Au XIV^e^ siècle, ces agents furent aussi « utilisés pour servir les intérêts » du roi, et remettre par exemple sous sa main « les terres et les droits du domaine aliénés »[1]. François I^er^ augmenta « le nombre des enquêteurs dans les sièges judiciaires royaux », et, sans aller jusqu'à supprimer les privilèges locaux, il ne les admit et ne les confirma qu'après examen approfondi et sur preuves certaines.

En 1523, les Généraux des Finances, réduits au rôle de contrôleurs, furent astreints à la visite assez fréquente de leurs circonscriptions[2], mission qu'ils accomplirent directement ou plus encore par l'intermédiaire de délégués. De sorte que, la hiérarchie administrative n'étant pas encore nettement organisée et l'action du pouvoir central ne se faisant pas sentir sous la forme de tutelle, cette action se manifestait surtout par des inspections qui devaient aboutir, en théorie du moins, à la sauvegarde des intérêts des particuliers et aussi du roi. En somme, les Trésoriers administraient le domaine royal, et, par leur intermédiaire, l'influence du souverain s'étendait, en fait, de plus en plus prépondérante.

Le mardi 12 juillet 1530, Marc Proti, licencié en droit, commissaire délégué par les Trésoriers de France « sur le faict de la revision et refformation du domaine du roy... en la judicature de Rieux, suyvant le mandement à » lui « donné à Thoulouze par très-honoré seigneur monseigneur de Lésigni, trésorier de France », quitta Toulouse pour Le Fousseret, distant « par sept lieues »[3]. Arrivé dans cette localité, où il devait « vacquer au faict de ladite

1. E. Lavisse. *Histoire de France*, t. III, 2^e^ partie, p. 348-349.

2. E. Lavisse, t. V, 1^e^ p., p. 236. — P. Dognon. *Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du XIII^e^ siècles aux guerres de religion*, p. 462.

3. La lieue de Languedoc correspondait à 0 myr. 584711 ; 7 lieues = 40,2977, soit en chiffres ronds 41 kilomètres. Proti ne donna donc qu'une distance approximative, car Le Fousseret se trouve en réalité à 49 kilomètres de Toulouse.

Digitized by Google

reformation et recognoyssances » en la compagnie de maître Arnault Guillaume Latreille, greffier, Proti descendit chez Bernard Labat, marchand, et se disposa à commencer le lendemain à remplir effectivement sa mission, mais « pour ledit jour, il ne vacqua à autres affaires ».

Les origines de la bastide du Fousseret sont connues et le texte de sa coutume a été publié en 1905 [1], tel qu'il est transcrit sur le registre de la réformation dont nous allons parler. La ville était entourée de remparts ; en 1420, les Anglais projetèrent même de s'en emparer [2]. Il y a quelques années, beaucoup d'habitants se souvenaient encore d'avoir entendu parler de trois portes qui donnaient accès dans la ville, « la porte d'en haut », « la porte d'en bas », et « la porte Notre-Dame », cette dernière faisant face au chemin actuel de Lasserre [3], et au ruisseau de Peyrot. En 1530, ces dénominations n'étaient pas encore toutes en usage, et le commissaire royal fit mention dans ses procès-verbaux de maisons situées « in porta nova », in « porta de Aspet, de Aspetto », « in porta de Batalhet », et « ante portam Nostræ-Dominæ » [4].

La ville, naturellement groupée comme aujourd'hui autour de la place, possédait un certain nombre de rues : d'Aspet ou de Aspetto, de l'Église (de ecclesia), de Batallhet, de la Redut (au Redut), la grande rue (carrera major), celles de la porte neuve (de porta nova), du puits (deu potz, de puteo), deu jorgla (ou de Latour deu jorgla, jocgla), près de la place (prope plateam). Quelques maisons — certaines n'avaient qu'une ou deux pièces, domus cum una stantia, cum duobus stantiis — étaient aussi situées près du puits (ante puteum), entre l'église et le château (inter ecclesiam et castrum) et dans une petite rue qualifiée de « carreolus tendens ad la Tour ».

Le lendemain de son arrivée, c'est-à-dire le 13 juillet, Marc Proti chargea Guillaume de Visa, sergent royal du lieu, d'assigner les consuls devant lui pour leur communiquer sa commission. Le fait est rappelé, comme tout ce qui a trait à cette réformation de 1530, dans un registre conservé aux archives municipales du

1. Voir : *Le Fousseret, ses origines, sa coutume*, par J. Décap, R. Rumeau, L. Vié (in : *Revue de Comminges*, 1905 et tirage à part).

2. Cf. *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. XI, p. 1061.

3 C'est près de cette porte, et non de l'église comme nous l'avons dit ailleurs, que se trouvait assurément la chapelle Notre-Dame. — Vers la fin du XVIII[e] siècle, il restait encore, semble-t-il, quelques vestiges des anciens remparts. La démolition de la barbacane de la porte d'en bas eut lieu vers 1785 (Cf. Délibération de l'assemblée municipale du 7 août 1785). D'autre part, le 19 septembre 1790, fut examinée la question de l'installation d'un « affachoir à la tour qui se trouve reculée de ladite ville ».

4. La porte Neuve, près de Saint-Michel, dut s'appeler plus tard porte d'en haut, la porte de Batalhet porte d'en bas ; la porte Notre-Dame conserva son nom, celle d'Aspet était probablement située près du Picon.

Digitized by Google

Fousseret, que l'on peut appeler sans hésitation le « Livre de la réformation », car il ne renferme, à quelques rares exceptions près[1], que les procès-verbaux du commissaire-réformateur et les reconnaissances des habitants. Cette seconde partie, qui est la première dans l'ordre des feuillets, donne au registre le caractère d'un livre terrier[2].

Ce registre, recouvert d'une reliure de l'époque en peau jadis verte, porte sur le plat de dessus la couronne royale, une fleur de lis et la croix de Languedoc, encadrées d'une guirlande sans caractère et de deux cœurs. Sur le plat de dessous, un écusson à trois fleurs de lis, au bas la croix de Languedoc, le tout entouré d'une guirlande avec lis de jardins, les lettres V. B., et la formule, en rectangle : *Constitutiones Fossereti approbatae et cõfir*[*matae*][3].

Les 134 premiers feuillets sont consacrés aux reconnaissances faites en vertu de la décision prise le 15 juillet et par laquelle le commissaire du roi ordonnait à tous les habitants, présents ou absents, de venir reconnaître dans un délai de trois jours, ou, suivant une expression employée plus tard, dénombrer les biens qu'ils tenaient du roi « in feudum », « in emphyteosim », et indiquer les sommes qu'ils payaient à titre de redevance ; maisons, pièces diverses de terre, fours, colombiers, bordes ou métairies, bancs sur la place ou le marché, sont ainsi mentionnés avec indication du lieu où ils étaient situés, la contenance, et parfois les confrontations, mais très souvent celles-ci seules sont citées, à l'exclusion du quartier ou lieu dit.

Pour la réception des reconnaissances et la rédaction des procès-verbaux, Marc Proti était assisté de maître Pierre Griet, bachelier en droit, procureur royal en ladite judicature de Rieux, et du greffier Latreille.

Y avait-il dès cette époque une maison de ville, un local où se réunissaient les magistrats municipaux, où se rendait la justice ? C'est probable, mais incertain. En tous cas, le 13 juillet, Jehan Daugueras et maistre Doumenge Soulada, notaire, deux des consuls de la localité, se présentèrent à Proti *en son logis ;* ce dernier leur fit part des motifs de son voyage et leur donna connaissance de la teneur de sa commission, requérant les consuls et les pru-

1. Quelques délibérations ou pièces diverses ajoutées sur des feuillets blancs de 1602 à 1607.

2. Cf. Pasquier, *Rapport sur le service des archives départementales de la Haute-Garonne*, 1905-06, p. 14, VI. Archives communales.

3. Cette ornementation, d'une encre très-noire, paraît ajoutée après coup, et est en grande partie du moins postérieure au XVI[e] siècle. Le registre est en parchemin ; plusieurs feuillets manquent ; il est évident qu'ils ont été enlevés avec l'intention d'utiliser ailleurs le parchemin, car on a pris soin de noter sur le feuillet précédent ce que contenaient les pages coupées avec des ciseaux et à la place desquelles on a laissé une sorte d'onglet.

Digitized by Google

dhommes de l'assister et de lui prêter leur concours. Après avoir reçu l'assurance qu'aucune difficulté ne lui serait suscitée et que les consuls feraient « leur devoir », le commissaire examina les documents relatifs aux réformations antérieures. L'une avait eu lieu, par les soins de « maistre Paul de Vaxis 80 ans estant passés », c'est-à-dire en 1450, l'autre par ceux de Guilhem de Vaxis, « 38 ans estant passez », soit en 1492.

Le lendemain de cette première séance officielle, les quatre consuls, Pierre-Jean Plan, Dauguéras, Soulada et Barthélémy de Montastruc, prêtèrent serment, ainsi que les prudhommes; c'était le 14 juillet. L'examen contradictoire des us et coutumes du lieu commença sur le champ. Les consuls et les prudhommes (plusieurs de ceux-ci étaient âgés de 90 ans et au-dessus)[1] furent interrogés « sur les articles desdits advertissements et institutions ». Le roi fut reconnu par eux pour indubitable seigneur, avec haute, moyenne et basse justice; mais on fit remarquer que François de Saint-André, conseiller au Parlement, fils et héritier du premier président son père, devait être « gagiste » du domaine, acquis pour la somme de 7500 livres.

Un jardin entourait évidemment le château, puisque les habitants insistèrent sur ce point « que les réparations au château et au jardin qui était dans les fossés » incombaient aux officiers du roi.

Il ne saurait être question de reproduire ici les longs détails contenus dans le registre de la réformation; ils constituent à proprement parler une paraphrase de la coutume, qui se trouve encore allongée par les clauses de style et les répétitions usuelles. Mais certains points méritent d'être mis en relief. C'est ainsi que sur la 12e question, « s'il y a anciennes coutumes ou privilèges par escrit, ont dit en avoir, lesquelles ont été mises par devant nous .. »; le texte en fut inséré plus loin, car la remise en fut faite le jour suivant, 15 juillet, et l'on se rend compte, à la lecture du procès verbal, de la manière simple, mais grave, avec laquelle furent présentés ces « coustumes et privilèges jadys octroyés aux manans et habitans dudit lieu ».

L'article 13 posait la question des « communaux et vacquants » et des droits de pacage que les habitants pouvaient y exercer. Les principaux de ces biens étaient:

1. Les cas de longévité n'étaient pas rares dans le pays ; on en pourrait citer encore de nos jours des exemples assez nombreux. Dans sa « *Topographie médicale du département de la Haute-Garonne* », parue en 1814, Saint-André mentionne (p. 583), pour les 1772 habitants du Fousseret, et pendant une période restreinte de six ans (1806-1812), 2 décès de vieillards âgés de plus de 90 ans et 8 de personnes de 80 à 90 ans, en faisant remarquer que les trois quarts de ces vieillards habitaient des lieux très élevés et très secs, et qu'au contraire on ne voyait pas de grands exemples de longévité dans certaines parties basses de la commune,

Digitized by Google

La Clare, d'une contenance de 20 arpents ;

La Serre ou Constala de Marignac, 6 arpents ;

Les Agantez, 10 arpents ;

Les landes de Castelnau, 100 arpents (remarque fut faite que le seigneur et les habitants de Castelnau avaient occupé le vacant et « depopulé jadis le boys qui y était »).

La forêt de la Barthe appartenant au roi, d'une contenance de 360 arpents, dans laquelle les habitants pouvaient prendre du bois mort.

• Un petit vacant de deux arpents environ, auprès de la juridiction de Mondavezan, « où étaient anciennement les fourches et justices patibulaires ». On sait que les cadavres des criminels étaient jadis exposés à la vue des passants et suspendus à un gibet, placé généralement sur une hauteur ; c'étaient les fourches patibulaires. Au Fousseret, elles avaient existé en cet endroit et lui avaient laissé le nom que nous retrouvons en 1530.

A mentionner encore, outre les marchés du mercredi — jour déjà choisi — plusieurs foires qui se tenaient pour saint Laurent, saints Simon et Jude, la conversion de saint Paul et sainte Quiterie,[1]

Il y avait trois fours « baniers » appartenant à des habitants ; la moitié des émoluments revenait au roi, l'autre moitié aux propriétaires. Mais les métayers qui habitaient des bordes, hors de la ville, avaient la licence d'y tenir chacun un four moyennant le paiement « d'un denier toulousain d'oblie ».

L'article 23 soumis à l'enquête portait : « S'il y a aucun village ressortissant au lieu du Fousseret ». La réponse fut négative, mais avec cette précision que « anciennement Marignac était du ressort et juridiction et les consuls du Fousseret en levaient les tailles ».

Aucunes terres nobles n'étaient occupées par « gens d'église ». Mais l'abbé des Feuillants tenait du roi la directe d'un terrain nommé le Baradat, du côté de la Louge et du moulin de Camelère.

Ce qui précède ne nous fait connaître qu'un côté de l'œuvre de réformation : l'exposé de la situation locale, les réclamations de la communauté. Il y eut nécessairement la contre-partie, comme dans tout débat contradictoire. Pour se rendre un compte exact de ce qui advint, il convient de ne pas oublier que les commissaires-réformateurs, inspecteurs sans doute, mais avec pouvoir de juridiction, tranchaient les différends, rendaient des ordonnances. A distance, nous pouvons presque voir en eux des magistrats de

1. Sur ce point également : Cf. *Le Fousseret, ses origines, sa coutume.*

Digitized by Google

l'ordre administratif ; les questions domaniales relevaient de leur compétence.

Tandis que les reconnaissances proprement dites, celles qui ne motivaient aucune protestation, étaient reçues après le 15 juillet, Proti faisait assigner devant lui les personnes qui avaient à faire preuve de leurs droits, ou prétendus tels, et entendait leurs protestations, notamment celle, en forme d'opposition, du sieur de Saint-André, dont les droits paraissent avoir été contestés. Comparurent aussi : « Fr. Barthélémy, syndic du monastère des Feuillants », qui joua un rôle actif dans les jours suivants, lors de la plantation des bornes de la juridiction, et les seigneurs des localités voisines, accusés d'empiétements sur les limites du Fousseret, en particulier ceux de Montoussin et de Castelnau, ce dernier « pour respondre au procureur du roi sur les occupations faites par lui ». Mais, quoique ayant obtenu des ajournements, ces personnages ne se présentèrent pas, du moins en personne, et la plantation des bornes, « des pals », de la juridiction du Fousseret se fit quand même le 18 août.

Les habitants avaient demandé la confirmation des coutumes. Dans son ordonnance définitive, le commissaire, Marc Proti, ordonna que les anciennes réformes seraient exécutées ; à l'égard des forges et des fours, qu'il fallait payer au roi ou à ses fermiers les droits en la forme contenue aux réformations anciennes et « ainsi que les fermiers ont acoustumé tenir jusques à présent ». Protestation des consuls. Mais il fut en outre ordonné que « sans préjudice de l'appel ladite ordonnance serait exécutée ».

Le 20 août 1530, les opérations furent cloturées par une nouvelle ordonnance du commissaire royal portant confiscation des biens non-reconnus et dénombrés, sauf délai de huitaine. Et la conclusion à tirer du registre lui-même est que François Ier, dont les agents contribuaient à accentuer de façon plus ou moins directe l'unité de la France par l'affirmation du pouvoir central, confirma néanmoins en mars 1531 les privilèges de la ville du Fousseret, comme il avait déjà confirmé ceux de la province de Languedoc en 1522[1].

Louis Vié.

1. La dernière partie du registre comprend 79 feuillets. On y lit :

Fol. 53. Lettres patentes confirmant les privilèges de la province.
Fol. 71. Id. ceux du Fousseret.
» 72. Dénombrement des communaux (et droits à y exercer).
» 74. Vente par le roi (1540) à Pierre Potier, seigneur de la Terrasse, de 40 arpents du bois de la Barthe.
Fol. 78. Requête des consuls suivie d'une ordonnance relative au logement de troupes refusé par le sieur de Pardeilhan.



Digitized by Google

*NOMS de lieu relevés dans les procès-verbaux de reconnaissances*

Ultra Logiam, Logam, Lojam.
Ultra Logiam a la Garossa
Loco vocato a Riudonyn
in Serra de Castronovo
au gua de Labart
in itinere de Caserns
— tend. apud locum de Lussano
— — de Avellaneto
— — sanctum Julianum
aux Pontets
Loco vocato a Aspet
agat armat
a la Serra de Marinhac
a Riutort
au Colomé
au pesqué
a la teularia
a Sobiat, Sobias,
au pont de Loja
au camp de Valent
in fundo nemoris de La bartha a Campardon
a Sanct Ferriol, Ferrèol,
a la motta
au molin,
au falh,
a la payssura, conf. cum fluvio Loge, prato regio et itero publico.
au Castera, Casteran
in capite foreste de la barthe
a las justicias
a la fount darpue
a la prado de Agedon
a la fount de Jehan Daries
a la clava
a las ylhas
a mengau
a la Bordassa
au camyn de la Vaur
a la via deu pocy, in via de Podio
a las parets de Rossin
a la costa de Bargnas
au grand camyn de la bartha
in passa de fita confr. cum flumine Loje
a las forcas
Riu de peyrot
a catalana
au constala del Rey
in gutta de Sanct Solo
au cap de la costa
au péré de Grahut
au péré Rogat
a correns
a la gotta deu faure
au camy de Loja
a la costa deu molin
aux agautes, agauses,
a la Loja, Loia,
a la Molera
in capite ponti de Benca
supra molendinum de Camalera
aux peyretjau, peyregau,
a la fondera
au camy des Indius (?)
— de Castera
a las clotas
aux camps des prades
a conteton
a la gotta deu Castera
— deu Sigué
au pujol, pujou,
in porta Nova in iterum tend. apud sanctum Michaelem
au Picon

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| a la Serra | prope ecclesiam beati Michaelis |
| a la Fontassa | au gibra |
| au Molin de Vent | in itinere fontis |
| a batailhet | au plapeo |
| a la coma | supra villam, a Requas |
| aux arrufes, | |

Digitized by Google

## Une organisation municipale au XVII^e siècle

# STATUTS DE LA VILLE DE RIEUX

### ÉLABORÉS EN 1601

L'organisation municipale sous l'ancien régime est un des problèmes qui préoccupent le plus nos érudits. Elle a subi de telles transformations que, d'un siècle à l'autre, elle prend, dans la même cité, une physionomie totalement différente. La principale difficulté est de retrouver ce que fut, précisément dans tel siècle ou à tel moment d'un siècle, cette organisation si capricieuse et instable. Nous avons retrouvé, parmi d'antiques archives qui sommeillaient à la mairie de Rieux, ce que fut l'organisation municipale de cette ville en 1601. Tout notre travail est celui d'un copiste : nous ne saurions trop remercier M. Assié, l'aimable secrétaire de la mairie de Rieux, du précieux concours qu'il a voulu nous prêter, gracieusement.

*Statuts et déterminations tant du nombre de ceux du Conseil de la Ville et Cité de Rieux que de l'ordre et présidence des Consuls de ladite Cité pour l'avenir, faits par Délibération du Conseil tenue dans la maison commune d'icelle, le* 13 *juin* 1601 ; Présidant audit Conseil M^r Claude Bessière, docteur en droit, juge royal du siège et judicature dudit Rieux, régnant prince Henry, par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre ; — Dans la maison commune de Rieux, de mandement de M^r Raymond Sèverac, bourgeois, Pierre Azer, bachelier et avocat, Jean Thamanes, greffier, et Bernard Lannes, marchand,

Digitized by Google

consuls assemblés et convoqués ; — Mr Jean Estorg, licencié et avocat, Jean Subra, syndic de la Ville, Philippe Cabré, bourgeois, Bésian Gallier, Bésian Dedaux, Jean Thamanes, notaire royal, Bernard Reboul, bachelier et avocat, Jacques Gaysselat, Jean Casse, Arnaud Lafaille, marchand, Balthazar Vigier, Alexandre Vidalenc, greffier, Reyne Aubin, notaire royal, Jacques Rivière, marchand, Ogier Banard, bachelier et avocat, Pierre Ricaut, licencié et avocat, François Donnaud, Georges Siguin, greffier, Jean Ispau, Pierre Marnay, Bernard Mailhol, Gaston Ramondy, bourgeois, Jean Duclos, bachelier et avocat, Exupère ....., notaire, Guillaume Comengé, docteur et avocat, Etienne Lafaille, Firmin Dubois et Jean Gautier, marchand, — faisant entier nombre dudit Conseil, sauf Pierre Larmenc, et Jean-Paul Vigier, docteur et avocat, absents ; — Lesquels, d'une commune voix et sans aucune contradiction ont arrêté et délibéré, sous le bon plaisir de la Souveraine Cour du Parlement de Toulouse les articles suivants :

En premier lieu, que le Conseil de ladite Ville, bien qu'anciennement fut composé de 32 personnes et depuis augmenté jusques à 40, demeurera audit nombre de 40, sans pouvoir être ci-après augmenté ni diminué — et que, ès assemblées, tant aux délibérations d'iceluy que lors de la mutation consulaire, sera appelé Monsieur le Juge de Rieux, en son absence, son lieutenant principal ou le lieutenant particulier en l'absence du principal, sans toutefois que lesdits juge et lieutenants y puissent assister ensemble et tous à la fois, ains seulement à l'absence l'un de l'autre — Auxquelles délibérations, assemblées, et mutations consulaires pourra aussi assister Monsieur le Procureur du Roi pour y faire les réquisitions — Et se tiendront lesdites assemblées du

Digitized by Google

Conseil dans la maison commune dudit Rieux et non ailleurs.

Advenant le décès d'aucun ou de plusieurs dudit nombre, les Consuls étant en charge assembleront ledit Conseil pour le remplir d'autre à leur lieu et place — et s'il n'y en a qu'un décédé, les Consuls en nommeront deux desdits habitants mariés et domiciliés, originaires dudit Rieux s'il s'en trouve ; sinon des autres habitants de ladite Ville, mariés comme dit est, et qui tiennent et aient une maison et domicile, du moins cinq ans auparavant, — gens de bien et de la qualité requise. — Si deux décédés, seront tenus d'en nommer quatre et ainsi consécutivement. Laquelle nomination sera faite en pleine assemblée dudit Conseil et par icelle avisé et délibéré si ladite nomination n'est en rien contraire aux présents statuts, pour après par ledit Conseil être élus et choisis celui ou ceux des nommés qu'ils aviseront, et ceux qui demeureront à la plus grande voix et opinion mis à la place des décédés, prêtant au préalable le serment en tel cas requis. Il pourra être prononcé que ladite assemblée du Conseil ne soit convoquée et assemblée que pour le moins n'y soit assistance de trois parts des gens d'icelui Conseil.

Ne seront reçus audit Conseil aucuns originaires ni étrangers, tenant habitation dans ladite Ville, que lesdits originaires n'aient valant et possédant des biens immeubles, dans la juridiction et ladite Ville de Rieux, deux cents écus — et lesdits étrangers quatre cents écus, afin de pouvoir indemniser la Communauté des charges publiques qu'ils pourraient avoir — Ni s'ils tiennent ni exercent aucun état de magistrat hors de ladite Ville et Judicature, ni aussi s'ils sont pensionnés ou engagés au service d'aucun seigneur, pour les inconvénients qu'en pourraient

Digitized by Google

advenir au préjudice du bien et propre de ladite Ville.

Que, aucun qui soit redevable à la Ville et aux bassins des Eglises ou confréries, ne pourra être élu consul, ni régent ou baile desdites confréries que, au préalable, n'ait rendu compte et prêté le reliquat en bonne et due forme, comme aussi aucun qui ait procès avec ladite Ville ne pourra être reçu audit Conseil durant le procès, et au cas où il le serait déjà, ne sera appelé aux délibérations dudit Conseil, mutations consulaires ni autres affaires publiques, que ledit procès n'ait pris fin.

Suivant l'ancienne coutume, la création des nouveaux consuls se fera annuellement, le dimanche après la fête Monsieur Saint Barnabé, au mois de juin, — auxquelles fins, les Consuls vieux feront nomination de huit personnages du corps dudit Conseil, capables et suffisants pour exercer ladite charge, non parents ni alliés dans le tiers degré, suivant les arrêts et règlements de la Souveraine Cour du Parlement de Toulouse. Laquelle nomination sera faite comme s'ensuit, savoir : le premier Consul en nommera un, et après lui, le second consul en nommera un autre, et de même le tiers et le quatrième consul, et après, ledit premier Consul commencera de rechef et en nommera un deuxième et lesdits Consuls consécutivement chacun le sien desquels huit personnages. Ceux dudit Conseil devront être assignés par les Consuls vieux et convoqués. A cet effet, dans la maison commune, au préalable, par chacun d'iceux sera juré sur la Sainte Croix, et entre les mains du sieur juge, et en son absence de l'un de ses lieutenants, de faire vraie et bonne élection, et seront pointés et choisis les quatre, et ceux qui demeureront à la plus grande voix et opinion seront créés consuls

Digitized by Google

pour l'année en suivant. Lesquels prêteront le serment accoutumé ès mains du sieur juge, ou de l'un de ses lieutenants en son absence, comme dit est dans le parquet et consistoire desdits Consuls.

Ceux qui auront été consuls seront tenus dans un mois après qu'ils seront hors de charges, rendre les comptes de leur administration ès mains des Consuls nouveaux, leurs successeurs, pour lesquels vérifier, clore et arrêter ensemble. Pour les comptes des comptables des confréries et aides, seront députés et élus deux auditeurs par les gens dudit Conseil, et quatre que lesdits Consuls nommeront au corps d'icelui, non parents ni alliés des comptables, par lesquels auditeurs, après avoir prêté le serment requis, sera procédé à ladite audition et vérification, avec lesdits Consuls et syndic de ladite Ville, en la présence dudit juge ou de ses lieutenants à son absence, et assistance du procureur du Roi, s'il s'y veut trouver.

Que ceux qui sortiront d'être Consuls se reposeront quatre années complètes, sans pouvoir être mis en élection consulaire pendant lesdites quatre années de leur repos, jusqu'à la cinquième année, suivant l'ancienne coutume.

Il y a eu ci-devant quelques débats et questions, comme il y pourrait avoir ci-après, pour la présidence et la préséance des Consuls. Pour icelles éviter et toutes autres contentions, et afin que la cause publique ne demeure en arrière pour lesdits débats et questions, et que lesdits Consuls soient vigilants au bien et conservation d'icelle, a été statué et arrêté que pour les gradués, bourgeois, marchands et autres laïcs, sera gardé et observé l'ordre qui s'ensuit :

Digitized by Google

## Des gradués

Au cas où plusieurs gradués seront élus consuls, s'ils sont tous originaires, le plus ancien reçu audit Conseil précèdera l'autre. En partie de degré, le docteur précèdera le licencié, et le licencié le bachelier, et le semblable sera observé pour les gradués étrangers entre eux.

Que si l'un desdits gradués était originaire et l'autre étranger, l'originaire précèdera l'étranger, encore qu'il soit licencié ou docteur, à cause du privilège de son origine, qui de tout temps a été observé et gardé.

Mais si l'un desdits gradués, soit originaire ou étranger, aurait déjà été consul d'autres fois, une ou plusieurs fois, précèdera l'autre qui n'en aura été, ou moins de fois. Et s'ils avaient été autant de fois consuls l'un que l'autre, et en même rang et degré, celui qui aura été premièrement consul précèdera l'autre, sans avoir égard auxdits degrés de docteur, licencié et bachelier.

## Des Bourgeois, Marchands et autres Laïcs

Pour le regard des bourgeois, marchands et autres laïcs, sera observé que, en cas où les élus seront nouveaux, l'originaire précèdera l'étranger — et si de deux ou plusieurs étrangers, le plus ancien habitant et résidant en ladite Cité, — mais où et quand l'un aurait été Consul une ou plusieurs fois, précèdera l'autre qui n'en aurait été encore ou moins de fois — et s'il y en avait qui eussent été Consuls autant de fois l'un que l'autre en même rang et degré de Consul comme dit est, celui qui aura été premièrement Consul précèdera l'autre.

Digitized by Google

## Concernant les Gradués, Bourgeois, Marchands et autres Laïcs

S'il y avait concurrence, comme il advient le plus souvent, entre gradués ou bourgeois, marchands et autres laïcs, et qui fussent élus ensemble, sera observé tel ordre, savoir: que si tous étaient Consuls nouveaux, les gradués précèderont les autres, pour l'honneur de la séance.

Mais s'il y avait en ladite élection aucun ou aucuns qui eussent été consuls autrefois et en même rang et degré, celui des gradués qui aura été Consul plus tôt précèdera les autres ; — après lui, viendra les bourgeois ou marchands, et après lesdits bourgeois ou marchands, l'autre gradué afin que l'état d'honneur à chacun soit conservé.

Et si les gradués étaient nouveaux et fussent élus en concurrence avec des marchands et autres laïcs qui auraient été Consuls, sera observé que lesdits bourgeois ou marchands ou autres laïcs précèderont lesdits gradués, attendu qu'ils ont été Consuls, et par ce moyen, entendus et expérimentés aux affaires de ladite ville, comme il a été de tout temps observé.

## Création des Syndics

Les Consuls nouvellement créés seront tenus, le plus tôt qu'ils le pourront, faire assembler le Conseil de ladite ville et nommer quatre personnages idoines et capables du corps dudit Conseil, qui ne seront leurs parents ni alliés, moins encore comptables ni reliquataires, pour, par ledit Conseil, en être choisi, et deux d'iceux être faits syndics de ladite ville, — l'un desquels sera triennal, ainsi qu'il sera avisé et arrêté par ledit Conseil, et l'autre annuel. — Autrefois, les Con-

Digitized by Google

suls nouveaux faisaient nomination de deux personnes suffisantes dudit Conseil, pour être choisies, l'un d'iceux syndic annuel, avec celui qui sera triennal. Ainsi sera observé chaque année, et celui qui sera créé syndic la dernière année desdites trois années demeurera en charge pour être triennal, comme étant déjà instruit aux affaires de ladite ville. Ainsi sera annuellement observé. Lesquels syndics seront tenus d'assister les Consuls, et par devant iceux, faire toutes réquisitions nécessaires, tant en justice qu'en autres affaires qui regardent le profit et utilité de ladite ville, et à ces fins, prêteront le serment requis et jureront de poursuivre exactement sans aucun support ni faveur la reddition des comptes, prestations et reliquat contre les comptables et reliquataires.

Seront tenus aussi lesdits Consuls nouveaux faire créér *trois Juges de police* du corps dudit Conseil, auxquels sera donné pouvoir de juger les chairs, huiles et autres choses comestibles qui se vendront à ladite ville, — mettre taux — et visiter soigneusement par chaque mois les poids et mesures de ceux qui vendent, et si besoin est, prendront garde que le pain qui se vendra en ladite ville, soit fait de poids, bonté et qualité requises, suivant la valeur du blé — et toutes autres choses concernant le fait de ladite police et, pour cet effet, prêteront le serment requis et accoutumé.

Il y aura aussi *un Greffier* créé, chaque année, par délibération dudit Conseil et élu à la pluralité des voix. Lequel sera du corps du Conseil et du nombre des six notaires royals *(sic)* réduit par le Roi en ladite ville ; idoine, toutefois suffisant et capable pour faire le *Livre de la Taille*, hors de tout soupçon pour fidèlement retenir les conseils et délibérations, non comptable ni reliquataire. Auquel greffier sera donnée pour chaque délibération qui sera trouvée écrite au

Digitized by Google

Grand Livre et Registre des Consuls, cinq sols, autrement non, — sera tenu être à toutes les redditions des comptes, faire ledit Livre de la Taille, recevoir le bail des cautions pour la levée d'icelui, et tous autres actes qui, par lesdits Consuls et Syndics, lui seront mandés aux gages ordinaires, pour le Livre de la Taille et des autres actes et écritures, suivant la taxe qui lui en sera faite par lesdits Consuls et Syndics et Députés de l'audition des comptes. Et en fin d'année. sortant de charge, sera tenu ledit Greffier rendre les tables et départements dudit Livre des Tailles, et tous autres papiers qu'il aura en sa puissance, concernant les affaires de ladite ville, ès mains desdits Consuls nouveaux pour les mettre dans le Coffre de ladite ville et y pouvoir avoir recours quand besoin sera. Et pour ce faire, on prêtera le serment accoutumé et en tel cas requis.

Aussi a été arrêté que le plus ancien reçu audit Conseil précèderait les autres en toutes séances, voix, opinions et délibérations ; lesquels seront assis par rang, suivant leurs réceptions, pour dire leurs opinions, et pour ce fait, le greffier les appellera pour prendre leurs places, lorsqu'ils seront en Conseil.

Finalement, que lesdits Statuts seront exactement et inviolablement observés et entretenus de point en point, selon leur forme et teneur, sans pouvoir être enfreints ni transgressés en aucune façon ni manière que ce soit, de présent ni pour l'avenir, et afin qu'il n'y puisse être contrevenu, en sera requise et poursuivie l'autorisation et confirmation d'iceux en la Souveraine Cour du Parlement de Toulouse, par le syndic de ladite ville.

Lesquels Statuts ont été autorisés par la Cour du Parlement de Toulouse, par arrêt d'icelui, le dernier juin 1601. Joseph Dedieu.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

## I. — Le château de Barbazan; Sonnet de M. de Montaugé

Une notice historique sur le château de Barbazan manque encore dans notre recueil.

Elle serait très intéressante pour la région et nous la souhaitons depuis longtemps.

Parmi tant d'autres souvenirs, elle évoquerait la vaillante figure d'un preux du xv^e^ siècle, Arnaud-Guilhem de Barbazan, qui sous Charles VI et Charles VII, avant Bayard lui-même, mérita le titre de « chevalier sans reproche ». Il se signala surtout contre les Anglais.

Il y eut là jadis un manoir féodal. Des reconstructions successives ont produit la demeure actuelle. Sa silhouette pittoresque se dessine fièrement sur sa terrasse aux grands arbres, dominant la riante vallée de Loures. Enfin, l'ancienne et svelte cathédrale de Comminges se profile sur son monticule historique avec la petite cité épiscopale groupée à ses pieds.

Du château, la vue s'étend sur un panorama pyrénéen splendide, où les aspects sont variés et les perspectives attrayantes.

Un jeune littérateur toulousain, en digne fils de Clémence Isaure, a consacré, au castel de Barbazan, un sonnet qu'une communication aussi aimable que fortuite nous permet de reproduire :

### Le Château de Barbazan

*Blotti sur les rochers, comme un nid de vautour*
*Surplombant la vallée où la Garonne chante,*
*C'est un manoir farouche, à la porte indulgente,*
*Avec une terrasse et des créneaux autour.*

*Les ardoises, bleutant le front de chaque tour*
*Au ciel d'une journée automnale et penchante,*
*Flambaient, comme une armure où le soleil argente*
*L'écu de Barbazan, d'Astorg ou de Froidour*

*Mais les siècles ont fui des fiefs et des baillages.*
*Perle grise, sertie en l'or vert des feuillages*
*D'un grand parc historique au temps des Preux planté,*

Digitized by Google

*Le castel assoupi dans la rose clarté*
*Évoquait, au milieu de ses feuilles fanées,*
*Un soldat mort gardant le seuil des Pyrénées.*

LOUIS THÉRON DE MONTAUGÉ.

Comme celle d'Arnaud de Barbazan, l'évocation du souvenir de M. de Froidour est bien à sa place dans ces vers, Ce « grand-maître de eaux et forêts » délégué royal pour « la réformation des domaines » dans les régions montagneuses du Midi, vint visiter le Haut-Comminges en 1667. Il fut l'hôte du châtelain de Barbazan qui lui fit les honnenrs de la contrée, et convoqua chez lui les consuls des communautés « ainsi que les particuliers qui avaient à traiter avec le représentant du roi. »

Dans la relation de son voyage et de ses opérations, Froidour parait enchanté de son séjour. Il en donne des détails et rapporte des épisodes qu'il se complait à raconter. Nous allons laisser parler le narrateur lui-même. Son récit a de la couleur locale et il est bien vivant :

« Le dix-septiesme jour du mois, je demeuray à Barbasan et j'employai la matinée à faire plusieurs expéditions.

» Prenant quelque relasche après le disner, comme je me promenois aux environs du chasteau, j'aperçus en l'air un oyseau d'une grosseur extraordinaire et qui volloit, ce me sembloit, d'une grande vitesse, de manière que je le pris pour un aygle ; et je m'informay sur le champ, de Barbasan avec qui j'estois et de cinq ou six autres personnes du pays, si quelquefois l'on trouvoit des aygles dans les montagnes. Je fus trompé en ce que j'avois cru voir un aygle, parce que l'oyseau en question n'estoit qu'un milan, mais qui estoit extraordinairement gros et, poursuivant quelque petit oyseau qui se sauvoit devant luy, volloit avec précipitation pour l'attraper ; mais toutte la compagnie demeura d'acord que l'on voyoit fort souvent des aygles dans les Pirennées, et Barbasan particulièrement me dit qu'il y avoit deux ans qu'estant à la chasse ave deux de ses vallets sur la montagne qui est vis à vis de son chasteau il entendit un grand bruit en l'air et qu'ayant jeté la veüe à l'endroit où le bruit se faisoit, il vit deux oyseaux d'une grosseur extraordinaire qui s'entrebattoient ; que les ayant regardez quelque temps, il vit qu'ils se battoient si fort qu'ils tombèrent tous deux à terre, sur un roscher qu'il me fit voir, et firent grand bruit en tombant ; que de ce coup celui qui estoit dessous se rompit une aile, de sorte qu'il ne püt plus voller ; et l'autre ayant demeuré un moment à terre se releva et en un instant

Digitized by Google

s'evanoüit de sa veüe; que luy et ses deux vallets furent à l'oyseau qui estoit demeuré à terre qui se debattoit et faisoit les derniers efforts pour s'envoller et que l'un des deux le prist; mais l'oiseau d'un de ses piedz attrapa une des jambes de ce premier vallet qui pensa estre estropié et la serra si fort, se défendant de son bec et de son autre griffe, qu'il fallut le tuer à coups de crosse de fusil; qu'au reste, cet oiseau estoit un aigle impérial, le plus beau peut-estre et le plus gros qui se soit jamais veu; qu'il sembloit que son plumage fut doré; que ses deux ayles estant estandeues avoient douze à quatorze pans de longueur; que son bec estoit si grand, si fort et si dur qu'il paroissoit une corne et ses griffes plus grandes que la plus grande main qu'on se puisse imaginer[1], et que si cet oyseau avoit pu se conserver en vie, c'estoit un présent digne du roy.

» Il me dit aussi, qu'il y avoit environ deux mois qu'estant à la chasse, au mesme endroit, son vallet s'estant escarté, il vit deux ours qui venoient vers luy, dont d'abord il fut fort surpris et fort estonné; qu'à peine eust-il le temps de prendre de grosses balles pour les mettre dans son fusil qu'il les vit à dix pas de luy[2]; que de fuir il n'y avoit pas moyen, parce que ces animaux l'auroient en mesme temps suivy, mais par bonheur, ces deux bestes ne l'aperceurent pas et s'arrestèrent regardant derrière elles pour reconnoistre si elles n'estoient poursuivyes, parce qu'elles avoient aperceu son vallet chassant, devant lequel elles avoient pris la fuite. Cependant, le vallet qui les avoit veües avoit pris le chemin le plus court pour les rejoindre et luy donner advis de ce qu'il avoit rencontré, et le rejoignit si heureusement que ces bestes s'estant trouvées venir vers eux, ils les tuèrent touttes deux, chascun la sienne.

» Après avoir discoureu quelque temps avec la compagnie de semblables autres choses, je retournay au chasteau... »

Ne dirait-on pas que M. de Froidour s'était appliqué à donner le tour gascon à la narration de ces anecdotes?

En tout cas, s'il pouvait revivre de nos jours, il trouverait que les maitres actuels du château n'ont rien laissé perdre des meilleures traditions.

L'accueil fait à leurs visiteurs par M^me^ et M. Montoussé-Dulyon est toujours des plus aimables, et les heures passées chez eux semblent trop courtes.

Telle fut bien l'impression de ceux des membres de la Société de Comminges qui eurent la bonne fortune d'être accueillis au

1. M. de Barbazan nous paraît être un vrai chasseur des bords de la Garonne.
2. Décidément, M. de Barbazan est un digne fils de Gascogne.

Digitized by Google

château, lors d'une excursion à Saint-Bertrand et à Gargas pendant l'été de 1893[3].

Trop d'années se sont déjà écoulées depuis cette matinée charmante. Alphonse COUGET.

## II. — Un gisement de Tribolites près de Luchon

Nous relevons, dans une lettre de M. Maurice Gourdon reçue à la dernière heure, une communication qui sera accueillie avec un grand intérêt, non seulement dans notre pays de Comminges, mais dans toute la région des Pyrénées.

« Au mois de mai 1906, nous dit-il, j'ai découvert dans la montagne de Cierp un nouveau gisement de *Tribolites*. Les spécimens recueillis jusqu'à ce jour appartiennent au *Dalmanites spinifera*, Barrande, du G' de Bohême ; ce fossile se rencontre dans le terrain Dévonien inférieur. »

3. *Revue de Comminges*, tome VIII, page 208.

Digitized by Google

# LE FOUSSERET

## A LA FIN DU XVIII[E] SIÈCLE

La vieille bastide du Moyen-Age et la ville royale des temps monarchiques n'avait guère changé d'aspect, s'il faut en croire un hygiéniste des premières années du XVIII[e] siècle. Sa transformation, opérée complètement depuis, n'était pas commencée à la veille de la Révolution ; à ce point de vue, Le Fousseret partageait le sort des principales localités environnantes. « C'est une petite ville très-mal bâtie en pans de bois, écrivait Saint-André il y a cent ans ; les rues en sont inégales, mal pavées. Ce qui la distingue, c'est une grande industrie parmi les habitans : les marchés y sont considérables et produisent beaucoup d'activité et de mouvement dans cette commune »[1]. Néanmoins, les gens y devenaient vieux, surtout dans les quartiers élevés, malgré le défaut d'hygiène[2]. L'air pur et vivifiant balayait les microbes, comme nous dirions aujourd'hui, et cependant ceux-ci devaient pulluler ; les délibérations du corps municipal ne sauraient nous laisser de doutes à cet égard.

Déjà le 17 septembre 1780, le conseil, considérant que la ville était dépavée, sale et impraticable, demanda[3] que chaque propriétaire fut obligé de faire paver son devant de porte jusqu'au stillicide, la communauté se chargeant du reste. La plupart des maisons étaient d'ailleurs munies de porches ou hangars en façade ; le 12 janvier 1788 fut posé le principe de la pleine façade en cas de reconstruction. Mais, comme selon toute vraisemblance les reconstructions ne furent pas nombreuses dans les premiers temps, cette réforme de la voirie et des alignements n'a été définitivement appliquée que dans la seconde moitié du XIX[e] siècle.

Un arrêté du 7 mars 1790 prouve bien ce qu'était l'état de la ville à cette époque. Défense fut faite de laisser du fumier dans

1. *Topographie médicale du département de la Haute-Garonne*, — Toulouse, 1814, in-8°, p. 41.

2. Idem, p. 583.

3. La plupart des renseignements cités dans cette étude sont empruntés aux registres des délibérations appartenant aux archives du Fousseret. M. le Dr Caubet, doyen de la Faculté de médecine de Toulouse, a bien voulu me faciliter l'examen et le dépouillement de ces registres ; je lui en suis très-reconnaissant.



Digitized by Google

les rues et chemins publics, d'y répandre de la paille pour la faire pourrir, de laisser vaguer les porcs dans la ville, d'y tenir des étables de moutons et brebis, d'attacher chevaux, mulets et autres animaux dans les rues et sur la place publique.

Le banc du boucher était installé sous la halle. En attendant qu'il soit abattu, ce qui devait être exécuté dans les premiers jours d'août 1792, la municipalité se préoccupa, pour des raisons de propreté et d'hygiène, d'interdire l'égorgement en cet endroit, et, dans ce but, d'installer un abattoir « à la tour qui se trouvait reculée de la ville [1] ».

D'ailleurs, les municipalités qui, sous des noms différents, se succédèrent de 1780 à 1793, s'occupèrent avec un égal soin des améliorations profitables à la localité. Il ne saurait être question de relater ici les détails d'administration, presque toujours les mêmes, que l'on relève chaque année dans les registres des délibérations, mais de mettre uniquement en relief les faits principaux intéressant le développement matériel de la ville et surtout la vie politique et économique de ses habitants. Dans le premier ordre d'idées, on peut noter :

Les requêtes adressées à l'assemblée de l'assiette de Rieux et aux autorités compétentes [2] en vue de la construction d'un pont sur le ruisseau de Peyrot, « par où on passe par la porte de Notre-Dame pour aller au lieu de Castelnau, Lombez, Samatan, Lisle, etc. ; »

Les mesures prises pour amener le seigneur et baron François Balthazar d'Araignon de Villeneuve à diminuer la hauteur des chaussées des deux moulins de la ville et de Camelève, en partie cause des inondations qui ravageaient pour ainsi dire périodiquement la prairie. D'où surgit un conflit [3] ;

La décision de principe d'acquérir la maison dudit sieur de Villeneuve ou toute autre pour remplacer le vieil hôtel de ville, d'ailleurs trop petit et insuffisant [4] ;

La division de la commune, pour une juste fixation des impôts, en six sections : 1° Benque et Mourlens ; 2° Villeneuve et Labarthe ; 3° la ville et Binoles ; 4° Le Bernès et Saint-Jammes ; 5° Rioutarac et la Touesse ; 6° Lasserre et le Salanquet [5] ;

L'invitation faite aux contribuables victimes de la gelée, de la grêle et de la sécheresse, de venir présenter leurs doléances ; il est vrai que personne ne se présenta [6].

1. 19 septembre 1790.
2. 6 mai 1781, 13 mars 1785.
3. 27 juin 1784.
4. 12 décembre 1790.
5. 23 janvier 1791.
6. 2 juin 1791. L'année suivante, la grêle ravagea également les environs.

Digitized by Google

Le souci de l'éducation populaire se manifesta également à plusieurs reprises. On tenait à avoir un maitre d'école, un « régent ». C'est ainsi que, le 2 août 1787, Gabriel Dupuy, de Saint-Gaudens, ancien régent de Cazères, fut agréé pour Le Fousseret, sous réserve de l'approbation épiscopale alors exigée. Mais sa santé ne lui ayant pas permis de conserver longtemps ses fonctions, le sieur Carleyde lui succéda le 28 février 1789. Moins de deux ans après, Bertrand Chanfreau, de Lafitte-Toupière, devint à son tour régent[1]; le 13 mars 1791, il promit de prêter le serment requis pour pouvoir occuper une fonction publique. Néanmoins, pour une cause indéterminée, le poste devint bientôt libre, car, après une vacance qui dura « quelque temps », un nouveau maitre, auquel on donna cent écus, fut à son tour agréé le 5 mars 1793, sur « un rapport avantageux du citoyen curé ». Il s'agissait sans doute du sieur Marestaing, qui, déjà admis à titre provisoire, fut définitivement accepté le 21 mai suivant.

***

Sous l'ancien régime, le corps municipal comprenait quatre consuls, partiellement renouvelables chaque année par voie de cooptation, (les sortants désignant leurs successeurs, sous réserve de la sanction seigneuriale)[2], et seize conseillers politiques[3], pris parmi les notables et les principaux contribuables, « de préférence sachant signer »[4]. Les consuls sortants étaient remplacés le 1er janvier, les conseillers la veille, selon le même suffrage. A la tête de la municipalité se trouvait le premier consul, avec le titre de maire, assisté du 2me consul, lieutenant de maire. Un juge[5], un procureur juridictionnel, sorte de ministère public, et un greffier, complétaient l'ensemble des pouvoirs locaux, dont la base était néanmoins dans les consuls, « juges des causes civiles, criminelles et de police », dit encore une délibération du 6 janvier 1789.

En 1779, François Rey était maire; il eut pour successeurs:

En janvier 1780, Dominique Blanc[6];

1. 31 octobre 1790.

2. Deux noms étaient proposés, en 1re et 2e ligne.

3. Philippe Baylac, docteur en médecine, était l'un d'eux en 1779; il mourut dans les premiers mois de 1784, avant mai. Il devait résider à Toulouse. En 1792, Baron, et en 1793, Lécussan, chirurgiens, résidaient au Fousseret.

4. Dél. 7 novembre 1779.

5. Pierre Lasserre en 1779.

6. Le 20 octobre 1781, il fut délégué pour assister aux Etats de la province qui devaient se réunir à Montpellier le 29 novembre.

Digitized by Google

En janvier 1784 (sanctionné en mai seulement), Jean Lamouroux [1];
En janvier 1788, Vidian Miégeville.

Sous la magistrature de Lamouroux, se posa une intéressante question relative à l'assistance publique. Plusieurs libéralités avaient été faites antérieurement en faveur des pauvres ; par suite, un bureau de charité avait été créé pour la distribution des secours. Ce bureau comprenait : l'archiprêtre, le juge, le procureur juridictionnel, le premier consul en exercice, et un syndic trésorier. En fait, il ne se réunissait pas et le premier des membres s'était arrogé le droit de distribuer lui-même les secours. Le 29 avril 1787, l'assemblée municipale demanda que l'arrêt du 14 juillet précédent, rendu pour le bureau de Juzet en Comminges, fut étendu au Fousseret.

***

Pendant l'administration de Miégeville, des évènements plus importants survinrent. On était à la veille des Etats généraux, et un second mouvement se manifestait aussi en faveur de la réforme des Etats provinciaux. Le 6 janvier 1789, l'assemblée locale du Fousseret demanda au roi de décider que le tiers-état composerait désormais la moitié des Etats généraux, et de convoquer les trois ordres de la province « afin de délibérer sur la réforme des Etats actuels de Languedoc et la concession d'une constitution semblable à celle du Dauphiné ». Le 23 mars se tint dans l'église, sous la présidence du premier consul, maire, l'assemblée générale qui nomma les quatre délégués du Fousseret envoyés à l'assemblée de la sénéchaussée de Toulouse chargée de nommer les députés aux États; trois noms, sur quatre, nous sont connus : Miégeville, Molimar et Luxul [2].

Les graves préoccupations du moment ne faisaient cependant pas perdre de vue les détails de l'administration courante, comme l'envoi de deux délégués à l'assemblée de l'assiette du diocèse de Rieux, « fixée au mardi 30 juin 1789, à 8 h. du matin »; — la mise en adjudication de la levée des impôts, représentant un total de 7,222 livres 9 sols 4 deniers, et le vote des dépenses (20 août 1789) ; — la désignation, comme tous les ans, de prudhommes chargés de constater l'état des vendanges, afin de permettre d'en publier le ban, fixé ensuite au 5 octobre ; — la désignation d'un courrier avec mission d'aller les jeudis et dimanches chercher les

1. Délégué le 4 novembre 1787 aux États de Montpellier, convoqués pour le 13 décembre.
2. Dél. 1er juin 1789.

Digitized by Google

lettres à Martres, « au bénéfice d'un sol par chaque lettre » (27 septembre 1789); — la nomination du sieur Jean Doméjean comme secrétaire-greffier (18 février 1790); — la rectification des déclarations faites en vue de la contribution patriotique (10 octobre 1790); — l'attribution au sieur Lamouroux de la charge de secrétaire (29 janvier 1792).

Une question particulièrement délicate se posa vers la fin de l'annés 1789. On préparait la formation des départements, la suppression des anciennes provinces, et l'on songeait à créer un département dont le chef-lieu aurait été Saint-Gaudens. Les habitants du Fousseret demandèrent[1] le rattachement de cette localité, qui se trouvait sur la ligne divisoire, à Saint-Gaudens, avec, si possible, un siège de justice ou un canton pour leur ville, qui avait joui sous l'ancien régime de quelque notoriété et de certains avantages. M. Monsinat, député de la sénéchaussée de Toulouse, et le baron de Montagut, député du Comminges, avaient saisi la municipalité de cette question; on leur fit connaître la réponse.

Les derniers magistrats municipaux de l'ancien régime, prorogés momentanément, touchaient au terme de leurs fonctions. Les citoyens actifs du Fousseret, réunis du 31 janvier au 8 février 1790 dans la chapelle des Pénitents-Noirs[2], nommèrent, après de longs débats, la nouvelle municipalité, par application du décret du 14 décembre 1789: le maire, Naves; les officiers municipaux: Couget, Jean Agède-Loudet, Fontan, Lamouroux (de Lasserre), Bernard Mathieu (de Lasserre); le procureur de la commune, Desbarax; enfin, les douze notables formant avec les municipaux le conseil général de la commune. Le 14 février, la nouvelle municipalité prêta serment et fut installée. Mais elle ne resta pas longtemps au complet, car Naves, choisi comme « membre du département », donna sa démission (2 septembre); Fontan mourut au même moment. De nouvelles élections eurent d'ailleurs lieu le 14 novembre 1790, pour renouveler en partie les municipaux et les notables, mais dès le mois de septembre, Miégeville avait succédé à Naves comme maire. Il devait le rester un an, car après le remplacement des municipaux sortants, le 13 novembre 1791, Benoit Lamouroux cadet fut élu maire, tandis que Desbarax conservait la charge de procureur.

Pour l'élection des députés, les communes voisines devaient être groupées en assemblées primaires. Or le 15 mars 1790 les cantons

1. Le 27 décembre 1789.

2. Cette chapelle se trouvait sur l'emplacement occupé de nos jours par l'hôte Fourment.

Digitized by Google

n'étaient pas encore formés ; mais pour la première formation de ces assemblées, les communes furent invitées à s'agréger elles-mêmes. Le conseil délibéra à cette date d'inviter Saint-Julien, Lavelanet, Saint-Elix, Lafitte, Marignac, Gratens, le Pouy, Sajas, Montastruc, Saint-Araille, Sénarens, Casties-Labrande, Castelnau, Montoussin, Francon, Lescuns, et Mondavezan à s'unir au Fousseret. Si le canton avait été maintenu tel, il aurait été beaucoup plus grand que de nos jours. Quelques mois plus tard, Gratens, Bois de la Pierre, Pouy de Touges, Saint-Araille demandèrent à former un canton avec chef-lieu à Gratens. Le Fousseret en prit ombrage, et le maire fut chargé « de faire le nécessaire contre ce projet », qui d'ailleurs n'aboutit pas.

***

On sait quelle fut l'importance de la politique religieuse des premières assemblées de la période révolutionnaire. Plus tard, des serments purement politiques furent exigés du clergé ; au début, la question fut plus complexe.

Un fait, d'ordre matériel, ouvrit au Fousseret « la question ». Le 29 septembre 1789, l'Assemblée Nationale avait invité les propriétaires de l'argenterie des églises à porter à l'hôtel des monnaies le plus prochain toute celle qui n'était pas nécessaire pour la décence du culte. Les « habitants chefs de famille », convoqués le 2 novembre 1789, pour le 8, par le corps municipal, se réunirent dans l'église des Pénitents-Noirs, et votèrent l'envoi de l'argenterie, avec une motion « que les habitants du Fousseret adhèrent à tous les décrets de l'Assemblée Nationale rendus jusqu'à ce jour, et qu'ils verseront jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour les maintenir ». Cependant quelques jours plus tard, le 22, une nouvelle délibération décida « qu'il est essentiel que ladite argenterie reste dans l'église ».

L'archiprêtre, de Varès, accusé d'avoir attaqué les acquéreurs des biens du clergé, protesta devant le conseil, et les officiers municipaux confirmèrent, le 15 décembre 1790, son affirmation. Toutefois, le 5 juin 1791, on décida de retirer de ses mains la fameuse argenterie, « pour vendre la partie brisée, acheter une croix, et conserver le reste pour le rendre au même service ».

La constitution civile fut acceptée par l'abbé Lamouroux, vicaire, qui prêta le serment civique le 24 février 1791, avec la réserve suivante : « vu l'instruction de l'Assemblée Nationale du 21 janvier, et l'assurance qu'elle y donne de maintenir toujours l'unité de foy, de communion, de religion catholique, apostolique,

Digitized by Google

romaine, et l'autorité spirituelle et sacrée de l'Église de Jésus-Christ ». Quant à l'archiprêtre, sans doute réfractaire, il fut remplacé par Antoine-Paul Sénac, qui ne resta pas longtemps en fonctions, car, avant la fin de 1791, il fut appelé à Toulouse en qualité de vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel Sermet, et remplacé lui-même au Fousseret par « le sieur Ferran ». Celui-ci ayant demandé au conseil municipal l'achat de divers objets nécessaires au culte, le conseil décida, le 23 octobre 1791, de s'adresser au département pour obtenir la concession d'objets de cette nature provenant des couvents ou des églises supprimés.

Quant aux prêtres consorcistes, ils refusèrent le serment, affirmant que la loi ne leur était pas applicable.

Le 12 mai 1792, le conseil général de la commune décida de conserver les cloches; le 28 octobre, il désigna deux délégués pour dresser l'inventaire du contenu de l'église, en conformité du décret du 10 septembre, qui ordonnait la remise au district, pour être transmis à la monnaie, des meubles et objets en or et en argent, à l'exception des vases sacrés. Ce qui démontre toutefois que le culte continua à être exercé et l'était encore au début de 1793, c'est la demande faite à l'État, « attendu que les frais du culte étaient à sa charge », d'un autel pour Benque (5 mars 1793). Mais à ce moment la sécularisation de l'état civil était un fait accompli; en janvier 1793, le maire avait retiré des mains « du citoyen Ferrand, curé, les registres depuis 1613 ». (29 janvier 1793. Déclaration au conseil.)

***

Parallèlement à la crise politique ou, plus exactement, comme conséquence de celle-ci, se fit sentir une crise économique très forte que l'on a jusqu'ici laissée un peu trop dans l'ombre, comme toute l'œuvre économique de la Révolution, d'ailleurs. Même étudiée sur le champ restreint qui nous occupe, cette question n'en présente pas moins un réel intérêt.

Déjà, le 12 juillet 1789, l'assemblée locale se plaignait des décimateurs[1] et de leurs fermiers qui, malgré la disette des fourrages et des pailles, portaient ceux-ci à un taux élevé au lieu « d'adoucir la calamité publique »; cette exaction ravissait aux cultivateurs « le moyen de faire fertiliser leurs terres, et de nourrir leurs bestiaux ». Ceci n'était encore qu'une plainte. Trois ans plus tard, on devait se trouver aux prises avec des difficultés réel-

1. Les ci-devant privilégiés étaient : le roi (sans doute pour la forêt), M. Lafage M. Varès, le chapitre de Saint-Gaudens, fruits prenant ; le chapitre de Rieux, le curé de Lafitte, MM. des Consorces de la ville (Dél. du 18 décembre 1791).

Digitized by Google

les. Le conseil fut appelé, le 26 février 1792, à prendre des mesures devenues indispensables. Ce jour-là, le maire exposa « que les ennemis de la chose publique accaparent le numéraire effectif, afin de soulever le peuple et lui rendre odieuse la nouvelle constitution française ; qu'il ne paraît plus non seulement des espèces d'or et d'argent, mais encore qu'à peine la basse monnaie a été mise en circulation qu'elle a été de suite enlevée par des gens mal intentionnés, et qu'on ne voit plus circuler que des assignats de cinq livres; que le peuple ne trouve donc plus le moyen de subvenir à ses plus pressants besoins, et que mille contestations se succèdent journellement entre les citoyens ». Pour remédier à ce fâcheux état de choses, on demanda à l'administration du district l'émission d'un papier de confiance de 20 sols, de 10 sols et de 5 sols. En cas de refus, la municipalité se proposait d'émettre elle-même 1,000 papiers de 20 sols, 2,000 de 10 sols et 4,000 de 5 sols. Ce fut cette dernière solution qui triompha. Mais il paraît que les boulangers se concertèrent pour jeter le discrédit sur les assignats et sur le nouveau papier. Afin de vaincre leurs résistances, le conseil décida, le 23 mars 1792, d'acheter du blé pour le compte de la commune et de choisir dans les environs un boulanger pour faire le pain sous la surveillance de deux commissaires. Le prix en fut fixé à 18 sols la marque. Le 28 octobre, il devait descendre à 16 sols.

La viande fut taxée en même temps que le pain. Avant 1789, le banc de la boucherie était confié à un homme choisi sur offres par le conseil. C'est ainsi qu'en 1789 encore, le 20 août, le sieur Mouchet obtint ce banc sur le pied de 8 sols 6 deniers la livre carnassière, « à charge de tenir le banc garni et de bailler caution ». En juillet 1792, le commerce était devenu libre, mais la viande fut taxée à raison de 14 sols le bœuf, et 18 sols le veau.

Le département vint au secours des municipalités. Le 27 mai 1792, s'étant approvisionné, il délivra à la commune du Fousseret, pour alimenter ses marchés, 40 setiers de blé, et le maire fut chargé de les retirer. Or, cette distribution n'était pas gratuite, et le prix du blé devait être remboursé après la vente ; la municipalité du Fousseret ne voulut pas se soumettre à cette disposition, et, par suite, ne reçut pas sa part Aussi, dans la nuit du 4 au 5 juin, 500 hommes des diverses localités du canton, notamment de Montoussin et de Marignac, voulaient, dit-on, « se porter en armes sur Rieux, après s'être emparés des fusils déposés au Fousseret » ; le mouvement avorta par suite des mesures prises dans cette dernière ville. Néanmoins le directoire du département délégua sur le champ un des administrateurs, Jean-Bernard-Joseph Courties, pour enquêter, et celui-ci se présenta au Fous-

Digitized by Google

seret le 11 juin. L'affaire ne paraît pas avoir eu de suite sérieuse. D'ailleurs les mesures qui allaient être prises, et qui avaient surtout une portée politique générale, étaient de nature à empêcher toute nouvelle émeute.

***

Dès le 20 janvier 1790, la municipalité avait approuvé et confirmé la formation faite par les citoyens d'un bataillon de la garde nationale (à 3 compagnies de 44 hommes). Mais comme on n'avait pas d'armes, quelques officiers seuls, accompagnés de Couget, représentant de la municipalité, furent députés à la fédération du département, à Toulouse[1]. Cette fête fut célébrée au Fousseret même; les citoyens réunis à l'hôtel de ville et la garde nationale prêtèrent serment à la nation, à la loi et au roi.

Cependant on réclamait des armes; le 17 décembre 1791, un officier fut même envoyé à Rieux dans ce but, et le conseil demanda que les patriotes de Saint-Sulpice, opprimés, soient secourus. Le 14 mars 1792, en présence des troubles qui se multipliaient dans la région, il réclama aussi « quelques pièces d'artillerie » pour défendre la loi et l'ordre; « alors la ville pourrait commander impérieusement à la plaine ». A partir de ce moment, les événements se précipitèrent. Le 26 mars, en exécution de la loi du 12 février, relative aux séquestres des biens des émigrés, le conseil nomma deux délégués pour assister les deux commissaires désignés par le directoire du district. Le 18 juillet 1792, la patrie ayant été proclamée en danger par l'Assemblée Nationale le 4, le conseil se déclara en permanence; deux de ses membres, relevés chaque 24 heures, restèrent « en activité pour surveiller les événements »; il y eut deux séances par jour, à 9 heures du matin et à 2 heures du soir; une garde de sûreté fut établie par les soins du commandant de la garde nationale, et chaque jour les municipalités du canton durent, « pour satisfaire à la loi », adresser au chef-lieu un rapport quotidien. Mais Casties-Labrande, Lussan et Marignac furent les seules communes qui accomplirent leur devoir[2]. Des armes à feu furent achetées (23 juillet 1792), des piques confectionnées (24 octobre 1792); un détachement fut même envoyé à Francon pour prêter assistance aux patriotes de cette commune, « délaissés par leur municipalité » (10 août 1792); le citoyen Cottin, chef de la légion du district, vint pour s'occuper de diverses questions d'organisation (11 mars 1793).

1. 1er juillet 1790.
2. Délibérations 21 juillet 1792, 10 août 1792.

Digitized by Google

Si, d'une part, un groupe de citoyens déclara devoir s'assembler « paisiblement et sans armes » dans la chapelle des ci-devant Pénitents-Noirs (8 mars 1793), de l'autre, des mesures énergiques furent prises contre les ennemis de la Révolution. Le 7 avril, sur l'ordre donné le 6 par le district à la municipalité « de se porter dans toutes les maisons suspectes à raison de leur opinion politique et de saisir les armes et les correspondances des citoyens déjà soupçonnés », on décida de faire diverses visites domiciliaires, et on envoya quatre hommes de la garde dans chaque maison visée. Le 1er mai, le représentant Maille ayant requis la remise de tous les fusils, tant de la commune que des particuliers, une décision fut prise en ce sens, mais le 21 du même mois, on décida d'en acheter d'autres.

Le 18 mai 1793, un commissaire fut envoyé par le district dans chaque canton pour y faire mettre à exécution les mesures de sûreté générale. Molimar, du Fousseret, fut désigné pour Cazères ; Pomirol, maire de Gailhac, pour le Fousseret. Ce commissaire avait principalement pour mission d'établir au canton un comité de salut public, composé de 9 membres, dont le président et le secrétaire devaient être nommés tous les mois. Bien que le procès-verbal ne précise pas le jour, cet ordre fut exécuté ; désormais, le comité fonctionna[1].

Le 27 juin, plusieurs municipaux et le procureur Desbarax donnèrent leur démission, mais le district refusa de l'accepter. Le 18 juillet, enfin, le citoyen Baron fut nommé trésorier en remplacement de Miégeville, appelé aux fonctions de juge du district.

Désormais, la vie politique semble avoir été concentrée, au moins pendant un certain temps, dans le comité de surveillance et la société populaire. Il faut néanmoins reconnaître qu'au Fousseret, ces deux organes ne jouèrent un rôle, ni prépondérant, ni même actif. Malgré la soumission aux lois et la coopération normale des pouvoirs locaux aux actes du pouvoir central, l'ardeur révolutionnaire parait avoir été, ici, très-atténuée.

La société populaire disparut en décembre 1794, le comité en février 1795. La réaction thermidorienne se fit sensiblement sentir au Fousseret, non pas peut-être sur le champ, mais dans la suite, dès l'an IV, ou l'an V, et en l'an VI le commissaire du directoire près le canton de Rieux, Rigal, fut même chargé par le département d'enquêter et de faire un rapport[2].

Dans l'intervalle, en effet, le système administratif avait été

1. Voir : L. Vié. *La Société populaire et le Comité de surveillance du Fousseret en l'an II.* — 1906.

2. Voir : L. Vié. *Une commune rurale pendant la Révolution : Castelnau-Picampeau*

Digitized by Google

changé avec la Constitution : des municipalités cantonales avaient remplacé les assemblées locales ; elles étaient formées des agents municipaux de toutes les communes du ressort.

Au Fousseret, le citoyen Naves en fut le premier président (21 frimaire an IV-12 décembre 1795)[1] ; ce régime devait durer environ quatre ans, jusqu'à la Constitution de l'an VIII.

Louis VIÉ.

1. Idem

Digitized by Google

# UN CURIEUX GROUPE
# D'EVÊQUES COMMINGEOIS

## NOTICES ET DOCUMENTS

*(Suite)*

### III

### JEAN-BAPTISTE DE FOIX
### (1466-1501)

En 1891, M. le baron Marc de Lassus publia une étude sur le Missel d'Alan exécuté, en 1492, pour Jean-Baptiste de Foix, évêque de Comminges[1]. La description de ce « manuscrit sur vélin, de la plus grande beauté et d'une exécution très riche, » est précédée d'une biographie de Jean-Baptiste de Foix. Ce travail puisé aux meilleures sources est des plus précis et pourrait passer, avec quelques additions et retouches, dans une Histoire définitive de nos évêques commingeois. J'ai en main une partie, d'ailleurs fort curieuse, des pièces visées ou analysées dans la biographie dont le regretté baron de Lassus est l'auteur, et ces pièces elles-mêmes servent de justification à une biographie de Jean de Foix écrite par le paléographe Larcher. Il y a lieu de donner au public ce dossier vraiment intéressant, que complétera un document récemment découvert aux Archives notariales de Toulouse.

Jean-Baptiste de Foix, comme son grand-oncle le cardinal Pierre de Foix, est un des bienfaiteurs du Comminges[2]. On est redevable au second de ces prélats du

1. Voy. : *Revue de Comminges*, 1891, p. 193 et suiv.

2. Dans l'*Aquitaine séraphique* du R. P. Othon, de Pavie, (t. II, Auch, Foix impr.) on trouve le Testament du cardinal Pierre de Foix, la reproduction de son épitaphe, celle de ses armes et de son portrait. Le cardinal légua 500 écus d'or pour obits au chapitre de Comminges, et 100 écus d'or au chapitre de Saint-Gaudens. Le testament est du 3 août 1464; le cardinal mourut le 13 décembre suivant.

Digitized by Google

monument érigé dans la cathédrale commingeoise en l'honneur de saint Bertrand. A l'encontre de ce qu'on lit dans presque tous les livres spéciaux au Comminges, je crois qu'on doit attribuer à Jean et non à Pierre l'escalier et le portail du château d'Alan. Si les armes de Foix-Béarn gravées sur le mausolée de saint Bertrand autorisent l'archéologue à revendiquer cet édicule pour le cardinal Pierre de Foix auquel ces armoiries appartenaient, pourquoi ne pas revendiquer pour Jean de Foix les beaux vestiges de l'ancienne résidence épiscopale d'Alan sur laquelle on voit encore les armes de ce prélat, Foix-Comminges, suspendues au cou de la vache de Béarn ?[1]

Jean de Foix a occupé pendant 35 ans le siège de Comminges (1466-1501) et cette période relativement longue a la bonne fortune d'être éclairée par des textes piquants. Entre autres, le lecteur remarquera une singulière missive de l'évêque à l'archidiacre-mage de son Chapitre. C'est d'une littérature fort bizarre, un mélange comme on se le permettait alors. Ce texte n'est pas le moins original de la série.

***

« Jean de Foix étoit né dans le diocèse de Toulouse, en 1436, du commerce illégitime de Mathieu de Foix, comte de Comenge, avec Ismène de Betsagua ou Letsagua, laquelle n'avoit pas pris d'engagement. On l'appeloit *le bâtard de Grailly*, et il étoit protonotaire du Saint-Siége. L'administration de l'évêché de Dax lui avoit été confiée sur la renonciation que le cardinal Pierre de Foix avoit faite en sa faveur du droit qu'il prétendoit sur cet évêché, moyennant une pension de 800 écus d'or[2]. Pie II donna

1. Dès 1862, M. Ernest Roschach avait fait cette identification qui n'a pas été remarquée sans doute. Dans son volume : *Foix et Comminges*, il écrit : « Sur le tympan de cette porte fleurie, la vache de Béarn porte au cou l'écusson écartelé de Foix et de Comminges, rappelant par cet emblème héraldique la mémoire de l'évêque Jean de Foix, fils du dernier comte de Comminges, ce Mathieu de Grailly qui retint si longtemps captive la comtesse Marguerite ». — (*Loc. cit.* p. 169.)

2. Voy. : A. Degert, *Histoire des évêques de Dax*, pp. 232-240.

Digitized by Google

l'abbaye de Saint-Sever Cap de Gascogne en commende perpétuelle au bâtard de Grailly pour qu'il pût plus aisément payer la pension au cardinal. Les bulles de cette abbaye furent expédiées le 4e d'avril 1460. Il en avoit l'administration depuis le 17 novembre 1455 et elle devoit durer jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de 27 ans qu'on requéroit alors pour la consécration d'un évêque. Jean Desca, capitaine de Mauléon en Soule, fut présent à la prise de possession de l'abbaye par Jean de Foix en qualité d'administrateur.

« Le siège épiscopal de Comenge ne fut pas rempli d'abord après la mort d'Arnaud-Raimond d'Espagne. Les électeurs ne purent point s'accorder et réunir leurs voix.

» L'administrateur de Dax se mit sur les rangs pour obtenir l'évêché de Comenge et l'emporter sur les concurrents. Le Chapitre y consentit et les compétiteurs ne s'y opposèrent pas. Le roi Louis XI traversa beaucoup le bâtard de Grailly[1], qui s'en plaignit amèrement au Pape en 1467. Mathieu d'Espagne, seigneur de Montespan, apparemment le principal moteur de ces traverses, déclara au Chapitre de Comenge que le roi l'avoit établi gardien de la temporalité de l'évêché pendant les années 1465 et 1466 auxquelles le siége avoit vaqué, et fit quittance, le 25 février 1467, au Chapitre, de l'argent et du grain qu'il en reçut. Ce seigneur supportoit avec peine de voir sortir l'évêché de sa maison et vouloit donner du dégoût à Jean de Foix pour ce bénéfice. Cela est d'autant plus vraisemblable que le bâtard de Grailly avoit prêté serment de fidélité à Louis XI, le 26 octobre 1466, et que le 2 novembre suivant, étant à Orléans, il donna procuration pour prendre en son nom possession de l'évêché de Comenge. On trouve un acte de vente du 14 juin 1467, dans Vielle en Aure, retenu par Dominique d'Ostennio, notaire, daté de l'épiscopat de Jean de Foix.

» Ceux qui par envie de compter un second pape sur

1. Voy., à ce sujet : *Lettres de Louis XI, roi de France*, publiées par J. Vaesen, T. II, pp. 280-281, cfr. : *Revue de Gascogne*, T. XXVII, pp. 338-339.

Digitized by Google

le siége de Saint-Bertrand ont avancé que Jean-Baptiste Cibo, fait cardinal par Sixte IV en 1471 et depuis élevé sur la chaire de Saint-Pierre à la mort du même Sixte, le 29e août 1484, sous le nom d'Innocent VIII, gouverna l'Église de Comenge depuis la mort d'Arnaud-Raymond d'Espagne jusques en 1471, sont démentis par tous les actes qu'on vient de citer. Arnaud-Raymond mourut en 1464. Le Chapitre de Comenge rendit compte de tous les fruits perçus les années 1465 et 1466. Jean de Foix prêta serment de fidélité le 26 octobre 1466. Quelle place reste-t-il pour Cibo? On ne trouve point d'ailleurs de vestige de procédure en cour de Rome, ni devant d'autres tribunaux. Tout ce qu'on peut dire de plus avantageux pour l'opinion de ceux qui placent Cibo sur le siége de Comenge, c'est que sous prétexte de quelque apparence de droit sur l'évêché, il demanda quelque pension ou gratification, sans qu'il paroisse qu'il l'ait obtenue. Ce ne sont point des titres valables pour être mis au rang des évêques de Comenge.

» Pierre de Batz dit de Saint-Cric, moine de l'abbaïe de Saint-Sever Cap de Gascogne, résigna en faveur de Jean de Foix le prieuré simple de Saint-Pierre de Nervis, diocèse d'Aire, membre de cette abbaye. Le pape Paul II en accorda les provisions le 4e avant les ides de mars 1467 et le Pape y rapporte que son vénérable frère Jean, évêque de Comenge, lui avoit représenté qu'il avoit dépensé au delà de 6000 ducats de la chambre, à cause des dépenses faites par le roi[1] et autres empêchements, que ce motif l'engageoit à admettre la résignation en sa faveur, lui étant assuré d'ailleurs que le revenu de ce prieuré n'alloit pas à 400 livres tournoises. Il falloit que Jean de Foix aimât bien le païs de Chalosse pour briguer le prieuré aprez avoir fait démission de l'abbaye sans qu'il y fut forcé.

» Jean de Foix avoit fait avec Louis XI la paix aussi sincèrement qu'on pouvoit la faire avec ce prince, qui le

1. C'est-à-dire: par suite des dépenses que le roi lui avait occasionnées.

Digitized by Google

chargea, le 12 juillet 1472, d'une commission en Béarn pour les affaires du comte Phébus. Il assista, le 22 février suivant, au contrat de mariage de Bertrand de Pey Sacerre avec Domenge de Binos.

» Le pape Innocent VIII donna le 16 avant les calendes d'octobre 1485 (16 septembre) l'abbaye de Saint-Sabin de Lavedan à Jean de Foix, et, par bref du même jour, il en avertit les religieux..... L'évêque de Comenge donna, le 14 janvier 1491, les revenus de cette abbaye en ferme pour 924 écus petits (1247 livres 8 sols) en présence de noble et puissant seigneur Jean de Comenge, seigneur de Roquefort *(de Rupeforti)*, de noble Arnaud de Confite, son économe, et de Merle *(Merulo)* de Fraxino, curé de Saint-Savin. Noble Mathieu de Confite étoit domestique du prélat en 1469.

» L'abbaye de Boulbonne ayant vacqué, Jean de Foix en fut pourvu, mais le cardinal de Palme le troubla. Le roi Charles VIII écrivit au cardinal de se désister du droit qu'il prétendoit sur cette abbaye en faveur de l'évêque de Comenge, et Louis XII, encore duc d'Orléans, l'en pria de son côté, et leur protection lui assura une possession tranquille.

» A Mons^r le Cardinal de Palme,

» Mons^r le Cardinal, Mons^r le Roi vous escript présentement à ce que vous veuillez désister et départir du droit par vous prétendu en l'abbaye de Boulbonne au profit de mon cousin l'évêque de Comenge, ainsi que par icelles pourrez plus amplement veoir. Et pour ce que je sais ledit s^r avoir la chose très à cueur en faveur des bons et agréables services que lui a fait par ci-devant, fait encore par chacun jour, vous prie, tant comme je puis, que en obtempérant à son bon vouloir et plaisir, et pour amour de moi, vous en veuilliez désister et deppartir au profit de mondit cousin, et, en ce faisant, ferez service et plaisir très agréable audit s^r et à moi très grant, que reconnoîtrai de ma part quant d'aucune chose me voul-

Digitized by Google

drez requérir, priant Dieu, Mons^r^ le Cardinal, que soit votre garde. Escript à Melun, le XXVI^e^ jour de juillet, le duc d'Orléans, de Milan et de Valois, et bien votre Loys. — De Cotereau. »

» François Phebus, roi de Navarre, seigneur souverain de Béarn, comte de Foix et de Bigorre, étant mort en 1483, sans avoir pris d'alliance, Catherine de Foix, sa sœur, lui succéda dans toutes ses seigneuries. Jean de Foix, vicomte de Narbonne, prétendit que ces fiefs étoient masculins, qu'une fille ne pouvoit pas les posséder, et il en prit le titre. Le vicomte étant à Lyon le 25 juillet 1494, avec dessein de suivre Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, envoya à l'évêque de Comenge les lettres patentes de gouverneur et lieutenant général dans toutes ses terres et seigneuries avec le seigneur de Caumont, en l'absence toutefois de Gaston de Foix, captal de Buch, comte de Candale, son frère, et leur confia la garde de ses enfans et la défense de ses places.

» En conséquence de ce pouvoir, l'évêque intitula l'institution qu'il fit d'un procureur jurisdictionel dans Mazères, dont il étoit conseigneur en qualité d'abbé de Bolbonne avec le comte de Foix, en ces termes : *Johannes de Fuxo, Dei et Sanctæ Sedis apostolicæ gratia Convenarum episcopus, abbas seu administrator perpetuus incliti monasterii beatæ Mariæ Bolbonæ, ordinis Cisterciensis, Mirapicensis diocesis, ac locumtenens et gubernator pro illustrissimo principe et domino domino Johanne de Fuxo, Dei gratia rege Navarræ, domino Bearnii, comite Fuxi, Bigorræ et de Stampis, vice comite et domino Narbonæ.* Ces lettres datées du 10 mars 1495.

» Le 17 septembre 1497, il fut passé des *Articles* de mariage entre Anne, princesse de Navarre, fille ainée de Catherine, reine de Navarre, et Gaston de Foix, fils ainé de Jean de Foix, comte d'Estampes, vicomte de Narbonne, par lesquels la reine de Navarre et le vicomte de Narbonne donnèrent procuration pour dresser le contrat. La



Digitized by Google

reine nomma : Pierre d'Abzac, archevêque de Narbonne ; Geoffroi de Pompadour, évêque du Puy ; Jean d'Albret, comte de Nevers, seigneur d'Orval ; Gabriel d'Albret, seigneur d'Anestier ; Jean de Pompadour, seigneur de Pompadour ; Arnaud de Saint-Chamans, seigneur de Lissac, sénéchal des Landes. Le vicomte de Lautrec et de Villemur confia ses intérêts à Manaud d'Aure, évêque de Tarbe ; Boniface Peruzzi, évêque de Lescar ; Jean de Pardeillan, évêque d'Oloron ; Charles de Bourbon, baron de Lavedan, sénéchal de Toulouse. Jean de Foix, vicomte de Narbonne, donna sa procuration à Jean de Foix, évêque de Comenge ; Bernard d'Abadie, évêque d'Aire ; Philippe de Lévis, évêque de Mirepoix ; Jean de Lévis, seigneur de Mirepoix, sénéchal de Carcassonne ; au seigneur de Montespan, et à Gaspard de Villemur, seigneur de Saint-Paul. Le contrat fut ratifié par le roi et la reine de Navarre, le 12 janvier 1499, en présence de Guillaume de la Baulme, chevalier, sénéchal d'Albret ; de Raimond de Casarré, juge mage de Bigorre ; de noble Gabriel de Cardaillaco, majordome desdits Roi et Reine ; et de noble Pierre de Montlesun, seigneur du Vignau, leurs conseillers.

» L'évêque de Comenge se plaignit en cour de Rome du vol à lui fait lorsqu'il étoit administrateur de l'évêché de Dax et de l'abbaïe de Saint-Sever, en 1477, dix ans aprez qu'il fut évêque de Comenge.

» Il écrivit le 30 avril 1498 une lettre singulière à son clergé pour lui demander un don pour le droit de visite qu'il n'avoit pas le tems de faire [étant allé] en Dauphiné avec le comte de Foix, devant aller dans peu à Paris, où le roi Louis XII, qui venoit de monter sur le trône, l'appeloit avec la famille du vicomte de Narbonne, qu'il ne traite point de roi de Navarre dans cette lettre, la succession de la maison de Foix étant alors réglée. L'évêque expose la douceur de son gouvernement, le mépris dans lequel sa trop grande affabilité l'avoit fait tomber, qu'il avoit autrefois obtenu de fortes diminutions sur les décimes par son

Digitized by Google

seul crédit, et qu'il espéroit de la bienveillance du roi et de la protection du vicomte de pouvoir procurer un plus grand soulagement. Cette lettre fut écrite de sa main en des termes latins peu connus de Cicéron, les phrases entrecoupées du jargon du pays.

» Il obtint de Louis XII des grâces qu'il n'avoit apparemment pas osé solliciter auprès de Louis XI et qu'il n'avoit pas demandées à Charles VIII. Il fit légitimer, au mois de juillet 1498 ses deux enfants naturels Paulin et Urbain. Il avoit eu le premier avec Caterine de Beyria et le second avec Jeanne Vrassen, qui n'étoient point mariées. Il est dit dans les lettres patentes qu'ils étoient fils de l'évêque de Comenge[1] et ils sont surnommés de Byarn *alias* de Comenge. Paul fut dans les suites évêque de Lescar, abbé de Boulbonne et de Saint-Savin.

» Jean de Foix fut légitimé lui même civilement au mois de décembre de la même année, ne l'ayant été ci-devant par le Pape que pour les ordres et les bénéfices.

» Il tomba malade au château d'Alan à la fin de l'année 1501 étant âgé d'environ 65 ans. Il donna le 24 octobre de ladite année à son Chapitre les dimes de Tusaguet, qu'il avoit acquises en 1487 pour 200 écus petits du roi et de la reine de Navarre, qui chargèrent, pour en passer acte, Simon de la Maisonnave, leur secrétaire, et Fortanier de Gémit, notaire de la cité de Saint-Bertrand de Comenge, de leur procuration. L'évêque laissa ces dimes à son Chapitre, à la charge de célébrer annuellement pour le repos de son âme un obit le jour de sainte Luce, 13 du mois de décembre. On a cependant fixé cet obit au 27 octobre, jour de la mort du prélat, et les dimes produisent aujourd'hui une rente considérable en grains et en argent.

» Il fit testament le 27 octobre, et voulut être enterré dans sa cathédrale, et que les honneurs funèbres répondissent à la dignité et à la qualité de son excellente per-

1. Tout ceci est démenti plus loin.

Digitized by Google

sonne, *suæ egregiæ personæ*. Il ordonna que ses dettes fussent payées et ses domestiques récompensés. Il déclara avoir reçu beaucoup de bien des églises de Boulbonne, de Saint-Savin, d'Aulon, de Peyrissas, de Saint-Béat et de Nervis Castet, *quibus per longa tempora præfuerat*. Il ne parle point des évêchés de Dax et de Comenge, ni de l'abbaye de Saint-Sever. Il fit des légats aux autres, dont il laissa la fixation à la discrétion de ses exécuteurs testamentaires. Le Chapitre de Comenge fut institué héritier, à la réserve de 1500 livres que les héritiers du seigneur de Caraman lui devoient, de 2000 écus d'or à lui dus par les héritiers du seigneur de Caumont; des biens à lui légués par feu Bernard de Béarn, chevalier, son frère, dit le bâtard de Comenge. Il y a apparence que le prélat disoit la vérité à l'article de la mort, n'ayant pas voulu la déclarer à Louis XII lors de leur légitimation; son frère, qui s'étoit retiré dans le Comtat, où il mourut, étant sans doute disgracié de la Cour de France, il les avoit fait passer pour ses enfans, quoiqu'ils ne fussent que ceux de Bernard. Il choisit pour exécuteurs testamentaires Manaud d'Aure, évêque de Tarbe; Nicolas de Saint-Pierre et Jean de Morlhon, second et troisième présidents du Parlement de Toulouse; noble Arnaud d'Antin, seigneur d'Antin; noble Arnaud de Confite, son économe; Gaillard de l'Hôpital, chanoine et grand archidiacre de Comenge; Pierre Dirigaray, archidiacre d'Aure; Pierre de Salefranque, chanoine de sa cathédrale; Pierre de Capdeville, archidiacre d'Aran, et Merle de Fraxino, curé d'Ilhan.

» Le corps de Jean de Foix fut enseveli le 6e de novembre, 1501 dans sa cathédrale. On ne voit point que le Chapitre son héritier, ait voulu faire la dépense d'un mausolée ou d'une épitaphe. » — (LARCHER.)

Digitized by Google

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

## I. — 1560

### Collation de l'évêché de Dax a Jean de Foix

L'évêché de Dax étant vacant par résignation de son administrateur, Pierre de Foix, le Pape confère ce bénéfice à Jean de Foix. Comme le résignataire doit lever annuellement 800 écus d'or sur l'évêché, le Pape accorde en compensation, à Jean de Foix, l'abbaye de Saint-Sever, diocèse d'Aire.

« ... Necnon dicto episcopo pensionem annuam DCCC scutorum auri cugni regis Franciæ super fructibus... mensæ episcopalis Aquensis sibi quoad viveret per te et tuos in eadem ecclesia successores... annis singulis persolvendam... assignavimus, nec non tibi, ut pensionem hujusmodi persolvere commodius valeres, quod etiam postquam... munus consecrationis suscepisses, monasterium Sancti Severi de Sancto Severo, Ordinis sancti Benedicti, Adurensis diocesis, quod dudum tibi auctoritate apostolica... in commendam obtinebas, prout obtines, cum eadem ecclesia et illius... administratione, quamdiu dicta pensio duraret, in hujusmodi commendam retinere valeas, concessimus. Nos igitur, ut statum tuum decentius tenere valeas, etc...

» Datum Senis, anno Incarnationis Domini 1460, pridie nonas aprilis, pontificatus nostri anno secundo. — De Piscia [1]. »

## II. — 1477

### Vols commis au préjudice de Jean de Foix

La chancellerie apostolique transmet aux officiaux de Dax et d'Aire, aux recteurs des paroisses de ces deux diocèses, aux prieurs, gardiens et religieux des couvents des Frères Prêcheurs, des Frères Mineurs, des Augustins et des Carmes résidant en ces mêmes lieux, les doléances de Jean de Foix, évêque de Comminges. Ce prélat se plaint de ce que, durant son administration de l'évêché de Dax et sa commende du monastère de Saint-Sever, il a été victime de plusieurs vols. On lui a enlevé notamment de l'or, de l'argent, des tasses, des coupes à boire, de la

1. Voy., pour les documents cités dans cette Notice : Archives de la Haute-Garonne *Fonds de Saint-Bertrand*, et Archives des Hautes-Pyrénées, F. 14. *Dictionnaire* de Larcher, F. G. 28.

Digitized by Google

vaisselle d'or et d'argent, des anneaux, des perles, des pierres précieuses, des joyaux, des « actes » publics et privés, des pièces de procédure, etc.

» ... Sicuti aurum, argentum monetatum et non monetatum, tasseas, sciphos, gobeletos et aliam vassellam auream et argenteam, annulos, perlas, lapidesque pretiosos, et alia quæcumque jocalia, litteras, cedulas, instrumenta publica et privata, jura dominalia, juridictiones, quittancias, rationes, processus, testamenta, codicillos et alias quascumque scripturas publicas, communes et privatas, debita, tradita, census, proventus, fructus, redditus, pecuniarum summas, etc... Datum Romæ... anno a Nativitate Domini 1477, indictione decima, die vero veneris secunda mensis maii. — Cincius de Viterbio, *dictæ curiæ notarius.* »

L'acte est adressé au nom de : « Johannes-Aloysius Tuscanus, de Mediolano, utriusque juris doctor, Domini nostri Pape cappellanus, ipsiusque camerarius, necnon curiæ causarum Cameræ apostolicæ generalis auditor. »

## III. — 1487

### Procuration pour vendre les dimes de Tusaguet a Jean de Foix

Magdalena, filhe et sor de Reys de France, princesse de Viane, curadore et habent lo regiment de las personas, terras et senhorias de nostres tres cars et très amats fills lo Rey et la Regina de Navarra, et Johan, par la gracie de Diu rey dudit reaume, ducq de Nemors, de Gandie, de Montblanc et de Penafiel, et per la medixo gracie comte de Foix, senhor de Bearn, comte de Begorre et de Ribagosse, de Penthièvre, de Peyregort, vescomte de Castelbou, de Marsan, de Gabardan, de Nebosan, de Limosin, senhor de la ciutat de Balaguer, et par de France, et Catalina, per la medixe gracie regina proprietari dudit reaume, duquesse desdits ducats, comtesse, seignore et viscomtesse deusdits comtats, senhories et viscontats, à tots et sengles, qui las presents veyran, notifficam et fem saber, que nos de ung voler et accort, sciaument, nos avant dits Johan et Catalina, ab voluntat, licence et exprez consentiment de Madame nostre dite may, et nos avant dits Cathalina ab voluntat, licence, et exprez consentement de mondit senhor nostre marit, de nostres bonnes graties et agradables voluntats, et sens revocation deus procuradors per nos davant aqueste hore constituits, de novet avem feyt, constituit, creat, nominat et deputat, fem, constituim, cream, nominam et deputam per tenor de las presens, nostres speciaux procuradors et de nostres negocis curadors et directors, et sens que la generalitat ne deroge à la specialitat, ni per lo contrari, es assaver maistre Simon de Maisonnave, nostre secretari, maistre Fortané de Gemit, notari, habitant de Saint-Bertrand de Comenge, et a cascun de lor in solt, en aixi que no sie melhor la condition de l'occupant que la deu subsequent, mes so que per la ung

Digitized by Google

de lor sia stat comensat, per l'autre o autre puesque star mediat, finit et déterminat, speciaument et expresse affar vendition, alienation, transport et resignation au reverend pay en Dieu mossen Jehan de Foix, abesque de Comenge, de tote la desme à nos apertenens en lo loc et terrador de Tusaguet, ab totes et sengles causes pauq et grant, qui en lodit loc es apartense dequet, se a usat et acostumat et se deu prene et pagar desme, et asso per lo pretz et some de dus centz scutz compdam xviij soos per scut, ausquoaus et a cascun de lor, anxi que dit es, avem donat et autreyat, donam et autreyam per tenor de las presens, franc, plain et liberal poder de ladite somme prener et recever, et autreyar carte de vendition et quittance de ladite somme en forme degude et pertement, et qui semblant contraut de vendition et quittance se deven et an acostumat far et autreyar, et ab totes et sengles las causes, obligations, et renonciations necessaris, et de prometer et autreyar au nom de nos, tenir bone et ferme ladite vendition de nos medix et de totz autres personas, ab permission de lhevar sus nos totes pleytesias quy seran manqades, et desus lo tot far et prestar segrament licit et honeste sus nostres armes ; et fayte ladite vendition, lo mettre en possession de ladite desme o sous procuradors o procurador au nom de lui, et generaument de far et procurar totes et sengles autres causes que bons, verays et leyaus procuradors poden et deben far, et que nos medix farem o far poyrem si personalement presens erem, pausat que sien majors que expressados, et que mandament speciaus requerisseron, prometen per tenor de las presens et sus nostre bone fe et paraula de princessa, rey et regina, aver et tenir per ferm et agradable per tos temps tot so et quant que per nostres dits procuradors et cascun de lor sera stat feyt, dist, vendut, alienat, transportat, autreyat, recebut, quitat, o en qual se vol autre maneyre procurat toquant las causes susdites, et de los relhebar de totes cargues de satisdation et obligation de totes et sengles nostres bees et causes, mobles et sedens, presens et advenidors, et en testimoni dasso avem autreyades las presens signades de nostres maas, et mandat sagerat de nostre saget et armes en pendents.

Dades à Pau, lo quoart jorn de mars l'an mil quoate cens oeytante et sept. MADELENE ; JOHAN ; CATALINA. — Per mandament de madite dame la princesse et deus senhors Rey et Regina, présens l'abat de la Reule, et mossen Johan de Pardeillan, lors conselhers. B. DE LA VINHE.

## IV. — 1494

### AFFERME DES SEIGNEURIES DE FRANCARVILLE, ETC., POUR JEAN DE FOIX

Le 22 avril 1494, Jean de Foix étant dans le château d'Alan, institue un procureur pour affermer en son nom les revenus des lieux de Francarville, Mascarville, Vendine et Loubens dont il est seigneur. Les droits

Digitized by Google

seigneuriaux de ces diverses communautés lui ont été vendus par Jean de Foix, comte de Caraman. Le procureur de l'évêque est Jean de Sedze et l'acheteur est Sans de Loubens. Parmi les témoins de l'acte de procuration on remarque noble Guillaume d'Arbon, archiprêtre d'Azet, diocèse de Comminges, et Jean Boyton, prêtre du diocèse de Pamiers, notaire apostolique.

« Ensieguense los pactes tractatz et acordatz entre noble Samx de Lobenx, segnor de Verdala, d'una part, et Bertrand de Sedza, habitant de Calmond, procurayre del révérend payre en Dieu, mossen Johan de Foix, evesque de Comenge, segnor de Francarvilla, Mascarvilla, Vendina et Lobenx....

Et prumierament es estat dit, tractat et acordat entre lasd. partidas que lod. de Sedza arrenda et per vertut de la susd. procura et poyssansa a el donada, bayla ald. noble Sanx de Lobenx totz los dreytz de la senhoria auta, bassa et moyena, totz los frutz, revenus et emolumens, oblies, casques dreytz de delausamens, de vendas, fornalz, gallinas, blatz, vis, sivadas, argent, en qual maniera que sian appartenens ald. Mosseignor de Comenge als dessus locz de Francarvilla, Mascarvilla, Vendinas et Lobenx am totz dreytz ald. s$^{or}$ appartenens tant justices, acaptes que regrecaptes am poyssance de lausar toutas vendas et baylar à nouvel fieu si besoing es, et-tot ainsi que lod. Mon$^{gr}$ de Comenge a acquisit de Moss$^{or}$ lo Comte de Car$^{nh}$ et asso per lo terme de tres annadas commensans lo jorn de Sant Johan darrieroment passat et findoyras à lad. festa, losd. tres ans complitz, et asso per lo près et soma, et per cascun an, de quatre vings franx pagados la meytat à la festa de Nadal et l'autre meytat à la festa de Sanct Johan prodavenent en lo loc de Lobenx.

*Item* may es estat dit, tractat, convengut et acordat entre lasd. partidas que megensan la soma dessusd. et specificada lod. de Lobenx aura los dreytz de la baylia et ordenaria desd. locz duran lod. terme de tres ans.

*Item* may es estat dit, tractat et acordat que los dreytz de totas condemnacios, ho composicions, acordis, et totas autras causas que se endevendran duran losd. termes consernen lo fayt de la justicia de detz francz ho de detz francz en jos, se partiran per meytat so es assaber que la meytat apartendra ald. mossen de Comenge, et l'autra meytat ald. de Lobenx, et se cas era que lasd. condamnacions ho composicions passessan ho montessan may que de la soma de detz francz, seran et appartendran ald. moss. de Comenge reservat que tot jorn lo dessusd. de Lobenx ne levara la meytat delz detz et lo may sera tot deld. moss$^{or}$ de Comenge.

*Item* may es estat dit, tractat et acordat entre lasd. partidas que se y avia alcun ho alcuna que agues commetut crim per loqual calgués que loz bès fossan confiscatz et se confisquessèn per sentencia de juge, lod. confisc apartendra ald. mossen de Comenge et totas porsuitas de la punicion deld. crim seran faitas per lod. mossen de Comenge.

*Item* may es estat acordat entre lasd. partidas que lod. de Lobenx

Digitized by Google

convendra am lo juge que sera mes que lod. Sg^nor^ et pagara ald. juge los gatges acordatz entre lod. de Lobenx et juge.

*Item* may es estat dit, tractat et acordat entre las susd. partidas que se per alcun crim commis alz dessud. locz calia far alcuna punicion corporal, ho mutilacion de membre desd. delinquens, totas las porsuitas saran feytas als despens deld. mossen de Comenge.

*Item* es tractat et acordat entre lasd. partidas que se alcun ho alcũna condemnatz à amenda pecuniaria s'apelava de lad. condemnacion, lad. appellacion se perseguira als despens commus tant deld. mossen de Comenge que deld. de Lobenx.

*Item* es estat tractat, convengut et acordat entre lasd. partidas que si lo cas advenia que mossen lo conte de Carmanh recobris las dessusd. places pendent lo terme desd. tres ans et en tal temps que las culhidas de las dessusd. places no fossan feytas lod. mossen de Comenge pagara enteresses ald. de Lobenx à dita de dos homs elegitz lo ung per lod. mossen de Comenge et l'autre per lod. de Lobenx.

*Item* plus es estat dit, tractat et acordat entre lasd. partidas que quant calie que lo juge vengua tenir sizas en lasd. places ho en la una d'aqueras sera feyta la despensa deld. juge de las condemnacions comunes.

Lesquals pactes et convenensas s'encartaran et sera feyt et retengut instrument publicq per notari public. Et per so que tot so dessus es veritat lasd. partidas se son ayssi signadas come sensiec, à XXVII de juilh l'an 1594.

DE LOBENX. Bertran DE SETZA.

Testes : Nobilés dominus Philippus de Roaxio precentor ecclesie collegiate Sancti Felicis, rectorque de Caragodas et de Fageto ; Anthonius Guilhot, domicellus de Fageto, etc... »

(Archives des Notaires de Toulouse : Evêché de Comminges)

## V. — 1494

### LETTRES DE LIEUTENANT DU ROI DE NAVARRE POUR JEAN DE FOIX

Jehan, par la grâce de Dieu roi de Navarre, seigneur de Béarn, comte de Foix et de Bigorre et d'Estampes, vicomte et seigneur de Narbonne, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme pour donner ordre à nos besognes, affaires et négoces, et à la garde des personnes des nos très chers et très amés fils et fille le prince de Navarre et Germaine de Foix, nos enfans, et aussi de nos places, terres et seigneuries pendant le voyage que nous faisons présentement au pays d'Italie, à requête de Mossr le Roi pour la conquête de son royaume de Naples, nous ayant par nos lettres patentes fait, commis et ordonné, créé notre lieutenant-général en toutes nosdites terres et seigneuries notre très cher

Digitized by Google

et très amé frère et cousin Gaston de Foix, captau de Buch et comte de Candalle, et á icelui baillé la garde, gouvernement et administration des nosdits enfans; et pour ce que notredit frère à cause des occupations et graves affaires qui lui surviennent, ou peuvent survenir chacun jour, ne pourra toujours continuellement vacquer et entendre à nosdites besoignes, affaires et négoces, et à la tuition et garde de nos enfans, nous soit besoin pour ce faire, commettre en son absence aucuns personnaiges à nous seurs et fealles, savoir faisons, que nous confians à plein, des sens, vertus, loyauté, prudhommie et bonne diligence de notre très cher et amé cousin l'Evêque de Comenge, et de notre amé et féal conseiller le sieur de Caumont, iceux pour les causes et autres considérations à ce nous mouvans, avons fait, commis, ordonnés et établis, faisons, commettons, ordonnons et établissons nos lieutenans généraux en toutes nosdites terres et seigneuries, en l'absence de notre dit frère et cousin le comte de Candale, et leur avons par ces présentes baillé et baillons la garde, gouvernement et administration de nosdits enfans, et pareillement leur avons donné et donnons tout pouvoir, faculté, puissance et autorité de pourvoir à la garde, sûreté et deffenses d'iceux et de nosdites places, terres et seigneuries, et de résister ou faire résister par tous moyens à eux possibles à toutes et chacune entreprises que l'on voudroit faire sur nous, nosdits enfans, places, terres et seigneuries, mettre et instituer officiers et iceux destituer toutes et quantes fois que bon leur semblera et s'ils voient que faire se doive, faire corriger et pugnir, chacun en droit soy, tous malfaiteurs et généralement à toutes les autres choses, besoignes et affaires concernant le fait de nosdits enfans, places, terres et seigneuries dessus dites pendant notre dit voyage, et tout ainsi que ferions et faire pourrions si présens y étions en personne, le tout en l'absence de notre dit frère et cousin le comte de Candale, comme dit est. Si donnons en mandement par ces dites présentes à tous nos justiciers, officiers et subjets, prions et requérons nos amis, alliés et bienveuillans, que à notredit cousin l'Evêque de Comenge, et aussi à notre dit conseiller le s^r de Caumont, lieutenant en l'absence de notre dit frère et cousin le comte de Candalle, ils obéissent et facent obéir en ce que dit est, et tout ainsi qu'ils feroient ou pourroient faire à notre personne. Et en témoin de ce nous avons signé cettes présentes de notre main, et fait seller du scel de nos armes. Donné à Lion le XXV^e jour de juing l'an 1494 : JEHAN. — *Par commandement de mondit seigneur* : J. OLIVIER.

## VI. — 1498

### LETTRE DE JEAN DE FOIX A L'ARCHIDIACRE-MAGE DU CHAPITRE DE COMMINGES

I H S. — Al Arcidiague mage

Domini Archidiacone major, officialis, Thesaurarie, Arcidiague maje, jo vos ay a escribe une lettre que volem no esse odiosa *ovibus meis,* mes

Digitized by Google

que la prengossa graciosement *in favorem sui boni pastoris,* car james no serqui los sive pes deu moto à homi de mon clerc, *unde suspicor venisse in contemptum eorum, quoniam nimium pacificus et non lædens. Jura visitæ sunt de jure singulis annis concessa. Ut parcerem mitius clero, accepi redemptionem visitæ, quam vos vocatis donum dati. Amplius volens et magis indulgere, oneribus eorum de clero,* me soy contentat *quartum annum dare quitum,* o me avetz encarguatz, car *ad judicium animæ meæ* jo dixo *ab initio daretur in quatuor annis, et quintum quitabam.* Encoère d'asso ne son betcop ennuyatz, et *plures recusarunt solvere malivoli et rebelles. Videns* lor malastruc vole, avi deliberat de visitar *singulis annis ad licentiam juris scripti.* Pour à présent, jo no ay pas fort bon leze de visitar. Jo ey feit aquest viatge en accompagnant *illustrissimum dominum Fuxi* en Dauphinat, dont ey feit de grandes despenses et grands deutes lexatz per camys. *Nunc denuo in mutatione Regis nostri occurrit preceptum domini nostri Regis moderni, et intercessiones predicti illustrissimi domini, ut eis ducam illustrissimos filios et nepotes eorum, quod vitare non valeo,* et si my sabi fer portar en ung carr, et esperi ne sera point de deshonor ny dampnatge à tot lo cler, ny à ma gleiza. *Et vidistis de temporibus retroactis, Deo gratias,* hem estatz ben tractatz *ad decimas et alia onera, et sola mea intercessione : et nunc expecto meliora in diebus istis, et à domino nostro Rege, cujus benevolentiam notam et fore securam reputo, et sperans propitiam habere intercessionem illustrissimi domini et genitorum suorum, quæ nunc debent esse grata omnibus et singulis de clero. Verum sum ad vigiliam* de partir *de proximo juxta jam per me ad vos scripta et ostensa de domino nostro Rege ac illustrissimo domino,* et que volossen ajudar per lo viatge *pinguius solito pro isto anno,* attento l'autre viatge dont bieng las et que *hæc inter vos dividatis,* et per avisar *toti clero remitto, salutem et benedictionem omnibus hic donans.* Lassus certe deu viatge passat, et me recommandi à totz. *Bene etiam omnes valete. Manu propria, Ultima aprilis 98. Alano, vester per omnia. — J. Episcopus Convenarum.* Et voleri legiretz aquesta lettra à totz, *et habeant pro communi.*

## VII. — 1498

### Lettres de légitimation de Jean de Foix évêque de Comminges

Ludovicus, Dei gratia Francorum rex, ad perpetuam rei memoriam. Illegitime genitos, quos vitæ decorat honestas, naturæ vitium minime decolorat. Nam decor virtutis abstergit in prole maculam geniturae, et pudicitiâ morum pudor originis aboletur. Notum igitur facimus universis presentibus et futuris, quod licet dilectus et fidelis consiliarius et consanguineus noster Johannes de Fuxo, episcopus

Digitized by Google

Convenarum, filius defuncti fidelis cognati nostri Mathæi de Fuxo, tunc comitis Convenarum, ex illicita tamen copula, videlicet ex predicto Matthæo, conjugato, et Ysmena de Bretsegua, non conjugata, traxerit originem, talibus tamen virtutum donis et morum venustate coruscat, quod in ipso suppleat merito et virtute, id quod ortus odiosus adjecit, adeoque super ortu natalium hujusmodi quem patitur, gratiam quam nobis humiliter supplicavit et postulavit, merito debet obtinere, licet ipse jam episcopus a sanctissimo nostro patre Papa diu sit legitimatus : sed nihilominus ad habundantiorem in temporalibus a nobis gratiam predictam postulavit. Hinc est, quod nos hiis attentis ipsum Johannem de Fuxo, episcopum Convenarum, de nostræ regiæ potestatis plenitudine, auctoritate et speciali gratia, legitimavimus et legitimamus, et legitimationis titulo decoravimus per presentes ; volentes ut deinceps in judicio et extra pro legitimo habeatur, etc... »

Donné au mois de décembre 1498 : LOYS.

*Pour le Roy :* ROBERTET.

***

« Les gens des comptes du Roi notre sire à Paris, aux sénéchal de Toulouse et juges de Rieux et de Rivière, ou à leurs lieutenans, salut. Afin que nous puissions procéder comme de raison sur l'entérinement à nous requis des lettres patentes du Roi notre dit seigneur en forme de charte et signées de sa main, dont la copie est ci-dessus transcrite, par lesquelles et pour les causes y contenues il a légitimé messire Jehan de Foix, évêque de Cominge, fils naturel de feu Mathieu de Foix, en son vivant conte dudit Cominge, nous vous mandons et commettons par ces présentes, et à chacun de vous sur ce requis, que appelés avec vous les trésorier et procureur du Roi, notre dit sire, en ladite sénéchaussée, ou leurs commis et substitut, vous vous informez et enquérez bien et duement de et sur l'état, faculté et condition dudit évêque en toutes choses, c'est assavoir quels biens meubles il a, et quels héritages il tient et possède, de quel valeur et revenu annuel sont lesdits héritages, et combien d'iceux l'on pourroit bien avoir à les vendre pour une fois, si ses père et mère sont ou étoient franches personnes, ou d'aucune condition serve, quelle et envers qui, si l'un ou l'autre étoient mariés ou liés d'aucun lien au tems qu'il fut né, et de quel état ils et chacun d'eux étoient lors et sont de présent, s'aucunes successions lui peuvent vraisemblablement escheoir au temps advenir, et de quel valeur, et généralement vous informez et enquérez sur tout ce que verrez être à savoir et enquérir en la matière, et ce que fait et trouvé en aurez nous envoyez par escript avec les advis sur ce de vous et desdits officiers, le tout en forme duë et féablement clos à la fin que dessus, — Donné à Paris, sous nos signets, le 21e jour de février l'an mil cccc. xcjx. LE BLANC

Digitized by Google

## VIII. — 1501

### Testament de Jean de Foix

In nomine Sanctæ Trinitatis et individuæ Unitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Quoniam ægritudinis vehementia corporalis solet plerumque a rationis limine in tantum mentem avertere, quod nedum de temporalibus, verum etiam de se ipso et anima sua quispiam disponere, ordinare seu providere valeat, propter quod decet hominem in bona et sana memoria dum animus ejus nullis torquetur angustiis, vigilem esse, ut cum venerit illa dies, quam et ejus horam scire non possumus, non inveniat dormientem, nec salutis animæ suæ immemorem de rebus suis disponere postponendo. Idcirco constitutus personaliter, in presentia mei notarii publici et testium infra scriptorum, reverendus in Christo pater et dominus dominus Johannes de Fuxo, miseratione divina Convenarum episcopus, in grabato jacens, æger corpore, compos tamen mentis et rationis, volens futuris periculis obviare, et tanquam verus ac fidelis catholicus in unione sanctæ matris Ecclesiæ, sibimet salubriter providere, ac de bonis a Deo sibi collatis, tam mobilibus, quam immobilibus, ubilibet existentibus, volens disponere.... suum presens nuncupativum testamentum.... divinâ prius invocatâ gratiâ, et signo venerabili sanctæ Crucis præmunitus, condidit et fecit in hunc qui sequitur modum.

In primis animam suam Domino Jesu Christo, qui pro humani generis redemptione in mundum advenit devotissime commendavit, eidem humiliter supplicando ut delictorum suorum oblitus, tandem in æterna tabernacula dignetur misericorditer collocare ; eligens suam sepulturam in ecclesia sua cathedrali Convenarum, etiam si contingeret ipsum longe a dicta sua ecclesia extremos claudere dies. Quo casu voluit et ordinavit ut corpus suum apud dictam ecclesiam quam citius fieri poterit deportetur et transferatur. Item voluit et ordinavit prefatus dominus testator, quod de bonis suis accipiantur per executores hujus testamenti infrascriptos pro funeralibus et legatis piis ad arbitrium eorum usque ad complementum funeralium et legatorum juxta dignitatem et qualitatem suæ egregiæ personnæ. — Item voluit insuper et ordinavit, quod de bonis suis solvantur per dictos executores omnia debita sua quæ apparebunt liquida libro vel libris suis, cedulis, instrumentis et testibus fide dignis, precipue debita nobili viro domino Hugoni Boyssonis, domino de Mirabello, campsori et burgensi Tholosano ex resta 4049 librarum et quinque solidorum turonensium, ab una parte, et 1200 ducatorum, ab alia, sibi debitorum ad causam certarum expeditionum in curia Romana factarum. — Item, voluit quod solvantur pariter domino Geraldo Amyelli, burgensi et mercatori Tholosæ, 310 scuta valoris xxvij solidorum cum dimidio, numerando solidum pro quatuor arditis, sibi debita ad causam

Digitized by Google

certarum merchantiarum ab eodem receptarum, prout constat libro debitorum dicti Amyelli. — Item voluit et ordinavit dictus dominus testator, quod solvantur per executores presentis testamenti aut alterum, seu alteros eorumdem omnia alia debita Tholosæ, tam apothecariis quam pelliparіis, et omnibus aliis quibus apparebit deberi. — Item voluit et ordinavit ad exonerationem conscientiæ suæ, quod per executores hujus testamenti, aut eorum alterum seu alteros, solvantur vadia assueta per ipsum dari, ychonomo, scutiferis et aliis servitoribus, nec non salaria aliis mercenariis conductitiis manentibus in domo, quibus etiam apparebit deberi. — Item similiter voluit et ordinavit idem dominus testator, quod per executores infrascriptos, seu eorum alterum, vel alteros, satisfiat servitoribus, camerariis, et aliis non habentibus vadia, neque beneficia de laboribus suis, prorata temporis, commendans eos et cæteros familiares suos Capitulo heredi et executoribus infrascriptis. Et quia prefatus dominus testator multa et innumera bona receperat ab ecclesiis de Bolbona, de S^to^ Sabino, de Alone, de Patrissanis, de S^to^ Beato et de Nerviscastro, quibus per longa tempora præfuerat, et easdem possederat, voluit et ideo ordinavit legari, darique et distribui de bonis suis dictis ecclesiis, et aliis piis locis ad discretionem et arbitrium executorum infrascriptorum. Et quia heredis institutio caput et fundamentum est testamenti, ideo dictus dominus testator, premissis omnibus ordinationibus completis, ac debitis, quæ legitimæ reperientur, et legatis primitus persolutis, in residuo omnium bonorum suorum quorumcumque, tam mobilium quam immobilium, jurium, actionum et debitorum quorumcumque et ubicumque sint, sibi spectantium et pertinentium, Capitulum ecclesiæ suæ cathedralis heredem instituit et ore proprio nominavit, pro omnibus suis voluntatibus inde perpetuo faciendis. Adjiciens tamen et declarans super debitis quæ sunt in lite Tholosæ, Narbonæ, Nemausi et Avinione, quam debitum heredum domini de Calvomonte 2000 scutorum auri, et debitum domini de Caramagno 1500 librarum, de quibus debitis perantea idem dominus testator in loco de Tornay, diocesis Tarbiensis, fecerat donationem nepotibus suis Urbano et Paulo de Bearnio, non cadant in hujus modi hereditate. Nec non et declaravit non cadere in hujus modi hereditate bona hereditaria quondam domini Bernardi de Bearnio, militis, fratris sui. De quibus bonis et hereditate sibi contingente et testamento dicti domini fratris sui, ipse dictus testator fecerat donationem dictis Urbano et Paulo in dicto loco de Tornay ; de qua quidem donatione ego Johannes Boytonis, notarius infrascriptus, retinueram instrumentum. Quæ quidem debita et dicta bona hereditaria prefatus dominus testator voluit dari et assignari prefatis Paulo et Urbano pro alimentis et loco alimentorum cum quibus decenter juxta eorum status conditionem se ipsos valeant educare et alere. Quoad vero alia debita quæ sunt in lite contentiosa, voluit quod medietas sit dictorum Pauli et Urbani, in rationibus et causis premissis, et alia medietas sui prefati capituli heredis antedicti ; et quod causæ hujusmodi litigentur communibus sumptibus et expensis. Ut autem premissa omnia et singula executioni debitæ demandentur, suumque sortian-

Digitized by Google

tur effectum, ad exequendam hujusmodi voluntatem, et ad solvendum hujusmodi debita et legata locis et personis superius expressatis, prenominatus dominus testator fecit, constituit, creavit et ordinavit hujusmodi testamenti sive ultimæ voluntatis fidei comissarios et executores seu testamentarios suos, videlicet reverendum in Christo Patrem et dominum dominum Manaldum de Aura, miseratione divina Tarbiensem episcopum, ac magnæ auctoritatis egregios viros et metuendissimos dominos Nicolaum de Sto Petro, secundum, et Johannem de Morlhono, tertium presidentes, ac nobiles viros Arnaldum de Antino, dominum de Antino, Arnaldum de Confita, ychonomum suum, nec non in ecclesia sua honorabiles et discretos viros dominos Gualhardum de Hospitali, archidiaconum majorem, Petrum Dirigaray, archidiaconum Auræ, Petrum de Capite Villæ, archidiaconum Arani, Petrum de Salafranqua, canonicum in eadem, et dominum Manaldum de Fraxino, in sacra pagina magistrum et rectorem de Ilhano et Astis, Convenarum diocesis, ejus servitorum et familiarium... Acta fuerunt hæc apud locum de Alano, diocesis Convenarum, et in castro seu aula episcopali ejusdem loci, anno Domini mo vo jo et die vicesima septima mensis octobris... presentibus ibidem... domino Joanne de Maleria, canonico in ecclesia de Sto Gaudentio; nobili Antonio Guilhoti, rectore de Vinheco, vallis Auræ... Petro de Charto, rectore de Sto Beato; Petro de Furteria, rectore de Binossio... et me Johanne Boytonis, presbitero, Appamiarum diocesis, auctoritate apostolica notario, loci de Alano, habitatore.

---

Digitized by Google

# LES TOURS A SIGNAUX

## OU TOURS DE GUET

### Dans le Haut-Comté de Comminges [1]

*(Suite)*

## Castel-Vieil

(HAUTE VALLÉE DE LA PIQUE)

Au midi de Bagnères-de-Luchon, sur la rive gauche de la Pique, un promontoire de granite-gneiss, isolé du reste de la montagne, sert de base à la *tour de Castel-Vieil* (772 mètres d'altitude). Aussi ses abords sont-ils presque partout de difficile accès. Au Sud-Est particulièrement à cinquante ou soixante mètres de profondeur, le torrent s'engouffrant dans une cluse pittoresque contourne le pied des derniers escarpements rocheux, formant ainsi une excellente défense naturelle.

Sur le bord opposé s'étagent les forêts de la montagne de *Gouardère* (endroit d'où l'on garde), nom très significatif en cet endroit. L'étroite plateforme d'où elle commande les défilés du *Port de Vénasque* et du *Portillon de Burbe* (routes d'*Aragon* et de *Catalogne)* est précédée au Sud-Est et au Nord de maigres paliers, mais on ne voit aucune trace de substruction pour un chemin de ronde, ni autre muraille. Des palissades et des murs en pierre sèche devaient former les seules défenses extérieures.

Le peu d'importance qu'avaient généralement ces tours prouve suffisamment qu'elles n'ont jamais dû servir à autre chose qu'à surveiller les passages et à correspondre entre elles, au moyen de signaux, pour avertir la plaine de l'invasion d'ennemis. Elles ne pouvaient servir à une défense sérieuse. Aussi n'est-on pas surpris qu'on n'ait donné aucune suite « à une proposition faite au conseil de la commune de Luchon, dans la séance du 21 mai 1793, de fortifier la tour de Castel Vieil moyennant une somme de 1200 livres, et qu'on ait donné une toute autre attribution aux 2000 livres obtenues pour ces mêmes travaux par le citoyen Ferras, député, et versées par le receveur général, le 22 nivose (décembre) 1793, dans la caisse municipale de cette ville ».

1. Voir : t. XXI (année 1906) pp. 177-188.

Digitized by Google

Si la pensée de fortifier Castel-Vieil était irréalisable et inutile, sa restauration de nos jours était urgente pour lui éviter le sort de plusieurs autres déjà disparues. Il nous semblait intéressant de conserver aux portes mêmes de Luchon ce muet témoin de l'histoire locale. Aussi, maintes fois, notre ami B. Bernard et nous, avons-nous demandé ces réparations, dont la nécessité se faisait sentir de plus en plus.

Nous passerons sous silence toutes les difficultés que nous avons rencontrées, les mauvais vouloirs qu'il a fallu vaincre pour atteindre enfin notre but. Bref, Castel-Vieil est restauré depuis quelques années, et les réparations faites d'après les indications d'archéologues compétents s'harmonisent parfaitement avec le style de la tour. Elle silhouette maintenant avec une certai ne fierté ses créneaux au fond de la vallée de la Pique. Elle est devenue le but d'une facile et agréable promenade.

Du sol jusqu'au-dessus de la plateforme elle atteint une hauteur totale de 14 mètres 58 centimètres. Ses quatre faces n'ont pas toutes le même développement.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Les faces Est et Ouest ont | extérieurement | 5 mètres | 80 | centimètres |
| » » | intérieurement | 2 » | 80 | » |
| Les faces Sud et Nord ont | extérieurement | 7 » | 62 | » |
| » » | intérieurement | 4 » | 62 | » |

Quatre étages d'inégale hauteur divisaient l'intérieur. Le plafond du rez-de-chaussée (4 mètres 50 centimètres) et celui du premier étage (3 mètres 27 centimètres) portaient sur des retraits de 0,20 centimètres. Celui du second (3 mètres) s'appuyait sur des corbeaux de pierre à peine ébauchés. Une voûte en maçonnerie plein ceintre de 3 mètres 34 centimètres d'élévation sous clé couvrait le dernier étage et supportait la plateforme.

En 1892, il restait encore en place une grande partie de cette voûte. C'est à peine en effet si au sommet le tiers du demi-cercle faisait défaut.

La tour de Castel-Vieil a dû être démantelée de main d'homme. Et comme preuve de cette assertion nous ferons remarquer l'absence absolue de lézardes dans les murs, ce qui n'aurait pas manqué de se produire si elle s'était effondrée d'elle-même.

Sur la face Nord s'ouvre la seule porte d'accès qui existât dans ce monument. Placée à 5 mètres 30 centimètres au-dessus du sol, elle débouche au premier étage et mesure 1 mètre 28 centimètres de haut sur 0,98 centimètres de large. L'épaisseur du tablon est de 0,52 centimètres. A l'extérieur, un linteau horizontal en dalle schisteuse en forme le couronnement et l'embrasure est complétée par une voûte plein ceintre.

La porte fermant cette baie était faite de madriers épais, sans



Digitized by Google

gonds ni pentures, et solidement fixée à l'intérieur par la barre traditionnelle. On voit encore dans les murs les trous coulisses dans lesquels elle passait. Deux meurtrières ajourent encore cette face, l'une au premier étage : elle a 0,80 centimètres de haut sur 0,30 centimètres de large, et son sommet touche à la ligne du plafond. L'autre, au second étage, est placée à 1 mètre 68 centimètres au-dessus du plancher et mesure 0,88 centimètres de haut sur 0,34 centimètres de largeur.

Au cours de notre travail nous avons eu la bonne fortune d'avoir connaissance d'une pièce historique — si non inédite, en tout cas peu connue — concernant la tour de Castel-Vieil. Nous en devons la gracieuse communication à Mr le Docteur Bertrand de Gorsse, médecin consultant à Bagnères de Luchon. Nous ne saurions trop le remercier de son aimable obligeance. Nous en avons pris copie textuelle sur la pièce originale appartenant à notre ami, et la donnons ici *in extenso*.

« Le Maréchal Duc de Dalmatie, lieutenant général de l'Empereur, commandant en chef les armées d'Espagne et aux Pyrénées:

» Considérant qu'il importe que les passages et débouchés qui conduisent des sept vallées en Espagne soient fortifiés et gardés de manière à pouvoir, avec peu de troupes, empêcher l'ennemi de venir faire des excursions dans les sudites vallées,

» Ordonne :

» Il sera construit un toit et un plancher sur la vieille tour de *Castel-Vieil*, située à 1/2 lieue en avant de *Bagnères de Luchon*. Une garnison de 100 hommes sera destinée à la défense de ce poste.

» Le service qui devra être fait pour garder ce point sera fourni par la garde nationale de cette vallée. Mr le Préfet du département de la Haute-Garonne, ainsi que Mr le Général commandant dans ce département, donneront à ce sujet les ordres en conséquence au chef de la légion et lui prescriront de rendre compte de son exécution et d'envoyer de fréquents rapports sur le service et tout ce qui surviendra.

» Comme la garde et défense de ce poste intéressent particulièrement les habitans de cette vallée, c'est par leurs soins et à leurs frais qu'il doit être mis en état et défendu. Leur fidélité à l'Empereur est suffisamment éprouvée, pour qu'un objet de cette importance puisse être confié à leur valeur. Ainsi Mr le Préfet voudra bien donner des ordres en conséquence.

» St-Jean de Luz, le 19 octobre 1813.

» Signé : Mal Duc de Dalmatie.

P. C. C.

» *Le Lieutenant général chef de l'Etat-Mor Gal de l'armée,*

» Comte Gazan. »

Digitized by Google

# Sarrat de Soupère

(VALLÉE DE LARBOUST)

Dans les vallées qui, à l'Occident, viennent déboucher dans celle de la Pique près de Luchon, nous avons plusieurs tours à signaler : les unes encore debout, les autres presque détruites ou absolument disparues.

C'est à cette dernière catégorie qu'appartient celle dont nous allons avoir à nous occuper tout d'abord. Sous le nom de *tour de Gouron* (que nous ne lui garderons pas et pour cause) le docteur E. Lambron la mentionne comme disparue. Il ajoute qu'elle se trouvait « sur les pentes qui descendent de *Superbagnères* et de *Gouron* au-dessus du débouché de la vallée de Larboust, et correspondait avec celles de *Castel-Blancat* et de *Castel Vieil.* »

Il suffit de connaître la configuration du pays, ou tout simplement de jeter un instant les yeux sur la carte de la région, pour reconnaître de suite combien cette dernière affirmation est erronée. Les contreforts de la montagne de Superbagnères projettent en effet entre les deux tours un puissant éperon, qui empêche absolument toute communication. Je n'insiste pas davantage. Nous ne saurions également accepter sans réserve (et pour cause) l'indication topographique donnée par le même auteur.

A maintes reprises et toujours en vain nous avions exploré les pentes de Superbagnères et de Gouron, questionné les montagnards sans plus de succès. Personne n'avait jamais connu de tour dans ces prairies humides.

De guerre lasse, nous avons porté nos investigations sur deux points qui nous semblaient répondre parfaitement à ce que nous cherchions. Le premier situé au-dessus de la carrière dite de *la Picadère,* quoique bien placé, ne nous a rien donné. Nous devions être plus heureux au *Sarrat de Soupère.*

C'est là qu'une petite éminence calcaire quelque peu herbeuse fait saillie sur les pentes gazonnées de la montagne dépendant d'un village de la *vallée de l'Arboust*, auquel elle doit son nom de *Tiron de Saint-Aventin.* De ce point assez élevé, le regard plonge directement à l'Est vers Luchon, sa vallée et le défilé qui y conduit: tandis qu'au Nord se voit, en face et presque au même niveau, la *tour de Castel-Blancat*, commandant l'entrée des vallées d'*Oueil* et de l'*Arboust*, dont nous aurons à parler.

Diverses circonstances indépendantes de notre volonté nous

Digitized by Google

avaient empêché de revenir au *Sarrat de Soupère* aussi promptement que nous l'aurions désiré. Enfin, le 2 novembre 1904, nous y sommes remonté.

Les fouilles que nous y avons pratiquées nous ont permis de constater, sans aucun doute possible, en ce point précis, la présence de substructions ayant appartenu à une tour à signaux. Des murs épais à chaux et sable existent sous les gazons, et malgré le délabrement de ce qui reste de cette maçonnerie, on peut approximativement estimer les dimensions extérieures de cette tour à 5 mètres sur 7, et l'épaisseur des murs à 0,95 centimètres environ. Mesures qui, du reste, correspondent à peu près à celles d'autres tours de la région.

D'après des renseignements précis, qui nous ont été donnés sur place ce même jour par le sieur Bernard Caillaud, du village de Saint-Aventin, vers 1855 la tour dite de *Soupèr,* s'élevait en ce point au-dessus du sol, à une hauteur moyenne de 1 mètre 45 centimètres pour chacune de ses faces. Le sieur B. Caillaud, qui depuis 65 ans habite Saint-Aventin, m'a de plus affirmé être venu tout enfant plusieurs fois avec son père, et plus tard seul, enlever aux murs de la tour les pierres d'angle qui « étant bien taillées et travaillées » leur servaient de matériaux tout préparés pour les encadrements de portes et fenêtres des maisons ou écuries qu'ils construisaient ou réparaient au village de Saint-Aventin.

Ce vandalisme, général dans les Pyrénées, est en grande partie la cause de la disparition et de la destruction de ces tours à signaux qui finiront toutes par disparaitre, du fait des hommes, plus encore peut-être que par suite des injures du temps.

La tour du Sarrat de Soupère correspondait avec Castel-Blancat, et colligeait par cette dernière tour les signaux venant des vallées supérieures, et les transmettait à Luchon

## Garin

(HAUTE VALLÉE DE L'ARBOUST)

A huit ou neuf cents mètres Sud-Ouest du village de *Garin*, quartier de *la Lande*, à la bifurcation de *Gouaux de l'Arboust* et de la route thermale de Luchon à Bagnères de Bigorre, se voit un monticule de boue glaciaire. Il sert de base à la *tour de Garin*.

Un auteur l'a placée dans le village même, où elle n'a jamais existé.

Il en reste bien peu de chose aujourd'hui, trop peu même pour

Digitized by Google

qu'il soit possible d'en tenter une restitution. Nous n'avons en effet à signaler que la partie inférieure ayant résisté victorieusement à la pioche des démolisseurs. De leur aveu, sa solidité les a découragés.

Les murs de la tour (à peu près orientés aux quatre points cardinaux) avaient une épaisseur de 1 mètre 45 cent. sur chaque face retraits compris. Celui du dehors mesure 0, 35 cent. de large, et celui de l'intérieur 0, 30 cent. seulement. Ce qui nous donne 0, 80 cent. d'épaisseur pour le mur de la tour proprement dite à partir du niveau du sol.

Au Nord et au Midi le terrain dépasse respectivement les ruines de 0, 55 cent. et de 0, 90 centimètres. Sur les deux autres côtés seulement les murailles se voient encore hors de terre sur une hauteur de 0, 80 cent. environ. Elles présentent à l'Est un développement de deux mètres 15 cent. et de 5 mètres au couchant.

L'absence de tout pointement rocheux dans l'endroit choisi jadis pour édifier la tour, et le besoin cependant de la construire avec solidité ont nécessité de l'établir sur des bases plus fortes que d'ordinaire. Aussi nos sondages nous ont-ils démontré que les fondations des murs avaient 5 mètres 40 cent. sur 6 mètres 30 centimètres. Le monticule de forme ovoïde qui leur sert de base présente de nos jours un périmètre de 210 mètres environ sur 8 mètres de haut Deux dépressions parallèles de 5 à 6 pieds de profondeur s'étagent sur la pente orientale, et dans le temps servirent sans doute à la défense de la petite place.

La tour de *Garin* correspondait facilement avec celles de *Castel-Blancat* et du *Sarrat de Soupère*; mais ne pouvait en aucune manière le faire avec celle de *Gouaux de l'Arboust,* masquée pour elle par un puissant épaulement de la montagne d'Estivère, ainsi que nous avons pu le constater de nouveau lors de notre excursion du 12 mai 1905. Ce jour-là, nous avons révisé les mesures précédemment prises et photographié ce qui reste de l'édifice.

## Gouaux de l'Arboust

### (HAUTE VALLÉE DE L'ARBOUST)

Au-dessus du village d'Oo, à un kilomètre et demi environ dans l'Ouest, apparaît au travers des cultures et de bouquets de frênes le village de *Gouaux de l'Arboust* [1], divisé en deux parties par le *ruisseau des Prés*, descendu du petit *lac de Soubirou.*

1. Ne pas confondre notre localité avec celle de *Gouaux de Luchon,* dans la vallée de la Pique, qui du reste n'eut jamais de tour à signaux.

Digitized by Google

*Gouaux d'en bas*, assis sur la rive droite du ravin, posséda jadis une tour à signaux. Mais l'année 1894 lui fut fatale. Par décision du conseil municipal de la localité, la vieille tour fut déclarée inutile et encombrante. D'un trait de plume son arrêt de mort fut signé, et peu après ce bel exploit ses débris édifiaient une partie de la maison d'école et macadamisaient le chemin voisin. L'homme avait fait, sans le moindre scrupule, ce que le temps lui-même n'avait pas accompli après six ou sept siècles d'existence. Il n'en reste plus maintenant que le souvenir, le regret de sa perte et la photographie que, par bonheur, nous avions prise en 1881. Nous ne nous doutions guère alors que nous n'aurions plus l'occasion d'en refaire une nouvelle. D'après les notes recueillies à cette époque, les murs de la tour avaient un mètre d'épaisseur et présentaient un développement extérieur de 5 mètres sur chaque face avec un vide de 2 mètres. La hauteur totale était encore de 8 mètres 50 cent.

Si nous comparons la photographie prise en 1881 avec celles des autres tours de la région qui nous occupe, nous voyons que *Gouaux*, sous bien des rapports se rapproche de *Moustajon*, plus que de tout autre. A cette époque, aucune ouverture n'ajourait ses murs. Seule la porte d'accès (contrairement à l'habitude) était pratiquée au niveau du sol du côté oriental, ayant ainsi vue sur la vallée d'Oo et la tour du même nom, sur laquelle le regard plongeait facilement. L'absence de chemise ou de toute autre enceinte de pierre, cette baie au ras du sol, tendraient, il nous semble, à prouver que la tour de Gouaux n'avait que fort peu d'importance. Par sa position topographique même elle était fort loin de tout passage utile à surveiller, et très élevée au-dessus des vallées que le brouillard ou les nuages devaient souvent lui cacher. Elle se trouvait en effet par 1300 mètres d'altitude, dépassant ainsi le niveau de toutes les autres tours.

Arrachées par l'homme sur la moitié de leur hauteur, les chaines d'angle étaient intactes dans la partie supérieure au N. O. et au N. E. comme il est facile de s'en rendre compte sur notre photographie. Les deux autres côtés en étaient déjà dégarnis en 1881.

C'est au mois de mai 1895, que, voulant revoir la vieille tour, nous constations sa destruction. Il n'y avait plus rien à faire. Une ruine intéressante pour l'histoire du pays venait, sans nécessité, de disparaître.

La tour de Gouaux correspondait avec celles d'Oo, de Castel-Blancat et du Sarrat de Soupère.

Digitized by Google

# Oo

## (VALLÉE D'OO)

Un ressaut schisteux, tombant presque à pic (au Sud-Est) d'une quarantaine de mètres environ dans un champ que bordent la route et le torrent d'Oo, sert d'assiette à la tour du même nom.

Les premières maisons du village, groupées presque à sa base, semblent encore y chercher un abri protecteur. Elle avait pour mission de surveiller la vallée supérieure qui monte au Sud vers les hautes régions neigeuses. Avec ses cols ouverts à plus de 3.000 mètres d'altitude dans la crête frontière, précédés de vastes glaciers permanents, sillonnés de crevasses, ces passages déserts semblaient cependant devoir former une barrière naturelle assez sérieuse et même dangereuse ou impossible à franchir pendant les durs et longs mois de l'hiver et même en été.

Il faut croire qu' « alpins » de l'avant-veille, et nous devançant de six à sept siècles, les gens de l'autre côté des monts ne craignaient pas à l'occasion de tenter une excursion par monts et par vaux.

Toujours est-il que pareil fait a pu se produire, ou tout au moins qu'on le redoutait, car la *tour d'Oo* est (avec celle de Lez près Saint-Béat) la plus importante de toutes celles que nous rencontrons dans les vallées voisines de Luchon.

Son système de défense, comme nous allons le voir, était plus compliqué, il comportait même une chemise ou enceinte renforcée elle-même de tours d'angle cylindriques. Nous ne retrouvons cette dernière disposition dans aucune autre tour du pays qui nous occupe. En dehors de cette enceinte, dont on relève encore facilement le périmètre, nulle trace de construction. La charrue elle-même, qui, plusieurs fois par an, retourne les champs voisins, n'a jamais, m'a-t-on dit, rien exhumé du sol. A la *tour d'Oo* la vie se concentrait, semble-t-il, uniquement dans ses murs.

Des créneaux qui jadis la couronnaient, il ne reste plus trace. Une toiture d'ardoise, faite il y a plus de 45 ans, les a remplacés. C'est moins pittoresque, mais nous devons peut-être savoir gré au propriétaire d'alors, M. Rivière, d'avoir commis cet anachronisme architectural ; car cette précaution a sans doute sauvé la tour et la protège encore.

Les murs en fort bon état de conservation (ainsi que les chaines d'angle) ont une épaisseur respective de 1 mètre 33 centimètres.

Digitized by Google

Mais leur développement n'est pas le même. Nous trouvons pour l'extérieur les mesures suivantes :

Faces Nord et Sud . . . . . 9 mètres 20 centimètres.
Faces Est et Ouest . . . . . 11 mètres.

Du sol jusqu'à la toiture, sur une élévation de 13 mètres 68 centimètres, la muraille se dresse verticalement sans le moindre retrait. En tenant compte de la plateforme et des créneaux disparus, on peut, sans crainte de se tromper, porter à 15 mètres la hauteur totale de l'édifice anciennement.

Quatre étages en divisaient l'intérieur, Mais, avant d'y pénétrer, finissons-en avec le dehors.

Du côté Nord, pas d'ouverture au rez-de-chaussée ; on n'y voit qu'une brèche de 0, 50 centimètres sur 1 mètre de large, pratiquée par démolition par les enfants du village depuis 1893. Au premier étage, une meurtrière de 0, 15 centimètres sur 0, 70 cent. de haut, et une autre au second de 0, 15 centimètres sur 0, 45 cent, de haut. — Vers l'Ouest, une meurtrière de 0,12 centimètres sur 1 mètre de haut au rez-de-chaussée, et sous la toiture même, une fenêtre de 1 mètre 20 centimètres sur 0, 70 centimètres. — Au Levant, l'étage inférieur était muni d'une meurtrière de 0, 08 centimètres sur 0,70 centimètres de hauteur et d'une fenêtre au dernier étage.

A 8 mètres 15 centimètres au-dessus du sol et 1 mètre 05 centimètres de l'angle, se voit au second étage une petite construction en encorbellement, qu'au premier abord on pourrait prendre pour un ouvrage de défense, une échauguette, mais qui en réalité servait de water-closets à la petite garnison.

L'état du mur au-dessous, la dénudation toute locale des moellons suffiraient seuls à prouver que les agents atmosphériques ne pouvaient seuls produire cet effet, et qu'il faut l'attribuer à toute autre cause.

Cette disposition est unique dans nos tours. Nous n'aurons en effet à la signaler dans aucune autre. Ce cabinet particulier est accosté à la partie supérieure gauche (à 0,85 centimètres de distance) d'une petite fenêtre de 0,15 centimètres. Un évier également à cet étage complète la description de cette face.

Quant au mur extérieur Sud, il est ajouré de quatre ouvertures : A l'étage supérieur, sous la toiture, près de l'angle Sud-Ouest, d'une fenêtre de 1 mètre 20 centimètres sur 0,70 centimètres. Au second, une fenêtre ceintrée de 1 mètre 30 centimètres sur 1 mètre 20 centimètres d'élévation. Elle est pratiquée à 2 mètres 30 centimètres de l'angle Sud-Est. Une autre semblable existe au premier étage du côté Sud-Ouest. Et enfin la porte d'entrée. Contrairement à ce que nous voyons dans les autres tours (sauf à Lez), elle s'ouvre de plain-pied avec le sol. De proportions relativement assez gran-

Digitized by Google

des : 2 mètres 50 centimètres de haut sur 1 mètre 27 centimètres de large, elle n'occupe pas absolument le milieu de la muraille ; elle est rejetée un peu sur la droite, où le développement de la façade n'est que de 3 mètres 39 centimètres, tandis qu'à gauche il atteint 4 mètres 60 centimètres. L'embrasure est complétée par une voûte plein cintre.

La porte en bois fermant cette baie devait être faite d'épais madriers, sans gonds ni pentures, et solidement fixée à l'intérieur par la barre traditionnelle. Le 17 octobre 1893, on voyait encore dans l'épaisseur des murs, surtout à gauche, les trous coulisses dans lesquels elle passait.

Pénétrons à l'intérieur. Si les murs au dehors s'élèvent verticalement de la base au faite, il n'en est pas ainsi au dedans, qui du Nord au Sud mesure 6 mètres 42 centimètres de vide.

Le mur Nord nous montre à 4 mètres 72 centimètres au-dessus du sol un retrait de 0,20 centimètres, qui supportait le plancher du premier étage. Aux deux meurtrières ajourant au dehors l'une le premier étage (2 mètres 75 centimètres de haut), et l'autre le second (3 mètres 69 centimètres de haut) correspondent naturellement au dedans deux embrasures avec évasements latéraux pour faciliter le tir. Le troisième étage a 3 mètres d'élévation. Dans sa partie supérieure et au milieu de sa surface, le mur, intentionnellement réduit à la moitié de son épaisseur, nous laisse voir un arc de décharge également visible du dehors.

Dans la muraille Sud, un retrait (0,20 centimètres) correspond à celui du côté Nord. Au premier étage une large fenêtre (1 mètre 43 cent.). Au second étage, également une fenêtre (1 mètre 43 cent. sur 1 mètre 38 cent. de haut). Toutes les deux avec bancs de pierre sur les côtés. C'est à ce dernier étage que se trouve la cheminée. L'étage supérieur est aussi ajouré d'une fenêtre (1 mètre 50 cent. sur 1 mètre) avec sièges de pierre.

Du côté oriental (au rez de chaussée), quatre corbeaux de pierre assez fruste remplacent le retrait. Le vide intérieur de cette face (et celle de l'Ouest) présente un développement de 8 mètres 20 centimètres aux deux premiers étages et de 40 centimètres de plus aux deux autres. A 2 mètres 30 centimètres du sol, une embrasure de 0,98 centimètres de hauteur sur 0,10 centimètres de large au dehors et de 1 mètre au dedans perce la muraille.

Le plancher du second étage (3 mètres 69 centimètres) reposait sur un retrait de 0,20 centimètres. C'est à cet étage que se trouvent l'évier et les cabinets d'aisance accostés d'une petite fenêtre.

Six corbeaux (ayant leurs correspondants dans le mur de l'Ouest) servaient à asseoir le plancher du dernier étage, muni au Nord-Est d'une large fenêtre à bancs de pierre. Elle monte jusqu'au

Digitized by Google

niveau de la toiture. Du côté opposé, dans la demi épaisseur du mur un retrait de la grandeur d'une fenêtre est pratiqué. Et, comme à l'extérieur, une dalle ressortante nous montre la place occupée par l'évier.

Du côté occidental : une meurtrière de 1 mètre 10 centimètres, sur 0,95 centimètres de large au rez-de-chaussée. Deux corbeaux seulement faisant pendant à ceux de la muraille orientale. Et au troisième étage, un peu au-dessus du plancher, une fenêtre de 1 mètre 20 centimètres de large avec bancs de pierre sur les côtés.

Et, pour terminer la description de l'intérieur de la tour d'Oo, signalons la cheminée. Placée dans l'angle Sud-Ouest du second étage, elle a 2 mètres d'ouverture et son manteau à voûte surbaissée (en partie tombée) repose sur des montants de 0,20 centimètres d'épaisseur. Le tuyau d'échappement pour la fumée sortait au dehors dans le mur Sud.

Le système de défense de la tour d'Oo était complété par une chemise maintenant arasée au niveau du sol, ainsi que les tourelles d'angle. Plus ou moins écartée de l'édifice principal, cette enceinte (murs de 0,70 centimètres d'épaisseur) circonscrivait un chemin de ronde, de largeur variable suivant le côté : 2 mètres 70 centimètres de largeur.

Entre les tourelles ces murailles avaient un développement de :

11 mètres 75 centimètres au Nord,
12 mètres 13 centimètres au Sud,
13 mètres 15 centimètres au Levant,
15 mètres 10 centimètres au Couchant.

Les tourelles d'angle elles-mêmes (murs épais de 0,70 centimètres) n'avaient pas toutes la même dimension, et offraient respectivement un vide intérieur de 3 mètres 60 centimètres au Sud-Ouest, de 4 mètres 40 centimètres au Sud-Est, de 4 mètres 50 centimètres au Nord-Est, pour les trois subsistant encore. Quant à la quatrième, celle du Nord-Ouest, non seulement nous ne l'avons jamais connue, mais actuellement on en chercherait vainement même les traces. Elle a complètement disparu.

La tour d'Oo correspondait avec celles de Gouaux de l'Arboust et de Castel-Blancat.

Maurice Gourdon.

Digitized by Google

# HYACINTHE SERMET

## A CAZÈRES-SUR-GARONNE

Mis en liberté quelques jours après le 9 thermidor, Antoine-Pascal-Hyacinthe Sermet reprit son pseudo-ministère épiscopal dans la ville de Toulouse.

Il logeait avec ses deux frères, dont l'un laïque et l'autre prêtre âgé, infirme, et comme lui ancien religieux carme.

L'évêque constitutionnel du Sud ne tarda pas à être en face de nombreuses oppositions de la part, dit-il, des soldats de Jésus, du Soleil, et d'un certain Laurence qui avait remplacé le représentant du peuple Collombel, dans la Haute-Garonne, en floréal, l'an III. — Dans une lettre à Grégoire, 20 octobre 1795, Sermet ajoute :

« Les opinions ultramontaines, qui règnent despotique-
« ment dans Toulouse, y auraient encore longtemps
« enchaîné mon zèle. J'ai donc cru que, pour l'exercer
« libremeni, je devais me rendre aux invitations de la jolie
« petite ville de Cazères, au district de Rieux et limi-
« trophe de Saint-Gaudens. »

Il quitta Toulouse non sans un déchirement de cœur. Il voyait son prestige diminuer de jour en jour ; il s'éloignait d'une famille dont il était chéri ; et ce déplacement lui coûtait, à son âge, 63 ans, avec ses douleurs rhumatismales, avec ses goûts littéraires.

Digitized by Google

Certainement, la jolie petite ville de Cazères le voulait en la personne de quelques-uns de ses habitants; mais elle ne pouvait pas lui offrir les avantages de la ville métropolitaine : Ici, peu de science médicale pour soigner ses rhumatismes, surtout nulle académie littéraire.

Néanmoins, Sermet se sentit encouragé à venir à Cazères, et par l'invitation qui lui fut faite, et par l'accueil qui lui fut promis. — En outre, il voyait son zèle se ranimer à la pensée et à l'espoir de réunir les esprits et les cœurs encore divisés par un prêtre insermenté de cette ville [1]. De plus, il espérait substituer une piété solide et éclairée aux déplorables excès de vandalisme, et encore il rêvait d'inspirer l'amour de la science et des lettres à la jeunesse de la localité. Ces motifs, les uns vaniteux, les autres légitimes, trahissent l'érudit et le prêtre, celui-ci plutôt faible que vicieux.

Sermet arriva à Cazères vers la fin de septembre 1795. Il aurait voulu y venir plus tôt: « Il avait été jaloux, dit-il dans une de ses lettres, « d'assister aux assemblées primaires de sa section, afin d'y accepter la nouvelle « Constitution et les décrets du 5 et 13 fructidor. »

Il fut reçu et assisté dans son installation par le vicaire-régent, le citoyen Arnaud-Bernard-Mathieu Sicardon, fils de Guillaume et frère de Baptiste, officier de santé, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Bagnères-de-Luchon. Ce prêtre, natif de Cazères, âgé de 56 ans, assermenté, régissait la paroisse depuis le 28 thermidor an III; M. Dubose, le curé légitime, étant émigré, et J. François Lahille, le prêtre intrus, ayant donné sa démission le 2 germinal an II.

Sicardon était le prêtre, l'habitant de la ville, qui soupirait le plus ardemment après l'arrivée de Sermet à Cazères. Il se proposait de le faire bien accueillir par les habitants de la ville et du canton, et de le soutenir dans son œuvre pastorale et épiscopale.

1. Probablement, l'abbé Pierre Dufau, vicaire en 1791, revenu de Toulouse en 1795, et très aimé à Cazères.

Digitized by Google

La Providence en disposait autrement : Le prêtre Sicardon décédait le 17 octobre, et, le 18, il était inhumé par Sermet : « Nous faisons bien d'autres pertes, écrivait Sermet à Grégoire à cette occasion ; « aurons-nous le » bonheur de les réparer? J'en doute, le sacerdoce n'est » plus un état ». [1]

Sermet avait été reçu par Sicardon et installé dans la maison de ce dernier. Cette maison, qui existe encore, fait angle à la rue principale appelée alors Cap-Subrat, et à la grand'rue transversale, nommée à cette époque la rue du Mont à cause de sa direction vers Mont-d'Avezan.

C'est une maison de la fin du XVI[e] siècle, qui a pu dans la suite subir des transformations, et qui néanmoins est demeurée toujours dans la famille des Sicardon.

Cette maison devint le palais épiscopal de Sermet, sinon sa demeure, toujours son pied à terre, durant son passage dans cette ville.

Le 11 vendémaire an IV, Sermet comparait devant la municipalité et le conseil de Cazères et il y déclare qu'il se propose, comme prêtre et évêque, d'exercer le ministère d'un culte connu sous la dénomination de culte catholique, apostolique et romain, dans l'étendue de cette commune ; il requiert qu'il lui soit décerné acte de soumission aux lois de la République [2].

Le conseil donna acte de la déclaration de Sermet, conformément à la loi du ... prairial an III.

Sermet signe sur le registre : *Citoyen Hyacinthe Sermet, évêque métropolitain.*

Le 26 vendémiaire, il reparait devant la municipalité et le conseil, et il prête le serment suivant : « Citoyens, je » reconnais que l'universalité des citoyens est le souve-

1. Acte mortuaire 25 vendémiaire an IV, Sicardon, prêtre, âgé de 56 ans, habitant les Quatre-Coins, mort le 24 à 2 heures du matin. Font la déclaration : Baptiste Sicardon, officier de santé, frère, et François Vedel, négociant, son beau-frère. Signé : Pénent, officier public. — (Archives municipales de Cazères.)

2. Archives de Cazères.

Digitized by Google

» rain, et je promets soumission et obéissance aux lois » de la République. »

A. SERMET, évêque.
*Citoyen Antoine-Pascal-Hyacinthe Sermet.*

***

Le voilà habitant de Cazères.

Cette ville ne lui était pas inconnue. Peut-être l'avait-il évangélisée, pendant qu'il était le pieux carme de la Réforme de Sainte-Thérèse ? Toujours, il y était venu avec une certaine solennité, en cours de visite pastorale, le 6 mai 1792.

Ce jour-là, il baptisa un enfant à qui il donna le nom de Hyacinthe. Ce baptême ne procura pas grand honneur à l'évêque, (l'enfant était un fils naturel de Toinette Cazabon), et ne fut pas une garantie de longévité pour l'enfant : il mourut le 18 août suivant.

Sermet se met à l'œuvre, dès les premiers jours de son arrivée dans Cazères. Il se montre curé, se livrant à toutes les œuvres du ministère pastoral ; surtout il se fait apôtre.

Il parle aussitôt controverse, annonçant néanmoins que ce serait pour la dernière fois ; ce fut prudence, il se sentait dans un milieu peu connu de lui. Il lut sa *Lettre de communion au Pape*, *la Lettre encyclique* de Grégoire, etc., etc... C'était faire, peut-être, machine en arrière...

Il employa, nous dit-il dans ses lettres, la langue vulgaire, voulant être entendu de tous. Dans la suite, il devint encore plus pacifique et plus humble, jugeant mieux peut-être le tempérament religieux et royaliste des Cazèriens, à cette époque.

Il nous dit qu'il se borna : le dimanche et les fêtes, à l'explication de l'Evangile le matin, et le soir à un catéchisme raisonné ; et les jours ouvriers, à la lecture de la vie du Saint du jour, avant la messe.

Digitized by Google

Il se fit catéchiste auprès d'une quarantaine d'enfants, tant filles que garçons, âgés de 15 à 18 ans, les disposant à la première communion et à la confirmation.

Enfin il se fit précepteur, donnant des leçons de calcul et de géographie à quelques jeunes gens de la ville.

Ce fut pendant son séjour à Cazères qu'il envoya une première lettre à Grégoire, le 20 octobre 1795, lui annonçant son séjour et ses occupations à Cazères. Il lui écrivit une seconde lettre le 21 novembre 1795, lui envoyant son adhésion d'esprit et de cœur à la lettre encyclique adressée le 15 mars dernier par plusieurs évêques de France, réunis à Paris, à ses frères, les autres évêques et aux églises vacantes ; une troisième lettre, le 8 germinal an IV, convaincu que le Souverain Pontife ne pourra s'empêcher d'y applaudir ; enfin une quatrième lettre, le 16 septembre 1796, toujours à Grégoire, et dans laquelle il lui retrace ses travaux apostoliques [1].

A partir du 18 mai 1796, et durant trois mois et demi, Sermet s'absente de Cazères. Il parcourt les deux tiers de l'ancien diocèse de Comminges. Il rentre à Cazères, le 5 septembre, et de nouveau il part pour commencer la visite de l'ancien diocèse de Rieux. Il suspend les visites épiscopales et retourne à Cazères où il fait l'ordination d'un prêtre et d'un diacre, vers les premiers jours d'octobre, ou mieux dans les Quatre-Temps de septembre. Immédiatement après cette ordination, il reprend le cours de ses visites du diocèse de Rieux, qu'il achève le 25 novembre.

Dans une de ses lettres à Grégoire, il résume ainsi son apostolat dans les contrées de Saint-Gaudens et de Rieux :

« Vous serez peut-être ravi de savoir que j'y ai visité » une centaine de paroisses, institué une trentaine de » curés, confirmé 5,800 et quelques enfants, qui presque » tous avaient fait leur première communion après y » avoir été bien et longtemps disposés, et tenu 7 synodes » ruraux où j'ai fait élire autant d'archiprêtres et de subs » tituts.

1. Voir ses *Lettres*.

Digitized by Google

» J'en eusse tenu autres 7 ou 8 s'il m'eût été plus facile » d'organiser certains cantons et si je n'eusse éprouvé, » de la part de quelques-uns de mes coopérateurs, quel- » ques contradictions légères, mais qui eussent pu deve- » nir sérieuses si je n'eusse cru plus prudent de tempo- » riser. Les uns refusent de céder à des anciens curés » leur place dont ils se sont emparés ; d'autres préten- » dent qu'on ne doit exécuter la lettre encyclique qu'après » la tenue du concile national[1] ».

Grégoire parle, dans ses *Annales de la Religion*, n° 15, IV° volume, des visites pastorales de Sermet dans les districts de Rieux et de Saint-Gaudens, et il en fait l'éloge.

Dès les premiers jours d'octobre 1796, l'évêque Sermet quitte définitivement Cazères, et rentre à Toulouse : son grand ennemi, Laurence, n'y était plus.

Sermet était demeuré dans Cazères, en tout, de 12 à 13 mois.

Un document qui a disparu des Archives, du 15 pluviose an V, porte que Sermet a résidé a Cazères, du 15 vendémiaire an IV au 30 vendémiaire an V. — Voici le signalement indiqué dans sa déclaration de résidence : taille 5 pieds et 2 pouces, cheveux châtains, sourcils de même, visage ovale, front découvert, yeux châtains, nez ordinaire, bouche moyeune, menton rond.

Le passage de l'évêque intrus Hyacinthe Sermet, à Cazères, ne dut pas être un grand évènement pour cette ville, ni ne dut lui faire une profonde impression.

L'histoire locale, en effet, n'en a guère conservé trace, à peine quelques faits consignés dans le registre des délibérations municipales, et un vague souvenir demeuré dans la mémoire de quelques anciens... c'est tout.

Du reste, cet évêque constitutionnel, malgré ses hautes qualités intellectuelles, avait été tenu à l'écart, ici, par les vrais fidèles qui n'oubliaient pas l'origine schismatique de son prétendu épiscopat ; en outre, il fut en face de

1. Lettre à Grégoire, 13 décembre 1796. — Toulouse.

Digitized by Google

certains anciens et rigides prêtres, et principalement de Mr Pierre Dufau, qui le combattirent; enfin, il s'absenta souvent de la ville, pour ses longues visites pastorales.

Par là, put-il faire quelque chose de sérieux et de durable ?

Aussi, on ne voit dans Cazères aucune œuvre établie par lui, aucune rue ou place publique portant son nom, aucun monument élevé en son honneur.

Et on peut dire que, semblable aux anciennes embarcations qui faisaient alors le service de Cazères à Toulouse, et dont le sillage dans les eaux de la Garonne disparaissait aussitôt après elles, Sermet, l'évêque métropolitain du Sud, a eu ici un passage, toujours sans éclat, même sans un sérieux souvenir.

Emile ESPAGNAT,

*Curé-Doyen de Cazères.*



Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE

M. le docteur F. DESMONS. — *Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai.* Un vol. petit in-8°, XVIII-623, p.p., Tournai, CASTERMAN, édit. 1907.

Il y a un an, j'écrivais ici même au sujet de l'un des plus remarquables évêques de Comminges : « à lui seul Gilbert de Choiseul mériterait un volume. [1] » Je ne me doutais pas alors que ce vœu allait être promptement réalisé, non à la vérité pour la période commingeoise de l'épiscopat do Choiseul, mais pour la période tournaisienne. C'est donc deux volumes relatifs à Choiseul que les amis de notre passé provincial placeront j'espère un jour sur les rayons de leur bibliothèque ; le modeste recueil que je prépare et l'ouvrage, bien autrement ample et important, que j'ai le vif plaisir de leur présenter aujourd'hui.

M. le docteur Desmons, de Tournai, a consacré à Gilbert de Choiseul sept années de minutieuses recherches : un volume de plus de 600 pages est le fruit de ses investigations. L'historien de notre prélat s'est proposé principalement de narrer les actes du pontificat de Choiseul à Tournai de 1671 à 1689 ; mais il a dû, afin d'éclairer convenablement son sujet, résumer d'abord les œuvres de son héros à Saint-Bertrand (1646-1671), développer même certains faits historiques notables auxquels le prélat fut mêlé tant en Comminges qu'en Flandre, par exemple sa participation à l'extension du Gallicanisme, ses relations avec les membres influents du parti janséniste, etc. Cette remarque donne à entendre qu'il y a une partie non négligeable d'histoire ecclésiastique commingeoise dans la biographie tournaisienne de M. de Choiseul, chose inévitable, toute d'ailleurs au profit des lecteurs qui trouvent groupés ici, des incidents qu'une saine méthode historique ne permet pas de disjoindre. N'exagérons rien pourtant et reconnaissons que M. Desmons n'a nullement cherché à moissonner sans nécessité en dehors de son domaine étendu et fertile, duquel son érudition impeccable fait valoir tour à tour les multiples aspects. Le sujet, attrayant par lui-même, le devient davantage à mesure qu'on l'explore, grâce à la sagacité et à l'information bio-bibliographique du narrateur.

***

Au moment de la prise de possession de Tournai par la France (24 juin 1667), l'évêché de cette ville était censé vacant. La régente d'Espagne avait bien nommé à ce siège le chanoine Alphonse de Berghes ; mais le pape n'avait pas encore fait parvenir les bulles à ce prélat. Louis XIV partit de là pour prétendre au droit immédiat de nomination qu'il exerça, en août 1668, par la désignation de Louis d'Anglure de

1. Voy. : *Revue de Comminges*, 1906, p. 95.

Digitized by Google

Bourlemont, son auditeur de rote en Cour de Rome. Cet ecclésiastique refusa. Le choix du roi tomba alors sur le modoste évêque de Comminges Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin. Celui-ci répugnait aux translations épiscopales et même curiales. Comme d'autres ecclésiastiques de son époque, rigoureux en interprétation canonique, il voyait en elles une atteinte au lien mystique formé entre tout pasteur et l'église sa première épouse, il plaçait aussi dans la permanence de cette union un frein à l'ambition et aux brigues. Son principe, fort avantageux pour le repos de la conscience, lui avait interdit jadis toute vue sur l'archevêché de Toulouse et l'avait amené à refuser celui de Narbonne renté de plus de 100,000 livres et qui conférait la présidence des États de Languedoc.

Comment concilier avec cette conviction, dominatrice des honneurs et de l'intérêt, l'acceptation de l'évêché de Tournai ? On était au lendemain de la conquête. Il s'agissait de rendre prépondérantes en Flandre, dans des centres importants tels que Tournai, Courtrai, Lille, les maximes usitées en France en matière ecclésiastique et d'asseoir, dans ces provinces fort attachées à leurs usages et privilèges, notre influence nationale. A cette besogne devait s'employer l'intendant Le Pelletier et aussi un évêque selon le cœur de Louis XIV, un prélat imbu jusqu'aux moelles de l'esprit français. Le roi fit habilement le siège de son élu. Il lui présenta la seule considération capable d'énerver ses résistances : « J'ai besoin, lui dit-il, d'un homme comme vous pour mettre à la tête de mes conquêtes ». Ce fut l'argument vainqueur. Choiseul en exprimait la force dans sa lettre au chapitre de la cathédrale de Tournai : « ... quoy que j'ay remonstré plusieurs choses à Sa Majesté que je croyois qui pouvoient l'engager à faire un autre choix et de me laisser dans ma première résidence, Sa Majesté n'a pas laissé de persister à désirer que j'allasse vous servir. Je me suis soumis à ses ordres et à ceux de la Providence divine. *Le Roi m'a tesmoigné, Messieurs, qu'il a eu pour motif le bien de son service et celuy de l'Eglise et sont aussi ceux que je dois avoir dans l'acceptation pour rendre ma translation légitime et aggréable à Dieu.* »

Le nouvel évêque de Tournai attendit ses bulles jusqu'au 20 décembre 1670. Les attaches jansénistes de Choiseul inspiraient quelque défiance à Rome, le prélat ne risquait-il pas de devenir le canal du Gallicanisme en Belgique ?... Quoi qu'il en fut de ces appréhensions, justifiées plus tard, le pape céda la vérité. A Choiseul selon l'usage de ce temps n'avait pas attendu la ratification pontificale pour se montrer à ses diocésains sous le titre de vicaire capitulaire. Des procédés courtois que le Chapitre employa à son égard on peut induire qu'il fut agréé dés l'abord. Louis XIV avait eu la main heureuse. L'évêque de Comminges, issu d'une famille où l'attachement à la monarchie avait été souvent poussé jusqu'à l'effusion du sang était un des prélats les plus recommandables de royaume. Réputé pour sa science théologique, l'intégrité de ses mœurs, l'austérité de sa vie, son entier dévouement de vingt-trois années au diocèse pyrénéen qu'il quittait avec une peine non dissimulée, Choiseul joignait à ces mérites une aménité de caractère qui répandait un grand charme sur ses relations.

Digitized by Google

A peine installé à Tournai comme évêque diocésain, il se sentit fort gêné dans ses intiatives. Une partie de la ville, celle qui s'étend sur la rive droite de l'Escaut, annexée au diocèse de Cambrai, échappait à sa juridiction. De tous côtés il se heurtait à des coutumes imprévaes, à des exemptions, à des privilèges. Avant de prendre quelque décision, de publier quelque ordonnance, il devait compter, sous peine de conflit ou même de résistance ouverte, avec de nombreux chapitres et ordres religieux, avec des abbayes puissantes et des patronats laïques. L'évêque avait les mains singulièremnt liées dans le diocèse de Touénai. Choiseul écrit un jour à Innocent XI que seule sa chaire épiscopale est à sa disposition : *sola episcopo relicta cathedra*, et ce n'était point là une boutade. Enserrée de tant de façons, l'activité de notre évêque s'exerça à rompre, parfois à rendre simplement plus souples, les mille entraves que ses prédécesseurs avaient subies. Sa campagne contre des privilèges, usurpés ou légitimes, eut des fortunes diverses de succès et de revers. Il faut en lire le détail, exposé fort au long, dans la biographie elle-même. Là on verra la diplomatie de Choiseul tantôt attaquer de front, par voie juridique, tantôt miner avec longanimité et finesse la citadelle des multiples immunités du diocèse de Tournai.

Dans le livre de M. Desmons l'œuvre pastorale du prélat en Flandre est des mieux documentées. Il usa de tous les moyens pour améliorer son diocèse. Il stimula le clergé à l'aide des « conférences » bien disciplinées, le réforma au moyen des réunions synodales, régulièrement tenues, aux prescriptions détaillées, à la législation précise et sagement tempérée, avisant aux besoins du moment, sans fard ni allure conventionnelle. Les procès-verbaux des synodes témoignent de l'esprit de suite et de la religion de Choiseul. Son influence personnelle s'exerça sur les ecclésiastiques formés au séminaire. Il pourchassa les abus et les désordres où le bas peuple se complaisait. Sur tous ces terrains l'action épiscopale beaucoup plus libre fut plus efficace, elle soutient aujourd'hui la comparaison avec les entreprises réformatrices des autres illustres prélats français au dix-septième siècle. M. Desmons est plus bref sur le compte des visites de paroisses par Choiseul. Elles furent cependant merveilleusement entendues et pratiquées dès la fin du seizième siècle. Dans ces pérégrinations, l'évêque prenait une sorte de contact familier avec ses diocésains, allant de paroisse en paroisse, établissant, comme Charles de Montchal à Toulouse, « sa mission » dans les agglomérations principales et rayonnant de là jusque dans les hameaux les plus humbles pour interroger, instruire, confesser même, laissant à chacun libre accès auprès de sa personne. Le moindre rouage de la machine diocésaine était alors examiné pièce à pièce sans oublier la gestion du patrimoine des pauvres, la conservation et la célébration des obits, les écoles, les maisons d'hospitalité, les mœurs publiques. Choiseul avait été en Comminges un modèle de l'évêque « visiteur ». Son épitaphe le dit avec une éloquence véridique :

*Visus sæpius reptare per Pyrenæos*
*Rupibus invios, nivibus hispidos...*

Digitized by Google

Ce côté de son œuvre dans le diocèse de Tournai mériterait pleine lumière.

Le chapitre V du livre de M. Desmons envisage successivement Choiseul dans ses relations avec le Gallicanisme et le Jansénisme. Excellentes pages d'histoire éclésiastique. Les faits qui fournissent la trame de ce récit épineux, actuellement diceminés en une foule de volumes devenus rares, sont ici justaposés en un ordre lumineux et sobre. Rien d'absolument nouveau n'en résulte pour la connaissance générale du prosélytisme gallican et janséniste en France; mais la personnalité de Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin s'y montre en un juste relief. Son rôle afin d'apaiser les troubles du jansénisme, ses essais infructueux de conciliation, ses compromissions funestes avec les coryphées de la secte, l'action de ceux-ci sur son esprit, sont exactement narrés. Sa polémique avec Bossuet lors des conférences où s'élabora la déclaration fameuse de 1682 y est racontée avec grand intérêt. Armé d'une logique outrancière, parti d'un faux principe que l'évêque de Meaux adoptait sans en accepter les conséquences extrêmes, Choiseul menait la France au schisme. Heureusement Bossuet se jeta enfin au secours de l'orthodoxie fortement battue en brèche; non sans éprouver l'acuité des pointes que lui poussait son ardent adversaire. Rarement Bossuet entendit un évêque lui tenir ce langage buriné dans la mémoire de Fénelon: « *Cave igitur ne gladio tuo te jugules et stabilias hoc ipsum quod confutare hactenus studuisti !..*»

***

Gilbert de Choiseul mourut inopinément à Paris, le 31 décembre 1689, et fut enterré, le 3 janvier suivant, dans l'église des Feuillants de la rue Saint-Honoré. Les orateurs chargés de l'oraizon funébre appuyèrent sur la période commingeoise de son épiscopat, laissant un peu dans l'ombre son épiscopat de 28 ans à Tournai. Cette singularité s'explique quand on observe que les renseignements, transmis en cette occurrence aux orateurs, furent principalement rédigés par le chanoine Nicolas Deschamps, un des méridionaux que Gilbert avait amenés en Flandre avec Simon de Rilayran. [1]

Une abondante bibliographie clôt le volume de M. Desmons. [2] Bien

1. Je possède l'exemplaire des *Réponses de M. l'évêque de Tournoi*, etc. (1685), donné par Choiseul lui-même à Nicolas Deschamps. Celui-ci a écrit sur le titre du livre: DESCHAMPS. — *Ex dono illustrissimi Domini cathoris.*

2. Dans *l'Index*, M. Desmons donne au cardinal d'Ossat le prénom d'*Armand*, il s'appelait *Arnaud*. — Aux pp.. 358, 501, 596, le nom de notre regretté collaborateur *M. Jean Dubon* est malheureusement orthographié: *Dulon*. — Sauf erreur de ma part, un témoignage relatif aux difficultés elevées entre M. de Choiseul et les religieux de son diocèse, au sujet de la prédication et de la confession, a échappé aux investigations de l'heureux bibliographe. Dans une entrevue que l'abbé Le Dieu, ancien secrétaire de Bossuet, eut avec Fénélon, peu apres la mort de l'évêque de Meaux, l'archevêque de Cambrai et son interlocuteur s'entretient de ces incidents en ces termes: « Par occasion, raconte Le Dieu, on tombe sur les reguliers. Je dis qu'en Flandre on ne les assujet-

Digitized by Google

des raretés figurent dans ce catalogue. Quels inappréciables instruments de travail le biographe de Choiseul nous mettrait en main s'il consentait à nous donner, en un volume, de copieux extraits des manuscrits, des plaquettes, des livres parfois introuvables dont il énonce les titres ! Ce « spicilège » doublerait la valeur de son ouvrage. Ai-je besoin d'ajouter qu'il doublerait aussi la dette de notre reconnaissance?..

JEAN LESTRADE.

tissoit pas à la discipline reçue en France pour l'administration des sacrements, surtout pour la confession pascale. « Chaque pays, répondit le prélat, a ses usages et sa discipline, et il y en a ici que l'on ne connoît pas en France. Feu M. l'évêque de Tournay, ajouta-t-il, a travaillé toute sa vie pour établir cette discipline, jusqu'à retirer tous les pouvoirs aux religieux rebelles, et à la fois il fut obligé de céder et de prier ces mêmes religieux de reprendre ces pouvoirs et d'aider les curés. » — Voy. : *Journal de l'abbé Le Dieu*, t. II, p. 167.

Je m'en voudrais de ne point signaler ici la remarquable synthèse du livre de M. Desmons, par le R. P. Marc Dubruel, S. I., parue dans les *Etudes* avec ce sous-titre : *L'Assimilation d'une conquête nouvelle par l'action épiscopale sous Louis XIV*. — Voy. : *Etudes*, 1907, pp. 433-459.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

## LE CHATEAU DE MAUVEZIN

— Je suis le vieil Castel qu'on nomme Malvesin ;
Du haut de mon haut roc à tous je fais la nicque,
Estant à qui m'entoure un fort malvais vesin ;
A moy qui se frotte se picque ! —
*(Vieux livre terrier.* — Bibl. Nat.)

La Viguerie de Mauvezin fit, jusqu'à la Révolution, partie intégrante du pays de Nébouzan, dont Saint-Gaudens était la capitale. Le château-fort, devenu propriété communale, fut cédé par la commune, en 1864, à M. Achille Jubenal qui songeait à le réparer pour y établir un musée archéologique départemental. Les événements ne lui ayant pas permis de donner suite à ce projet, madame Georges Duruy, sa fille, « a cédé à M. Bibal, maire de Masseube, le droit de réaliser les magnifiques intentions de son père ».

Ce château est aujourd'hui restauré. Les Sociétés savantes et félibréennes de la région sont conviées à s'y réunir le samedi 31 août 1907 ; et voici l'appel qu'adresse, à ses collègues de la Société archéologique du Gers, M. Ch. Palanque, son distingué président.

Nous ne doutons pas que bon nombre de membres de la Société de Comminges ne tiennent à honneur de se trouver, le 31 août, à ce brillant rendez-vous.

***

Seignours or escoutez et trestous bous barous.

Baneretz, chevaliers et trestous nobles noms.

Evesques et abbés, gents de religious.

Gentilz homes bourgeois..... et vous tous messeigneurs, nobles et roturiers, gentes et honnestes dames, truands, tirelaines, et ribaudes, duchesses et marquises, moines et cordeliers.

En l'an de grâce 1907, en la châtellenie de Mauvezin-en-Bigorre, en la grande salle du castel « rébiscoulat », l'escholier Bibal, féal de messire Gastou Fébus, aux cheveux d'or, comte de Foix, convie tous les félibres, tous les artistes, aux fêtes du 31 août 1907.

Le vieux manoir sera splendide ; un artiste généreux a su, des ans et de la guerre, restaurer l'irréparable outrage.

La bannière de Fébus « li bon conte de Fois », flottera comme jadis au sommet du donjon. Dans la salle haute, les vieux murs étonnés ne retentiront plus du pas des hommes d'armes, mais de la douce voix des poètes, amis des dieux. La vieille langue gasconne, aux accents « amistous », sera fière de résonner sous les voûtes antiques.

Comme jadis, les troubadours gascons y viendront chanter « belle

Digitized by Google

dame » et le bon pays de Gascogne, d'Armagnac, de Foix, des Quatre-Baronnies et de Navarre verra se lever l'aurore superbe d'une renaissance inespérée.

Au pays de Foix, l'*Escole*, guidée par le majoral A. Planté, lance de tous côtés ses manifestes littéraires. Aussi, tous ceux qui ont encore au cœur le souvenir et le respect de la patrie gasconne iront fêter à Mauvezin le vieux castel, près de Capvern en-Bigorre, la restauration magnifique du vieux manoir féodal.

Nous, les Gascons, fiers cadets, dignes de nos ancêtres illustres, nous voudrons, nous aussi, aller en Mauvezin, non pas flamberge au vent, ou steinkerque flottante, nous irons pieusement, comme en un sanctuaire de la benoite madame la Vierge, ou du baron Saint-Jacques, écouter lais, virelais et chansons, odes ou odelettes des gens amis des dieux. Nous irons gentiment applaudir le geste noble et généreux d'un gaccon, d'un « pays ».

Sans doute les vieilles dalles des salles antiques seront étonnées de nos pas religieux, elles qui retentirent jadis sous le cliquetis des éperons dorés ou le pas lourd des soudards. Elles résonneront sous le rythme sacré des paroles divines, des vieux mots du pays, aujourd'hui négligés.

En cette assemblée, où nobles et manants, bourgeois et roturiers, gents d'église et d'autres lieux seront représentés, les cadets de Gascogne de sang et de race lèveront leur hanap, comme un archer d'autrefois à la santé des dames — noblesse oblige — des pays de France et de Gascogne, pour décerner, comme aux temps antiques, la couronne civique aux généreux amphitryon qui a su si bien rallier à la bannière de Fébus toutes les compagnies du gay scavoir.

***

La Société archéologique du Gers sera représentée en cette félibrée unique dans ses fastes.

Nous lançons un appel à tous nos confrères qui viendront en foule au vieux castel de Gastou Fébus.

Certains y pourront chercher « belle dame » ; d'autres, plus prosaïques, amoureux fervents de la nature splendide, apercevront, non pas une ombre flottante, mais un panorama magnifique.

D'autres enfin, amoureux des vieilles pierres, y trouverout leur affaire et l'artiste au pinceau divin saura, sur la toile, fixer le vieux manoir « rebiscoulat ».

Il aura un air de fête, lui, qui pendant les années, lamentablement, sentait gémir à travers ses lézardes vénérables, les vents de la Bigorre. Aujourd'hui, il se rit des éléments. Comme nous l'a écrit notre président en « Fébus » et ami, Adrien Planté, « la restauration est admirable ».

Or ça, messeigneurs, n'hésitez pas à partir le 31 août prochain pou r Mauvezin, cap. de Bigorre. Ch. PALANQUE.

Digitized by Google

# UN CURIEUX GROUPE
# D'EVÊQUES COMMINGEOIS

## NOTICES ET DOCUMENTS

*(Suite)*

## IV

### GAILLARD DE L'HÔPITAL
### (1501-1514)

Larcher a écrit de fort intéressantes pages sur les incidents qui ont marqué l'élection de Gaillard de l'Hôpital au siège de Comminges, après la mort de Jean de Foix, en 1501. On les trouvera reproduites ici accompagnées de notes et de références. De leur côté, les archives du chapitre de Comminges ont conservé le dossier relatif à la même affaire. C'est des documents originaux dont ce dossier est composé, que Larcher s'est inspiré. Il a fait heureusement passer de longs extraits de ces pièces dans son récit. La comparaison que nous avons établie entre la narration du paléographe et les parchemins eux-mêmes montre que Larcher a été exact dans son travail de copie et de juxtaposition. Il est permis de considérer sa biographie de Gaillard de l'Hôpital comme sûre, sinon comme absolument complète. Ce qui manque ici ce sont des détails sur l'administration diocésaine de Comminges, de 1501 à 1514, dates extrêmes de l'épiscopat qui nous occupe. A ce point de vue, la présente notice est plutôt maigre ; de par ailleurs elle est précieuse.

***

« Le chapitre de l'église cathédrale de Commenge fut assemblé le 6 novembre 1501, d'abord après l'enterrement du corps de Jean de Foix ; Gaillard de l'Hôpital, chanoine



Digitized by Google

et grand archidiacre le convoqua. Il exposa à l'assemblée que le chapitre étoit en droit de donner un successeur à l'évêque qui venoit de mourir, qu'il falloit cependant examiner s'il ne seroit pas plus prudent et plus avantageux de ne point élire, ni postuler, pour cette fois, et de renvoyer au Pape le choix du prélat ; que son sentiment étoit de s'abstenir, qu'il y étoït d'autant plus porté que les Papes approuvoient difficilement les élections, qu'on avoit sous les yeux ce qui venoit d'arriver tout récemment à Toulouse[1], Pamiers[2] et Tarbe[3] ; mais que si l'on renvoyoit au saint Siège il falloit agir de concert et avec union parce qu'un seul pouvoit tout rompre, et élire ou postuler. Il ajourna de suite le chapitre au lundi suivant, 8 de novembre.

L'Hôpital étoit natif d'Oloron en Béarn. Il avoit étudié durant 14 ans dans l'Université de Toulouse où il prit le grade de docteur en l'un et l'autre droit. Il fut ensuite chanoine de Saint-Gaudens, et enfin de la cathédrale, et grand archidiacre en 1485. Il eut soin de faire fermer les portes de la ville et de les faire garder soigneusement pour que l'élection ne fut point troublée par les seigneurs voisins qui avoient tous des vues sur l'évêché. Tels étoient Arnaud d'Espagne seigneur de Montespan[4] dont le frère, élu à l'évêché de Rieux[5], auroit bien mieux aimé celui de Commenge ; Jean d'Aure seigneur de Larboust,

1. Après la mort d'Hector de Lion, archevêque de Toulouse (janvier 1491), une partie du chapitre de Saint-Etienne nomma à ce siège le prévôt Pierre de Rosergue, neveu de Bernard de Rosergue avant dernier archevêque ; l'autre partie élut Hector de Bourbon, évêque de Lavaur, qui ne devint possesseur pacifique du siège de Toulouse qu'en 1500. — Voy. : *Gallia christiana*, *t. XIII, 52-53*).

2. Allusion aux incidents que provoqua, de 1483 à 1501, la compétition de Mathieu d'Artigueloube au siège de Pamiers, pendant l'épiscopat de Pascal Dufour et de Pierre de Castelbajac. — *Ibid., 165-166.*)

3. Les dissentiments auxquels fait ici allusion Gaillard de l'Hôpital nous échappent. — Voy. : *Gallia christiana*, T. I, 1238. Cfr. : Gaston Balencie : *Chronologie des évêques de Tarbes*, dans la *Revue de Gascogne*, 1904, p.p. 336-337.

4. Sur le comte d'Arnaud d'Espagne, voy. : *Le château d'Ausson résidence des barons d'Espagne-Montespan*, dans la *Revue de Comminges*, 1895, p. 77, par le baron Marc de Lassus.

5. Hugues d'Espagne, évêque de Rieux, étant mort en 1587, le chapitre de la cathédrale se divisa en deux factions. L'une, la plus nombreuse, nomma au siège épiscopal Bertrand d'Espagne, l'autre, Pierre de Porta. A la mort ou à la cession de Bertrand, ses électeurs élurent Gaspard de Montpezat. Le pape mit fin au conflit, en 1501, en nommant au siège de Rieux, Pierre-Louis de Voltan. — Voy. : *Gallia christiana*, t. XIII, 191-192.

Digitized by Google

et le baron de Mauléon en Barousse. Le chapitre de Commenge se plaignit dans les suites que ces seigneurs et autres gentilshommes accompagnés de plus de 700 laquais (*laquetis*) armés, tenoient la ville de Saint-Bertrand bloquée durant le tems de l'élection, et qu'ils ne permettoient ni d'entrer, ni de sortir. Il y avoit de la prudence de la part de l'Hôpital de tenir les portes exactement fermées devant un si grand corps

Le lundi 8 de novembre le grand archidiacre réitéra à ses confrères les représentations qu'il leur avoit ci-devant faites, et un chanoine lui aïant demandé ce qu'il en pensoit lui-même, l'Hôpital soutint qu'il falloit s'abstenir et renvoyer au Pape, mais qu'il falloit que ce fut d'une voix unanime. Alors Bernard de Palacio chanoine [déclara] qu'il vouloit élire et user de son droit, qu'il ne verroit peut-être plus de vacance. Quoique l'Hôpital et Pierre de Capdeville donnassent de bonnes raisons pour envoyer au saint Siège, il y a quelque apparence que le premier surtout auroit été faché du renvoy, et qu'il sçut bon gré à Palacio de sa résistance, du moins il le nomma son official dès qu'il fut paisible. Les autres chanoines furent du même avis que Palacio et ils se retirèrent.

Le seigneur de Montespan qui étoit à Valcabrère avec la principale noblesse du païs fut prier l'Hôpital de se rendre à la porte de la ville appelée *de Cabiro* et l'Hôpital s'y rendit avec deux chanoines. Il vouloit des témoins de toutes ses démarches.

« Monsieur l'Archidiague — lui dit Montespan — j'entens que vous et les autres chanoines êtes délibérés d'élire et selon que j'entens vous l'en avez élu, car les chanoines ont bon vouloir et affection envers vous, et m'est avis que l'on nous dérobe cet évêché du dessoubs le chevet du lit. Toutefois vous prie que si venez avoir ce bien, veuillez avoir notre maison pour recommandée et je et les miens vous aiderons en vos affaires. »

« Monsieur, répondit l'Hôpital, je me merveille que vous sachez que je doive être élu, car cela ne se peut savoir

Digitized by Google

que l'élection ne soit faite et vous y savez plus que moi, car oncques je ne l'ay poursuite, ne ai prié, ne fait prier à aucun desd. chanoines me voulsissent eslire, et si me veulent croire, par cette fois ne esliront, ne postuleront que que ce soit : si est le bon plaisir de Dieu de me donner ce bien je feray par vous et votre maison là et quant je pourrai. Et vous aussi qui êtes si grand seigneur en ce quartier, que veuillez avoir l'Eglise et moi pour recommandés en nostres affaires et nécessités. »

Le seigneur de Montespan et le grand archidiacre se donnèrent les mains, et le premier se retira à Valcabrère et l'autre dans la ville.

On procéda, le jeudi 11 de novembre, à l'élection par voie de scrutin et l'Hôpital fut élu tout d'une voix. Il ne voulut point d'abord accepter la prélature et ce ne fut que six jours après qu'il donna son consentement. Le seigneur de Montespan fut atterré du choix unanime du chapitre. Il devoit connoitre le génie du nouveau prélat et il craignoit sans doute qu'il ne fut point homme à composition. Il avoit taché de traverser l'élection de l'Hôpital. Il avoit écrit à noble Amanieu de Saint-Cric, chanoine et sacristain, pour le prier de ne pas lui donner sa voix ; mais il n'en avoit point eu de réponse.

Affectant beaucoup de politesses et d'égards pour le nouveau prélat, en cas qu'il put le gagner, il lui suscita un concurrent accrédité contre lequel il espéroit qu'il ne pourroit point tenir. Il faisoit d'un autre côté courir le bruit qu'il étoit d'accord pour faire élire l'Hôpital, qu'il y avoit entr'eux une convention de garder quelque temps l'évêché et de s'en démettre en faveur de l'élu à l'évêché de Rieux, ou qu'il s'en déferoit en faveur de l'évêque de Tarbe ou du s^gr^ de Mauléon.

L'Hôpital étoit fâché de ces bruits dont il connoissoit la fausseté mieux que personne. Il représenta même un jour au chapitre qu'il n'avoit prié aucun des chanoines de l'élire et leur fit part des discours qu'on tenoit, qu'il les prioit d'examiner scrupuleusement s'ils le trouvoient

Digitized by Google

propre pour l'Eglise, que s'ils jugeoient qu'un autre fut plus utile, il feroit de suite sa démission. Jean de Bilhères, chanoine et archidiacre de Bourjac, répondit, au nom de tous ses confrères, qu'ils l'avoient élu pour leur évêque et qu'ils prétendoient qu'il le fut.

Soit qu'on ne se doutât point des mauvais sentimens du sgr de Montespan ou qu'on voulut le ménager, l'Hopital porta le chapitre à confier la garde du château d'Alan, jusqu'à la confirmation de l'élection, à noble Bésian de Casterariis (de Casteras) serviteur de Montespan.

Le chapitre fit porter à Aimeric de Maignan, vicaire général de Jean de la Trémoille archevêque d'Auch, le procès verbal de l'élection, en sept feuillets de parchemin, le priant de la confirmer ou la rejetter. L'archevêque étoit absent de son diocèse. Il étoit à Fleuri-sur-Loire dont il possédoit l'abbaïe. Le vicaire général donna commission à Arnaud de Montanhan de se transporter sur les lieux pour informer du mérite ou démérite de l'élu. Le procès-verbal que Montanhan en dressa contient 30 feuillets de parchemin, et après plusieurs réquisitions du chapitre de Commenge Maignan confirma l'élection (31 mai 1502. Il avoit fallu recourir à des Lettres-Royaux en date du 29 janvier 1501 *(vieux style)* pour forcer ce vicaire général à confirmer ou à blâmer. La raison d'un si long retardement fut l'embarras où la qualité du compétiteur de l'Hôpital jettoit le vicaire du métropolitain.

Amanieu d'Albret cardinal diacre du titre de Saint-Nicolas *in carcere*, évêque de Pamiers, abbé de Brantôme, de Lézat et de Candeil, prétendit à la sollicitation du sgr de Montespan que le Pape avoit défendu au chapitre de Commenge de procéder à aucune élection en cas de vacance du siége, et sur ce fondement il prétendoit avoir légitimement demandé et obtenu consistorialement l'évêché de Commenge[1]. Il fit commettre Jean de Durfort, prieur de

1. Amanieu d'Albret, fils d'Alain d'Albret et de Françoise de Bretagne, frère de Jean, roi de Navarre, créé cardinal du titre de Saint-Nicolas *in carcere tulliano*, en 1500. Administrateur de l'évêché de Pamiers en 1502, successivement évêque de Pampelune, de Lescar et de Bazas, mourut en 1520. Dès le 30 novembre 1501, il fit des actes de juridic-

Digitized by Google

Saint-Caprais d'Agen, pour examiner en qualité de commissaire apostolique l'élection de Gaillard de l'Hôpital.

Rien ne put ébranler la constance et la fermeté de l'élu. Il prit hautement le titre d'évêque de Commenge et parut en cette qualité, le 26 d'avril 1502, au contrat de mariage d'Odet de Cardaillac, s^gr de Sarlabous, avec Jeanne de Binos Il prit possession le 10 juin suivant du canonicat attaché à la dignité épiscopale dans l'église collégiale de Saint-Gaudens, prit du pain et du sel dans la salle capitulaire, et promit de conserver les priviléges de cette église[1]. Il se pourvut contre l'opération du prieur de Saint-Caprais faite à Esparsac en Agenois, hors du ressort du parlement de Toulouse. Le prétexte que le prieur avait pris pour la faire dans ce lieu si éloigné du païs de Comenge, et d'ailleurs habité de peu de person-

tion sur l'évêché de Comminges dont il se disait pourvu à titre d'administrateur: «Amaneus de Albreto, miseratione divina Sancti Nicholai in carcere tulliano sancte romane eclesie dyaconus cardinalis d'Albreto vulgariter nuncupatus, episcopus seu electus consecratus ecclesie cathedralis Appamiarum et administrator perpetuus ecclesie cathedralis Convenarum, ac abbatiarum seu monasteriorum Sancti Petri de Lesato... et beate Marie de Candelliõ... » Il nomme vicaire général en ces divers lieux : « Pontium de Beynaco, sancte Sedis apostolice prothonotarium, decanum et dominum de Moyrassio, diocesis condomiensis... »

1. Témoins : Denis de Villiers, évêque de Lombez, Pierre de Lanefranque, abbé de Cagnote, diocèse de Dax, et Roger de Labarte, abbé de Simorre, diocèse d'Auch. — (Arch. de la Haute-Garonne, Fonds de Saint-Bertrand : G. 5.) Pierre de Lanefranque n'est point cité dans *Gallia christiana*, t. I, [illegible]. Dans ce même recueil, l'abbé de Simorre en 1501, est appelé *Bernard*; son successeur est appelé *Roger* de Labarte.

Etaient chanoines de Saint-Gaudens à cette date : Odon de Riviere, sacristie, qui requit le nouvel évêque de prêter serment, Savaric de Pardailhan, ouvrier, Jean de Mazere, Pierre de Salleranque, Jean Gaulis, Jean d'Abadie, Guilhaume Pagès, Manaud d'Irigaray. On se réunit « prope scalam sive gradarium quò ascenditur ad chorum » Entré dans le chœur, le prélat fut s'asseoir « in cathedrâ decenter ornata et more pontificali, per supradictos canonicos praeparata, in quâ episcopi convenenses... sedere consueverunt... ibidemque devote missam illius diei per dominum Bertrandum de Arda presbyterum et dicte ecclesie beneficiatum celebratam, audivit « A la suite, « panem et sal tradiderunt « en souvenir de la portion quotidienne jadis perçue par chaque chanoine présent à l'office. Témoin de la cérémonie : Jean Gaburre, recteur de Castillon, diocèse de Comminges. — Archives de la Haute-Garonne ; Fonds de Saint-Bertrand, G. 5.

Le 29 mai 1502, Gaillard de l'Hopital avait pris personnellement possession de l'évêché. Ce même jour, Jean de Billère, archidiacre de Bourjac, Pierre d'Irigaray, archidiacre d'Aure, Martin d'Irigaray, ouvrier, Savaric de Mauléon, precenteur, Bertrand de Palacio, cellerier, Garcie de Gestas, chanoine, réunis dans la chapelle de N.-D. de Pitié, prise pour lieu capitulaire, reçurent le serment du nouvel évêque. Il promit, devant la croix et les saints évangiles, de « manutere, conservare et custodire jura, statuta... dicte cathedralis ecclesie. » Pour cause de maladie, Pierre de Capdeville, archidiacre d'Aran, et Amadieu de Saint Cric, sacriste, n'assistaient pas à la prise de possession. L'acte fut retenu par Jean de la Touche, clerc du diocèse de Bourges, notaire d'Alan. — Arch. de la Haute-Garonne, Fonds de Saint-Bertrand : G. 2, parchemin.

Digitized by Google

nes, étoit la peste qui se faisoit sentir à Agen, Lectoure, Montauban et Toulouse.

L'Hôpital eut recours à l'autorité de George d'Amboise, cardinal prêtre du titre de Saint-Sixte, archevêque de Rouen, légat *a latere* dans le royaume. Il lui fut répondu par acte dressé par Antoine Florès, évêque de Castellamare, régent de la chancellerie de la légation, que la cause étant majeure elle devoit être portée devant le Pape et le Sacré-Collège : ce n'étoit pas le compte de l'Hôpital.

Il appela comme d'abus de tout ce que Durfort pouvoit avoir fait soutenant qu'il avoit abusivement procédé sans le citer, ni l'entendre. Il assuroit que le cardinal d'Albret s'étoit fait pourvoir de l'évêché de Commenge contre les réglemens du concile de Bâle et de la Pragmatique Sanction, et pris des brefs de la cour de Rome contre le vicaire général d'Auch pour avoir confirmé son élection.

Le cardinal d'Albret suscita de son côté le procureur général au parlement de Toulouse qui se rendit appelant de l'élection de l'Hôpital, lequel, disoit-il, ne pouvoit être élu pour aucun évêché de France sans la permission du roi, encore moins dans un évêché situé dans une province limitrophe, duquel dépendoient plusieurs châteaux et places fortes, n'étant pas né sujet du roi.

Les agens du cardinal — car on n'oseroit pas se persuader que des calomnies aussi atroces pussent être inventées par un prince de l'Eglise — les agens du cardinal publioient partout qu'l'Hôpital étoit simoniaque, concubinaire, tenant chez lui des femmes impudiques, adonné à la bonne chère, ne faisant point d'aumônes, blasphémateur, dissipant son bien aux jeux de hasard, que les chanoines étoient excommuniés, que l'élection n'avoit point été libre, que deux bourgeois de Saint-Bertrand l'avoient ainsi déposé, qu'à leur retour l'Hôpital les avoit fait mettre en prison, que l'un avoit trouvé le moyen de s'évader, que l'autre y avoit été tué par un domestique du grand archidiacre. Ils ajoutoient que le bâtard de Balsac qui s'étoit transporté en Comenge pour mettre

Digitized by Google

sous la main du roi les places fortes de l'évêché avoit été empêché, par cent vingt laqueys, d'entrer dans la ville de Saint-Bertrand, que Palacio, chanoine, official et trésorier de l'Hôpital, avoit fait arrêter le juge ordinaire et l'avoit détenu dans les prisons durant trois mois et demi.

C'étoient là les crimes dont on accusoit l'élu.

Ceux que les gens du cardinal faisoient étoient bien plus réels. Jean de la Barte, sénéchal d'Aure, serviteur du s^gr^ d'Albret, s'empara de la temporalité et fit battre Martin du Bois, sergent, dans un moulin, pour avoir signifié un relief d'appel. — Pons de Beyrac, doïen de Moiras, vicaire du cardinal, et le bâtard d'Albret s'étant emparés de Saint-Frajou firent faire main basse sur les habitans en criant: *tue, tue !* — Le s^gr^ de Caumont, parent du cardinal, à la tête d'une troupe de gens armés, avoit assiégé la ville de Saint-Bertrand et ravagé la campagne. Son dessein étoit de soutenir Louis de Monteil, mais cinq ou six de ses gens furent tués dans une embuscade et l'Hôpital avoit fait rompre les ponts. Les amis du cardinal enlevoient tous les fruits décimaux qu'ils pouvoient attraper et le s^gr^ de Montespan leur prêtoit main forte. Il les faisoit même aider par son frère. Il vouloit cependant que l'Hôpital crut qu'il étoit de ses amis. Ils se trouvèrent à Saint-Bertrand au mois d'octobre 1502 : « Monsieur, lui dit l'Hôpital, suis fort esmerveillé que vos gens disent que je suis élu à votre poste afin de renoncer à votre frère ou autre à votre volonté et que je ne suis qu'un dépositaire... Vous savez si entre vous et moi a aucunes promesses ou intelligences sur mon évêché. Et vous prie dites franchement, en présence de Messieurs qui sont ici, si je vous ai promis rien, car en ce cas suis deslibéré à vous tenir et accomplir. »

Le seigneur de Montespan répondit : « Monsieur l'élu, par mon Créateur ! oncques entre vous et moi n'a eu aucune promesse ni intelligence sur votre évêché sinon que m'avez promis faire par moi et ma maison, et je vous ai

Digitized by Google

promis de faire par vous et votre Eglise, et ceux qui en parlent autrement ne dient point vérité, et je ne les puis tenir de parler... Monsieur l'eslu, le bastard d'Albret vous a fait cette année plusieurs outrages et voïes de fait et a ravy et emporté les fruicts de votre évêché. Si vous voulez faire quelque bon parti à nostre Maison je suis icy pour vous offrir corps et biens. »

Le grand archidiacre répliqua : « Monsieur, je vous mercie de votre bon vouloir. Si Monsieur le bastard d'Albret m'a fait des maux et voïes de fait, il cuidoit bien faire, car il prétend que Monsieur le cardinal d'Albret son frère soit evesque de Comenge, et je regracie Dieu que jusqu'ici nul, pour mes affaires, n'a mis espée à sa ceinture... Au regard de faire bon parti à vostre Maison, si la matière étoit sujette à renoncer mon evesché je préfèrerois Monsieur de Tarbe et vous à tout autre, avec response souffisante ; mais pour le présent ne suis délibéré pour vous, ne pour autre, me desmettre de mon dit evesché. » Montespan lui fit beaucoup de remercimens de sa bonne disposition et l'Hôpital lui aïant demandé la restitution, de tout ou en partie, de certaines fermes faites en son nom des dépendances de la mense épiscopale, il lui promit de satisfaire au plus tôt.

Peu de temps après cette conférence Montespan aïant appris que Pierre de Salafranque, chanoine et précenteur de l'Eglise de Comenge, étoit à Saint-Gaudens, il lui écrivit pour le prier de se retirer à Auslon, ce que le précenteur fit d'abord. Montespan lui fit confidence que le s^gr^ d'Albret lui avoit mandé qu'il feroit renoncer le cardinal son fils au droit qu'il prétendoit avoir sur l'evesché de Comenge en faveur du frère du s^gr^ de Montespan élu et confirmé évêque de Rieux, et que si le cardinal prenoit pour récompense de son droit mil ducats d'un autre, il quitteroit son frère pour cent, mais qu'il lui conseilloit d'avoir le droit de l'élu parce que le s^gr^ d'Albret ne le chaut pas de l'évêché si son frère l'avoit, qu'en tout cas s'il ne pouvoit point avoir le droit de l'élu il feroit avoir

Digitized by Google

à son frère la paisible possession de l'évêché de Rieux pourvu que led. s^gr de Montespan ne se mêlat point du différend sur celui de Comenge. Il assura Salefranque que l'élu seroit bien récompensé et le pria de lui en parler avec promesse de lui savoir bon gré de cette démarche. On promettoit à l'Hôpital l'évêché d'Oloron, ou celui de Lombez ou l'abbaïe de Luc.

Rien ne put gagner ni intimider l'Hôpital. Il fit appel au grand Conseil à Paris de tout ce qui s'étoit passé au parlement de Toulouse et devant le prieur de Saint-Caprais. Il se transporta à Paris en 1504 et ce fut là où l'on lui fit un procès criminel devant l'official de Paris sur la plainte portée par Philippette Serpote, native de la province de Bourgogne, qu'elle étoit enceinte de ses œuvres, ayant été avec lui depuis la Saint-Rémi jusqu'à la Toussaint. Il convint d'en avoir joui une ou deux fois, mais il convainquit cette malheureuse qu'elle étoit grosse du fait de son valet, François Salanave, et l'official le relaxa sur les contradictions dans lesquelles elle tomba, le 2 septembre 1505. Elle dit qu'elle étoit âgée de 30 ans : *nec tunc erat virgo, ex partibus Burgundiae, quae numquam nupserat*[1].

Le parlement prononça en faveur de l'Hôpital le 22 décembre 1505, débouta le procureur général de Toulouse de son appel, cassa la procédure abusivement faite par le prieur de Saint-Caprais et déclara que le cardinal d'Albret n'étoit pas fondé.

Guillaume de Vandetar, conseiller au parlement de Paris, fut nommé pour mettre l'arrêt à exécution. On remit à la commission l'arrêt de règlement du 26 juin 1419 sur ces sortes d'exécutions : « Ce jour, toutes les chambres assemblées, a été ordonné que les conseillers de cette

1. Philippette Serpote avoua, devant l'official de Paris, que François Sallanave l'avait excitée à accuser l'Hôpital : « ...dixit... quod accusando dictum reum, a nonnullis fuerat inducta, et maxime a quodam Francisco de Sallanova qui fidem matrimonii sibi promiserat, et de post eam pluries carnaliter cognoverat, sicque infantem de quo erat gravida, et quem donasset prefato reo, erat de facto et semine prefati Francisci de Sallanova, quictando prout quictasset dictum reum, tam de provisione ante partum, quod in partu, sustempciare.. » — Acte du 2 septembre 1505. *Ibid.*, Fonds de Saint-Bertraud.

Digitized by Google

cour qui par elle seront commis à exécuter les arrêts d'icelle, les exécuteront selon leur forme et teneur, etc... Fait en parlement le 25e jour de juin, l'an 1419. — Beldon. »

La Chambre des Comptes de Paris enjoignit au sénéchal de Toulouse de ne point troubler l'Hôpital dans la possession de l'évêché parce qu'il avoit prêté serment de fidélité au roi le 8 février 1505 (*vieux style*) dans le château de Blois, et qu'il avoit naguère obtenu arrêt définitif au parlement de Paris.

Lorsque le procureur général de Toulouse avoit opposé que l'Hôpital étoit natif d'un pays rebelle au roi ou du moins dont le seigneur n'avoit jamais rendu hommage à Sa Majesté, et qu'ainsi le roi qui n'avoit pas été consulté par le chapitre lors de l'élection avoit justement ordonné mise de main armée par trois fois sur la temporalité, Arnaud de Caumont, seigneur de Lausun, lieutenant du sénéchal d'Agenois, avoit été l'un des trois commissaires pour la mise de cette main.

L'Hôpital répondit qu'on n'avoit pas pu mettre la main armée sur la ville de Saint-Bertrand parce que la moitié de la seigneurie appartenoit au chapitre, que l'Eglise de Comenge n'étoit pas de fondation royale, qu'il y avoit en France plusieurs évêques natifs du Béarn tels que Jean d'Anla évêque de Couserans, Bernard de Abbatia évêque d'Aire, Mathieu et Barthélemy d'Artigueloube successivement évêques de Pamiers, et que même Barthélemy avoit été conseiller au parlement de Toulouse, et il conclut de là que le procureur général devoit être débouté. Dès que ce magistrat eut pris couleur dans l'affaire de la temporalité, l'Hôpital ne crut pas qu'il fut de la prudence de se l'attirer à dos. Il consentit que cette garde fut ôtée aux consuls de Saint-Bertrand, et convint avec lui de choisir d'autres conservateurs. L'Hôpital proposa Aimeri-Roger de Comenge, sgr de Montastruc et de Mauran, et les sgrs de Roquefort et de Nestier. Le procureur général nomma Bernard de Coarase, sgr de Bérat et les sgrs de

Digitized by Google

Saint-Paul et de Tajan. Le parlement de Toulouse commit, par arrêt du 31 janvier 1502 *(vieux style)*, les s^grs^ de Bérat et de Montastruc qui tracassèrent l'Hôpital... Celui-ci prêta serment de fidélité au roi Louis XII dans le château de Blois le 8 de février 1505, et l'arrêt du parlement de Paris fait foi qu'Alain d'Albret, le cardinal son fils, les s^grs^ de Montespan et de Ramefort et autres avoient enlevé de force les fruits de l'évêché.

Vandetar, exécuteur de l'arrêt, se rendit en province. Il logea en passant à Toulouse dans une auberge où des Balances pendoient pour enseigne. Les agens du cardinal d'Albret découvrirent que l'hôtesse étoit commère de l'Hôpital. Ils en prirent occasion de tâcher de répandre du soupçon sur l'intégrité du commissaire et l'empêcher de procéder à l'exécution. Il fut obligé de faire signifier l'arrêt de règlement de 1419.

Il se rendit le 19 mars 1505 avant Pâques *(c'est-à-dire 1506)* à Saint-Bertrand. Arnaud Aramon de Gémit étoit premier consul, capitaine, et garde des portes de la viile. Vandetar se fit remettre par les consuls les clefs des portes et les chaperons mi partis de noir et de rouge et les donna à l'Hôpital pour en faire à ses plaisirs et volonté. Il le conduisit de suite dans la maison épiscopale où les habitans et les chanoines se rendirent processionnellement avec la croix et l'eau bénite et en habit de chœur, de là ils menèrent l'Hôpital à l'église où le *Te Deum* fut chanté. On l'installa à l'officialité et il nomma Bertrand de Palayo son official.

Les consuls et les habitans se rendirent à l'église vers les 3 heures après midi. Vandetar leur ordonna de reconoitre l'Hôpital pour leur évêque et leur seigneur temporel. Ils prêtèrent serment de fidélité les uns après les autres à genoux, et il promit de les tenir en leurs libertés, priviléges et franchises, et rendit les clefs de la ville et les chaperons aux consuls de Saint-Bertrand[1].

1. « Anno Domini millesimô quingentesimo quinto, et die decima nona mensis martii, personaliter constitutus reverendus in Christo Pater et dominus Galhardus de Hospitali,

Digitized by Google

Les consuls de Saint-Pé d'Ardet en firent de suite autant dans le même endroit.

Vandetar avoit des affaires à Paris. Il commit pour mettre fin à l'exécution de l'arrêt noble Jean de Pins, s^gr de Montbrun, lieutenant lay du sénéchal de Toulouse. Ce lieutenant avoit un frère nommé Antoine, et, dans le même temps, Barthélemy de Pins, chevalier, seigneur de Pins et de Roquettes, capitaine de l'artillerie du roi, était viguier de Toulouse.

Le commissaire subrogé mena l'Hôpital à Saint-Gaudens. Le chapitre de la collégiale lui présenta une grande cruche vide et du sel blanc dans une écuelle d'étain, selon la coutume.

Noble Jean de Saint Pastous, s^gr de Lunacio, se trouva à Saint-Frajou avec les quatre chanoines et ils reconnurent l'Hôpital en qualité d'évêque et de seigneur temporel. On en fit de même à Fabas, à Anan et à Alan. L'évêque se transporta à Saint-Béat, à Bagnères-de-Luchon et dans les principaux lieux du diocèse. Noble Roger de Binos, capitaine de Bagnères, avoit un fils nommé Pierre que le cardinal d'Albret avoit chargé de sa procuration. Le père se soumit à l'arrêt, mais le fils ne voulut point abandonner les intérêts du compétiteur. Noble Géraud de Binos, s^gr d'Antichan en Frontinhes, et noble Roger de la Motte, s^r d'Isaut, lieutenant et capitaine du roi à Saint-Béat, se présentèrent pour reconnaître le nouvel évêque.

Le cardinal d'Albret ou les chicanes de ses agens donnèrent encore à l'Hôpital de nouveaux embarras. Il se

miseratione divina Convenarum episcopus sive electus et confirmatus, qui supra episcopatu suo Convenarum arrestum obtinuerat jam in mense decembri proxime preferito, laudabiles consuetudines continentes statuta et privilegia in eisdem mentionata, laudavit, et approbavit, easque et ea confirmavit et corroboravit, pro se et suis successoribus episcopis Convenarum, sindico, consulibus, manentibus et habitatoribus civitatis Convenarum, ac eas et ea juravit tenere modis et formis ac prout in eisdem continetur; in presentia et testimonio nobilium et honorabilium virorum dominorum Joannis de Maloleone, abbatis Bonifontis; Savarici de Ornesano, canonici et prepositi Lumbariensis, et Joannis de Castrobayaco, domini de Berneto, et plurium aliorum ibidem assistentium: de quibus omnibus et singulis premissis providi viri Antonius Faure, Bernardus de Serra, Arnaldus de Casalibus et Arnaldus-Ramundus de Palatio, petierunt instrumentum retineri per me notarium infrascriptum, quod et feci... Genardi, *notarius.* » — Voy.: Arch. des Hautes-Pyrénées, *Cartulaire*, F. 18, p. 303.

Digitized by Google

plaignit au parlement de Paris que Vandetar n'avoit pas exactement rempli sa commission, qu'il avoit assigné la ville de Saint-Bertrand de Commenge pour lieu d'exécution quoique ce fut un endroit suspect au cardinal et qu'il y eut dans le diocèse plusieurs autres lieux plus commodes pour toutes parties. Son avocat fit sonner bien haut le caractère des habitans de cette ville. Il les fit passer pour des gens sans raison, vivans de rapines et gens de guerre par coutume : *In quo loco habitant gentes indomitae, duræ cervices, viventes ex praeda, ex consuetudine,* gens de guerre. » L'arrêt qui intervint le 4 de juin 1507 ne laissa plus de ressource au cardinal d'Albret. Il ne connaissoit point le génie et le caractère de l'Hôpital lorsqu'il commença le procès, et quoiqu'il fut évêque de Lescar il n'avoit peut-être jamais plaidé contre aucun béarnois.

L'Hôpital n'avoit rien négligé pour se faire sacrer dès que Vandetar ou son subrogé eurent rempli leur commission. L'élu confirmé s'adressa par *Lettres réquisitoriales* au vicaire général d'Auch et aux évêques comprovinciaux. Bernard d'Abadie, évêque d'Aire, consentit à son ordination, mais il s'excusa d'en faire la cérémonie à cause de ses infirmités[1]. Le vicaire général de Couserans répondit

1. « Bernardus, Dei et Sancte Sedis apostolice gratia. Adurensis et Sancte Quiterie de Manso episcopus, reverendissimo in Christo patri et domino domino Johanni, archiepiscopo auxitano, domino et metropolitano nostro, egregioque ac venerande circumspectionis viro domino Aymerico Manhani, canonico et archidiacono in ecclesia metropolitana auxitana, prefati reverendissimi domini archiepiscopi, in remotis agentis, in spiritualibus et temporalibus generali vicario, nec non omnibus et singulis reverendis in Christo patribus dominis episcopis et suffraganeis provincie auxitane, ceterisque aliis antistitibus rite et canonice promotis et Sancte Sedis Apostolice gratiam et communionem obtinentibus, in eo qui est omnium vera salus, sinceram caritatem.

Notum facimus vobis, et presentium tenore attestamur nos litteras predicti et scientifici viri domini vicarii auxitani, sub data diei secundae mensis julii, anni Domini 1506.. confirmationem electionis de personâ reverendi patris domini Gallhardi, in decretis licentiati, in episcopum et pastorem Ecclesie Convenarum electi et confirmati, licentiamque... munus consecrationis... recipiendi..., continentes, recepisse ; vocatosque... quatenus consecrationi sive ordinationi predicti domini electi, in ecclesiâ cathedrali Convenarum, dominicâ tertia mensis augusti, quæ computabitur XVI dicti mensis proxime venientis fiendae, interesse vellemus.

Sed quod infirmitate detenti gravi, ordinationi et consecrationi predicte commode interesse non valemus, prout per dictas litteras debitè fuimus requisiti, ac pro parte ejusdem domini electi confirmati consecrandi humiliter rogati, predicte ordinationi et consecrationi... faciende... consentimus...

Actum et datum in castro nostro de Plano, die quartâ mensis julii, anno Domini 1506

B.. *episcopus Adurensis.*

*De mandato* etc.. De Manso. — (Arch. de la Haute-Garonne. Fonds de Saint-Bertrand.)

Digitized by Google

que Jean de Anla qui occupoit ce siège étoit à la cour du roi de Navarre. L'archevêque d'Auch lui ayant accordé d'amples dimissoires pour se faire ordonner par des évêques qui fussent dans la communion du saint Siège, Jean d'Auriole, évêque de Montauban, le sacra dans sa cathédrale, le 26 de juillet 1506, étant assisté de Denis de Bar, évêque de Saint Papoul, et d'Arnaud, évêque d'Ancône[1]. Le Pape lui envoya les bulles le VIII[e] avant les calendes d'octobre 1507...

***

L'Hôpital fit de beaux règlemens pour rétablir la discipline ecclésiastique dans son diocèse : les troubles, les différens partis pour l'un ou pour l'autre des compétiteurs, la longueur de la vacance du siège, l'avoient fort énervée[2]. Il donna le 8 de mai 1507 à son chapitre deux maisons et un jardin qu'il avoit achetés dans la rue de l'Hérisson à la charge de célébrer tous les ans une messe en mémoire de sainte Geneviève, le lendemain de l'octave de l'Épiphanie, devant un tableau de la sainte, dans quelqu'une des chapelles de la cathédrale. Il assembla le même jour le chapitre où se trouvèrent Jean de Bilhères archidiacre de Bouriac, Martin d'Irigaray achidiacre d'Aure, Dominique de Capdeville archidiacre d'Aran, Pierre de Salefranque précenteur, Bertrand de Palacio, Bertrand Sabatier, Pierre de Salefranque et Michel Gaillard chanoines, les autres étant absens, n'étant pas d'usage, depuis plus d'un siècle, *ab aevo*, d'avertir ni convoquer les absents par lettres, excepté pour l'élection épiscopale suivant la bulle apostolique. On entendoit, sans doute,

1. Simon de Beausoleil, abbé commendataire de Montoulieu, diocèse de Carcassonne, assista au sacre de l'Hopital. — Arch. de la Haute-Garonne : Fonds de Saint-Bertrand, G. 3, parchemin.

2. Je n'ai pu me procurer ces « beaux règlemens » signalés par la *Gallia christiana*. L'un de mes lecteurs pourrait-il suppléer à mon silence sur ce point important ?.. C'est avec reconnaissance que je recevrais aussi communication du procès-verbal de translation des reliques de saint Gaudens, cérémonie accomplie, en 1506, par Gaillard de l'Hôpital, et indiquée par M. l'abbé François Marsan. — Voy. : *Revue de Comminges*, 1897, p. 56.

Digitized by Google

par là, les statuts de Benoit XII, regardés de tout tems comme la loi fondamentale du chapitre de Comenge, et qu'on ose témérairement aujourd'hui regarder comme supposée, parce qu'elle ne convient pas aux intérêts et au caprice de quelques bénéficiers.

L'évêque et les chanoines faisant attention que six enfans de chœur ne pouvoient point être nourris et habillés avec trente livres de revenu annuel, il établit un maitre des enfans de chœur, qui assisteroit aux offices en surplis comme les prébendiers, auroit sa place du côté droit du chœur immédiatement après les hebdomadiers, et précéderoit les prébendiers en toutes les oérémonies. Il le chargea de nourrir les enfans de chœur, de les habiller, tant pour l'église que pour le dehors, de pied en cap. Il devoit leur apprendre à lire et le chant, et leur donner une éducation chrétienne. Il étoit obligé de conduire lui-même ces enfans à l'office, avant la fin du dernier coup, deux à deux, ou de les faire conduire par un prébendier de bonnes mœurs. Ces enfans devoient assister le jour à l'office, et deux au moins à matines, excepté qu'aux festivités, lorsqu'on encense l'autel, ils devoient être au nombre de quatre. Le maitre avoit seul le droit de les corriger lorsqu'ils manquoient à quelque chose de l'office ou qu'ils faisoient quelque enfantillage *(pueriliter)*, la correction étant même défendue à leurs parens. Il chargea ces enfans de chanter au commencement et à la fin de l'office quelques antiennes et oraisons. On avoit la coutume de mettre de la paille dans l'église aux veilles de la Toussaint et de Noël, et du jonc à la Saint Jean, l'évêque ordonna que cette coutume seroit entretenue aux dépens du maitre. Il défendit de retirer les enfans de chœur de l'église avant la quatorzième année de leur âge accomplie, ni de les renvoyer. Le précenteur, en son absence le succenteur, fut chargé de veiller à l'éducation et à l'entretien de ces enfans et d'avertir l'évêque et le chapitre s'ils trouvoient que le maitre ne remplit pas ses obligations, et, en cas de

Digitized by Google

négligence du précenteur ou succenteur, les céleriers du chapitre devoient y tenir l'œil, ou le procureur fiscal de l'évêque. Une des obligations du maitre étoit d'assister tous les jours à la grande messe et aux vêpres, et les dimanches, fêtes doubles et solennités à toutes les heures, observant avec exactitude la différence du chant et de la psalmodie suivant les fêtes, à peine de perdre un liard par heure et deux liards à matines, à la grande messe et à vêpres, le tout au profit de ceux qui auroient assisté au chœur. Le maitre ne pouvoit s'absenter au delà d'une nuit sans permission de l'évêque et du chapitre.

Il paroit que l'évêque avoit uni les fruits décimaux de Sabanos, en Sauveterre, à cette charge, et qu'ensuite il voulut qu'au lieu de ces fruits le maitre auroit annuellement cent livres, non pas, dit-il, livres de vingt sols, comme ceux compris dans la bulle de Benoit XII, mais cent livres en froment, segle, millet, orge ou avoine, même en argent, comme il étoit d'usage de distribuer les fruits entre les chanoines et prébendiers de ladite église: c'étoient donc cent livres capitulaires. Il accorda à ce maitre une portion dans les obits comme à un prébendier. Et d'autant que les enfans de chœur avoient de tout tems autant de rétributions entr'eux que trois prébendiers, il les donne au maitre, en sorte qu'il tirera seul des obits, anniversaires et autres casuels autant que quatre prébendiers. Le nombre des prébendiers de son église étant fort grand et plusieurs d'entr'eux étant cependant inutiles au service, il ordonna qu'aucun prébendier ne tireroit les fruits de son bénéfice qu'aprez avoir été trouvé suffisamment instruit dans le plein chant par le même maitre, après serment prêté par ce dernier; et s'il ne les trouvoit point capables, il devoit perdre la moitié des fruits, excepté des distributions obituelles. Les prébendiers furent obligés de s'assujetir à ce statut en prenant possession du bénéfice et d'aller aprendre le plein chant chez le maitre qui en retireroit un salaire modéré. Les prébendiers qui batroient le maitre devoient perdre la moitié du revenu d'une



Digitized by Google

année ; et si le maître les maltraitoit, il devoit perdre la moitié du produit du revenu de l'offensé. Si le maître maltraitoit un hebdomadier, il devoit perdre quinze livres, et l'amende ou punition devoit monter à vingt livres, si, ce qu'à Dieu ne plaise, dit l'évêque, il avoit affaire contre un chanoine, le tout à la volonté de l'évêque et du chapitre. Il ordonna que les évêques et les chanoines jureroient d'observer cet établissement et l'union des fruits de Sabanos, et de ne point venir au contraire lors de leur réception ; que l'acte seroit inscrit au long à la suite des statuts de Benoit XII et qu'on le liroit, de même que les statuts, deux fois l'année. Le chapitre ratifia de suite le contenu de l'ordonnance de Gaillard de l'Hôpital et promit de payer annuellement les cent livres. Pour que le tout fut plus exactement observé, il fut résolu de le faire homologuer en cour de Rome.

Les enfans de chœur sont habillés de rouge avec un camail, dont le capuchon est un peu trop grand. Ils portent des bonnets quarrés rouges : l'Hôpital avoit laissé le choix au chapitre de leur donner des bonnets rouges ou noirs.

Il fonda un obit qu'on chante le cinquième d'août. Il affecta pour la rétribution le produit des dixmes de Bordes et certains fiefs qu'il avoit acquis du roi dans le lieu d'Alan. Il mourut en 1514. On l'enterra dans la chapelle de Saint-Bertrand dite *des cardinaux*.

Le siège épiscopal vaquoit au 30e de novembre 1514 et au 4 juillet 1515. Jean de Binos, chanoine de la cathédrale de Comenge, fut pourvu de la cure d'Escanecrabe, par titre accordé le 12 avril 1517 par le vicaire général *sede vacante*. Le siège vaqua jusqu'en 1523. » — (LARCHER)

Digitized by Google

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

## I. — 1502

### Prise de possession du temporel de l'évêché de Comminges par les gens du roi

Le 19 septembre 1502, Jean de Cabanac, juge-mage de Toulouse, commissaire à ce député, vient à Alan afin de mettre sous la main du roi cette place et ses dépendances en la temporalité de l'évêché de Comminges. Se présentent alors les consuls d'Alan : Barthélemy d'Anglès, Jean de Cassagne, Guillaume de Caseneuve, Sanche Sénat, et le syndic Pierre de Sauvère. Ils font observer au juge-mage : « Quod locus de Alano erat de temporalitate episcopatûs Convenarum, et non erat nisi membrum, et quia erant ipsi consules et scindicus ad plenum certificati quod ipse dominus commissarius accesserat ad civitatem Convenarum pro executando predictam suam commissionem et reverendus in Christo Pater... Gualhardus de Hospitali, electus et confirmatus in episcopum Convenarum appellaverat ab ipso domino commissario, tam pro se, quam pro tota civitate ejusdem loci, aboabant [ils avouaient] appellationem et ratificabant, etc... » Malgré le dire des consuls, le commissaire exécute les Lettres de main-mise et fait appliquer les fleurs de lys (panonceau) sur la première porte donnant accès au château d'Alan. — Témoins : Bernard Durieu, recteur de Cuing et Calfepède, Jean d'Albenque et Dominique de Castex, vicaires d'Alan [1], etc.

Pareilles formalités sont exécutées à Saint-Frajou le 20 septembre suivant. Les consuls sont : Guillaume de Garrigues, Bertrand de Lajubie, Pierre Dufaur, Auger de Sanx. Parmi les personnes présentes on remarque les consuls de Fabas : Vital de Mauginest, Bernard Dazieu, Bertrand de Bastans, Laurent Neveu ou Nébot. Le lieutenant de l'official de Comminges, Bertrand de Lajus, adressa les protestations au commissaire tant pour Saint-Frajou que pour Fabas.

Le 1er décembre 1502, la communauté de Saint-Pé d'Ardet réunie en conseil général « in platea communi dicti loci, ubi eorum concilium publicum tenere consueverunt » s'associe, par procureur, à Gaillard de l'Hôpital pour interjeter appel contre le juge-mage de Toulouse. Les consuls se nomment : Barthélemy de Gasquet et Pierre Dupuy. — (Arch. de la Haute-Garonne, Fonds de Saint-Bertrand, G. 5.)

1. Inutile de faire observer que les particules *de*, dont sont parsemés les actes au seizième siècle, ne sont point des indices de noblesse. Il en était de même, surtout dans nos régions, au siècle suivant. Encore aujourd'hui le vulgaire se sert de la particule pour indiquer les attaches familiales des personnes du plus humble rang social.

Digitized by Google

***

Le mardy VII^me^ de février l'an mil cinq cens et deux par devant le noble et puissant seigneur Mondon, bastard de Balsac, lieutenant général de mons^r^ le sénéchal de Agenois et commissaire royal depputé en ceste partie.

Comparant par devant led. mons^r^ le lieutenant et commissaire dessus dict à la porte de la cité de Sainct-Bertrand de Comenge, le vénérable maistre Pierre de Coste, licencié en loix et juge ordinaire du Condomois et procureur substitué par Pierre Bonin, licencié en loix, procureur général du roy nostre sire en son grand conseil, d'une part.

Et mess^re^ Gilet de la Cité tant comme procureur de révérend père en Dieu messire Gailhard de L'hospital, éleu, confirmé en evesque de Comenge, que aussi pour les consuls d'icelle cité et aultres lieux estans de la temporalité dud. eveshé de Comenge, d'autre part.

Led. de Costa pour le roy nostre sire a dit que vaccant l'évesché de Comenge par le dexcès et trespas du dernier evesque, le roi nostre sire certiffié de lad. vacation, *motu proprio*, décerna ses Lettres adressans, entre aultres commissaires, à mons^r^ le séneschal d'Aure que les places fortes d'iceluy evesché lesquelles sont en pays limitrophe feussent mises à la main dud. s^gr^ pour la conservation de ses droitz et priviléges, lesquelles lettres furent présentées pour mectre à deue exécution aud. M^r^ le séneschal d'Aure lequel seneschal se transporta en personne à la cité de Sainct Bertrand, ville capital d'iceluy evesché, comme etant de la temporalité d'iceluy evesché, et appella les chanoines, consuls et aultres d'icelle cité et les requist que luy voulsissent obéyr et bailler icelle cité et aultres places de la temporalité dud. évesché, de quoy n'en voulsirent rien faire, ains luy firent de grandes menasses, rebellions et désobéyssances, à cause de quoy s'en retourna sans rien pouvoir exéquter.

Et après fait son procès et rapporté par devers le roy et son grand conseil, led. s^r^ octroya aultres Lettres adressans, entre aultres commissaires, à mons^r^ le séneschal de Tholose ou à son lieutenant, lesquelles par le procureur du roy nostre sire furent présentées à mons^r^ le juge mage de Tholose, lieutenant-natif dud. mons^r^ le séneschal, lequel juge mage icelles Lettres receust et se transporta à lad. cité de Sainct Bertrand de Comenge. Mais s'ilz avoyent faictes grandes rébellions aud. m^r^ le séneschal d'Aure, en firent de plus grandes aud. m^r^ le juge mage, à cause de quoy lesd. Lettres demourèrent inéxécutées, et combien que led. m^r^ le juge mage eust commis à la garde d'icelles places lesd. s^grs^ de Sainct Paul et de Bérat et les eut faict venir, toutes foys ne voulurent permectre de les y laisser entrer, et de tout fist son procès et le rapporta par devers le roy et son grand conseil, et veu par led. s^r^ et son grand conseil décerna aultres Lettres de main armée contenans vostre com-

Digitized by Google

mission adressous à mr le seneschal de Agenois, ou à son lieutenant, lesquelles vous ont esté présentées et icelles avez receues et avez mandé estre adjornez à lundy dernier passé messire Gailhard de L'hospital éleu et confermé, soy disant, en evesque dud. Comenge, ou son procureur, et le syndic du chapitre de l'église cathédralle dud. Comenge et consulz de lad. cité, au lieu de Sainct-Gaudens, pour veoir procéder à l'exécution desd. Lettres royaulx de main mise selon leur forme et teneur, auquel jour ne ont comparu, ne aulcuns pour eulx, et ont estez en deffault, et en leur deffault avez appoincté et ordonné qu'ilz seroyent adiornez aultrefoys à l'heure présente de tierce par devant la porte de lad. cité, par quoy représenta autrefoys lesd. Lettres requérant estre par led. mr le commissaire procédé à l'exécution d'icelles Lettres royaulx selon leur forme et teneur, ainsi que par le Roy nostre dict Sire est mandé.

Led. de la Cité par organe de messire Bertrand de Palatz chanoine dud. Sainct Bertrand a demandé le double de la puissance dud. de Costa procureur substitué, et aussi le double de la commission dud. mr le lieutenant lui estre baillez à ses despens.

Et lors led. substitué du procureur monstra missive du roy nostred sire and. monsr le lieutenant, lesquelles receues incontinant tant icelles Lettres missives que les Lettres royalles fist lisre par son notaire de mot à mot en présence desd de la Cité et de Palatz et plusieurs aultres illecques présens et a octroyé la coppie d'icelles Lettres et de la puissance dud substitué aud. de la Cité. Et faicte la lecture d'icelles Lettres tant royalles que missives, led. de la Cité par organe dud. de Palatz a dict que jamais despuis la vaccation du dernier evesque il n'y avait eu dedans icellle cité de Sainct-Bertrand aulcun homme estrangier, et par ainsi lesd. Lettres estoient surreptices, et jamais le roy n'eust octroyé lesd. Lettres s'il feust esté certifiié de la vérité, et a requis que led. monsr le commissaire s'en enformast sur ce de la vérité et a demandé jorn compétant de huict jorns á délibérer sur icelles Lettres et pour avoir les consulz estans de la temporalité de l'évesché de Comenge, et délibérer avecques eulx, actendue la distance des lieux qui sont de six á sept lieues d'icy, par led. monsr le lieutenant et commissaire dessus dict luy estre octroyé. Disant, en oultre, que la cité de Comenge s'appartient par indivis à l'évesque et au chapitre de l'église cathédrale de Comenge et l'exercice de la juridiction s'appartient aux consulz et que en les Lettres de sa commission n'en est faicte aulcune mention, par quoy a requis aud. monsr le commissaire qu'il déclarast s'il entendoit prendre la part du chapitre aussi bien comme la part de l'évesque, et s'il entendoit mectre à la main du roy nostre dict sire toute lad. cité.

Et lors led. commissaire a dict et déclairé qu'il n'entendoit prendre sinon tant seulement les places fortes appartenans à l'évesque de Comenge et ne toucher en riens aulx fruictz, sinon tant seulement lesd. places mectre à la main du roy nostre dict sire et les garder jusques à ce que aultrement par le roy en fust ordonné. Et a faict commandement aud. de la Cité procureur et syndic, sur peine de cent marcs d'argent, que s'il y

Digitized by Google

avoit aulcun estrangier dedans lad. cité qu'il l'eust à faire vuyder et toute garnison. Et à dire tout ce que bon luy sembleroit plus amplement, luy a assigné à demain à heure de vespres et combien que led. de la Cité demandast plus longue dilation, touteffoys ne la luy a voulu octroyer sinon à demain à heure de vespres.

Le lendemain heure de vespres par devant led. monsr le lieutenant et commissaire dessus nommé, comparant led. de la Cisté, procureur substitué, d'une part.

Et led. de la Cité procureur dud. de L'hospital éleu confermé en évesque de Comenge, et sindic du chapitre dud. Comenge d'autre part.

Après ce que led. procureur substitué a requis estre procédé comme dessus, led. de la Cité par organe dud. de Palatz a dict que il avoit veues le Lettres Royaulx adressans à m. le seneschal de Agenois ou a son lieutenant, et que il ne savoit pas si led. bastard de Balsac étoit lieutenant, requérant qu'il lui plaisist monstrer sa lieutenance, actendu que il n'estoit point de ce pays, ne du parlement de Tholose, et que il ne le cognoissoit point, ny jamais ne le avoyent cogneu.

Et lors led. m. le lieutenant et commissaire dist que il estoit lieutenant dud. seneschal d'Agenois et que en les registres de la court apparoissoit de sa puissance et que led. de la Cité tirast à l'avant s'il vouloit autre chose dire qu'il dist ce que bon lui sembleroit.

Et en tenant lad. audience est venu messire Domenge de Salefranque, presbstre et prébendé de l'église collégialle de Sainct Gaudens lequel a dict que au pont de Sainct Just, près d'icelle cité, a trouvé environ XXVIII lacaïz armés de lances, espées, broquiers, balestres et paneses, et ne ont permis laisser passer aud. de Salefranque pour aller au devant de messire Arnauld de Saint Félix conseiller du Roy notre sire en sa court de parlement à Tholose, lequel vient pour exécuter certain arrest donné en faveur du procureur général du roy nostre sire touchant ceste matière de main mise de la temporalité des places fortes appartenans à l'évesque de Comenge, et gardent led. pont, à cause de quoy se sont insurgés les assistans illec et lad. audience a esté interrompue.

Et aussi l'a certiffié Jehan Nogué de Tébiran, et a dit et juré illec qu'il y a congneu ung nommé le Brigantiner de Ardieya, et le bayle de la Barthe-de-Ribera, et gardoyent led. pont afin que nul ne y passast. Et Arnault de Gasquet a dit et juré semblablement qu'il y avoit veu lesd. lacays.

Et ce fait, après led de la Cité, par organe dud. de Palatz, a dit que des tors, griefs et abus faiz tant par messrs le sénéchal d'Aure que juge mage de Tholose, commissaires royals à exéquter les Lettres de main mise, suspectz et favorables à monsr la cardinal d'Albret prétendant avoir droit en ceste evesché de Comenge, led. de L'hospital, éleu, confermé, tant pour luy que pour le sindic du chapitre et consulz de Sainct-Bertrand de Comenge des biens de Alan, Sainct Frayo, Sainct Pié d'Ardet, Casanova, et Favars, se pourtèrent pour apellans et relevèrent devers le roy et en

Digitized by Google

son grand conseil, et inhibèrent et poursuyvirent leur cause d'appel ou d'appeaulx en la court de parlement à Tholose, à laquelle par vertu des Lettres d'appel estoit mandé en cognoistre et faire droict et justice aux parties, icelles ouyes. Et que naguières y a esté donné par lad. court certain arrest en faveur du roy nostre sire, par lequel arrest ont esté depputez les s^rs^ de Bérat et de Mauran grans personnages pour avoir l'administration de la temporalité de l'évesché de Comenge à tenir soubz la main du roy nostre sire et de sa court de parlement à Tholose, et par ainsi le vouloir du roy nostre sire a sorti son plein et entier effect, et pour exécuter iceluy arrest a esté commis et depputé messire Arnauld de Saint-Félix, conseiller du roy nostre sire en sa court de parlement à Tholosa lequel a disné aujourd'huy avecques led. procureur général du roy nostre sire à Saint-Gaudens, ainsi que vous monsieur le commissaire estes bien certiffié, et a esté jà huyt jours, a adiorné mond. s^r^ l'éleu et confermé pour veoir exéquter led. arrest, et aussi led. de la Cité son procureur et sindic à demain heure de tierce, par ainsi attendu que la commission est couverte par led. arrest, et que led. commissaire est illec au pont de Sainct-Just avecques led. m^r^ le procureur général du roy nostre sire qui ne peuvent passer à cause desd. lacays qui tiennent led. pont, veu led. arrest et la perplécité en laquelle il est *cum contraria mandata in hoc eidem fiant*, a requis aud. mons^r^ le lieutenant et commissaire qu'il demourast et surcéast de sa commission jusques à demain, car il estoit prest de obéyr et luy estoit tout ung, mais que entre tous deux commissaires s'en accordassent, car veu que il estoit du ressort du parlement de Tholose et subgect, ne vouloit estre aucunement reprins, car vouloit obéir aux mandemens du roy notre sire, et de sa court de parlement de Tholose duquel ressort est.

Lors led. m^r^ le commissaire dist qu'il avoit sa commission du roy et de son grand conseil et qu'il ne demoureroit point jusques à demain, mais s'ilz vouloient délivrer lad. cité et aultres places fortes appartenans à l'evesque de Comenge que ilz le feissent et que il faisoit commandement aud. de la Cité, au nom que dessus, sur peine de cent marcz d'aur et de perdre le temporel, et aux consulz sur peine d'estre pandus et estranglez qu'ils luy eussent à deslivrer lad. place et aultres, incontinent.

A quoy feust respondu par led. de la Cité veu que il veoit venir led. de Saint Félix commissaire pour exécuter led. arrest, et que c'estoit heure tarde,... il ne le feroit poinct, mais demain ilz communicqueroyent tous ensemble et luy feroyent response telle que de raison, et que il demourast jusques à demain, ce que faire ne voulsist led. commissaire, ains dict que il ne y retorneroit point plus ; mais il estoit content qu'ilz parlassent demain tous ensemble de la matière.

Et ce voyant, led. de la Cité appella ainsi qu'il estoit contenu en une cédule appellatoire signée de sa main illecques, laquelle il présenta aud. mons^r^ le lieutenant et commissaire luy requérant acte et apostres, à laquelle cédule sans lire le contenu en icelle, led. commissaire en répondant dist que sa commission pourtoit que non obstans appellations quelz-

Digitized by Google

conques qu'il tirast par avant et qu'il procéderoit à l'exécution de sad. commission, donnant ceste response pour apostres reffutatoires, et s'en alla au lieu de Bacrabère souper, et incontinent arrivèrent et entrèrent en lad. cité de Saint-Bertrand led. de Saint Félix... avecques le sr de Bérat lequel avoit esté commis et depputé par la court de parlement, à la garde de lad. cité.

Témoins : Messire Pierre Ferrère, archiprêtre de Marinhac, François Armenaud, notaire de Saint-Bertrand.

GENARD, *notaire.* »

(Archives de la Haute-Garonne. Fonds de Saint-Bertrand, 5.)

Digitized by Google

# LES TOURS A SIGNAUX

## OU TOURS DE GUET

### Dans le Haut-Comté de Comminges [1]

*(Suite)*

## Castel Blancat.

(ENTRÉE DE LA VALLÉE D'OUEIL)

Au Nord-Ouest de Bagnères-de-Luchon, à l'entrée de la pastorale *vallée d'Oueil*, et près du village de *Sacourvielle*, nous retrouvons encore une tour à signaux : c'est celle de *Castel Blancat*.

Fièrement perchée sur un éperon rocheux de schistes anciens aux strates tellement redressées qu'elles forment pour ainsi dire des à pic de trois côtés, elle était admirablement placée pour surveiller l'entrée des deux vallées d'Oueil et de l'Arboust. Leur jonction et celle de leurs torrents se font à ses pieds dans le défilé aboutissant à Luchon.

Presque en face sur les pentes rapides et gazonnées du *Sarrat de Soupère*, s'élevait jadis la tour du même nom, dont nous avons déjà parlé. Cette dernière colligeait tous les signaux recueillis par sa voisine et provenant des deux vallées précitées. Elle les transmettait alors directement à Luchon ; Castel Blancat s'en trouvant complètement séparé par les contreforts de la montagne de *Cazaril-Laspènes*.

Nous avons connu *Castel Blancat* en assez bon état de conservation. C'était en 1880. Malgré la longue fissure qui, à cette époque déjà, rayait le mur du couchant, et les lézardes qui, du haut en bas en sillonnaient les côtés à leur point de réunion avec les deux faces latérales voisines : nord et sud, elle avait encore grand air.

Une de nos photographies faites le 17 novembre de cette même année montre l'état dans lequel se trouvait la tour, et nous permet de décrire sans erreur possible la partie aujourd'hui tombée.

Sur le dernier cliché que nous en avons pris à 25 ans de distance, se voient les détériorations produites dans ce laps de temps. Moins d'années suffiront peut-être pour avoir raison de ces ruines pittoresques. Un frêne en effet s'est depuis une

1. Voir : t. XXI (année 1906) pp. 177-188 ; t. XXII (1907) pp. 96-107.

Digitized by Google

vingtaine d'années implanté sur la voûte du premier étage, et pousse si vigoureusement ses racines au travers des douelles qu'il finira par les disjoindre et causer la ruine de l'édifice.

Construits avec des matériaux pris à la montagne même qui leur sert d'assiette, ses murs d'inégale épaisseur (1 mètre 40 centimètres au Nord et 1 mètre 26 centimètres à l'Est et à l'Ouest) s'élevaient encore en 1880 à une hauteur moyenne de 10 mètres, qu'ils conservent à peu près de nos jours. Si l'on tient compte de la plateforme et des créneaux disparus, on peut sans trop se tromper tabler sur une élévation d'au moins douze mètres.

Comme toujours de rares baies ajouraient la maçonnerie. La facilité d'accès du côté oriental exigeait sans doute plus de précautions, aussi y voyons-nous deux meurtrières, l'une au premier (0,12 centimètres de large sur 1 mètre 68 centimètres de haut), l'autre au second étage. Tandis qu'au Nord, où la surveillance était moins active, l'ennemi moins à craindre, il n'y a qu'une ouverture (1 mètre 50 centimètres sur 0,70 centimètres) avec 2 dalles extérieures en saillie. Au second étage, également au Sud, nouvelle meurtrière, dont la disposition oblique ne se retrouve dans aucune autre de nos tours sauf à Castel Vieil.

A l'occident au second étage, une meurtrière frangeait le mur à 7 mètres d'élévation sur le côté gauche, au niveau de la première voûte intérieure, tandis que sur la droite à 5 mètres de terre s'ouvrait au premier étage l'unique porte d'accès (1 mètre 35 centimètres de haut sur 0,95 centimètres de large).

A l'intérieur nous avons relevé les mesures suivantes :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Faces Nord et Sud | 4 | mètres | 10 | centimètres |
| Faces Est et Ouest | 3 | » | 06 | » |

L'épaisseur respective des murs, déjà inégale à la base, comme nous l'avons dit plus haut, diminue à chaque étage, par suite de retraits successifs pratiqués dans la maçonnerie pour asseoir la plancher et la retombée des voûtes. Elle n'est plus que de 0,90 centimètres à 1 mètre à la partie supérieure du bâtiment.

Par suite de l'écroulement de la face occidentale, on voit très nettement aujourd'hui les dispositions intérieures de la tour. Quatre étages la divisaient à l'origine. Un rez-de-chaussée de 2 mètres 90 centimètres séparé du premier étage par un plancher reposant sur un retrait de 0,20 centimètres ménagé dans les murs Nord et Sud. Deux étages voûtés plein ceintre (3 mètres 80 centimètres) lui faisaient suite, et comme couronnement la plateforme habituelle, complètement disparue maintenant ainsi que les créneaux.

En 1904, la voûte du premier étage seule subsistait. De l'autre on ne voyait plus que les amorces. Au midi la meurtrière oblique

Digitized by Google

(plus haut mentionnée) est la chose la plus curieuse à signaler. Quant au retrait (0,20 centimètres) que l'on constate à cet étage, il n'avait sans doute d'autre but que de décharger la muraille. On ne s'explique guère en effet la présence d'un nouveau plancher au-dessus d'une voûte, à moins que cette disposition n'eût ponr effet de rendre plus difficile à l'assaillant l'accès de l'étage supérieur. Remarquons aussi, qu'au niveau de la meurtrière dont il a déjà été question, existe dans l'épaisseur du mur nord une sorte de cachette voûtée suffisamment spacieuse (1 mètre de large) pour abriter un homme d'armes Elle commandait l'orifice permettant de passer d'un étage à l'autre à l'aide de l'échelle volante.

Des murs épais (0,50 centimètres), et de nos jours à peu près arasés au niveau du sol. se voient encore au couchant de la tour sur deux plateformes superposées de 7 mètres 70 centimètres et 6 mètres 20 centimètres de long sur 5 mètres 70 centimètres de large, ayant peut-être servi de retranchements successifs. Trois ressauts se succédant, de 9 mètres, 4 mètres 50 centimètres et de 10 mètres d'étendue, nous amènent au bord du dernier rocher tombant presque à pic vers la vallée inférieure.

D'après la tradition locale un important trésor aurait été enfoui au pied de la tour. Aussi des fouilles aussi maladroites qu'infructueuses ont-elles été pratiquées sur deux points par d'ignorants et cupides montagnards du village voisin, dans le chimérique espoir de découvrir la cachette. Mais dès les premiers coups de pioche pour ainsi dire, on mit la roche à nu. La tour n'offrait pas non plus à leur convoitise, comme à Marignac, à Gouaux et ailleurs, de belles pierres de chaine d'angle toutes taillées. Aussi, un peu malgré lui peut-être, l'homme a respecté Castel Blancat.

Ainsi qu'il arrive souvent pour les vieux édifices, le poids des siècles, les intempéries d'un climat à brusques variations atmosphériques, les vibrations sismiques elles-mêmes, peuvent, il nous semble, être considérés comme les agents de destruction les plus puissants dont notre tour a souffert et souffrira encore.

A la tour de Castel Blancat se rattache une curieuse légende, celle de Saint-Aventin, né, d'après les chroniqueurs, vers 778 dans la vallée de l'Arboust.

Pendant la guerre que Charlemagne faisait aux Sarrasins (*los Moros* comme on les appelle dans les Pyrénées), le saint ermite, déjà célèbre par ses vertus dans son pays natal, s'opposait de toutes ses forces à la propagation de leurs doctrines, et résista même à leurs attaques. Mais un jour les Maures, jaloux de sa puissance, réussirent à s'emparer de sa personne, le garrottèrent et l'enfermèrent dans la tour de Castel Blancat.

Saint Aventin n'y resta pas longtemps, car il prit son vol à tra-

Digitized by Google

vers l'espace, et se laissa choir sur le territoire de *Pons*, dans la commune voisine de *Trébons*. On montre encore aujourd'hui devant la petite chapelle élevée en son honneur, un bloc erratique de granite dont la surface porte en creux la forme d'un pied humain. Cette empreinte naturelle de la roche passe aux yeux des crédules montagnards pour l'empreinte laissée par le pied du saint quand il reprit terre au moment de son évasion aérienne.

Son incarcération momentanée, si elle était bien nettement établie, aurait pour nous un intérêt tout particulier, car elle nous permettrait de fixer l'origine de *Castel Blancat* et de nos autres tours, qui remonteraient, tout au moins cette première, au VIII[e] siècle.

Mais nous ne saurions nous appuyer sur une simple légende. Du reste, en admettant même que saint Aventin ait été certainement enfermé par les Sarrasins dans une tour, ce ne pouvait être celle que nous voyons actuellement : son mode de construction ne saurait, il nous semble, remonter à cette époque.

Castel Blancat correspondait avec les tours de Garin, de Goaux de l'Arboust, d'Oo et du Sarrat de Soupère.

## Saint-Paul d'Oueil

(VALLÉE D'OUEIL)

Au village de *Saint-Paul d'Oueil*, vers 1863 on voyait encore, dit le Dr E. Lambron, des restes de murs ayant appartenu à une tour à signaux.

De nos recherches minutieuses faites sur place et recommencées en 1905, des questions que nous avons maintes fois posées à nombre de personnes et notamment à deux vieillards de 90 et 91 ans, il résulterait qu'il n'y a jamais eu d véritable tour à signaux dans le village de Saint-Paul d'Oueil. De leur côté, l'instituteur et le curé, que mes perquisitions avaient intéressé, ont fait une enquête et sont arrivés au même résulat négatif.

L'unique tour existant encore à Saint-Paul d'Oueil est un joli donjon hexagonal faisant partie intégrante de la maison Cargue, ancienne famille du pays, qui malheureusement s'occupe peu d'entretenir son logis, un des plux curieux édifices de la Renaissance de la vallée. L'escalier à vis du donjon est des plus remarquables.

Les seules ruines dont nous avons constaté la présence se trouvent à 50 ou 60 mètres au-dessus du village. Elles consistent en un pan de mur ceintré d'un mètre de haut sur moins de 2 mètres

Digitized by Google

de long, qui, pour nous, n'est autre chose que le débris de l'abside de la petite chapelle du Mont Carmel ayant jadis existé en cet endroit. Un parchemin, retrouvé par l'instituteur, M. Sanz, dans des papiers de famille, nous apprend même que le 19 février 1766, elle avait pour desservant un prêtre du nom d'Espouy.

## Moustajon

(VALLÉE DE LA PIQUE)

Sur la rive gauche de la Pique, près du village de *Moustajon* se voit la tour du même nom. Un piton isolé de schiste cambrien stratifié avec pendage très accentué à l'Ouest lui sert de base. De trois côtés des à pic, avec même des rochers surplombants, en défendaient complètement les abords. Du côté de la montagne seulement il était possible d'y accéder.

Moustajon forme au Nord de Luchon le premier anneau de la série des tours à signaux échelonnées à d'inégales distances vers les plaines sous-pyrénéennes. Aucune trace de substructions y attenant ou dans le voisinage immédiat. Pas de place du reste pour en édifier. La tour occupe si complètement à elle seule l'étroit promontoire, qui domine d'une cinquantaine de mètres environ la vallée de la Pique, qu'il est, si non impossible, du moins fort difficile de circuler autour.

Malgré les détériorations que le temps seul, croyons-nous, a fait subir à la vieille tour dont trois murs subsistent encore, nous avons relevé les dimensions suivantes :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Faces Nord et Sud. | extérieur | 6 | mètres de long |
| » » | intérieur | 3 | » 15 centimètres de long. |
| Face Est . . . . . | extérieur | 6 | mètres de long |
| » . . . . . | intérieur | 3 | » 15 centimètres de long. |

Face Ouest : complètement disparue.

Les murs ont une épaisseur de 1 mètre 20 centimètres au rez-de-chaussée. Mais elle diminue à chaque étage, en raison des retraits successifs dont nous aurons à parler, et actuellement ils n'ont plus que 0,80 centimètres à la partie supérieure.

Le mur de l'Ouest totalement disparu devait avoir la même épaisseur que les autres, si on en juge d'après les traces d'arrachement violent, que l'on constate sur les faces latérales.

La hauteur de la tour jusqu'à la naissance de la voûte est de 11 mètres 45 centimètres. Il est permis de croire, pensons-nous, qu'en tenant compte du développement du ceintre de cette voûte (dont l'amorce se voyait encore le 6 novembre 1904 du côté Nord

Digitized by Google

seulement) et sur laquelle reposait, comme à Castel Blancat, la plateforme terminale, on pourrait assigner une hauteur totale de 13 à 14 mètres à la tour de Moustajon à l'époque où elle fut construite.

Trois étages d'inégales hauteurs partageaient l'intérieur. Le plafond du rez-de-chaussée (3 mètres 80 cetimètres) et celui du premier étage (3 mètres 85 centimètres) portaient sur des retraits de 0,20 centimètres. La voûte en maçonnerie plein ceintre couvrait le troisième étage. Et la plateforme couronnait le tout de ses créneaux.

La présence de lézardes dans les murs, surtout vers les chaines d'angle, porterait à croire que le temps est la cause première de leur ruine. Les schistes stratifiés si fortement inclinés vers l'Ouest formaient également une base des plus défectueuses. Ils nous aident aussi à expliquer plus facilement, il nous semble, l'effondrement complet et plus rapide de ce mur, dont actuellement il ne reste plus rien. Ceux des côtés Nord et Sud portent à leur point de réunion avec le mur diparu des traces évidentes d'arrachement brusque, violent. La face Ouest de la tour a dû tomber un jour d'un seul bloc dans les ravins voisins, peut-être même par suite de l'un de ces tremblements de terre assez fréquents dans la région pyrénéenne.

Si le côté occidental de la tour presque adossé à une montagne abrupte était, nous l'avons dit, seul abordable, de ce côté cependant devait être la porte-fenêtre donnant accès à l'intérieur du premier étage. L'absence en effet de toute autre baie sur les trois faces encore debout en est une preuve évidente.

Au deuxième étage on remarque bien à l'extèrieur du mur, entre deux grosses pierres, un vide triangulaire de 0,35 centimètres environ de haut, inutilisable pour la défense, et qui servait tout au plus à jeter un coup d'œil sur le bas de la vallée. Au même étage, mais à l'intérieur du mur Sud, il nous en faut signaler un autre de 25 à 30 centimètres de haut sur 40 à 50 centimètres de long ouvert dans la maçonnerie, mais sans aucune pénétration à l'extérieur.

Le mur de l'Est, en grande partie éboulé, ne présente plus qu'une hauteur moyenne de 4 mètres 50 centimètres au-dessus du sol intérieur. Seules quelques pierres faisant encore corps avec les murs Nord et Sud laissent voir l'amorce du retrait du second plafond.

Je disais tout à l'heure qu'il n'existe pas d'ouverture dans l'épaisseur des murs. Je ne puis cependant passer sous silence la présence d'une dalle de 0,60 centimètres de haut encore en place (le 4 novembre 1904) au second étage, vers le milieu de l'ébrèche-

Digitized by Google

ment de la muraille. Elle pourrait bien avoir formé le côté Sud d'une fenêtre ou d'une meurtrière, d'où le regard plongeait facilement sur la vallée de la Pique.

Sur la face Nord, le mur monte verticalement sans aucun retrait sur toute la hauteur. Même observation pour le côté oriental. Une espèce de jambe de force de 0,30 centimètres d'épaisseur sur 0,60 centimètres de large se voit à l'angle Nord-Est. Seul le côté Sud offre un double retrait de 10 centimètres chacun. Le retrait inférieur est à 0,70 centimètres du sol ; l'autre, 0,30 centimètres plus haut. En raison même de l'inégalité de la roche sous-jacente, la muraille de l'Ouest devait descendre de 2 mètres 50 centimètres environ au-dessous du sol intérieur de la tour, tandis que des trois autres côtés les murs reposaient sur le sol au même niveau que dedans.

Par suite du défaut de verticalité que les murs commencent à prendre, tendant à tomber à l'extérieur, le vide, qui au ras de terre est de 3 mètres 15 centimètres à l'intérieur, est sensiblement de 0, 30 centimètres de plus à la partie supérieure de la tour.

## Cier de Luchon

(VALLÉE DE LA PIQUE)

De Castel Moustajon et sur la même rive du torrent de la Pique, à cinq kilomètres environ dans le Nord, le regard s'arrête près de la halte de *Cier de Luchon* sur une éminence isolée de la montagne.

Maintes fois également, passant en chemin de fer ou sur la route voisine, nous l'avions remarquée depuis longtemps. Elle nous semblait en effet placée là tout exprès pour servir de poste intermédiaire entre Moustajon et les tours suivantes. Aussi ne pouvions-nous manquer, au cours des investigations qu'a nécessitées notre travail, d'aller visiter la petite éminence.

Formée de schistes anciens, elle peut avoir une dizaine de mètres d'élévation au-dessus du thalweg de la vallée. Nos recherches devaient avoir un heureux résultat, et nous avons mis à découvert des débris de maçonnerie, des moellons auxquels adhérait encore de solide ciment.

Les gens du pays se souviennent parfaitement d'avoir entendu dire aux vieillards de la localité qu'ici exista une tour à signaux détruite depuis plus d'un siècle. Du reste, l'éminence en question porte le nom de *Castèra* et la carte de l'état-major l'indique sous cette appellation.

Digitized by Google

Des fouilles faites sur son emplacement, il y a une vingtaine d'années, par un étranger de passage à Luchon auraient amené la découverte d'un petit vase en terre assez grossière contenant quelques pièces de monnaie. On ne sait ce que sont devenues ces trouvailles emportées par leur inventeur.

Cier de Luchon nous donne donc la correspondance avec Moustajon. Mais vers le Nord où pouvait se trouver l'autre poste? La soit-disant tour de Castel Fort, indiquée par un auteur, n'a jamais existé, et d'ici la vue ne pouvait porter jusqu'à *Rouziet* par suite de la configuration du terrain.

Nos avons eu la bonne fortune de retrouver à *Lège*, à trois kilomètres et demie plus loin, les indices d'une autre tour à signaux également disparue.

## Lège

### (VALLÉE DE LA PIQUE)

A moins de quatre kilomètres au Nord de Cier-de-Luchon, nous avons, nous l'avons dit plus haut, retrouvé les vestiges d'une tour à signaux.

C'était au mois de mai 1905 que revenant dans cette localité, nous questionnâ nes bon nombre de personnes âgées du village, entre autres un brigadier de douane en retraite du nom d'Alaude De ces braves gens nous apprîmes, qu'au Sud et immédiatement au-dessus du village, il y avait eu jadis sur le *Turon* une tour à signaux démolie depuis de longues années.

Le pointement calcaire assez massif, qui lui servit de base, est en partie recouvert par un dépôt morainique, et porte dans le pays le nom caractéristique de *Turon du Castet*.

Maintenant, — comme maintes fois déjà antérieurement, — en extrayant du sable (que l'on rencontre par bancs dans le revêtement glaciaire, on met à jour des débris de murs dont les moellons noyés dans un ciment gris d'une dureté extrême avaient, selon toute apparence, fait partie des fondations de l'édifice disparu.

Lors de notre visite au *Turon* nous avons pu nous-même constater la présence et extraire du sol bon nombre de pierres englobées dans du ciment et provenant de cette ancienne bâtisse.

La tour de Lège correspondait au Sud avec celle de Cier-de-Luchon.

Digitized by Google

# Castel Fort

(VALLÉE DE LA PIQUE)

Le 17 Mai 1905 nous descendions la vallée de la Pique jusqu'à la halte de Lège, où le train nous déposait. Une visite à une tour dite de *Castel Fort*, tel était le but de notre excursion.

D'après les renseignements que nous avions puisés dans un ouvrage sur Luchon, cette tour devait se trouver « sur la droite de la Pique au nord du village de Baren, et communiquer avec celles de Rouziet au Nord et de Moustajon au Sud. » On en voyait ncore quelques ruines, disait-on en 1863.

Ces indications qui semblaient si précises sont complètement erronées. C'est en vain en effet que nous avons exploré minutieusement toute la région à deux fois différentes, et questionné nombre de montagnards. Non seulement aucun d'eux, même les plus âgés, n'avait jamais vu de tour sur le territoire de sa commune, mais aussi de *nulle part on ne peut voir la Tour de Moustajon et encore moins celle de Rouziet.*

Tout ce que nous avons pu apprendre, c'est que sur la montagne de *Burgalais*, au Nord de *Baren*, se trouve un quartier connu sous le nom de *Castel Fort*. Nom prédestiné, pouvait-on croire, et en tout cas nécessaire à visiter.

Le 30 mai 1905, pensant être plus heureux à *Burgalais*, nous nous y rendions. Moins de quarante-cinq minutes après nous avions atteint le fameux *Castel Fort*. Nouvelle déception. Une carrière de calcaire gris, où 5 à 6 ouvriers exploitaient de belles dalles, voilà tout ce que nous avons trouvé au rocher de Castel Fort. Toutes les éminences voisines sont également veuves de toute trace de construction ancienne ou moderne. De plus, d'ici comme de Baren, la tour de Moustajon est absolument invisible. Donc, pas de communication avec cette dernière.

Jusqu'à preuve du contraire, Castel Fort n'aurait jamais existé comme tour à signaux, et nous devons la rayer de la liste. Ce ne sera pas la dernière tour n'ayant existé que sur le papier ou dans l'imagination des auteurs.

# Cierp

(VALLÉE DE LA PIQUE)

Au Nord de Lège, avant le bassin de cultures où nous retrouverons, le dominant, les *tours* de *Marignac* et de *Rouziet*, la vallée de la Pique s'infléchit vers le Nord-Est, et sort du défilé au gros village de *Cierp*.



Digitized by Google

Coupée par des éperons rocheux, la vue ne peut porter d'une extrémité à l'autre de ce parcours de 5 à 6 kilomètres de long. Aussi, pour faciliter la correspondance, y a-t-il lieu de penser qu'un poste intermédiaire a probablement existé sur la rive gauche du torrent. Sur celle de droite il n'y a rien. Nous ne pouvons cependant pas l'affirmer, car nous n'avons pas eu la bonne fortune d'en découvrir les ruines. Si de nouvelles recherches faites au mois de Mai 1906 n'ont pas été plus heureuses que celles des années précédentes, elles nous ont du moins permis de constater un fait qui peut avoir quelque intérêt. A l'extrémité orientale de la longue crête descendant du *Sommet de la Ruère de Binos*, et séparant les communes de *Bachos-Binos* et de *Signac*, au quartier dit du *Char*, tout près d'un chemin, dans une prairie est une vieille grange.

De ce point culminant seulement on voit le *Turon du Castet de Lège* et les rochers de *Cierp*, où sont situées les deux *Tutles* dont nous allons avoir à parler.

Toutes les pentes des montagnes de la vallée de la Pique étant couvertes de bois taillis et de forêts ou depuis bien longtemps en culture, tout indice pouvant nous intéresser a disparu. Quant aux anciens monuments relatifs à l'histoire de son pays, le montagnard pyrénéen en général en fait litière ; il préfère de beaucoup s'occuper de politique, ou ne rien faire et vouer aux gémonies les siécles écoulés, s'imaginant qu'il est plus heureux maintenant que ne l'étaient ses ancêtres.

Mais arrivons à *Cierp*.

A cinquante ou soixante mètres au dessus du village passe un chemin muletier allant Nord-Sud. En bordure, un jardinet où se voit, reposant sur le roc même de la montagne, un vieux pan de mur de 9 mètres 50 centimètres de long sur 4 mètre 30 centimètres de haut. Les moellons de calcaire qui le forment ont à peu près tous les mêmes dimensions et une belle patine brun-jaunatre. Cette muraille fit-elle partie d'un castel ou d'une tour à signaux ? Nous l'ignorons, et personne dans le pays n'a pu nous renseigner à ce sujet.

A côté s'ouvre une grotte naturelle de 8 à 9 mètres de profondeur, que, par endroit et suivant ses besoins, l'homme a quelque peu élargie ou exhaussée.

A 35 mètres environ au-dessus et un peu à droite, dans la paroi abrupte de la montagne s'ouvre également une seconde grotte. Un étroit sentier taillé dans le roc y conduit, et l'accès en a été tout dernièrement facilité par une chaine de fer servant de main courante.

Cette cavité naturelle présente, il nous semble, plus d'intérêt que l'autre. Large de 3 mètres 50 centimètres sur 3 mètres 90 centimè-

Digitized by Google

tres de haut, l'ouverture en a été fermée jadis par un solide mur épais de 73 centimètres, formé de moellons de roche calcaire à belle patine comme le mur dont nous avons déjà parlé, et selon toute probabilité datant de la même époque. L'homme a respecté jusqu'à nos jours le mur de clôture de la grotte, et la porte y donnant accès. Cette baie mesure 1 mètre 65 centimètres de haut sur 85 centimètres de large.

Comme celle de nos tours à signaux, la porte, appuyée dans un retrait de 0,15 centimètres, se fermait intérieurement à l'aide de la barre de bois traditionnelle. On voit encore aujourd'hui, à 90 centimètres de hauteur au-dessus du seuil, les trous coulisses dans lesquels elle passait : à gauche, dans la maçonnerie même ; à droite, dans un bloc de marbre encastré à dessein dans les moellons.

Cette grotte présente un développement total de 15 à 16 mètres de long sur 2 mètres de largeur et hauteur moyenne. Elle se termine par une sorte de rotonde naturelle de 2 mètres 95 centimètres de large sur 1 mètre 90 centimètres de haut. Selon toute probabilité cette caverne a servi de lieu de refuge à l'époque où l'on utilisait les tours à signaux. Le petit placis qui la précède devait, sans doute, servir à cet effet.

Des fouilles pratiquées par un habitant de Cierp n'ont donné, paraît-il, aucun résultat intéressant. Dans le pays ces deux cavernes sont connues sous le nom de *Tuttes de Cierp*.

De la grotte supérieure la vue est fort belle et très étendue. On domine complètement tout le riche bassin de cultures compris entre Cierp, le Pic du Gar, Saint-Béat et Marignac, dont la vieille tour à signaux silhouette d'une façon charmante à l'Est au-dessus de ce dernier village.

## Rouziet

(VALLÉE DE LA GARONNE)

Vingt ans se sont écoulés depuis ma première visite à la *tour de Rouziet*. C'était avec deux de mes amis qu'intéressait vivement l'archéologie pyrénéenne. Photographier la vieille ruine fut notre première occupation. Mais hélas ! de retour au logis nous devions nous apercevoir que, seule, la vue panoramique sur Marignac et Saint-Béat, prise le même jour, était réussie. L'insuccès de septembre 1885 n'est plus réparable. La tour de Rouziet a totalement disparu. Des pans de murailles de l'enceinte restent encore seuls debout. Une bonne épreuve photographique sous les

Digitized by Google

yeux, il nous eût été plus facile d'en parler, sans avoir besoin de faire appel à nos souvenirs et à ceux de nos amis. Ils sont cependant sssez fidèles, croyons-nous, pour nous permettre d'en dire quelques mots.

Hauts de quatre mètres à peu près, plus ou moins suivant la face du monument, ces murs épais d'un mètre environ s'élevaient verticalement jusqu'à ce niveau sans le moindre retrait extérieur apparent. Nous disons apparent, car un véritable fouillis impénétrable d'épines et de plantes grimpantes ou parasites avaient si largement déjà envahi ses abords, qu'on ne pouvait en approcher. Les rares baies ajourant ses faces devaient se trouver dans la partie des murailles déjà tombée. Les chaines d'angle absentes presque en totalité avaient nécessairement tenté les habitants des logis voisins. Sans aucun scrupule ils les avaient arrachées et utilisées dans leurs demeures.

La *tour de Rouziet* s'élevait au faite d'une vaste protubérance granitique entre les villages de *Cierp* et du *Pont de Chaum*, sur la rive gauche de la Garonne, à l'ouest du point où ce torrent et la route de voiture se rejoignent. Ce promontoire porte dans le pays le nom de *Som de Culo*.

Tout près et au Nord, se voit un passage taillé de main d homme dans la montagne, et connu dans la contrée sous le nom de *Mail dèt Pas* (rocher du passage). La tradition veut que la voie romaine allant de *Lugdunum Convenarum* (Saint-Bertrand-de-Comminges) aux *Thermes Onésiens : Aquæ Onesiarum* (Bagnères-de-Luchon) ait passé par ce défilé. Sur l'une des parois rocheuses de la montagne, celle du Nord, on distingue assez profondément gravées les lettres I R auxquelles on voudrait donner une origine romaine. Aux spécialistes d'élucider la question.

Avant de porter sur sa croupe une tour à signaux, le Som de Culo fut couvert, à l'époque quaternaire, par le grand glacier de la Pique, qui, en maints endroits ici a si fortement poli et arrondi le roc qu'on ne peut l'escalader.

Au mois de novembre 1904 je suis revenu à Rouziet, mais n'ai pu que constater avec peine la disparition totale de la tour, Les murailles elles-mêmes qui lui servaient d'enceinte sont réduites à peu de chose et vont certainement à bref délai cesser d'exister. N'ai-je pas trouvé en effet en arrivant près d'elles deux bergers activement acharnés à les démolir pour le stupide plaisir d'en jeter les pierres dans le vide. C'est presque avec joie qu'ils me montrèrent les blocs jonchant le sol voisin de leurs débris.

Nous réussimes non sans peine à leur faire abandonner la place (qu'ils auront reprise sans nul doute après notre départ ou le lendemain) et nous empressâmes de prendre mesures et clichés.

Digitized by Google

Deux pans de murailles très solides encore, édifiées à chaux et sable, subsistent, mais pour combien de temps ! Celui de l'Est a 1 mètre 50 centimètres de haut sur 3 mètres de long. L'autre, un peu plus loin vers le N. N. O., domine, comme le premier, une pente abrupte inabordable pour des assaillants. Il a actuellement 4 mètres 30 centimètres de haut. Tous deux ont une épaisseur uniforme de 1 mètre 30 centimètres.

Par suite de l'extrême déclivité du terrain du côté extérieur, la hauteur apparente des murs est plus faible au-dedans de l'enceinte qu'au dehors.

Des restes de murs de même épaisseur, plus ou moins arasés, ayant appartenu à cette enceinte, se voient en maints endroits au travers des genévriers et des broussailles, et permettent d'en suivre à peu près le tracé. Autant qu'on en peut juger par ces témoins elle était de forme polygonale irrégulière suivant les contours du rocher. De l'Est à l'Ouest les mesures relevées nous ont donné 20 mètres 80 centimètres et 15 mètres 60 centimètres du Nord au Sud, soit 324 mètres carrés environ.

A 100 mètres à peu près au S. O. de l'enceinte et à 10 mètres environ en contre-bas du sommet du promontoire, nous avons remarqué encore un pan de mur arasé de 4 à 5 mètres de long, qui pourrait être de la même époque que l'enceinte de la tour.

La tour de Rouziet correspondait parfaitement avec celle de Marignac.

Digitized by Google

# PRÉCOCITÉS ARTISTIQUES

## A SAINT-BERTRAND

Dans mes dernières visites à Saint-Bertrand, j'avais été intrigué par certaines particularités de style qui distinguent la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, à la cathédrale, et je me promettais d'éclaircir un jour mes doutes par un examen plus approfondi. Deux circonstances viennent de hâter cet examen.

La première est la publication récente de la bonne petite monographie de M. l'abbé Bedin, qui nous rappelle la construction de la chapelle par Hugues de Castillon, mort en 1352, et l'exécution de son tombeau. M. Bedin observe que le style nettement flamboyant de ces œuvres remarquables ne cadre pas avec l'époque à elles assignée par l'inscription encastrée dans le mur de la chapelle, et qu'ils ont dû être refaits par Pierre de Foix, prélat ami à la fois de l'art et de sa ville épiscopale, qui siégea de 1426 à 1437. Etait-il possible de conclure autrement, dans l'état actuel de la science? D'autre part, comment admettre sans motifs graves que la chapelle et le tombeau aient eu besoin d'être renouvelés après moins d'un siècle, et qu'en les renouvelant, celui qui en paya la dépense ait eu un désintéressement assez parfait pour replacer ou reproduire textuellement l'inscription originale sans mentionner sa propre participation ? Cela s'est vu ; mais, enfin, cela est assez rare pour qu'on s'nquiète un peu de semblable cas.

La seconde circonstance ayant précipité mon examen, c'est une disposition d'esprit nouvelle, déterminée chez moi par des exemples demeurés inaperçus ou tenus suspects jusqu'à ce jour, et sur le caractère desquels il

Digitized by Google

est désormais impossible de se méprendre. Le flamboyant au XIV^e^ siècle, et même depuis la seconde moitié du XIII^e^, ne me trouve plus ni incrédule ni étonné, depuis que j'ai vu le chœur, la croisée et les chapelles latérales de la cathédrale d'Amiens, les chœurs des cathédrales de Toulouse et de Narbonne, et le musée de Toulouse.

J'ai donc abordé, il y a quelques semaines, la cathédrale commingeoise avec la pensée d'enregistrer un exemple de plus de la précocité du style ogival flamboyant. Je n'ai pas été déçu, car cet exemple a plus de valeur encore que je ne le pressentais.

Une apparente anomalie m'avait d'abord frappé dans Notre-Dame-de-Pitié : les deux arcades d'entrée de la chapelle contrastent par leurs riches profils toriques, souvenirs immédiats du XIII^e^ siècle, avec les profils anguleux et pauvres des parties de la cathédrale élevées de 1305 à 1320 environ, profils annonçant déjà le XV^e^ : c'est l'inverse de ce qui devrait être. On ne peut cependant pas conclure à l'antériorité de la chapelle sur l'église, chose peu naturelle en soi, et que dément ici la rognure très visible qu'il a fallu pratiquer à la base d'une grande fenêtre pour loger après coup les pointes des arcades susmentionnées. Une autre conclusion s'offre bientôt à l'esprit ; elle est fournie par les matériaux employés : durs et de taille difficile dans l'ensemble de la cathédrale, ils n'y ont pas permis un travail délicat et soigné ; tandis que, dans la chapelle, le calcaire plus tendre s'est prêté à une taille plus savante et plus minutieuse.

Ces profils toriques, les bases également toriques qui les accompagnent, leurs chapiteaux, leur groupement, présentent un autre genre d'intérêt, et plus décisif. Ils nous empêchent de sortir du milieu du XIV^e^ siècle, ils nous empêchent de pousser sur le XV^e^ les nervures qui se rattachent intimement aux arcades. Et ces croisées d'ogives ont liernes et tiercerons, caractères reconnus du style flamboyant. Impossible d'isoler par la pensée la voûte des piliers libres ou engagés qui la supportent, et

Digitized by Google

qui ont été taillés en prévision des tiercerons, auxquels ont été expressément réservées des colonnettes spéciales. Impossible pareillement de rejeter sur une époque plus récente la fenêtre flamboyante éclairant la seconde travée, et dont les profils sont analogues à ceux des grandes arcades d'entrée. Impossible, pour une autre cause, de conclure qu'on aurait refait le tombeau. Il porte si bien, malgré ses accolades, la cachet du XIV^e^ siècle, que M. André Michel, dans le 2^e^ volume de son *Histoire de l'art*, n'hésite pas à l'y renfermer. Une comparaison avec le tombeau de Jean de la Teyssandière, au musée de Toulouse, montre bien que les deux monuments ne sont pas, chronologiquement, très éloignés l'un de l'autre : or on sait que J. de la Teyssandière, évêque de Rieux et grand amateur d'art, mourut en 1348, soit quatre ans seulement avant notre Hugues. Enfin l'inscription, par la forme des lettres, ne s'écarte pas du milieu du XIV^e^ siècle; elle est de la famille des inscriptions de ce temps dont l'église et le cloître ont conservé de si nombreux spécimens.

Une objection peut, je le reconnais, être proposée au sujet du mausolée. La tombe authentique de Hugues de Castillon, ce serait la dalle, gravée de ses armoiries, qui forme devant d'autel au fond de la galerie gothique du cloître, côté de l'est. J'ignore sur quoi se justifie l'opinion reçue, que j'ai longtemps partagée. La dalle ne serait-elle pas celle de quelque parent du prélat? Ou, tout simplement, n'aurait-elle pas été taillée pour la fonction qu'elle remplit? Elle n'est encadrée par aucune inscription comme devrait l'être une pierre tombale, et les écussons ont été dessinés dans le sens de la largeur au lieu de l'être dans celui de la longueur, comme il conviendrait à une véritable dalle funéraire.

La chapelle bâtie en face de celle de Pitié par Bertrand de Cosnac, qui siégea de 1352 à 1374, aussitôt après Hugues de Castillon, ne contrarie en rien mon système. Elle est parfaitement à sa place, archéologiquement aussi

Digitized by Google

bien qu'historiquement; elle marque un pas de plus vers le flamboyant définitif, par ses pénétrations d'arcs plus accusées, par ses profils moins arrondis, par sa fenêtre aux contre-courbes plus étudiées ; seulement, elle n'a pas de liernes et de tiercerons, éléments, d'ailleurs, dont se passe très souvent l'architecture du XV^e^ siècle.

La date de la chapelle de Cosnac met en question celle de la galerie du cloître qui la supporte ; ou, plutôt, c'est la date de la galerie qui pourrait faire douter de la date de la chapelle. Cette galerie est, visiblement, du style flamboyant le plus anguleux et le plus sec, et le XV^e^ siècle la revendique impérieusement. Dès lors, comment placer au XIV^e^ ce qui est au-dessus, à moins d'alléguer une reprise en sous-œuvre? Cette reprise en sous-œuvre existe, en effet, mais elle n'est que partielle. On saisit dans la galerie gothique du cloître deux campagnes très distinctes, trois peut-être. Il y eut d'abord, au XIV^e^ siècle, l'établissement des gros contreforts de la cathédrale, qui nécessita le sacrifice d'une galerie romane. Des colonnettes et des moulures qui viennent se perdre dans les arcs et les voûtes du XV^e^ siècle sont un témoignage certain de ce premier établissement, qui à la rigueur aurait suffi à permettre la construction de la chapelle de Cosnac. Un arc plein cintre, sous la première travée de cette chapelle, pourrait cependant lui être contemporain. Ces reprises dans la galerie gothique mériteraient à elles seules une étude particulière, que je n'ai pu entreprendre.

Les observations qui précèdent, quoique faites avec l'attention que nécessite leur importance, ne doivent pourtant pas elles-mêmes s'imposer comme décisives. Je respecte trop mes confrères pour demander leur adhésion, sans examen de leur part, à des nouveautés qui peuvent paraitre hardies, et qui l'eussent été pour moi il y a moins d'un an.

A. SAINT-PAUL.

Digitized by Google

# UN
# MÉDECIN DU COMMINGES
## A LA FIN DU XVIIIme SIÈCLE

---

## FRANÇOIS POINTIS
### MAITRE EN CHIRURGIE (1741-1835)

François Pointis naquit à Montégut[1], en Rivière-Verdun, diocèse de Comminges, en 1741, d'une famille assez aisée. Il était fils de Pointis Jean et de Anne Bervitie, demeurant tous deux à Montégut. Il se destina de bonne heure à l'étude de la Chirurgie. Après quelques études littéraires, il fit son apprentissage avec maitre Saint-Jez, maitre en chirurgie à Montégut, pendant les années 1758-59 et 60, ainsi que le constate un certificat délivré par Saint-Jez le 26 août 1761.

En 1763, nous le trouvons à Toulouse, suivant les cours des divers professeurs et démonstrateurs des *Écoles Royales de Chirurgie* de cette ville. Ces institutions, établies à côté des Facultés de Médecine et de Chirurgie de l'ancien régime, semblaient plus prospères que ces dernières et donnaient asile à un plus grand nombre d'élèves. Elles avaient à leur tête un ou plusieurs *Prévots*, assistés d'un *lieutenant* délégué par le premier chirurgien du roy. Chaque professeur délivrait, à la fin de l'année scolaire, un certificat d'*assiduité aux cours*. Ces certificats, dont nous possédons tous les originaux, étaient contresignés par le premier *Prévot* et le *Lieutenant* et revêtus des armes des écoles.

D'après les documents faisant partie du dossier de Pointis François, nous pouvons indiquer la composition des personnels des *Écoles Royales de Chirurgie* de Toulouse, pendant les années 1763, 1764 et 1765.

Prévot, Brun-Noumet; — Lieutenant, Camoire.

1. Aujourd'hui commune des Hautes-Pyrénées, canton de Saint-Laurent de Neste.

Digitized by Google

Professeurs : Maladies des os, Bécane ; — Art et science de la Chirurgie, Cazabond ; — Anatomie et Chirurgie, Brun-Glanard ; — Accouchements, Frontond et Bacquié ; — Maladies et opérations chirurgicales, Sabourat.

Il est à constater, d'après la rédaction des certificats, que ceux délivrés par les professeurs d'accouchements conféraient des prérogatives spéciales, ainsi qu'il en est fait mention dans tous les certificats, en vertu des *Lettres Patentes* de Sa Majesté du 21 août 1761, registrées *(sic)* au parlement de Toulouse le 28 décembre de la même année, notamment le droit de porter dans la suite le titre de *chirurgien-accoucheur*, que nous avons trouvé mentionné dans diverses pièces officielles.

Quoi qu'il en soit, après avoir suivi pendant 3 ans les cours de ces divers professeurs, et muni des certificats délivrés par eux, François Pointis se rendit à Paris où il suivit pendant 3 ans (1766-1768) les cours des professeurs et démonstrateurs des Écoles Royales de chirurgie de la capitale, appelées aussi Collège Royal de chirurgie. Nous allons, comme pour les écoles de chirurgie de Toulouse, indiquer la composition, à cette époque, du Collège royal de chirurgie de Paris. Nous avons pour nous baser, soit sur le nom, soit sur les titres des divers professeurs, 6 certificats délivrés par eux.

Le Collège royal de chirurgie de Paris avait à sa tête deux prévots, qui étaient :[1]

En 1766, Lebas, Louis, puis Coste.
En 1767, Bazuel, Dumont (premier semestre).
— Lebas, Louis (deuxième semestre).
En 1768, Louis, Lebas.

Les professeurs étaient : 1° Suer, professeur de chirurgie, ancien prévot du collège de chirurgie ; censeur royal, membre de plusieurs sociétés savantes ; conseiller du comité perpétuel de l'Académie royale de chirurgie ; chirurgien-major de l'hôpital de la Charité, etc.

2° Goursaud, professeur et démonstrateur royal ; lieutenant de M. le premier chirurgien du roi, trésorier de l'Académie royale de chirurgie ; chirurgien en chef de l'hôpital des Petites-Maisons ; professeur des mala-

1. Docteur Soubde. Les Écoles royales de Chirurgie de Paris ou Collège Royal pendant les années 1766-67-68. *(Avenir medical et therapeutique,* février 1907, Paris).

Digitized by Google

dies chirurgicales et des opérations qui les guérissent.

3° Louis, prévot du collège; professeur-royal des écoles; secrétaire perpétuel de l'Académie royale de chirurgie; consultant des armées du roi; ancien chirurgien-major de l'hôpital de la Charité; docteur en chirurgie de la Faculté de Halle-Magdebourg; professeur de physiologie et d'hygiène en 1766.

4° Ténon, maitre ès arts et en chirurgie; professeur et démonstrateur royal au collège de chirurgie; de l'Académie de chirurgie, de l'Académie royale des sciences et de la Société d'agriculture au Bureau de Paris pour l'*Anatomie comparée;* faisant un cours public de pathologie et de maladies chirurgicales pendant l'année 1767.

5° Sevin, conseiller et premier chirurgien de feu Monseigneur le Dauphin et de feue Madame la Dauphine; chirurgien-inspecteur des hôpitaux militaires du département de la Lorraine et des Trois-Évêchés; inspecteur de la chirurgie dans les colonies d'Amérique, professeur et démonstrateur royal aux écoles de chirurgie, faisant durant l'année 1768 des *Leçons sur la Méthode* et les moyens de guérir les maladies chirurgicales : la diète; les médicaments externes en particulier tant simples que composés; les saignées, ventouses, sangsues, cautères, etc.

6° Bartaud, professeur et démonstrateur royal en la science des accouchements, ancien prévot du collège et conseiller vétéran de l'Académie royale de chirurgie, ancien conseiller, chirurgien ordinaire du roi en son *Châtelet;* professeur des femmes grosses en travail et accouchées, pendant l'année 1768.

Ces divers certificats délivrés à la date du 25 mars 1771 sont revêtus du cachet et armes du collège de chirurgie. Ils sont signés du professeur, certifiés par les prévôts des écoles, visés par un commissaire, nommé par M. le premier chirurgien du roi pour inspecter les écoles. Ce commissaire, pendant les trois années qui nous occupent, était *Houstet.*

En 1769, François Pointis quittait Paris, pourvu de ses certificats, et regagnait son pays natal. Il ne resta point longtemps à Montégut, car, en 1774, il le quittait pour venir s'installer définitivement à Franquevielle, commune

Digitized by Google

FAC-SI[illegible]ie, délivrées par la Communa décembre 1781.

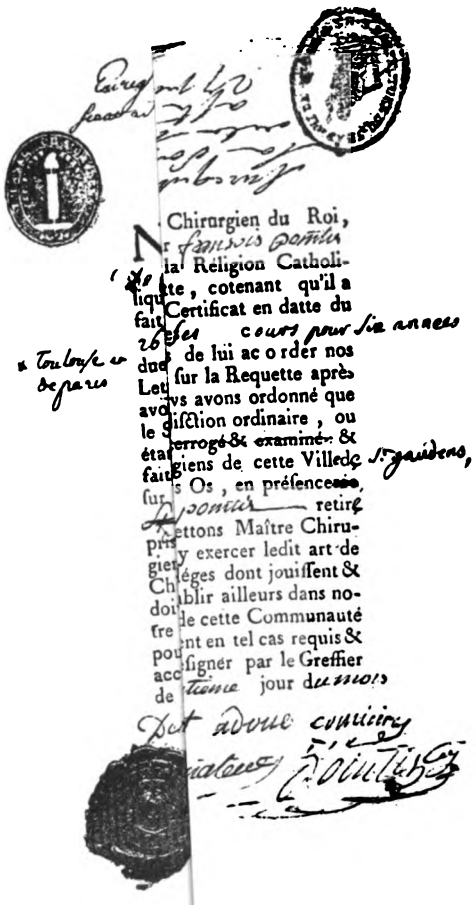

Chirurgien du Roi,
la Religion Catholi-
te, cotenant qu'il a
Certificat en datte du
ses cours pour six années
de lui ac o rder nos
sur la Requette après
vs avons ordonné que
ssion ordinaire, ou
errogé & ~~examiné~~ &
iens de cette Ville de
s Os, en présence
retire
ettons Maître Chiru-
y exercer ledit art de
léges dont jouissent &
blir ailleurs dans no-
de cette Communauté
nt en tel cas requis &
signer par le Greffier
troisieme jour du mois

Digitized by Google

Digitized by Google

du Nébouzan, châtellenie de Saint-Plancard[1]. C'est là qu'il fit d'abord construire, non loin du château du lieu, occupé alors par la noble famille de Bossost dont nous aurons à reparler plus loin, une maison confortable. Cette habitaiion, qui portait, il n'y a pas encore deux ans, la date de sa construction, 1775, sur le frontispice en pierre de taille de l'entrée principale, existe encore aujourd'hui, à part certaines réparations, à peu près dans son état primitif. On y remarque notamment, dans une des principales pièces, des boiseries de chambranle en bois magnifiquement sculptées, style Louis XV. C'est dans cette demeure, qu'en 1775, le nouveau venu épousait Jeanne-Marie Doucède, d'une des premières familles du pays, dont plusieurs membres ont, par la suite, rempli les fonctions de maire. C'est là que naquit son premier enfant, Pointis François, le 28 novembre 1777, d'après le registre des actes de baptême conservé à la mairie de Franquevielle, actes tenus alors par Sartor, curé, qui les rédigea jusqu'en 1792. Ce prêtre habitait Franquevielle depuis 20 ans au moins. Au moment de la Révolution, il jura fidélité à la constitution civile du clergé, et mourut dans sa paroisse quelques années plus tard[2].

François Pointis exerça avec le titre de chirurgien-accoucheur jusqu'en l'en l'année 1781. Le 20 décembre 1781, il se présentait devant la *Communauté des Chirurgiens* de la ville de Saint-Gaudens, pour obtenir ses *lettres-patentes* de Maître en chirurgie, ainsi qu'en fait foi le diplôme qui lui fut délivré à cette date par les membres de ladite communauté, pièce que nous reproduisons comme annexe.

La Communauté des chirurgiens de la ville de Saint-Gaudens était composée en 1781, de :

1° Jean Gazave, maître en chirurgie, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi.

2° Gailhac, prévot de la communauté.

3° Adoue, Fages, Couret, commissaires examinateurs.

4° Gaverny, greffier en titre.

Le récipiendaire eut pour parrain auprès de ladite

1. Aujourd'hui village de 850 habitants, faisant partie du canton de Montrejeau.

2. Sartor fut appelé à la cure de Franquevielle en 1756. Sa famille était originaire de Montrejeau ; l'un de ses frères, Me Pierre Sartor, était avocat au parlement et *thrésaurier* des États du Nébouzan.

Digitized by Google

association le sieur Saintgés, maître en chirurgie de la ville de Saint-Gaudens. Tous les membres ont signé les lettres-patentes. Ce diplôme, sur lequel est apposé le cachet des armes de la communauté, fut plus tard enregistré au greffe du tribuual civil de l'arrondissement de Saint-Gaudens, le 27 prairial an XI, sous le n° 40 du registre, par Perbost, greffier dudit tribunal, et au secrétariat de la sous-préfecture du 5e arrondissement de la Haute-Garonne, le même jour, conformément à la loi du 19 ventose an XI (10 mars 1803) qui réorganisa l'enseignement et l'exercice de la médecine[1] sur des bases nouvelles.

Muni de son titre définitif, François Pointis continua à exercer son art avec dévouement à Franquevielle, où il traversa la tourmente révolutionnaire. Dans les archives communales, nous ne trouvons son nom mentionné qu'à propos de la naissance de plusieurs de ses enfants. Mais à partir de 1792 il devait jouer, dans la commune, un rôle prépondérant. Avant de l'indiquer, il est bon, sans nous étendre trop, de rappeler quelle était la situation de Franquevielle au moment de la Révolution.

La commune de Franquevielle fut fondée au Moyen Age par les religieux de Bonnefont, qui entreprirent la colonisation de ces landes ayant appartenu à Géraud d'Aure[2]. Mais ce seigneur, à court d'argent, vendit Franquevielle à Gaston, vicomte de Béarn, qui eut ce lieu en paréage avec les moines de Citeaux. C'est pour cela qu'on voyait sur le tympan de la vieille église qui devait être abbatiale et qui jusqu'à la Révolution était désignée sous le nom d'église de Notre-Dame, les armes du vicomte de Béarn[3].

Le clocher a, sans doute, servi de donjon au château qui fut habité par la noble famille de Bossost. Il était situé en face l'église et entouré de beaux chênes, dont plusieurs existent encore au quartier dit de la Liguet. Les de Bossost étaient les principaux propriétaires du lieu, ainsi

1. La loi du 19 ventose an XI est restée en vigueur jusqu'à la promulgation de la loi du 30 novembre 1893, sur l'exercice de la médecine.

2. *Historique de la Gascogne et en particulier du Comminges*, par MM. B. et V. 1899, Saint-Gaudens, impr. Vanin.

3. Cette église a été démolie en 1894 et rebâtie. On a incrusté sur le frontispice de la nouvelle la pierre portant les armes du vicomté de Béarn.

Digitized by Google

que l'indiquent plusieurs livres terriers, dont l'un, daté de 1630, désigne comme propriétaire du château, noble chevalier Marc-Anthoine de Bossost. Le dernier, de 1788, indique que noble chevalier Jean-Louis de Bossost possédait à Franquevielle: un château avec parc, jardin, pigeonnier, 15 journaux, 2 mesures de terre, circonscrite par les quatre chemins; de plus un châtelet, plusieurs métairies sises dans divers quartiers, un moulin et plusieurs bosquets.

J.-L. de Bossost fut le dernier des membres de cette famille qui habita Franquevielle. En 1793, il émigra en Espagne, à Bossost, village de la vallée d'Aran, lieu d'origine de sa famille. Il avait siégé à l'assemblée de Muret, avec Saint-Paul et Latour, négociants.

Revenons maintenant à François Pointis. Après la proclamation de la République, il fut élu, le 1er novembre 1792, officier public de l'état civil, membre du conseil général de la commune, chargé de recueillir les actes de l'état civil. Il occupa les mêmes fonctions jusqu'en 1800, fut aussi président du comité local de surveillance, président du district. C'est lui qui reçut le serment de Sartor, procéda à la vente des biens nationaux provenant de l'émigration du seigneur de Bossost, dont les papiers furent, comme dans beaucoup de localités, brûlés sur la place publique.

En 1794, il vendit sa maison, acheta le château avec ses dépendances et s'y installa avec sa famille. Le château se composait alors d'une maison bâtie en colombage et pisé, d'un pigeonnier, de remises et d'un vaste jardin; il était flanqué au sud-est d'une tourelle qui fut plus tard démolie. En 1838, un des fils de François Pointis fit transformer le vieux castel en une maison bourgeoise d'une belle apparence. Sa famille l'habita jusqu'en 1879, époque à laquelle, par suite de vente, la partie principale de cet immeuble devint le presbytère.

A partir de 1800 jusqu'à sa mort, François Pointis renonça aux fonctions publiques pour se consacrer tout entier à l'exercice de sa profession et à l'éducation de sa nombreuse famille, composée de trois fils et de quatre filles. Ses trois fils embrassèrent la carrière médicale.

Ce fut le 14 septembre 1835 que s'éteignit à l'âge de 94 ans, jouissant de la plénitude de ses facultés, entouré

Digitized by Google

de l'estime et de la vénération de ses compatriotes, cet homme de bien, dont nous avons essayé de faire revivre la mémoire. Avant sa mort, il avait pu voir deux de ses fils alliés à d'anciennes familles nobles du pays. L'aîné, François Pointis, installé vers 1804 à Balesta, y avait épousé M^lle de Sarrecave, fille du dernier seigneur de cette localité.

Le dernier de ses fils avait épousé, le 27 janvier 1828, M^lle Josèphe Mallet, fille de noble Mallet, dernier seigneur de Villeneuve-de-Lécussan, dont le château, bien modeste, existait encore il y a quelques années, en assez bon état.

François Pointis fut le fondateur d'une famille médicale qui compte encore aujourd'hui plusieurs membres pratiquant la médecine. Son souvenir, transmis de génération en génération, est toujours vivant parmi les habitants de ce coin reculé du Comminges. Le dernier du nom, le docteur Anthelme Pointis, petit-fils du vieux maitre en chirurgie, mourut à Balesta le 29 décembre 1882, à l'âge de 76 ans.

Docteur Soubde.

Digitized by Google

# LE GÉNÉRAL GUILLAUME PÉGOT

## (1773-1858)

Les héros survivants de l'Empire, après avoir beaucoup agi ont beaucoup écrit, soit avec leur plume, soit avec celle de leurs complaisants éditeurs. Par une bien fâcheuse exception, le général Guillaume Pégot, à qui les loisirs d'une longue et lucide vieillesse n'ont pourtant pas manqué, ne nous a laissé, lui, ni journal, ni mémoires, ni rien de ce qui pourrait servir à les confectionner. Ce silence posthume est d'autant plus regrettable que les charmes de sa conversation, attestés encore aujourd'hui par ceux qui furent de ses *jeunes amis*, ne nous laissent pas douter du plaisir que nous eussions goûté à les lire. Privé d'une collaboration aussi précieuse, nous en sommes réduit à rechercher presque dans les seuls documents officiels les détails d'une carrière si honorable et si utile, bien que trop souvent interrompue.

Sans égards pour le droit d'aînesse, la *Revue de Comminges*[1] a déjà rendu un vibrant hommage à son frère le général Jean Pégot qui, plus jeune, n'aurait dû cependant jouir de cet honneur qu'après lui. Mais ce dernier passe-droit (il en avait subi bien d'autres) eût semblé doux à son amitié fraternelle.

### I

Guillaume-Alexandre-Thomas Pégot, naquit à Saint-Gaudens, le 7 mars 1773; il était fils de Bertrand Pégot et de Jeanne-Josèphe-Antoinette Lacroix. Il eut pour parrain Guillaume Lacroix, son grand-père, et pour marraine demoiselle Alexandrine de Noguiès.

Bertrand Pégot, né lui-même à Saint-Gaudens, le 14 mai 1750, était un riche négociant de cette ville. Il avait l'honneur d'en être consul quand il fut élu en 1789, par le collège électoral réuni à Muret, député du Tiers-État aux États généraux pour les

1. *Revue de Comminges*, 4e trimestre 1904, tome XIX.



Digitized by Google

provinces de Comminges et de Nébouzan. Il eut pour collègues, dans l'ordre du Clergé : MM. Cornus et Lasmartres ; dans celui de la Noblesse : MM. de Barrau et d'Ustou, et enfin dans le Tiers-État : MM. Latour, Roger et Laviguerie. A l'Assemblée, il fit partie du 17me bureau avec Barnave, Gobel, évêque de Paris et de Sèze[1]. Nous ne connaissons qu'un seul de ses votes, mais il suffit à nous indiquer sur quels bancs il siégeait. Nous trouvons en effet son nom au bas de la protestation du 25 avril 1790 signée, sur la proposition de l'abbé Maury, par les dissidents de l'Assemblée réunis aux Capucins de la rue Saint-Honoré. Elle visait le vote du 12 avril, par lequel l'Assemblée nationale avait repoussé la motion de Dom Gerle, et refusé de décréter que *la religion catholique était et demeurait pour toujours la religion de la nation et que son culte serait seul autorisé*[2]. On sait que cette protestation, envoyée aux provinces, y suscita, notamment à Nimes, des troubles graves, préludes de ceux qui devaient suivre bientôt la constitution civile du Clergé.

Son mandat terminé, Bertrand Pégot rentra à Saint-Gaudens où il se fit nommer en 1793 receveur des biens nationaux. La Révolution le ruina ; nous le verrons plus tard, vivant à la charge de son fils aîné. Il mourut le 20 décembre 1827[3].

Bertrand Pégot eut encore (sans compter Guillaume) deux fils et une fille : 1° Jean-Gaudens-Claude, né le 6 janvier 1775, mort le 1er avril 1819, étant maréchal de camp : c'est celui dont la *Revue* s'est déjà occupée ; 2° Julie-Augustine-Gaudense, sur laquelle nous ne savons rien, si ce n'est qu'elle fut la marraine de son plus jeune frère et épousa, croyons-nous, (?) M. Dario ; 3° et enfin Jean-Jacques-Célestin-Gaudens, né le 4 juin 1785, mort le 8 juin 1837, qui, tout aussi brave que ses aînés, mais venu trop tard, vit sa carrière bornée au grade de capitaine[4].

1. *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789*, par Armand Brette, tome II. Paris. — Sa signature figure sur l'état de distribution de la médaille du 4 août (fac-simile de la planche XIV). — Son portrait gravé se trouve dans la *Collection complète des portraits de MM. les Députés à l'Assemblée nationale de 1789* — Paris, in-4°, tome II, n° 4. Moreau, Del-Courbe, sc.

2. *Nouvelle liste alphabétique des noms de MM. les Députés à l'Assemblée nationale ..... avec une étoile indicative de ceux d'entre eux qui ont protesté... etc.* Paris, 1790 — *Moniteur* (réimpression) Constituante, tome IV, pp. 103 et 128.

3. Le 2 mai 1879, la Fabrique paroissiale de Saint-Gaudens, réorganisant son carillon, livra à M. Pourcet, fondeur, trois vieilles cloches pour la matière en être utilisée dans la fabrication des cloches nouvelles. De ces trois cloches, l'une, du poids d'environ 90 kilos, portait cette inscription :

Ste Magdelaine P. P. nous — 1805
Bnd Pegot P. — Jne Anette Lacroix son Epse M.

Au milieu de la cloche, est une croix portant le nom du fondeur et la date de l'opération : Dencausse an 13 (Note communiquée par M. Baptiste Abadie).

4. Voici ses états de services : soldat au 105e de ligne, 3 octobre 1803 ; sous-lieutenant, 11 juin 1807 ; lieutenant, 1er février 1810 ; capitaine, 2 décembre 1811 ; chevalier de la

Digitized by Google

Nous ne savons absolument rien de l'enfance de Guillaume Pégot; lui seul aurait pu nous renseigner à ce sujet et il a dédaigné de le faire. Nous ne retrouvons sa trace qu'à l'âge de dix-sept ans. Le 2 février 1790, il s'engage dans la marine, mais ce n'est qu'un an après, le 5 février 1791 à Bordeaux, qu'il s'embarque comme *pilotin*[1] sur le navire de commerce l'*Hortézien*, frété par un armateur du nom de Camescasse et commandé par le capitaine Deyrem. L'*Hortézien* fit voile pour l'Amérique, il relâcha à Saint-Domingue et vint jeter l'ancre dans la rade de Port-au-Prince, chef-lieu de la riche province de l'Ouest. Si c'était pour y faire du commerce, le moment était mal choisi. La révolution de Saint-Domingue avait marché plus vite que la Révolution française et donnait lieu déjà à des scènes plus tragiques que toutes celles qu'on vit en France un peu plus tard. Elle en était à ce qu'on peut appeler sa seconde phase, celle où les blancs et les hommes de couleur (métis), après avoir lutté contre la mère-patrie en étaient venus à se dévorer entre eux. Les noirs s'étaient mis de la partie et en massacrant indistinctement les uns et les autres les avaient mis d'accord pour un moment. Le concordat de la *Croix des Bouquets* avait reconnu aux hommes de couleur le droit d'être admis aux assemblées coloniale et provinciale. Les élections devaient avoir lieu le 26 novembre 1791, mais ce jour-là même un incident inattendu vint fournir aux blancs le prétexte qu'ils cherchaient, dit-on, pour recommencer la lutte et retirer les concessions faites par eux aux métis.

Un nègre libre s'étant querellé dans les rues de Port-au-Prince avec un canonnier de Praloto, la populace s'en empara et le pendit. Les hommes de couleur, indignés, prirent les armes sous le commandement du général Beauvais. On parlementait avec eux lorsque survint Praloto, chef d'une bande d'aventuriers à la solde des créoles. Sans plus rien entendre, il fit faire un feu roulant de vingt pièces de canon sur les hommes de couleur qu'il chassa de la ville après une lutte acharnée. Pendant le combat, le feu prit dans plusieurs quartiers et, après deux jours d'incendie, Port-au-Prince fut presque entièrement détruit. Les soldats de Praloto achevèrent sa ruine en pillant les maisons qui avaient été épar-

Légion d'honneur, 6 août 1811. — Campagnes de 1807 à 1814 en Espagne. — Sièges de Saragosse, Lerida, Tortose, Tarragone, Sagonte et Valence. — 3 blessures reçues à Maria, à Roncal, à Tarragone. Sous la Restauration, capitaine à la 2e légion de la Manche, puis en non-activité, retraité le 23 juillet 1834 (Arch. de la Légion d'honneur).

1. Les *pilotins* étaient « des jeunes gens embarqués avec le projet de s'instruire au pilotage ou de devenir capitaines marchands et d'acquérir au service de l'Etat le temps de navigation exigé par les ordonnances pour obtenir ce titre. Ils n'étaient cependant connus dans les rôles d'équipage que comme matelots... » (*Vocabulaire des termes de marine*, par Lescallier. Paris, an VI.)

Digitized by Google

gnées. Les pertes furent de plus de 50 millions. On rejeta sur les mulâtres, puis sur les commerçants, la responsabilité de cette catastrophe, mais il est présumable que l'incendie ne fut pas prémédité.

C'est dans ces terribles circonstances que notre jeune pilotin fit ses débuts et reçut le baptême du feu. En effet, M. de Grimoard, qui commandait le vaisseau le *Borée* et la station navale de Port-au-Prince, fit descendre à terre une partie des équipages des bâtiments mouillés dans la rade pour venir en aide aux troupes qui essayaient de rétablir l'ordre et d'éteindre l'incendie. Guillaume Pégot y fut employé et y servit, dit-il lui-même (on peut l'en croire, d'une manière qui le fit remarquer [1].

Quelques mois plus tard, l'*Hortézien* rentrait à Bordeaux et Pégot était débarqué le 4 mars 1792. Sa carrière maritime, sinon, comme nous le verrons, sa carrière de marin, était terminée.

## II

La France, quand il la retrouva, n'était guère moins agitée que Saint-Domingue. La guerre à l'Autriche avait été déclarée et les bataillons de volontaires nationaux s'organisaient dans tous les départements d'après les décrets des 11 et 13 juin 1791. Guillaume se mit sans peine au niveau de l'enthousiasme général et vint se faire enrôler dans le 3me bataillon des Hautes-Pyrénées, à Tarbes.

La constitution de ces bataillons avait été fixée par le décret du 4 août 1791 ; ils devaient comprendre 9 compagnies de 63 hommes, dont une de grenadiers, commandées chacune par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant. L'état-major comportait un lieutenant-colonel en chef, un lieutenant-colonel en second, un adjudant-major et un quartier-maître-trésorier. Un des deux lieutenants-colonels devait avoir été capitaine et avoir commandé une compagnie de troupes de ligne [2]. Tous les grades, sauf celui d'adjudant-major, étaient donnés à l'élection.

Le 8 juin 1792, Guillaume Pégot fut élu capitaine de la 1re compagnie et il dut sans doute cette marque de confiance de ses frères d'armes à ce que, seul ou un des rares parmi eux, *il avait fait la guerre*. Le 2 août, on lui adjoignit comme lieutenant, par le même procédé, le citoyen Gaudens Saux dont le prénom indique suffisamment qu'il était son compatriote [3].

1. Lettre de G. Pegot au min. de la g. Saint-Gaudens 21 janvier 1825. *(Arch. admin. de la guerre.)*

2. *Etat militaire de France pour l'année 1793*, par Léon Hennet, Paris, 1903.

3. François-Gaudens Saux était né à Saint-Gaudens le 25 février 1772 ; passé à la 40me,

Digitized by Google

Pégot eut sur place un avancement rapide. Le 8 septembre suivant, le 3me bataillon des Hautes-Pyrénées comptant 263 électeurs fut rassemblé dans le cloître des Cordeliers à Tarbes pour nommer ses deux lieutenants-colonels et son quartier-maître. L'assemblée était présidée par Jean-Pierre Courtade et par Jean-Jacques Cazenove, tous deux commissaires du département. A la suite du scrutin, le capitaine Jacques-Joseph Verdier fut proclamé premier lieutenant-colonel, Alexandre-Guillaume-Thomas Pégot second lieutenant-colonel, et le capitaine Etienne-Mathieu Peyrega quartier maître-trésorier[1]. L'adjudant-major, nommé par l'autorité le 2 janvier précédent, était un nommé Raymond Caillon, de Pau.

Verdier (Jean-Jacques-François) était président (maire) de Labarthe-de-Neste lorsque, le 4 juin 1792, il fut élu capitaine de la compagnie des volontaires du district de la Neste qui devait servir de noyau au 3me bataillon des Hautes-Pyrénées. En dépit du décret du 4 août 1791, il n'avait, que nous sachions, jamais été militaire et il ne le fût d'ailleurs pas longtemps. Après avoir fait la campagne des Pyrénées-Occidentales et être passé, au moment de l'amalgame, comme chef de bataillon à la 40me 1/2 brigade, il fut destitué le 9 juillet 1794 par arrêté des représentants du peuple. Depuis, il ne fut plus question de lui.

La formatien des compagnies non encore constituées eut lieu le même jour. Au nombre des capitaines élus, outre Gaudens Saux qui remplaça Pégot, se trouvaient: Pierre Fréchou, d'Izaourt, François Duthu, de Sparos, Antoine Bazerque, de Gazave, etc,; et parmi les lieutenants et sous-lieutenants: Jean Louis Abadie, de Tournay (Hautes-Pyrénées), cousin. croyons-nous, de Guillaume Pégot par sa mère, Pierre Fouques, de Saint-Gaudens, qui fut blessé en 1794 à la prise du col de Berdaritz, Bernard Couaraze de l'ancienne compagnie Pégot, devenu par la suite capitaine d'artillerie, puis lieutenant d'infanterie et rayé de l'armée en 1813 pour son inconduite. Il était né aussi à Saint-Gaudens.

Par l'élection de son état-major, le 3me bataillon des Hautes-Pyrénées se trouva officiellement constitué. Le 1er bataillon du même département l'avait été le 14 février et le second le 11 janvier 1792.

L'enthousiasme des volontaires de 1792 fut réel, on ne saurait

puis à la 27me 1/2 brigade de ligne comme capitaine, il fit campagne en Irlande, en Helvétie, à la Grande armée, se signala en Vendée par une action d'éclat et fut blessé à Ulm en 1805. Nous ne connaissons pas la suite de sa carrière.

1. Procès-verbal de l'élection. L'original de ce procès-verbal déposé à la préfecture de Tarbes fut détruit en 1810 par un incendie avec toutes les archives militaires de ce département, mais il en existe une copie authentique au ministère de la guerre.

Digitized by Google

le nier; mais ce qu'on ne peut nier non plus, en général, c'est leur extrême insubordination et l'insuffisance, la faiblesse de la plupart des officiers qu'ils s'étaient donnés. Sur ce dernier point, le 3me bataillon des Hautes-Pyrénées parait avoir fait une heureuse exception, si nous en jugeons tout au moins d'après un procès-verbal d'élection en date du 26 septembre de la même année [1]. Nous y voyons, en effet, que, sous la présidence du lieutenant-colonel Pégot, un sieur Bertrand Gaillac fut élu lieutenant à la 1re compagnie, en remplacement du sieur Lassus, lieutenant, cassé par le conseil d'administration *pour s'être absenté plusieurs fois sans permission*. Cette sanction qui aurait paru sévère, même dans des temps plus réguliers, indique que les chefs récemment élus de ce bataillon avaient déjà pris leur autorité au sérieux et ne plaisantaient pas avec la discipline.

Ce Bertrand Gaillac, dont il vient d'être question, mérite, en passant, de nous intéresser quelque peu, car c'était un Commingeois, lui aussi. Il était né en 1755 à Saint-Gaudens où son père exerçait la profession de chirurgien. Lui-même avait été chirurgien aide-major au régiment des gardes françaises jusqu'au jour où le licenciement de ce corps (31 décembre 1791) l'avait, avec sa femme et ses enfants, jeté sur le pavé de Paris. Venu à Tarbes pour des affaires de famille, il s'y fit nommer lieutenant, pour vivre peut-être, en attendant mieux. Il n'attendit pas longtemps car, le mois suivant, le bataillon ayant demandé un chirurgien-major, le directoire du département ordonna l'ouverture d'un concours qui se termina par la nomination dudit Gaillac. Il n'avait pas eu de concurrent.... heureusement pour lui peut-être, car certaines notes de son dossier et une orthographe un peu trop rudimentaire, même pour l'époque, peuvent laisser quelques doutes sur sa capacité, au moins à ce moment-là. Il fit avec le bataillon toute la campagne des Pyrénées-Occidentales, passa avec lui, par suite de l'amalgame, au 40me et à la 27me 1/2 brigade de ligne et le suivit dans l'Ouest, en Allemagne et en Italie. Il s'y conduisit bien, acquit de l'expérience et mérita les éloges de tous ses chefs, notamment ceux du général Lefranc, ancien lieutenant-colonel du 3me bataillon des Landes, sous les ordres duquel le 3me des Hautes-Pyrénées était passé, lors de l'embrigadement.

D'ailleurs, on ne garda pas longtemps rigueur à celui qu'il remplaçait. Le citoyen Claude Lassus, revenu de son escapade, fut élu le 5 octobre suivant, toujours sous la présidence de Pégot, lieutenant de la compagnie de grenadiers formée avec des éléments

1. Dossier Bertrand Gaillac (*Arch. administratives de la guerre*)

Digitized by Google

pris dans les autres compagnies. Le capitaine Salles-Jourdanet, dont nous aurons à reparler et qui commandait la 7me, compléta, avec le sous-lieutenant Louis Bartet, le cadre de cette formation d'élite.

Au moment où l'organisation de la plupart des bataillons de la région des Pyrénées fut terminée, c'est-à-dire vers la fin de 1792, cette frontière n'était pas encore menacée. Aussi furent-ils tous, depuis Perpignan jusqu'à Bayonne, mis à la disposition du général Montesquiou qui commandait *l'armée du Midi* scindée plus tard en *Armée des Alpes* et *Armée d'Italie*. C'est ainsi que le département de la Haute-Garonne, sur 7 bataillons entièrement formés dès le 15 avril, en envoya 5 à ces deux armées. Le 3me bataillon des Hautes-Pyrénées n'avait pas encore quitté Tarbes, lorsqu'au mois de mars 1793 la Convention déclara la guerre à l'Espagne. On constitua alors une *armée des Pyrénées* sous le commandement de Servan qui établit son quartier général à Toulouse. Bientôt, par la force même des conditions géographiques de la contrée, cette armée dut être divisée en *armée des Pyrénées-Orientales* et *armée des Pyrénées-Occidentales*. Cette dernière reçut pour mission de défendre la frontière depuis le Val d'Aran jusqu'à l'Océan, sur une étendue de près de 200 kilomètres. Cette tâche eut été évidemment au-dessus de ses forces si la nature, en rendant inaccessible aux armées le massif des Pyrénées centrales, ne l'avait mis par cela même en dehors de la zône des opérations militaires.

Dans le courant du mois d'avril 1793, le 3me bataillon des Hautes-Pyrénées se trouvait en garnison à Navarrens ; il fut alors dirigé sur Bidart, au sud de Bayonne, où l'on avait établi au bord de la mer un camp destiné à l'instruction des nouvelles recrues. « Un « exercice continuel, une discipline plus régulière et surtout le « commandement plein d'ordre et de fermeté du général Dubou- « quet donnèrent en peu de temps une attitude vraiment militaire « à ce corps de troupes »[1]. Le bataillon n'y fit pas un long séjour ; dans les premiers jours de mai, les hostilités ayant commencé du côté de Saint-Jean-Pied-de-Port, on l'envoya sur cette partie de la frontière confiée à la division de gauche sous le commandement du général Lagenetière. Les troupes françaises avaient été dispersées en un vaste demi-cercle qui coupait de l'ouest à l'est les vallées parallèles de la Nive et du Val-Carlos, du camp des Aldudes à la redoute de Château-Pignon. Ce dernier poste, situé sur un plateau qui domine à l'ouest le Val-Carlos, avait été confié à 3 bataillons dont fit partie le 3me des Hautes-Pyrénées.

1. *Mémoire sur la dernière guerre entre la France et l'Espagne, dans les Pyrénées-Occidentales*, par le cit. B***, Paris, an 10.

Digitized by Google

La ligne française, trop étendue, dut se replier sur Baïgorry et sur Saint-Jean-Pied-de-Port. La retraite volontaire eut lieu partout en bon ordre, sauf à Château-Pignon où l'attaque des Espagnols fut favorisée par la discorde des chefs français. Malgré les efforts du capitaine (depuis maréchal) Moncey, ce fut une vraie déroute qui, par suite de l'inertie des Espagnols, n'eut heureusement pas de suites trop fâcheuses. Le capitaine Fréchou, qui commandait l'ancienne compagnie du lieutenant-colonel Verdier, y fut assez grièvement blessé[1]. A ce mauvais début firent suite plus tard des succès ininterrompus dont le 3me des Hautes-Pyrénées eut sa part, notamment à la prise du col de Berdaritz et au combat de Lecumberry.

Nous n'en dirons pas davantage sur cette campagne, dans l'incertitude où nous sommes de la part que Guillaume Pégot put y prendre[2].

Quoiqu'il en soit, le 21 octobre 1793 (30 vendémiaire an 2) le 3me bataillon des Hautes-Pyrénées fut réuni par un premier amalgame au 3me bataillon des Landes et au 2me bataillon du régiment de Cambrésis (20me régiment) pour constituer la 40me 1/2 brigade qui devint elle-même la 27me de ligne en 1796. L'emploi de 2me lieutenant-colonel[3] fut supprimé et Pégot dut attendre une nouvelle destination. Elle lui fut donnée le 1er nivôse an 2 (21 décembre 1793) et il reçut une nomination d'adjoint provisoire à l'adjudant-général Bartier. Il cessa alors d'appartenir à l'armée des Pyrénées-Occidentales pour passer à celle des Pyrénées-Orientales.

## III

Le nom d'adjudants-généraux (plus tard remplacé par celui d'adjudants-commandants) désignait à cette époque les officiers d'état-major. Ils avaient rang, suivant leur grade, de chef de brigade (colonel) ou de chef de bataillon. Les adjoints n'étaient que capitaines. Pégot semblait donc déchoir, mais en réalité le grade de lieutenant-colonel dans les bataillons de volontaires

1. Fréchou Pierre, né le 4 décembre 1764 à Izaourt (Hautes-Pyrénées), passé à la 40e puis à la 27e 1/2 brigade. Retraité comme capitaine en 1803.

2. Un procès-verbal du 15 avril 1793 nous apprend en effet que le capitaine Jourdanet fut élu ce jour-là, à Navarrens, commandant en second du bataillon, en remplacement du citoyen Ducuing, absent de son corps sans congé depuis environ six semaines. Qu'était donc devenu Pégot? Le dossier de ce Ducuing nous l'eût peut-être appris, mais il n'existe pas. D'autre part, il semble résulter d'une lettre de Pégot qu'il ne quitta le bataillon que par suite de la suppression de son emploi qui eut lieu seulement au mois d'octobre 1793.

3. Ou plutôt de 2me chef de bataillon, car à partir du 19 février 1793, les lieutenants-colonels avaient pris ce nom.

Digitized by Google

n'était que l'équivalent de celui de capitaine dans l'armée de ligne. D'ailleurs, par la suite, les adjoints furent considérés comme chefs de bataillons et tous les adjudants-généraux comme colonels.

L'adjudant-général Bartier, auprès duquel Guillaume Pégot était appelé à servir, était presque son compatriote et probablement déjà son ami. Né à Aspet, il faisait partie de la *Société montagnarde* de Saint-Gaudens, ou plutôt de Mont-Unité, suivant la nouvelle nomenclature révolutionnaire, Il avait des parents à Valentine, faubourg de cette ville, et ne pouvait manquer d'être en relations avec une famille aussi connue que la famille Pégot. Il avait quitté depuis peu le 3me bataillon de la Haute-Garonne où il était capitaine et, après le siège de Toulon auquel il venait d'assister, avait suivi à Perpignan l'état-major du général Dugommier[1].

Le 3me bataillon de la Haute-Garonne va nous entrainer à une nouvelle digression. Loin de nous en excuser, nous craindrions qu'on nous reprochât de l'éviter quand nous aurons dit que ce n'était rien moins que le *bataillon des Commingeois*. C'est à Saint-Gaudens qu'il avait pris naissance, dans le local des Jacobins où avait eu lieu le 12 février 1792, sous la présidence de Durand et de Goutelongue, commissaires du département, l'élection des officiers de son état-major. 395 volontaires étaient présents et leur choix, qui ne pouvait être meilleur, se porta pour l'emploi de 1er lieutenant-colonel sur le capitaine Joseph-Magdeleine Martin ainé, de Saint-Béat. Ils ne furent pas moins heureux dans le choix des autres officiers. Il nous suffira de citer, outre Bartier, le capitaine Jean Pégot, le lieutenant Esprit Anouilh, de Salies, ami de ce

1. Jean-Etienne, baron Bartier de St-Hilaire, né à Aspet (Haute-Garonne) le 7 mars 1766, était le fils d'un avocat. Etudiant en droit avant la Révolution, il fut élu capitaine au 3me bataillon de la Haute-Garonne, fit avec lui la campagne des Alpes et d'Italie, puis le siège de Toulon. Le lendemain de la prise de cette ville, il fut nommé par les représentants du peuple Saliceti, Barras et Fréron, adjudant-général chef de bataillon et attaché à l'état-major de Dugommier. Il prit part sous ses ordres, puis sous ceux de Pérignon et de Schérer à toute la campagne des Pyrénées-Orientales jusqu'à la paix avec l'Espagne. En l'an 8, Lannes qui commandait à Toulouse les 9me et 10me divisions militaires le prit comme chef d'état-major. En l'an 9, il commanda le département des Hautes-Pyrénées. Puis il suivit Lannes à Montebello, au camp de Boulogne, à Austerlitz. En 1806, il passa comme sous-chef d'état-major sous les ordres du prince Eugène en Italie. En 1811, il était chef d'état-major de la 3e division de cuirassiers au camp d'Utrecht. Il fut promu général de brigade le 10 juin 1812 sur le champ de bataille de la Moskowa et blessé grièvement au passage de la Bérézina.

Après avoir commandé une brigade à Mayence, il obtint en septembre 1813 le commandement de la Haute-Garonne. Il l'avait encore au moment de la bataille de Toulouse où il se distingua. Mis à la demi-solde à la 1re Restauration, il fut nommé aux Cent Jours commandant du département du Gers. Il avait été fait baron de St-Hilaire sur le champ de bataille de Wagram. Mal noté sous la 2me Restauration, il ne fut jamais remis en activité. Il est mort le 19 février 1835 à Huos où il s'était retiré dans une propriété de sa femme. Il a laissé 3 enfants : un fils avocat à Huos, et deux filles dont l'une épousa le baron Auguste de Rivière à Montréjeau, et l'autre M. Daroles de la même ville. Nous aurons plus d'une occasion de reparler de lui. *(Arch. adm. de la guerre).*

Digitized by Google

dernier et plus tard son colonel, tué à Saint-Domingue, le capitaine Compans (Jean-Dominique) qui, né également à Salies, devint chef d'état-major de Lannes, puis de Soult, général de division, pair de France, inspecteur général, etc. D'autres noms, inconnus de nous, ne le seront peut-être pas de tous nos lecteurs : Baup, capitaine, Castex, Rouerre, lieutenants, Gay, Barthe, Bès, sous-lieutenants. Un bataillon capable de se donner de tels chefs était digne d'être commandé par eux. Il le prouva dans la campagne des Alpes et d'Italie, au siège de Toulon, à l'armée des Pyrénées-Orientales. Nous ne pouvons le suivre, à notre grand regret, sur la frontière d'Italie ; disons seulement que c'est à lui et au commandant Martin que furent dus les éclatants succès d'Utelle et de Gillette, qui signalèrent au choix du comité de Salut public Dugommier leur général, quand on se décida à remplacer l'inepte Canclaux à la tête de l'armée qui assiégeait Toulon. Aussi Dugommier n'eût garde d'oublier ses braves Commingeois ; après les avoir emmenés à Toulon, il les *choisit* pour le suivre à Perpignan où Guillaume Pégot retrouva ainsi, non seulement son frère, mais des compatriotes et des amis.

Plusieurs, après Toulon, avaient reçu de l'avancement : Martin [1] était passé général de brigade ; Compans, ainsi que Bartier, était adjudant-général ; Anouilh était capitaine et Jean Pégot était devenu, dans le même bataillon, capitaine de la compagnie de canonniers nouvellement créée.

L'armée des Pyrénées-Orientales, au moment où Dugommier vient en prendre le commandement, était dans un état de dissolution presque complet. Seule des quatorze armées de la République elle n'avait connu que les humiliations de la défaite. Les Espagnols, après s'être emparés de Bellegarde, de Port-Vendres et de Collioure, l'avaient repoussée jusque sous les murs de Perpignan, dans le camp de l'Union, d'où elle n'osait plus sortir.

Treize généraux en chef étaient passés sur elle, dont un se suicida et trois furent guillotinés. En quelques semaines, Dugommier, grâce à l'excellent noyau de troupes amené par lui de l'armée d'Italie, sut refaire une armée disciplinée de tous ces hommes démoralisés. L'honneur d'une si prompte réorganisation doit revenir en partie, sans aucun doute, au concours que lui prêta son état-major soigneusement choisi.

Nous serions peu renseignés sur les opérations auxquelles

1. Martin (Joseph-Magdeleine) était né le 6 janvier 1753 à Saint-Béat. Il était certainement destiné au plus brillant avenir, si l'on en juge par la façon remarquable dont il exerça son commandement aux Alpes et aux Pyrénées. Malheureusement, sa mauvaise santé l'empêcha de rester au service actif. Après avoir été député aux Cinq-Cents de l'an 5 à l'an 8, il devint, sous l'Empire, préfet du département des Pyrénées-Orientales et prit sa retraite à Toulouse en 1811. (*Arch. adm. de la guerre*).

Digitized by Google

Guillaume Pégot assista pendant cette campagne, si nous ne savions qu'attaché à la personne de l'adjudant-général Bartier, il dut le suivre partout où les états de service de ce dernier nous apprennent qu'il se trouva, c'est-à-dire à la bataille du Boulou, aux sièges de Collioure et de Bellegarde, à la bataille de Saint-Laurent-de-la-Muga, à la prise de Figuères, au siège de Roses et aux combats sur la Fluvia. Sans vouloir, à propos d'un officier dont le rôle était encore modeste, raconter tout au long l histoire de cette campagne, on nous permettra de résumer les événements que nous venons de mentionner.

L'armée française comprenait 3 divisions. La 1re, ou de droite, sous Augereau, opérait dans le massif des Aspres et sur la rive gauche de la haute vallée du Tech. La 2me, ou du centre, était commandée par l'illustre toulousain Pérignon ayant sous ses ordres la brigade Martin où figurait le 3me bataillon de la Haute-Garonne, non encore transformé en 1/2 brigade. Dugommier attira d'abord par une feinte le général en chef espagnol la Union et le gros de ses forces sur sa propre droite, vers Céret, où Augereau sut les retenir. Au centre, les Espagnols occupaient les deux rives du Tech et le village du Boulou dominé par le village de Montesquiou, clef de la position. Mais ils avaient négligé d'occuper la montagne de Saint-Christophe qui du haut de la crête des Albères le surplombe et qu'ils jugeaient complétement inaccessible. Dugommier les détrompa. Dans la nuit du 10 au 11 floréal an 2 (29 et 30 avril 1794), Martin et ses agiles Commingeois escaladèrent la montagne par des chemins affreux et, à la pointe du jour, les défenseurs de Montesquiou, consternés, les virent au-dessus de leurs têtes. Le 12 floréal (1er mai), les Espagnols furent mis en déroute et peu s'en fallut que devancée par Pérignon au col de Pertus toute leur armée ne fût forcée de mettre bas les armes.

Après la bataille du Boulou, Guillaume Pégot dut se séparer de ses compatriotes. La division Pérignon alla faire le blocus de Bellegarde tandis que Dugommier qu'il suivit avec Bartier allait s'emparer d'un seul coup de Collioure et de Port-Vendres. Ces deux places sont commandées par le fort Saint-Elme qui leur est intermédiaire et il est lui-même dominé par le pic de las Daynes qui avait été laissé inoccupé par les Espagnols. Cette position, jugée inabordable, fut, comme celle de Saint-Christophe, escaladée en une nuit et de gros canons de siège y furent hissés avec une peine inouïe. Dugommier lui-même et son état-major s'installèrent sur ce roc inhospitalier où on ne trouva pour loger le général en chef qu'une misérable hutte de chevrier. Qu'on juge du confortable dont put jouir un simple adjoint aux adjudants-généraux! Le fort Saint-Elme fut pris et le 7 prairial les deux places capitulèrent.

Digitized by Google

Dugommier, après quelques semaines passées à Perpignan pour se remettre d'une blessure reçue à las Daynes, se fit suivre de la 3me division et alla rejoindre Pérignon toujours occupé au blocus de Bellegarde. Il établit son quartier général à la Jonquère, village espagnol situé à une lieue et demie environ plus au sud, sur la grande route qui mène à Figuères et à Barcelone. Pégot y retrouva ses amis, car le 3me bataillon de la Haute-Garonne y était aussi campé. Le siège de Bellegarde trainait parce qu'Augereau, au lieu de se rapprocher de Pérignon pour lui prêter la main, persistait à s'en tenir éloigné. Cet isolement faillit d'ailleurs coûter cher au commandant de la 1re division, car le général la Union vint l'attaquer dans la vallée de la Muga et ce n'est qu'après une lutte acharnée de 12 heures que, réduit par sa faute à ses seules forces, il parvint à repousser glorieusement les Espagnols. Malgré sa victoire, Augereau fut forcé de reculer et, pour se rapprocher de lui, Dugommier porta son quartier-général à Agulladas.

Enfin, le 17 septembre 1799, après 134 jours de siège, Bellegarde se rendit et le dernier point occupé par la coalition sur le territoire français fut évacué. Dugommier put alors envahir la Catalogne.

Mais les Espagnols qu'on n'avait pas poursuivis après la victoire du Boulou avaient profité des six mois de répit qu'on leur donnait pour couvrir, avec une profusion sans exemple, tout le pays compris entre les Pyrénées et la mer au nord de Figuères de redoutes, batteries et retranchements de toute sorte. Ces positions ne pouvant être tournées, il fallait les prendre. Le 7 brumaire (17 novembre), Augereau commença l'attaque, il reprit le plateau de la Madeleine, repoussa en désordre les troupes du général Curten et prit d'assaut la fonderie de la Muga défendue par 300 émigrés qui presque tous se firent tuer. Par contre, la division de gauche, commandée par le général Sauret, fut contrainte de reculer. La division du centre, ou division Pérignon, maintenue en réserve, occupait le massif et le pourtour de la Montagne noire (mont Roig ou montagne rouge des Espagnols) qui longe à l'est la grande route de Barcelone. C'est le long de cette route que la brigade Martin avait été placée. Dugommier, venu de Darnius où il avait passé la nuit dans une grotte, y arriva à 4 heures du matin : « A la « tête de son état-major, ayant à ses côtés le représentant Delbrel. « il contempla en silence l'immense ligne de feu qui se déroulait à « ses pieds... il s'aperçoit que le mouvement de la 3me division est « arrêté... il se lève brusquement, mais à peine a-t-il fait un pas « qu'il tombe mort. Un obus qui venait de ricocher sur la crête « lui avait fracassé l'épaule droite et la poitrine »[1]. Il n'eut le

1. Fervel, *Campagne des Français dans les Pyrénées-Orientales*

Digitized by Google

temps de prononcer aucun des mots historiques qu'on lui a prêtés. Sur l'ordre du représentant, Pérignon accourut et prit le commandement de l'armée. Il envoya des secours à la division de gauche et cette malheureuse journée se termina malgré tout à l'avantage des Français

Les restes du vertueux Dugommier, une des gloires les plus pures de la Révolution, furent transportés à Perpignan par ses deux fils qui étaient les collègues de Bartier et de Pégot à l'état-major général.

La bataille interrompue continua le surlendemain ; ce fut un éclatant triomphe pour les Français qu'elle amena sous les murs de Figuères. Dugommier fut vengé par la mort du général en chef ennemi la Union. L'action principale eut lieu sur le plateau de N.-D. de Roure, où les Espagnols avaient construit un fort imprenable. Il fut pris en un clin d'œil par les volontaires. La brigade Martin, sous les ordres de Beaufort qui avait remplacé Pérignon à la tête de la 2me division, fut chargée d'enlever la redoute du pont de Campmany sur la grande route et toutes celles qui avaient été construites entre ce point et le pont des Moulins sur la Muga.

Figuères, la plus belle et la plus forte place de toutes les Espagnes, privée de sa garnison et peuplée de fuyards, capitula honteusement huit jours après, sur une sommation de Pérignon. Au lieu de poursuivre l'ennemi débandé jusqu'à Girone et jusqu'à Barcelone, Pérignon voulut d'abord s'emparer de Roses, le port de Figuères sur la Méditerranée. Tout le monde croyait, il est vrai, qu'on n'aurait qu'à s'y présenter ; mais le prix qu'il fallut y mettre fut plus élevé qu'on ne pensait. Avant tout, on dut s'emparer du fort de la Trinité qui domine et défend la ville à l'est, du côté de la haute mer. C'est le fameux *Bouton de Roses*, comme les Français l'avaient poétiquement baptisé. Lui-même est surplombé au nord par le puig Rom où les Espagnols n'avaient mis personne croyant que ses escarpements le garantissaient contre toute escalade. Ils comptaient sans l'audace et l'agilité de nos bataillons méridionaux composés en grande partie de Pyrénéens. Ceux-ci, non seulement y montèrent, mais ils y traînèrent derrière eux 16 gros canons avec leurs munitions. « Le 10 décembre, à la « pointe du jour, en présence du général en chef, de l'état-major « réuni, des représentants du peuple en grand costume et de « l'armée tout entière déployée devant ses quartiers, les batteries « de la montagne saluèrent le Bouton, la ville et la mer par « une salve générale ».[1]

1. Fervel, *Campagne des Français dans les Pyrénées-Orientales.*

Digitized by Google

Un mois plus tard (8 janvier 1795), le Bouton écrasé sous les projectiles était évacué, mais après le Bouton de Roses, il fallut prendre Roses. Ce siège dura 70 jours et c'est le 3 février seulement que la ville, abandonnée par ses défenseurs put être occupée par nos troupes. Pérignon, dont le quartier général était à Figuères, mais qui se montrait souvent au milieu des troupes assiégeantes, donna partout l'exemple de la plus héroïque impassibilité sous les projectiles et fit courir à son état-major, comme à lui-même, les plus grands dangers.

La 3me division seule avait pris part aux opérations, mais la brigade Martin, de la 2e division, lui avait été momentanément rattachée et occupait la plaine au nord de la ville et de la citadelle. Nos Commingeois eurent part ainsi à la gloire de ce siège mémorable.

Après la prise de Roses, le général Martin quitta son commandement et fut envoyé en Cerdagne où il fut moins heureux. Bartier, nommé récemment adjudant-général chef de brigade, lui succéda provisoirement et ce provisoire dura jusqu'à la paix.

L'armée des Pyrénées-Orientales avait atteint son apogée. Elle fut, à partir de ce moment condamnée à la défensive par le comité de Salut public qui réserva l'honneur de l'offensive à l'armée des Pyrénées-Occidentales. Elle passa cinq mois à disputer à l'armée espagnole le passage d'un petit fleuve, la Fluvia, qui barre le chemin de Figuères à Girone. En mars, Pérignon disgracié fut remplacé par Schérer. La dernière affaire importante fut le combat de la Fluvia resté indécis. Bartier y eut un cheval tué sous lui et fut blessé à la main.

La désertion, les passions politiques, une terrible épidémie née dans les marais de l'Ampurdan, l'incapacité de Schérer firent revoir à cette armée les mauvais jours de 1793. On ne sait ce qui lui serait arrivé si à l'autre bout des Pyrénées nos succès ininterrompus n'avaient réduit l'Espagne à la nécessité de faire la paix. Elle fut signée à Bâle le 12 thermidor an 4 (30 juillet 1795). Peu après (1er vendémiaire), l'armée des Pyrénées-Orientales fut dissoute. Le 3me bataillon de la Haute-Garonne, embrigadé dans la 122me 1/2 brigade, devenue plus tard la 57me, s'en alla cueillir en Italie de nouveaux lauriers. Jean Pégot l'y suivit. Quant à Guillaume, il partagea le sort de Bartier auquel il était attaché. Or, celui-ci se trouva enveloppé (sans motif, dit-il), dans la suppression qui atteignit la plupart des officiers généraux républicains (la réaction thermidorienne durait encore). Il rentra dans le sein de sa famille, en exécution de l'article 3 de l'arrêté du comité de Salut public du 11 prairial et il y attendit les ordres du gouvernement. Guillaume Pégot fut obligé d'en faire autant.

Digitized by Google

A défaut de récompenses, rares dans cette armée vers la fin peu en faveur, il avait gagné des amitiés qui plus tard lui furent utiles : celles de Barbot, de Compans, de Lannes surtout en qui il trouva toujours un protecteur. C'est là aussi que dut avoir lieu sa première rencontre avec Clauzel ; ce ne fut pas la dernière.

Quant à sa conduite pendant la campagne, nous la connaissons par celui qui avait pu le mieux la juger. Bartier écrivait le 20 brumaire an 8 : « Le chef de bataillon Guillaume Pégot, qui a rempli « auprès de moi les fonctions d'adjoint depuis le 1er nivôse an 2 « jusqu'à la paix avec l'Espagne, a déployé pendant les deux « dernières campagnes de l'armée des Pyrénées-Orientales les « talents, l'activité et la bravoure qui distinguent un bon officier « d'état-major » [1].

## IV

Après deux ans d'une vie aussi active, le séjour paisible au foyer paternel ne pouvait convenir longtemps au jeune chef de bataillon Pégot. Bientôt, le bruit des victoires de l'armée d'Italie dut l'empêcher de dormir. Puisque l'armée de terre refusait ses services, il se refit marin, et même marin d'eau douce, plutôt que de rester sans se battre.

L'année suivante, sans savoir depuis quand il y était venu, nous le retrouvons à Peschiera, à la pointe méridionale du lac de Garde, faisant partie de l'équipage de la flotille commandée par le capitaine de frégate Allemand l'aîné, un marin très-sévère qui devint plus tard vice-amiral. Le 13 fructidor an 2, nous le voyons se rendre pour affaires de service, en compagnie d'un nommé George Rossi, auprès du général Bonaparte dont le quartier général était à Brescia. Lors de son retour à Peschiera,, le 6 septembre, la flotille était partie. Le général Guillaume qui commandait la place lui donne l'ordre de la rejoindre sans délai, en qualité d'enseigne chargé des fonctions d'instructeur ; il devait la trouver à hauteur de Riva ou de Torbolle, à l'extrémité nord du lac.

La flotille du lac de Garde, créée au mois de juin 1796, se composait en tout de trois demi-galères armées de pièces de 12 et de trois grosses barques dont une seulement était armée. Elle avait mis en fuite, dès le commencement de juillet, l'escadre autrichienne qui « ne se hasardait plus à tenir la mer »[2]. Vers la fin du même mois, elle reçut l'ordre de se mettre en croisière à l'île de Malcesine, d'attaquer la flotte ennemie et de lui donner la chasse ; elle

1. *Arch. admin. de la guerre.*

2. *Correspondance de Napoléon* (tome Ier, Lettre au général Despinoy, messidor an 4).

Digitized by Google

devait empêcher toute communication et arrêter tous les bâtiments qui tenteraient de traverser le lac. Elle devait enfin empêcher l'ennemi de recevoir aucune subsistance [1].

Le rôle de cette flotille eut une certaine importance dont on se rendra compte si on se souvient de ce qui se passait à ce moment-là dans l'armée d'Italie. Pendant que Bonaparte était occupé au siège de Mantoue, une armée autrichienne de 60.000 hommes descendait du Tyrol, sous les ordres de Wurmser. Arrivée à la pointe septentrionale du lac de Garde, heureusement elle se divisa. Quasdanovich avec 40.000 hommes descendit sa rive droite et marcha sur Brescia; Wurmser suivit la vallée de l'Adige qui est parallèle à sa rive gauche. On sait que Bonaparte, quittant brusquement le siège de Mantoue, profita de cette faute de l'ennemi pour accabler d'abord Quasdanovich à Salo et à Lonato, puis Wurmser à Castiglione (du 1er au 5 août 1796). La flotille servit justement à isoler l'une de l'autre les deux armées autrichiennes qui auraient pu communiquer à travers le lac et les empêcha, soit de s'y ravitailler, soit d'y faire passer leurs convois.

M. DESJARDINS

*(A suivre.)*

1. *Idem.* — Lettre au citoyen Allemand, Vérone 6 thermidor an 4.

Digitized by Google

# NÉCROLOGIE

M. l'abbé Bagnéris, dont nos lecteurs avaient remarqué, en ces dernières années, la dévouée collaboration à la *Revue de Comminges*, est décédé, le 22 septembre 1907, dans sa cure de Saint-Clar, au diocèse de Toulouse

Né à Sajas le 10 octobre 1850, Jean-Marie-Victor Bagnéris fut ordonné prêtre le 10 juin 1876. Après un vicariat d'un an à Cazères-sur-Garonne (juin 1876 - mai 1877), il occupa successivement les cures de Saint-Martin des Pierres (1877-78), de Savères, où il remplaça son oncle (1878-94), de Frouzins (1894-1902), et de Saint-Clar. C'est dans cette dernière paroisse qu'il employa les loisirs de son ministère à rédiger les simples notes et les notices développées dont la *Revue de Comminges* a eu la primeur. Son travail intitulé *Saint-Germier à Frouzins* lui valut, en 1902, une récompense au concours annuel de la Société archéologique du Midi, et bientôt après il était uni à cette studieuse compagnie par le titre de membre correspondant. Ses confrères attribuèrent aussi une médaille à sa biographie de François Le Mercier, curé de Caussidières et de Seysses-Tolosanes, puis évêque constitutionnel de l'Ariège.

Tout le premier, M. Bagnéris regrettait de s'être mis sur le tard aux études d'histoire locale. Elles l'avaient d'ailleurs séduit d'emblée, elles absorbaient tous ses moments libres, et ceux qui approchaient l'excellent curé savent avec quelle exubérance communicative il faisait partager à ses amis la joie de ses trouvailles. J'avais suivi, en août dernier, la retraite ecclésiastique à l'Institut catholique de Toulouse, aux côtés de notre bon confrère. Il nous parut à tous plein de santé, j'ajoute et plein de projets d'études. Le premier coup que la maladie lui ait porté a été décisif. C'était le 13 septembre, pendant qu'il célébrait la messe ; la mort arriva sept jours après. Il nous laisse le souvenir du meilleur des amis et sa mort, aussi soudaine que prématurée, nous inspire les plus vifs regrets.

***

M. l'abbé Bagnéris a écrit les études suivantes :

1. — *Saint-Germier à Frouzins*, traditions et légendes, 38 pp. in-8° — (1903).

2. — *Mésaventure de quelques marchands de Saint-Gaudens à Seysses-Tolosanes*, 1630. — (1904).

Digitized by Google

3. — *Affaires de Montauban et Communautés de la châtellenie de Muret à Frouzins*, 1629. — (1905).

4. — *Simon de Boussac, official du diocèse de Rieux*, 20 pp. in-8°. — (1906).

5. — *Le culte eucharistique et la paroisse Saint-Germier de Frouzins avec les Statuts de la Confrérie du T.-S. Sacrement et Tableau des curés de la paroisse*, 34 pp. in-8° — (Imp. Saint-Cyprien, 1906).

6. — *Une abjuration de l'hérésie à Rieumes au° XVI s.* — (Inédit).

7. — *La peste de 1628 à Muret.* — (Inédit).

8. — *François le Mercier du Chalonge, évêque constitutionnel de l'Ariège.* — (Inédit).

J. LESTRADE.

---

# ERRATA

Dans la précédente livraison du 3e trimestre 1907, à la 3e ligne (page 65) de l'article sur le FOUSSERET, *au lieu* de : Un hygiéniste des premières années du « XVIIIe siècle », *lisez* : « du XIXe siècle ».

---

Page 115 (BIBLIOGRAPHIE) lisez : « Quoi qu'il en fut de ces appréhensions, justifiées plus tard, le pape céda. — A la vérité, Choiseul, selon l'usage de ce temps... »

Page 117, note 1, lisez : « Authoris.. »

Pages 117-118, note, lisez : « *et à la fin* il fut obligé de céder. »

*Ibidem*, lisez : « *s'entretinrent* » et non *s'entretient*.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

## Les Félibres à Mauvezin (un Mécène moderne)

Sur les contreforts du plateau de Lannemezan, aux confins du vieux Nébouzan, en face de ce pic du Midi qu'il paraît défier, s'élève le vieux château-Fort qui abrita pendant des siècles les comtes de Foix et d'Armagnac pour échoir finalement à Jeanne d'Albret, la mère du roi gascon, *lou nosté Henric*.

Il fut, au moyen-âge, comme le point de mire autour duquel se livrèrent les plus sanglants et les plus chevaleresques aussi : Anglais et Français, Armagnacs et Bourguignons, catholiques et huguenots, se disputèrent tour à tour sa possession :

Je suis le vieil Castel qu'on nomme Malvezin
Du haut de mon haut roc à tous je fais la nicque,
Estant à qui m'entoure un fort malvais vesin ;
A moi qui se frotte, se pique !

Mais si l'antique manoir connut les hauts faits d'armes des barons et les sanglantes tragédies domestiques, il fut aussi le siège des cours d'amour et des passes poétiques par où les troubadours égayaient les loisirs des seigneurs et de leurs hôtes ; si Gaston Phœbus avait pour devise l'orgueilleux cri de : *Toquey si gaousos* ! lui-même ou un de ses successeurs n'avait-il pas fait graver sur l'écusson du manoir la poétique inscription : *J'ay belle dame* ? Touchant assemblage d'insolence guerrière et de chevaleresque amour !

Longtemps abandonné, le château, malgré l'épaisseur de ses murs était fatalement voué à la ruine prochaine. Se souvenant de son antique splendeur, un compatriote, un gascon, entreprit de le restaurer : M. Bibal, maire de Masseube et conseiller général du Gers, a consacré deux années à remettre en état le vieux castel féodal :

Mauvezin sommeillait sous la morne poussière
Des siècles écroulés. Durant ce long sommeil
Seul le lézard, chassant rayons du soleil
Donnait un peu de vie à ses vieux murs de pierre ;

Leurs pans avaient sombré sous l'armoise et le lierre ;
La tour restait !... Jadis sentinelle en éveil,
Elle avait de Phébus sous l'horizon vermeil
Vu flotter fièrement la gasconne bannière.

Digitized by Google

**Mais l'écusson comtal n'était point effacé,**
**Aussi tout en songeant tristement au passé,**
**A la gloire d'antan de longs oublis suivie,**

**Elle espérait qu'un jour mettant fin à ses maux,**
**Un enchanteur viendrait relever ses créneaux...**
**Et l'enchanteur est là : Bibal lui rend la vie !**

Et pour que le manoir ressuscité ne fut plus exposé à la mort et aux ruines, le Mécène Gascon en faisait, le 30 août 1907, remise à l'*Escole Gastou Fébus*, cette pépinière de hommes éminents qui ont pris pour tâche de faire revivre notre vieille langue d'oc « ***noste langue maytane*** ».

Avec eux le manoir pourra devenir à la fois un musée gallo-romain et féodal conservant les antiquités béarnaises et gasconnes ; une sorte d'observatoire d'où les yeux des touristes et des rêveurs pourront admirer librement le panorama d'*aquétos mountagnos qué tant kaoutos soun ;* un lieu de rendez-vous digne où les Sociétés savantes de la Gascogne tiendront annuellement leurs assises.

C'est la remise de ce cadeau princier que l'Escole Gastou-Fébus fêta ce jour-là en une cour d'amour, où après un dîner, rustiquement gascon, nous eûmes le plaisir d'entendre à côté de M. Bibal, seigneur des lieux : MM. Adrien Planté, président de l'*Escole ;* le vénéré vieillard, Charles du Pouey ; Simin Palay en des strophes d'un lyrisme de cadet, Bernard Sarrieu, de l'Ecole des Pyrénées, le docteur Lacoarret, d'autres et d'autres encore. Pour donner comme un entrain suprême à la Cour d'amour, du groupe des femmes en costumes provençaux et arlésiens s'était levée la gracieuse petite-fille du Mécène, Mlle Lalane, qui, en un sonnet délicat, adressa un appel des plus alléchants aux troubadours de l'*Escole*.

Ajoutez que le concert poétique fut heureusement complété par les mâles voix des *Troubadours Montagnards* de la *Chorale de Bordes* et les agréables accords de l'*Estudiantina Tarbaise* appelés à rehausser l'éclat de ces poétiques tournois.

A quatre heures, tout était fini : invités et troubadours se donnaient l'accolade, non sans avoir remercié l'hôte aimable de ces lieux et le vénéré curé de Mauvezin qui fut le grand organisateur de cette fête de l'art, de la résurrection et du patriotisme.

J. DAURE.

Digitized by Google

# UN CURIEUX GROUPE

# D'EVÊQUES COMMINGEOIS

## NOTICES ET DOCUMENTS

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

*(Suite*

### II. — Arrêts du Parlement de Toulouse relatifs a Gaillard de l'Hôpital

#### 1. — *Arrêt du 3 février 1503*

« La cour, veu la requeste à elle baillée par messire Gaillard de l'Hospital, éleu et confermé en évesque de l'église cathédrale de Saint-Bertrand de Comenge, par laquelle disoit que après l'arrest donné par icelle, de son consentement et du procureur général du roy en icelle, par lequel a esté dict que les places et temporel dud. évesché seroient mis à la main du roy et soubz icelle régis et gouvernés par les éleuz et nommés par lesd. parties, et éxécution d'iceluy jà commencée par Me Arnaud de Saint-Félix, conseiller dud. sr en lad. cour, à la requeste dud. procureur général du roy, le sénéchal d'Agenois avoit mis, sur les champs, grand nombre de gens d'armes pour mettre à exécution certaine main armée obtenue à la poursuite de messire Amanieu d'Albret, cardinal de Rome, qu'estoit, si seroit, à la grand foule du peuple et destruction des subjects du roy, requérant que, à ses despens, led. procureur général du roy en lad. cour, feust constrainct aller devers led. sénéchal pour faire cesser toute voie de fait, escandalle et inconvénient, et garder que lad. esglise de Saint-Bertrand ne soit pillée, ny les subjects dud. sr vèxés, ne molestés, a faict venir led. procureur général du roy, et maistre Pierre Martin, procureur dud. cardinal, et après remonstrance des choses dessus dites, a enjoinct aud. procureur général du roy, d'aller avecques led. de Sainct Félix, aud. évesché de Comenge, afin de donner ordre que l'arrest de la court donné en ceste matière, sorte son plein et entier effect, et que toute voie de faict, force et violence cessent, et feust faict inhibition et défense aud. cardinal, en la personne dud. Martin, son

1. Voy. le détail du fait aux *Pièces justificatives.*



Digitized by Google

procureur, à la peine de 1000 mares d'or et perdicion de cause, et autre peine que iceluy cardinal pourroit encourir envers le roy et justice, qu'il n'ait à procéder, ni faire procéder par main armée, ni main forte, et moins user de congrégacion illicite, rien faire, actempter, ne innover contre, ne au préjudice de l'arrest donné par la cour en ceste partie.

Veues les informations faictes à la requeste de Sçavaric, dessus escuier, sr de Taurinhan, la cour a ordonné et ordonne que Bertrand et Jehan de Montagut, frères, le sr de Coret, ung appellé *le Huérauton*, et le palafrenier du sr de Solan, seront prins au corps, quelque part que trouvez pourront estre, hors lieu saint, ensemble leurs biens, et amenez prisonniers en la conciergerie pour illec ester à droict et obéir à justice, et où le cas que prins ne pourront estre, seront adjornez *ad fines banni*, et Anthoine Rogier de Comenge, escuier, sr de Solan, adjorné à comparoir en personne pour respondre au procureur général du roy á telles fins et conclusions qu'il vouldra prendre et élire à l'encontre d'eulx touchant les excès dont esd. informations est faicte mencion, et aud. Savaric dessus, à fin civile tant seulement.»

(Archives du Parlement de Toulouse. — B. XII, fol.40.)

## 2. — *Arrêt du 21 juin 1503*

« Après ce que Martin, procureur du cardinal d'Albret et maistre Gailhard de L'Hôpital, éleu et confermé en évesque de Comenge, avecques son procureur, maistre Mathieu de Langlade, en eust l'appoinctement de la court, par elle hier donné, par lequel avoit été dit que led. Martin, comme procureur d'iceluy cardinal, viendroit advouher, ou desadvouher certaines Lettres portans renvoy de la cause pendant en lad. court pour raison du possessoire d'iceluy évesché de Comenge, entre led. L'Hospital d'une part, et iceluy cardinal, d'autre, au parlement de Paris, et interdiction de la cognoissance d'icelle à lad. court, ont esté entrés en la grand'Chambre, la court a demandé aud. Martin s'il estoit prest de advouher ou desadvouher iceluy renvoy, qui a respondu qu'il l'avoit dict hier, et disoit encores comment on avoit prohibé à Peylerii, advocat dud. cardinal, et à il qui parle, de non se mesler de la matière de l'évesché de Comenge, et que le roy nostre sire avoit décerné quelques Lettres, disant ne sçavoir autre chose.

Interrogé s'il veut advouher ou desadvouher lesd. Lettres de renvoy et interdiction de cause, dit qu'il ne sçait le couraige dud. cardinal, sa partie, et qu'il, ne homme de son conseil, n'avoit conseillé empêcher icelles Lettres. — De Langlade, procureur dud. de L'Hospital, dit que la matière de l'évesché de Comenge est en droit et requiert que la cour la juge.. »

Après audition de l'avis des autres membres du parlement, on continue l'interrogatoire de Martin, et la cour ordonne ensuite que le procureur du cardinal d'Albret « sera mis à la conciergerie, ce que a esté faict ».

(Archives du Parlement de Toulouse. — B. XII, f. 41.)

Digitized by Google

### 3. — *Arrêt du 2 août 1503.*

« .... Aujourd'hui, ung nommé Pierre Araby, soy disant huissier d'armes, témérairement est entré en la cour, ainsi que le premier président et aucuns conseillers du roy en icelle venoient d'ouyr la première messe que chascun jour, de matin, se célèbre en la chapelle du Palays, et estoient entrés au parquet de la grand'chambre pour tenir conseil, a présenté Lettres portans, entre autres choses, évocation et interdiction de la cause de l'évesché de Comenge, et certaines autres impétrées par le cardinal d'Albret, et les a laissées par grande présomption sur le tablier du greffier de lad. cour, et que Domengon Dubien, huissier en icelle, a souffert et permis que led. Araby entrast en lad. cour jaçoit que ne luy feust permis sans licence et congié d'icelle.

Ordonne la cour que led. Araby et Dubien seront mis en la conciergerie, ce qui a esté faict, et tantost après, la matière mise en délibération, et ordonné que led. Dubien demourera en lad. conciergerie, et iceluy Araby sera mis soubz l'arrest en la maison de Pierre Taneau, garde du palays, où sera oy et examiné par maistre Arnaud de Saint Félix et Aymé de Laubrespin, conseiller du roy, etc.... »

(Archives du Parlement. — B. XI[illegible]. f. 17[illegible].)

### 4. — *Arrêt du 11 juillet 1504.*

La cour apprend qu'en Comminges il y a des gentilshommes qui se sont eslevez en armes les uns contre les autres au sujet de l'évêché en litige. Ils se sont « contrebatus, et y avoit eu de l'escandale bien grand; pour et afin de, en ce, donner ordre et provision, et faire cesser toute voie de fait, a fait venir les advocat et procureur général du roy en lad. court, Jehan de Pins, escuyer, s^r de Montbrun, lieutenant lay, maistre George d'Olmières, docteur, lieutenant clerc du séneschal de Tholose, et aussy maistre Olivier Capdelaine, advocat, et Bernard Bertrand, procureur dud. s^r en la séneschaussée de Tholose, et, faicte remonstrance de ce que dessus, leur a dict, assavoir est, ausd. avocat et procureur général du roy, desd. excès n'auroient adverty lad. court; et auxd. de Pins, d'Olmières, Capdelaine et Bertrand, pourquoy n'avoient faict cesser ceste voye de faict.

A quoy led. procureur général du roy a dit qu'il ne pouvoit de ce advertir la court pour ce qu'il n'en sçavoit rien. Et lesd. de Pins et d'Olmières ont respondu qu'ils en avoient bien parlé à l'auditoire dud. séneschal, et advisé d'y envoyer, et led. de Pins y fust allé; mais le receveur ordinaire de Tholose ne voloyt pas fournir ung denier, et ils ne pouvoient travailler à leurs despens.

Et ce dit, la cour les a fait retirer, et eue sur ce délibération, a ordonné et ordonne que led. procureur général du roy, de Pins et l'un des procureurs dud. s^r en la séneschaussée iront aud. pays de Comenge avecques

commission que lad. court leur délivrera, portant puissance de faire commandement de par le roy et icelle court aux s^grs de Monthispan, de Malléon, Péguilhan, de Larboust qu'on dit tenir les champs à cause du différérend dessusdit, et autres gentilshommes et personnes quelconques, sur peine de 1000 marcs d'argent, prinse aussi et confiscation de corps et de biens, d'eulx retirer chascun en sa maison, et désister de toute voye de fait, congrégation illicite et port d'armes.» — Le receveur ordinaire avancera 25 ou 50 liv., pour cette expédition qui sera payée avec les revenus de l'évêché de Comminges.

(Archives du Parlement. — B. XII, f. 396.)

### 5. — *Arrêt du 10 mai 1510*

Jean de Bouffartigues, dit Saroussan, et Vésian de la Rieu, prisonniers en la conciergerie, appelant d'une sentence du sénéchal de Toulouse, sont condamnés par la cour de parlement « à venir en chemises, piedz nudz et teste descouverte, portant chascun au poing une torche du poids de 2 livres allumée, à la place du lieu d'Alan, et illec à genoulz, en la présence de messire Gaillard de L'Hospital, évesque de Comenge, ou de son procureur, et confesser par leur bouche que follement, témérairement, indiscrètement, à tort et sans cause, ilz ont assaly et injurié led. evesque, dont ilz s'en repentent et en demandent pardon à Dieu, au roy, à justice et aud. évesque; et après, de les faire coure par les rues et quarrefours dud. lieu d'Alan, et estre fustigez par l'éxécuteur de la haulte justice jusques à effusion du sang inclusivement; et en oultre a condamné et condamne led. de Bouffartigues à avoir une oreille coupée, et les a très tous bannis et bannist de ce royaume, la moitié de leurs biens confisqués au l. évesque de Comenge, comme seigneur temporel du lieu d'Alan, et l'autre moytié, pour certaines causes à ce la mouvans, a réservé et réserve, lad. cour, aux femmes et enfans desd. prisonniers appelans, auxquelz la cour a fait et fait inhibition et défense, sur peine de la hart, de ne se trouver jamais au royaume[1].... »

(Arch. du Parlement. — B. XIV, fol 490.)

## III. — 1605-1610

### Fondation d'un « Magister scholarum » a St-Bertrand, par Guillaume Boucou

Sous l'épiscopat de Gaillard de l'Hôpital, le 12 mai 1605, Guillaume Boucou, prêtre, du lieu d'Isaourt, archiprêtre de Fronsac, donna au

1. Voy. au sujet de Gaillard de l'Hôpital : Baron de Lassus. *Statuts et Coutumes de Montréjeau-le-Rivière*, dans la *Revue de Comminges*, 1896, p. 258. Il s'agit de l'approbation de la confrérie des Cinq-Plaies créée dans l'église de Montréjeau. (Ordonnance épiscopale datée du château d'Alan, 30 juillet 1512.) — Cfr., Baron de Lassus : *Le Couvent des Augustins de Montréjeau*, — 1891.

Digitized by Google

Chapitre de Comminges, représenté par Bertrand de Gemito, chanoine, archidiacre d'Aure, 12,000 liv. destinées à « restablir et réériger la chanoinie préceptoriale qui estoit fondée anciennement aud. chapitre, appelée *Magister scholarum,* comme il est porté par la fondation et vieux cadastre d'icelluy, lequel eust le soing, supériorité et surintendance dud. collège. » Parmi les témoins de l'acte de donation, figurent Pierre Tron, recteur d'Isaourt, et Michel Bouéry, recteur de Mazères.

***

« Comme ainsi soit que par cy-devant les MM. chanoines du vénérable chapitre de Commenge ayant faict délibération et résolution de restablir et ériger ung collège en la présente cité pour la doctrine et érudition de la jeunesse, et qu'à cause des incommodités et surcharges qu'ils ont esté constrainctz supporter pour le payement tant des aliénations du temporel, que autres impositions faictes d'aucthorité du Sainct Père et du Roy, ilz ayent engagé et vendu une bonne partie de leurs rentes et revenus, et qu'à ceste occasion leur bonne intention fut suspendue, ce que étant venu à la notice de m^e^ Guillaume Boucou, prêtre, et archiprêtre de Fronsac, esmeu de zèle auroict libéralement offert et faicte donation, ausd. s^rs^ du chapitre, de la somme de 12.000 liv. pour estre employé au rachapt desd. rentes engagées afin de plus commodément faire réussir les effectz de lad. résolution et restablissement dud. collège, à l'effect duquel et pouvoir commodément recevoir et loger les régents et mestres d'escole pour faire les fonctions à ce nécessaires dans lad. cité, lesd. s^rs^ du chapitre, après avoir meurement considéré et advisé le lieu plus commode, auroient trouvé que ce seroit la maison de m^re^ m^e^ François de Binos d'Arros, chanoine et archidiacre d'Aran... »

L'immeuble, à trois étages avec basse-cour, fut acheté au prix de 700 livres. L'acte de vente fut passé, le 23 janvier 1610, chez Raymond-Jean d'Estivayre, chanoine et grand'ouvrier. Les délégués du chapitre furent Jean Dufaur, précenteur, et Gratian Abbadie et Jean Salis, chanoines.

(Archives de la Haute-Garonne, Fonds du chapitre de Saint-Bertrand, L. 23.)

Digitized by Google

## V

# JEAN DE MAULÉON

(1523-1551)

Jean de Mauléon succéda à Gaillard de L'Hôpital sur le siége de Comminges. Il est avec Bertrand de Got l'évêque commingeois le plus illustre par ses bienfaits. Ses titres à un souvenir précis et durable parmi nous sont nombreux, il n'est pas possible de faire un pas dans l'église de Saint-Bertrand sans prononcer le nom de ce généreux prélat et louer sa munificence. Cependant sa biographie est à reconstituer presque entièrement. Les événements de sa vie sont couverts d'obscurité, aucun document n'éclaire encore la monographie archéologique des œuvres d'art dont il a doté sa cathédrale. Ce double sujet reste donc à traiter, il pourra l'être avec autant de minutie que d'abondance le jour où l'on rendra accessible aux chercheurs la série *entière* des registres notariés de Toulouse et des minutes inexplorées des anciens tabellions commingeois. De ces documents, il est permis de l'espérer, jaillira sur les richesses de la Renaissance en Comminges le flot de lumière qui éclaire aujourd'hui le passé archéologique de Toulouse et détermine avec rigueur les phases successives de ses monuments.

***

Peu de jours après la mort de Gaillard de L'Hôpital, (nov. 1514,) le chapitre de Comminges lui donna pour successeur Jean de Mauléon, natif de la paroisse de ce nom, en Soule. L'élu était fils de Pierre-Jean de Mauléon et de Marguerité d'Andouins, religieux cordelier du couvent de Valcabrère[1] et abbé de Bonnefont. Par cette

1. Il est cité en cette qualité dans les *Mémoires* de Philippe de Commines, liv. VIII, chap. XVI. On le voit dans une négociation de mariage, délégué par Isabelle reine de

Digitized by Google

élection le chapitre méconnaissait le droit qu'un concordat récent 1510 conférait désormais aux rois de France touchant la nomination aux évêchés vacants. Fort de la nouvelle prérogative de la couronne, François 1er avait, de son côté, désigné Louis Dourelle, conseiller au parlement de Paris, pour le siège de Comminges. Le parlement de Toulouse prit fait et cause pour l'élu des chanoines, tandis que l'archevêque d'Auch, métropolitain, sembla tenir cette élection pour non avenue et ne voulut point commettre à son official le soin d'approuver ou d'improuver la décision capitulaire. La suprême cour de justice de Toulouse essaya de l'y contraindre. A la date du 12 décembre 1514, elle prononça un arrêt blâmant le métropolitain d'avoir interdit à me Aymeri Manhan, son vicaire général « la cognoissance de la confirmation ou infirmation de l'élection faite de la personne dud. de Mauléon éleu en évesque de Saint-Bertrand de Comenge... » Il était ordonné à l'archevêque de créer, dans la huitaine, un commissaire de la cause « assys dans la province d'Auch. » Durant la vacance du siège, le chapitre restait chargé de l'administration des revenus de la mense épiscopale, une partie étant réservée pour réparer la cathédrale Des délégués royaux devaient gouverner provisoirement les places fortes situées dans la temporalité de l'évêché [1]. Le litige élevé entre les deux compétiteurs, Jean de Mauléon et Louis Dourelle, se dénoua [2] en 1523 par le désistement de ce dernier au prix d'une compensation onéreuse. Le pape Adrien VI approuva l'accord, et la

Castille : « ... Et en fit l'ouverture un cordelier appelé frère Jean de Mauléon, de par la royne de Castille. » Et quelques lignes après : « Car ce frère Jean de Mauléon, cordelier, dont a esté parlé, mena le traicté de faire rendre Roussillon. »

1. — Archives du Parlement de Toulouse, B. XVI, fol. 22. — Il est spécifié dans cet arrêt que l'entrée de la ville de Saint-Bertrand avait été déniée à Jean de Pins, seigneur de Montbrun, délégué du parlement. La cour improuvait ce déni et ajournait les consuls Arnaud Latour (de Turre,) Bertrand Castet, Antoine Casalz, Antoine Colin, et autres officiers publics, pour venir justifier leur conduite.

2. Jean de Mauléon avait dû promettre à Louis Dourelle une indemnité de 6000 liv., un bénéfice de 500 liv. de revenu, une pension viagère de 2500 liv., garantie sur les fruits de la mense épiscopale, enfin le droit de conférer le tiers des bénéfices diocésains à la nomination de l'évêque.

Digitized by Google

même année, adressa les bulles à l'élu du chapitre que le roi avait d'ailleurs agréé.

Le sacre de Jean de Mauléon eut lieu entre le mois de juillet 1523 et le 25 octobre 1524. Ce jour-là, en effet, le nouvel évêque jura de maintenir les coutumes, statuts et privilèges anciennement concédés aux habitants de Comminges. Pierre Bridaut, Antoine Casaux et Fortanier Faur, consuls, reçurent ce serment qui eut pour témoins Pierre de Salefranque, archidiacre de Bourjac, Dominique de Capdeville, archidiacre d'Aran, Bertrand de Palatio, chanoine, Raymond-Roger de Mauléon et plusieurs autres seigneurs.

Un des principaux actes de l'administration de Jean de Mauléon fut la réorganisation et le rétablissement de la confrérie érigée dans la cathédrale en l'honneur de saint Bertrand. Le pieux prélat s'enrôla dans l'association à titre de premier confrère. L'ordonnance publiée à cette occasion est datée du premier mai 1531. — Le 4 août 1533, on voit l'évêque de Comminges figurer parmi les hauts personnages qui assistèrent au lit de justice tenu par François Ier au parlement de Toulouse[1]. Il est curieux de voir, 25 jours après, cette suprême cour, à la requête de Blaise de Labatut, docteur ès droits, archidiacre mage de Comminges, ordonner contrairement à une entreprise de Jean de Mauléon, « que le tableau mis par led. archidiacre au chœur de lad. église cathédrale de Saint-Bertrand, contenant l'ordre et manière de faire le divin service, sonner les cloches et garder les autres cérémonies en icelle église, » serait remis en son lieu et place. Jean de Mauléon qui avait fait ôter ce tableau fut condamné à payer les frais de la procédure[2].

On estimera que le chapitre de Comminges choisissait mal son temps quand il poursuivait judiciairement son évêque juste au moment où le prélat faisait exécuter les

1. Voy., *Annales de la ville de Toulouse*, t. II, p. 86, et *Histoire générale de Languedoc*. t. XI, p. 240.

2. Arch. du Parlement, B. XXVI, fol. 308.

Digitized by Google

stalles destinées à la cathédrale. L'inscription qui règne sur la porte extérieure du jubé nous apprend que les sièges capitulaires furent inaugurés lors des fêtes de Noël en l'an 1535 [1]. Il est probable que le remaniement du chœur et le remplacement successif des anciennes stalles avaient occasionné la suppression momentanée du tableau des cérémonies, objet de la sollicitude de nos parlementaires. En attendant, Jean de Mauléon dotait son église de « ces magnificences artistiques » qui font de la cathédrale pyrénéenne un véritable écrin : stalles, rétable, clôture, orgue, jubé, verrières, tapisseries [2], arrivèrent coup sur coup, et il n'est pas démontré que ce soient là les seuls monuments que l'église de Comminges ait dûs aux somptueuses largesses de cet ami des arts. Quelles mains ciselèrent ces boiseries qu'accompagnait d'ordinaire le mobilier accessoire du chœur tel que siéges portatifs, agenouilloirs, chandeliers, pupitres ? De quel atelier sortit la collection des tapisseries dont deux épaves, l'*Adoration des Mages* et la *Présentation au Temple* nous font regretter la disparition ? Qui anima ces verrières dont « les brillantes couleurs étincellent entre les ogives de l'abside ? »... Tout autant de questions d'un puissant attrait artistique et biographique auxquelles il est actuellement impossible de répondre. Quant à la monographie archéologique de ces merveilles, on nous en voudrait de la tenter à nouveau : il s'agit de chefs d'œuvre devenus classiques qui ne peuvent recevoir que de leurs baux à besogne un supplément d' « illustration [3]. »

1. ERIGENDO HVIC CHORO SVMPTVS FECIT DOMINUS IOHANNES MAVLEO HVIVSCE CONVENARUM DIOCESIS EPISCOPVS IN QVO OFFICIVM NATALIS DOMINI CELEBRAVIT ANNO MILLESIMO QVINGENTESIMO TRICESIMO QVINTO.

2. Voy., D. Trey-Signalès, *Les tapisseries de la cathédrale de Comminges*, dans la *Revue de Comminges*, 1892, p. 213.

3. « En pénétrant dans l'église — écrivait en 1862 M. Ernest Roschah, — on est frappé de la majesté de l'ensemble, de l'éclat des verrières dont les brillantes couleurs étincellent entre les ogives de l'abside, de la multitude des épitaphes qui pavent littéralement le sol ; mais surtout de l'indescriptible richesse des boiseries qui forment comme une seconde église ciselée au milieu de la cathédrale. L'orgue, dont la Révolution a

Digitized by Google

Il n'est point douteux que Jean de Mauléon ait fait construire la sacristie des prébendiers et la chapelle Sainte-Marguerite où ses armes sont plusieurs fois sculptées, mais il est difficile d'admettre l'assertion de M. d'Agos attribuant à ce prélat la chapelle Notre-Dame de Pitié et même le mausolée de Hugues de Castillon[1]. Nous savons aussi qu'il répara le cloître de Bonnefont dont il était abbé[2], et la maison épiscopale de Saint-Gaudens.

En 1547, un événement funeste détourna de leur cours habituel les préoccupations artistiques de Jean de Mauléon. Au mois de juillet de cette année, un de ses neveux qu'il affectionnait spécialement, fut misérablement assassiné à Padoue dans des circonstances dont Pierre de Paschal, historiographe du roi de France, a laissé le récit[3].

L'accord intervenu le 2 mai 1549 entre Jean de Mauléon

fondu les tuyaux, est lui-même tout un édifice. L'imagination payenne des artistes de la Renaissance a multiplié les génies, les nymphes et les dieux entre ces colonnettes sans nombre qui semblent porter jusqu'aux voûtes leurs clochetons historiés. On n'y retrouve pas sans surprise la série des travaux d'Hercule. Un véritable peuple de statues, de figurines, de médaillons, anime au dedans comme au dehors les splendides murailles du chœur. Quelques-unes de ces sculptures sont des merveilles d'exécution. L'artiste n'a pas laissé une place où la vie ne palpite. Personnages de la Bible, de l'Evangile et de la légende, traditions du paganisme, toutes les poésies et tous les types semblent s'être confondus sous cette inspiration puissante.... Le lion héraldique des Mauléon, dont la mémoire remplit l'église, plane encore au ciel de la voûte avec la devise de l'évêque : PAR INFIMIS. » — Voy. : *Foix et Comminges*, p. 280. En divers endroits de la cathédrale on lit cette autre devise de Jean de Mauléon accompagnée de sa signature : O. A. T. — IEHAN, ou explicitement : *Omnis amor tecum*.

1. Voy. : *Notre-Dame de Comminges* pp. 9 et 51. — A n'en pas douter notre généreux évêque laissa dans son diocèse la réputation d'un ardent constructeur. En 1627 le chapitre n'hésitait pas à lui faire honneur du monument de Hugues de Castillon. (Voy. : Baron de Lassus, *B. de Donadieu de Griet*, p. 45.) Le problème archéologique que soulève cette attribution est discuté dans la *Revue de Comminges*, 1907, p. 158, par M. Anthyme Saint-Paul : *Précocités artistiques à Saint-Bertrand*.

2. Le 7 janvier 1547 intervint un arrêt du parlement confirmant une sentence du sénéchal de Toulouse dans une cause plaidée entre la communauté de Marsoulas-Beauvoir, d'une part, et Jean de Mauléon, abbé de Bonnefont, et Mathieu Adeilh, recteur de Casaux, d'autre part. (B. XL, fol. 90.) — A noter encore deux autres arrêts relatifs à notre évêque. Le 26 août 1544, Jean de Mauleon appelle du sénéchal au parlement contre Roger de Labarthe, abbé de Saramon, prieur de Sarrancolin. La sentence du sénéchal est confirmée, et « pour le fol appel » notre évêque est condamné à 100 sols tournois d'amende, plus 100 sols envers le prieur. (B. XXXVII, fol. 667.) — Le 26 juillet 1546, sur requête de l'évêque de Comminges, le parlement fait défense « à tous gentlis hommes, s^rs barons et aultres dud. diocèse de Comenge » de troubler Jean de Mauleon dans la perception des fruits de l'évêché « sur peyne d'estre procédé contre eux comme violateurs et ravisseurs des biens de l'Eglise » — (B. XXXIX, fol. 505.)

3. Voy. le détail du fait aux *Pièces justificatives*.

Digitized by Google

et les habitants de Saint-Bertrand au sujet de l'élection consulaire, constitue le dernier acte de son administration connu de nous. Par déférence pour le bienfaiteur de leur ville, les habitants s'engagèrent à lui soumettre annuellement un rôle de 6 ou 8 noms parmi lesquels le prélat choisirait les consuls; mais il restait stipulé qu'après le décès de Jean de Mauléon la communauté aurait le droit d'élire directement ses consuls. L'évêque ne jouit pas longtemps de cette prérogative, il mourut en 1551 et fut enterré chez les Cordeliers de Valcabrère, parmi lesquels il avait fait profession.

Qui mieux que lui et Bertrand de Got eût mérité, après le glorieux saint Bertrand, de voir sa mémoire honorée par un cénotaphe dans la cathédrale de Comminges ?

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

### I. — 1524

### Confirmation de Coutumes par J. de Mauléon

« Anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo quarto, et die vicesima quinta mensis octobris, personaliter constitutus reverendus in Christo Pater et dominus dominus Joannes de Maloleone, miseratione divina Convenarum episcopus, laudabiles consuetudines presentes, statuta, privilegia in eisdem mentionata laudavit et approbavit, easque et ea confirmavit et corroboravit pro se et suis successoribus episcopis Convenarum, sindico, consulibus, manentibus et habitatoribus civitatis Convenarum, ac eas et ea juravit tenere modis et formis ac prout in eisdem continetur ; in presentia et testimonio honorabilium, nobilium et discretorum virorum dominorum et magistrorum Petri de Salafranqua, Dominici de Capite ville, archidiaconorum de Borjaco et de Arano, et Bertrandi de Palatio, canonicorum in ecclesia cathedrali Convenarum ; Raymundi Rogerii de Maloleone, domini de Lescurra ;. . . . . domini de Durbano ; Geraldi de Maloleone, et plurium aliorum ibidem assistentium. De quibus omnibus et singulis premissis providi viri Petrus Bridaut, Antonius de Casalibus, et Fortanerius Faur, consules predictæ

Digitized by Google

civitatis, qui petierunt instrumentum retineri per me notarium infrascriptum, quod et feci. — Foguasset, *notarius*. »

(Archives des Hautes-Pyrénées : F. 18, fol. 303.)

## II. 1531.

### Nouvelle érection de la confrérie de saint Bertrand

« Johannes de Maloleone, Dei et Sancte Sedis apostolice gracia Convenarum Episcopus, Christi Fidelibus presentes litteras inspecturis, salutem in Domino sempiternam.

Splendor paterne glorie qui sua mundum illuminat claritate, pia vota fidelium in clementissima ipsius majestate sperantium tunc precipue benigno favore prosequitur, cum devota ipsorum humilitas, sanctorum precibus et meritis adjuvatur. Cupientes igitur ut confratria in honorem et invocationem Sancti Bertrandi, episcopi et confessoris Jesu Christi, in ecclesia nostra cathedrali Convenarum de novo ordinata, donis ditetur spiritualibus et congruis honoribus, ac Christi fidelium piis operibus ferventius frequentetur, ibique cultus divinus ad lauden et honorem Dei, beatissime et gloriosissime virginis Marie ejus matris, ac sancti Bertrandi, augmentetur, quapropter Confratriam ipsam perpetuis temporibus duraturam, omnium Christi fidelium eam intrare volentium, instituimus, facimus, constituimus et ordinamus, illamque approbamus, confirmamus et auctoritate nostra ordinaria per presentes corroboramus, et ut exemplo nostro subditi nostri et alii Christi fideles ad devotionem dicte confratrie et ad intrandum in ea ferventius animentur et inducantur, nos que bonorum et piorum operum dicte confratrie participes efficiamur, ejusdem confratrie confratrem in vitâ pariter et in morte nos efficimus. Et nichilominus statuta, privilegia, et libertates ejusdem confratrie approbamus, confirmamus, emologamus et per presentes corroboramus, absolventes et remittentes confratribus tam ecclesiasticis quam secularibus, prepositis, consiliariis, notarioque et bedello dicte confratrie omnem penam et culpam juramenti in introitu dicte confratrie per quemlibet ipsorum prestiti de observandis statutis ejusdem confratrie, casu quo temporibus retroactis, in eamdem penam inciderint, aut contra formam dictorum statutorum fecerint et contravenerint, usque in hodiernum diem dumtaxat.

Preterea, nos omnipotentis Dei gracia et beate Marie virginis ejus matris, beatorumque Petri et Pauli apostolorum, et sancti Bertrandi, meritis et auctoritate confisi, dictis confratribus ecclesiasticis et secularibus, propositis, consiliariis, notario et bedello dicte confratrie presentibus et futuris, necnon ceteris Christi fidelibus vere penitentibus et confessis qui devote in primis vesperis trium festivitatum sancti Bertrandi, in mensibus Octobris, Januarii et Maii anno quolibet evenientium, a rincipio usque ad finem dictorum vesperorum et in missis singulis diebus

Digitized by Google

dictorum trium festivitatum sancti Bertandi, necnon diebus festivitatum sanctorum Fabiani, Sebastiani, et Rochi, in processionibusque dicte confratrie singulis diebus dictarum festivitatum post dictas missas, ut moris est solempniter fiendis celebrandis, necuon in missis defunctorum die crastina uniuscujusque festi dictarum trium festivitatum sancti Bertrandi, pariter in missis unoque die primo jovis unius cujusque mensis, et in aliis singulis diebus jovis tocius anni, ac in missis generalibus mortuorum, et in missis post obitum confratrum dicte confratrie, et responsoriis respective post illas dicendis et per dictam confratriam seu nomine ipsius confratrie, in ecclesia nostra cathedrali celebrandis, latius in statutis dicte confratrie contentis, interfuerint, seu eamdem ecclesiam visitaverint et causa devotionis visitando dictam ecclesiam, dictas vesperas, missas et alia divina officia audiverint, ditasque processiones, luminaria defferendo, sequuti devote fuerint, ad dictamque confratriam secundum eorum facultates, manus adjutrices porrexerint, pro singulis missis, benefactis, eleemosinis, vesperis, processionibus et divinis officiis predictis, et ulterius confratribus predictis, ecclesiasticis et secularibus, prepositis, et notarioque et bedello dicte confratrie presentibus et futuris, qui ad sepelliendum mortuos dicte confratrie interfuerint, quadraginta dierum indulgentiam, tenore presentium concedimus et indulgemus perpetuis temporibus duraturam.

In quorum premissorum fidem et testimonium hiis presentibus nostrum in pendenti jussimus apponi sigillum.

Actum et datum in civitate nostra Convenarum, prima mensis maii, anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo primo.

*J. Ep*[us] *Convenarum*[1]. »

## III. — 1547

### A PROPOS D'UN ÉLOGE DE J. DE MAULÉON ÉVÊQUE DE COMMINGES

Sous ce titre je posai, en 1900, dans le tome XLI de la *Revue de Gascogne*, la question suivante :

« Dans sa *Relation de la translation d'une relique de saint Bertrand* à l'Isle-Jourdain (1733), l'historien Lastrade, prébendé de la cathédrale de Comminges, écrit ce qui suit :

» On admire dans cette église [de Saint-Bertrand] le boisage du chœur qui est un monument de la libéralité et magnificence de feu M. de Maulét (*sic*), évêque, dont Paschal fait l'éloge dans ses Lettres[2]. »

1. Côte : « Renouvellenent de la confrérie de St-Bertrand, fait par Jean de Mauléon le 1er de may de l'an 1531, cy devant par les papes Clém. V et Jean 22e. » — (Arch. de la Haute-Garonne, fonds de Saint-Bertrand.)

2. Voy. *op. cit.*, p. 140 (édit. de 1742.)

Digitized by Google

Il est aisé d'apercevoir dans ces lignes une incorrection typographique qui défigure le nom de Jean de Mauléon, évêque de Saint-Bertrand. Mais elles renferment aussi une allusion bien faite pour piquer la curiosité d'un *amateur* des personnes et des choses du Comminges. Le Paschal cité par Lastrade ne peut être que le bazadais Pierre Paschal (ou Pascal), né à Sauveterre en 1522, mort à Toulouse en 1565. C'était un écrivain médiocre. « Il se trouvait à Padoue en 1547, lors de l'assassinat de Jean de Mauléon, *neveu de l'évêque de Comminges ;* et ayant été chargé par la famille de poursuivre la punition de ce crime, il le dénonça au Sénat de Venise par une harangue qu'il fit imprimer[1]. » Ce discours intitulé : *Adversus Johannis Maulii parricidas actio in Senatu Veneto recitata,* etc. (1548), fut traduit en 1549. Il y a lieu de remarquer que le titre de la traduction donne au défunt le qualificatif d'*archidiacre*[2]..... La harangue de Pierre Paschal renferme-t-elle une indication plus précise de l'archidiaconé qu'occupait Jean de Mauléon ? Nous pensons qu'il s'agit de l'un des archidiaconés de l'église de Comminges. Et ne trouverait-on pas dans la même pièce, toute consacrée à déplorer le trépas du neveu, quelque essai de l'éloge de l'oncle ? Car, Lastrade nous en avertit, ce sont les *Lettres* (adressées par P. Paschal à ses amis, au cours de son voyage d'Italie), qui contiennent le panégyrique explicite de notre évêque. — Nous serons fort obligés à l'érudit qui voudra bien nous communiquer textuellement l'éloge de l'insigne bienfaiteur de la cathédrale commingeoise et nous fixer sur les circonstances de la mort tragique de son neveu. »

A quoi M. Léon Couture répondit avec son érudition et sa bienveillance coûtumières :

« M. Paul Bonnefon débuta dans la carrière littéraire en 1883, sous les auspices du regretté Philippe Tamisey de Larroque, par une étude sur Pierre de Paschal, dont il eut l'obligeance de m'adresser un des rares exemplaires. Voici ce que j'y apprends, d'après Paschal lui-même, sur l'origine et sur le meurtre de Jean de Mauléon, neveu de l'évêque de Comminges :

« Après avoir fait remonter, par une exagération bien permise alors, la famille de Mauléon aux Maulius de l'ancienne Rome..., Paschal continue ainsi :

» Germain de Mauléon P[ères] C[onscrits], fut seneschal de son pays.... ; eut en mariage Marguerite de Brugères..., avec laquelle il engendra François et Jehan de Mauléon, ensemble plusieurs filles, qu'il n'eut pas loisir de veoir grandes et belles, pour ce que la mort trop hastée osta au roy et aux siens ceste honorable personne... Toute la charge de ceste maison parvint à J. de Mauléon, evesque de Commenge, lequel a tousjours sainctement et affectueusement soustenu le vefvage et solitarité

1. Voy. *Biographie universelle*, t. XXXII, p. 193.

2. *Oraison de Pierre Paschal au Sénat de Venise contre les meurtriers de l'archidiacre de Mauléon.*

Digitized by Google

de sa belle-sœur, a marié les filles à nobles et riches personnages, et a non seulement entretenu toute ceste maison, mais encore l'a-t-il de beaucoup augmentée. Il mist peine que François l'aisné fut instruict premierement aux lettres et puis après aux armes..., la vertu duquel a esté ces dernieres guerres vueue et cogneue de tous les François....

De J. de Mauléon puisné, il entretint l'enfance aux lettres et l'informa de toutes bonnes mœurs.... Lequel deja sçavant presque en toutes lettres..., le desir de voir l'Italie et la demeure de ses ancestres, le ravit du giron de sa mere, des mains de son oncle, des bras de ses parens et de toute la Guyenne. »

Après quelques mois passés à étudier le droit civil à l'Université de Padoue; il avait l'intention de partir à la fin de l'été pour Rome. Mais le 30 juillet, « Etienne Roger, homme téméraire et audacieux à toute sorte d'abominables haines, faict assemblée de gens enragez et perduz, vient au logis auquel ce tant honeste jeune homme estoit logé, rompent les portes, poulsent les armes, entrent dedans. Par l'effray tant soubdain et non attendu fut osté à ces povres l'entendement et advis... Ils se retirent en leur chambre : les autres opiniastrement et aigrement les poursuyvent. Mauléon, voyant qu'il ne pouvoit soustenir cette rigueur et ferocité, leur demanda mercy : le semblable feirent [ses valets] Pausader et le Vellar, à genoils et les mains estendues. » Tout fut inutile ; frappés de plusieurs coups mortels, ils « tombèrent aux pieds de leur pauvre maistre, lequel tost après estant sans armes et presque nud, blessèrent d'un grand nombre de profondes plaies, de sorte que n'ayant plus de sang, et presque au dernier esprit, il seroit tombé sur le corps de ses serviteurs estenduz et decoupez. »

L'intervention du cardinal d'Armagnac et de l'ambassadeur de France Morvillier, évêque d'Orléans, et plus tard le double discours de Pierre de Paschal, chargé par la famille de plaider devant le Conseil des Dix, ne purent obtenir de la République de Venise la vengeance de ce meurtre cruel, couvert par les habitudes de désordre de l'Université [1] et surtout par le rang des coupables [1].

Les discours de Pierre de Paschal à Venise furent réunis par lui, dans un volume publié en 1548, à ses lettres écrites pendant son voyage d'Italie [2]. C'est dans ce livre, aujourd'hui fort rare, mais conservé à la Bibliothèque Nationale et à la Mazarine, qu'il faudrait chercher l'éloge « explicite » de l'évêque de Comminges. » L[éonce] C[OUTURE.] [3]

1. La querelle des écoliers de Padoue avait pour objet l'élection d'un recteur de l'Université.

1. *Pierre de Paschal, historiographe du roi* (1522-1565), étude biographique et littéraire, suivie de fragments inédits de ses histoires. (*Paris, Techener ; Bordeaux, Paul Chaulet.* Tirage à 90 exemplaires numérotés. In-4° de 71 pages).

2. *Petri Paschalii adversus Jo. Mauli parricidas Actio in senatu veneto recitata...* La traduction française des deux plaidoyers de Paschal devant le conseil des Dix, citée par M. Lestrade, est d'un ami intime de l'auteur, Pierre-Michel de Mauléon, protonotaire de Durban, fils de Jean de Noé et de Léonie de Mauléon, fille de J. de Mauléon, seigneur de Durban, au comté de Foix...

3. Voy.; *Revue de Gascogne*, t. XLI, pp. 319 et 485.

Digitized by Google

## IV. — 1549

### Accord au sujet de l'Élection consulaire

« Sachent tous présens et advenir que l'an de grâce 1549 et le 2d jour du mois de mai, régnant très chrétien prince Henri, par la grâce de Dieu roi de France ; comme ainsin soit que procez et différent auroit été meu et pendant encore en la cour de Mr le sénéchal de Toulouse, entre messire Jean de Mauléon, par la grâce de Dieu évêque de Comenge, impétrant et demandeur sur l'élection des consuls de ladite cité, d'une part ; et le sindic. manans et habitans de ladite cité, deffendeurs, d'autre : et tant auroit été procédé, que seroient venus en accord et transaction. Pour ce est-il, que les an et jour que dessus, en ladite cité et dans la maison épiscopale d'icelle, personnellement établi ledit R. P. en Dieu messire Jean de Mauléon et maîtres Dominique Bordères et Dominique Uchan, consuls, et noble Pierre de Gemit, sindic des manans et habitans de ladite cité, Jean Oblet, Bertrand Faur, Arnaud Fite, Jean Cabaré, Jeannot Faur, Laurent Lay, Arnaud-Guilhem Pujo, Gaston Lane, Sans de Casaux, Gallard de Castet, Antoine Bertet, Jean Palats, Ramonet Pujol, Jean Porte, Pierre Dupont, Jean Casaux, maître Jérôme Casaux, Jean Fiancet, maître Bertrand Bonet, Rotgié d'Antichan, Domenge Fite, Antoine Ragé, Sabaric Pujo, Gaillard Pujo, Peyroton Pujo, Raimond Basc, Raimond Darbon, Domenjou Casassus, Arnaud Gavarda, Pierre Verdier, et Jeannot Pascau, les tous habitans de ladite cité, au nom de tous les manans et habitans d'icelle cité, tous d'un commun accord, ja soit que contre leurs coutumes anciennes de longtems observées et par ledit seigneur évêque jurées, ce néantmoins voulans adhérer au vouloir dudit seigneur, évêque, de leur pure, franche et libérale volonté, tous d'un commun accord, pour les biens et plaisirs que ont reçus et reçoivent journellement dudit seigneur évêque, lui ont accordé, que durant sa vie lui présenteront au rolle de l'élection desdits consuls, qui se fait annuellement au jour de Noël, huit ou pour le moins six hommes, pour d'iceux par ledit seigneur évêque en prendre quatre les plus suffisans pour exercer ledit état et office de consulat, avec tel pacte et condition, que si ledit seigneur évêque audit jour de Noël n'étoit en ladite cité, ne seront tenus lui porter ledit rolle fait par les consuls prescrits et leur conseil, mais seulement le présenter au vicaire général dudit seigneur évêque, et aprez le décez dudit messire Jean de Mauléon lesdits consuls de ladite cité, manans et habitans d'icelle, n'éliront plus que quatre hommes pour exercer ledit état de consulat suivant leurs dites coutumes. Et sur ce ledit seigneur évêque, ensemble le sindic des manans et habitans de ladite cité, ont voulu ledit procez avoir fin à perpetuité, et que aprez le décez dudit seigneur, comme dit est, lesdits manans et habitans de ladite cité demeureront en leurs priviléges et coutumes anciennes comme ont fait par ci-devant selon le contenu de leurs dites coutumes, et les

Digitized by Google

dépens faits à la poursuite dudit procez, et toutes actions par ledit seigneur évêque attentées à l'occasion de ce dessus, ledit seigneur a quitté et quitte à perpétuité tant pour lui que pour ses successeurs à l'avenir. Et respectivement tout ce dessus ont promis tenir, garder et observer de point en point selon la forme et teneur du présent instrument, et ne en rien y contrevenir sous hipotèque et obligation de tous et chacuns leurs biens propres et communs, meubles, immeubles, présens et advenir, et ainsi l'ont juré, ledit seigneur sur sa foi, conscience et serment de prélat, et lesdits sindic, consuls et autres sur les quatre saints Evangiles Notre-Seigneur, par eux et un chacun d'eux de leurs mains dextres touchés : auquel serment toutes parties et chacune d'icelles respectivement ont renoncé et renoncent à toutes exceptions de droit et de fait contraires, et à l'exception du présent instrument et autres choses à ce contraires, par lesquelles lesdites parties pourroient venir au contraire; de quoi toutes parties respectivement ont requis instrument leur en être retenu, ce que ai fait ez présences de nobles Geraud et Espagnolet de Mauléon, frères, seigneurs des lieux de Barbasan et Gourdan; Pierre Verdier, du lieu de Loures; Me Jehan Deurieu, prêtre, dudit R. P. en Dieu dudit de Mauléon, son serviteur et domestique, témoins à ce appelés et requis, et de moi Bernard Deurieu, notaire royal de ladite cité de Saint-Bertrand de Comenge, qui, à la réquisition desdites parties, ai retenu le présent instrument, fait écrire par autre main, et signé de mon seing suivant en foi de ce dessus : — DEURIEU, *notaire royal.*

(Arch. des Htes-Pyrénées, F. 18, fol. 529, et Arch. municipales de St-Bertrand.)

## V. — 1834

### CONSERVATION DES STALLES ET DES SARCOPHAGES DE SAINT-BERTRAND.

Ce ne sera pas un hors d'œuvre, pensons nous, que de dire ici un mot des mesures prises, en 1834, pour assurer la conservation des stalles de Jean de Mauléon. Très peu de temps avant cette date — peut-être cette année-là même, — un mouleur du musée de Toulouse nommé Laudi avait été envoyé à Saint-Bertrand avec mission de prendre le moulage des têtes figurées dans les boiseries de la cathédrale. Au cours de son travail, Laudi remarqua que les vers rongeaient ces sculptures. Il donna l'alarme et indiqua le meilleur moyen de sauvegarder les boiseries sans les altérer. Il préconisait le bain d'huile et d'essences « sans peinture. » Le maire et le curé de Saint-Bertrand, MM. Vignaux et Ferrand se multiplièrent afin d'obtenir de l'Etat un secours destiné à une réfection urgente. Alexandre du Mége les appuya. Le sculpteur toulousain Beurné fut enfin chargé de ce travail de conservation qu'il exécuta en 1838. J'extrais du dossier relatif à cette affaire l'« Avis » de du Mège et une curieuse lettre de Laudi. Cet humble mouleur, à qui nous devons quelques recon-

Digitized by Google

naissance pour son initiative, exprimait une bonne idée en mauvais français :

1. — « *Avis* » *de du Mège.*

« L'inspecteur des antiquités, conservateur des monuments historiques, déclare que la belle boiserie de l'ancienne église cathédrale de Commiges a le plus pressant besoin de réparation. Ce monument de la Renaissance est d'ailleurs l'un des plus remarquables du midi de la France et doit être conservé comme objet d'art et comme souvenir d'une grande époque.

« Le collonade du cloître de la même église est aussi dans le plus mauvais état et a besoin de réparation. Ce cloître très remarquable renferme plusieurs tombeaux ornés de figures et ses murs sont couverts d'inscriptions des XII^e^, XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles.

« L'Inspecteur des antiquités fournira, si on le désire, un devis des travaux de conservation à exécuter dans l'église et dans le cloître.

Toulouse le 21 juin 1834.

Alexandre du MÈGE.

« J'approuve l'huile et l'essence *sans peinture*, la boiserie en a grand besoin pour la conservation.

Toulouse le 21 juin 1834.

LAUDI. »

2. — *Lettre de Laudi au Préfet de la Haute-Garonne.*

« Monsieur le Préfet. — J'ai appris hier par M. Vignaux, maire de Saint-Bertrand, que j'ai trouvé au palais et qui m'a chargé de l'excuser auprès de vous de ce qu'il n'est pas venu vous voir, la cause en a été la nécessité qu'il avait de retourner de suite à Saint-Bertrand ; il m'a dit ensuite que vous aviez chargé M. Laforgue, architecte, de faire le devis de la boiserie du chœur de l'église de Saint-Bertrand pour lui ôter la poussière et empêcher les vers de ronger le bois.

M. le Préfet, j'ai l'honneur de vous observer qu'aucun architecte de Paris n'y connait rien, il n'y a eu que moi en moulant les têtes, ainsi que la travée, pour le Gouvernement, que je me suis aperçu du ver qui abimait cette belle sculpture, et qui ai avec les préparatifs que j'ai employés pour mouler, empêché les ravages qu'il faisait. C'est le seul moyen de les détruire. C'est pour cela que je vous dis que les architectes n'y connaissent rien parce qu'ils ne connaissent pas les ingrédients qu'il faut. Cet ouvrage doit être fait sans peinture, et les matières que j'emploierai je les ferai imbiber dans le bois, comme j'ai déja fait. Si vous croyez que j'en impose écrivez à M. le curé ainsi qu'à M. Vigneaux. Ce n'est que d'aprés ce que j'ai fait que M. le maire ainsi que M. le curé se sont décidés à écrire à S. E. le ministre des travaux publics pour se faire allouer des fonds pour nétoyer le reste de la boiserie à laquelle je n'avais pas touché.

Si vous voulez, M. le Préfet, me confier cet ouvrage, je vais vous

Digitized by Google

donner les détails de ce qu'il y a à faire. Trente deux travées à l'extérieur, à droite et à gauche ; sur la façade de devant, en dehors, il y en a dix avec leur baldaquin et la colonnade. Dans l'intérieur quarante deux avec leur baldaquin ; aux stalles, il y en a autant, je crois. Maintenant il y a toute la balustrade de l'autre partie de chœur et qui entoure l'autel, (je ne me rappelle pas les travées,) et les clochetons ; plus, il y a le siège de l'évêque qui est important pour l'ouvrage. Aussi vous voyez que cet ouvrage est considérable. Si vous voulez me le confier, je vous le rendrai pareil à celui que j'ai déjà netoyé pour mouler. Je vous demande mille écus. Je crains de me tromper parce que le plus habile peut se tromper, et sans peinture, pour ne pas abimer la sculpture. Il y a plus encore : le plaquetage. Je ne m'en mêle pas parce qu'il n'y a [pas] d'ouvrier capable, et il faudrait le faire venir de Paris.

Je dois vous avertir que cet ouvrage doit passer quatre fois dans les mains de l'ouvrier.

Je suis, avec un profond respect, votre très humble serviteur :

LAUDI, père, *mouleur du musée de Toulouse*

Toulouse le 17 novembre 1834. »

ANNOTATION : « Le 24 décembre prié M. le sous-préfet de Saint-Gaudens d'inviter M. Laforgue, qui se trouve à Saint-Gaudens, de se rendre immédiatement à Saint-Bertrand ».

Antérieurement aux stalles, la toiture de la cathédrale avait préoccupé la municipalité de Saint-Bertrand. Dès l'an XIII de la République, le maire, M. Cazassus [1] désireux d'abriter les richesses artistiques du monument, sollicitait de l'Etat la réfection du couvert de l'église. Comme on tardait à l'accorder, il demanda l'autorisation de lever 1200 fr. sur les habitants, par forme de contribution. Pour cela le vote d'une loi spéciale était indispensable, d'où des lenteurs. Désespérant d'aboutir, le maire eut la malencontreuse idée de démolir un des sarcophages de l'église et de le mettre en vente. Il était résolu à aller de l'avant dans cette voie, se disant qu'après tout il n'enlèverait que les mausolées sans inscription. Sur ces entrefaites des secours vinrent enfin arrêter ces actes de vandalisme bien intentionné.

### 3. — *Lettre du maire de Saint-Bertrand au sujet de la toiture et de certains sarcophages de la cathédrale.*

« †. Saint-Bertrand le 12 vendémiaire, an XIII.

Le maire de Saint-Bertrand
à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne.

Monsieur. — Notre église ayant besoin de réparations urgentes et

1. Voy. une lettre de lui au sujet de l'abbé de Binos, dans la *Revue de Gascogne*, 1867, p. 427. — J. Lestrade : *l'abbé de Binos prêtre assermenté*.

Digitized by Google

indispensables pour sa conservation, j'ay eu l'honneur de vous prévenir par une pétition par laquelle je sollicitais un secours du Gouvernement. Vous la renvoyates avec votre ordonnance portant que, par un homme de l'art désigné par le sous-préfet, il serait procédé à un devis estimatif. Ce préalable rempli me faisait espérer que ma réclamation aurait un heureux succès. Erreur, puisque le tout fut renvoyé sous prétexte que les lois laissaient les réparations des églises à la charge des communes. Sur quoy, d'après votre authorisation j'assemblay le conseil qui delibéra de demander que la commune fut authorisée à imposer par émargement sur les rolles des impositions, une somme de douze cens francs pour faire faire les réparations les plus urgentes et les plus nécessaires pour empêcher cet antique et beau monument de croûler. Le Gouvernement ne répondant pas à ma pétition et ne m'authorisant pas à imposer, la saison de l'hiver approchant, j'ay cherché, avec le conseil, les moyens que nous avons cru indispensables pour réparer du moins le toit de cette église.

Le conseil avait déterminé de vendre les tombeaux brutes qui sont sans sculpture, ny inscription, tel que celluy que l'orgueil, sans doute, avait fait placer à côté de la grande porte de l'église. Déjà du temps du chapitre on avait ôté le parallèle de l'autre côté de la porte. En conséquence je fis descendre celluy qui restait et l'avais fait déplacer avant la réception de votre lettre. Il ne s'y est trouvé [que] quelques ossemens que j'ay fait enterrer avec les cérémonies religieuses accoutumées. Ce tombeau est absolument brut et assés mal taillé, et l'œil se plait à voir les deux côtés de la porte de l'église égaux. Je ne vendray pas cependant cette auge (!) sans votre approbation, non plus que ceux qui sont au cloître également brutes et sans inscription, car je vénère autant qu'un autre les monuments [de] l'antiquité par les inscriptions qui les accompagnent.

J'ay enfin l'honneur de vous prévenir que, sans ce secours, la commune n'en ayant pas d'autre, les réparations ne se fairont point au toit de l'église, et l'hiver arrivant, cet antique édifice croullera, du moins en partie, et ensevelira sous les ruines les tombeaux que vous voulez conserver. Ce que j'ay l'honneur de vous dire est infaillible. Je donne d'avance mes regrets à ce beau monument ; mais j'auray, du moins, la consolation d'avoir fait des efforts, quoyque inutilles, pour sa conservation : la maxime ordinaire est de couper les membres gangrenés pour conserver la vie à l'individu.

Je vous avoue, Monsieur, que tout cecy serait capable de rebuter mon zèle si la chose ne regardait le temple du Seigneur ; mais l'impuissance commande et me voilà forcé à l'inaction. Pour vous, Monsieur, il n'est pas étonnant que vous ayiés négligé l'authorisation de l'imposition que nous avons réclamée, parce que la multiplicité d'affaires plus importantes, sans doute, vous empêchent de vous souvenir d'alléger nos sollicitudes.

J'ay l'honneur de vous saluer très respectueusement :

CAZASSUS, *maire.* »[1]

1. Pour les pièces modernes, voyez, Archives de la Haute-Garonne, série C.

Digitized by Google

# LE GÉNÉRAL GUILLAUME PÉGOT

## (1773-1858)

*(Suite)*

Quasdanovich et Wurmser repoussés, le rôle de la flotille n'était pas terminé. Du quartier général de Salo, ville située sur la rive occidentale du lac, Bonaparte lui envoie le 17 août l'ordre de s'emparer de toutes les barques ou bateaux appartenant à des sujets de l'empereur et de les conduire à Peschiera où ils seront remis au général qui y commande. En exécution de cet ordre, les demi-galères, sorties de Peschiera, prennent le 25 août dix grosses barques et deux canons à l'ennemi. Les barques capturées servirent à transporter des vivres: 120 mille rations furent embarquées à Peschiera le 31 août. La veille, deux galères armées avaient ramassé dans le lac tous les bâtiments appartenant aux Vénitiens pour les amener à Salo avec leurs équipages. La brigade du général Guieu, composée de la 85me 1/2 brigade de ligne et de la 17me légère, s'y était embarquée avec ses trois canons le même jour. Elle traversa le lac et fut débarquée à Torbole le 17 fructidor (3 septembre); elle y rejoignit la division Vaubois qui avait contourné le lac par sa rive droite. L'avant-garde de cette division, commandée par le général Saint-Hilaire, avait fait au pont de la Sarca 50 prisonniers que la flotille fut chargée de transporter de Torbole à Peschiera avec leur escorte. De là, la division marcha sur Trente où Bonaparte était entré le 4 septembre.

Malgré ses exploits, la marine militaire du lac de Garde n'avait pas évidemment beaucoup d'avenir; *l'invincible armada* du commandant Allemand dut être désarmée dès que les progrès rapides de l'armée française eurent rendu ses services inutiles. Guillaume Pégot se trouva de nouveau sans emploi; son grade d'enseigne n'avait jamais été confirmé par le ministre de la marine; mis en réforme comme chef de bataillon, il retourna à Saint-Gaudens et nous n'entendons plus parler de lui jusqu'au 7 prairial an 7 (16 mai 1799).

A cette date, la fortune de la France avait bien changé. Presque dès le début des hostilités contre la deuxième coalition qui eurent lieu dans les premiers jours de mars, Jourdan, battu à Stokach



Digitized by Google

sur le Danube, reculait jusqu'au Rhin ; en Italie, Schérer abandonnait l'Adige et repassait successivement le Mincio, l'Oglio et l'Adda ; Moreau, qui lui succédait, était vaincu à Cassano par Souworow ; Macdonald, qui de Naples accourait pour le rejoindre, subissait le désastre de la Trebbia.

Le Directoire, qui depuis plusieurs mois prévoyait la guerre, avait fait voter le 9 fructidor an 7 (5 septembre 1798) la loi de la conscription par laquelle tous les jeunes gens de 20 à 25 ans étaient astreints au service militaire. Une levée de 200 000 hommes était décrétée quelques jours après. Elle était bien nécessaire car tous les cadres étaient vides par la désertion. « Ces nouveaux conscrits, » à peine équipés, devaient se rendre sur les frontières, y être » formés en bataillons de garnison, remplacer les vieilles troupes » dans les places et les camps de réserve et, dès que leur instruc- » tion serait suffisante, aller rejoindre les armées actives [1] » Pour les conduire, on utilisait les officiers réformés depuis les guerres précédentes. C'est dans ces conditions que Guillaume Pégot fut rappelé à l'activité.

100 conscrits, destinés à compléter le contingent de la Haute-Garonne et qui formaient la 3me compagnie de ce département, étaient réunis au dépôt de Toulouse sous le commandement du chef de bataillon Marthes. Le général Pinon, qui commandait la 2me subdivision de la 10me division militaire, désigna le chef de bataillon Pégot pour les conduire jusqu'à Nice. Il devait se mettre en route le 7 prairial (27 mai). On lui adjoignait pour l'aider le capitaine Cardailhac et le sous-lieutenant Prévot, qui tous deux étaient à la suite de la 28me 1/2 brigade d'infanterie légère. Conformément aux instructions du ministre de la guerre, ces trois officiers devaient être placés chacun dans un emploi de leur grade en arrivant à l'armée.

Dans la lettre de service qu'il reçut, il était prescrit au commandant Pégot de requérir sur sa route, de Toulouse à la frontière, toutes les brigades de gendarmerie qui devaient, l'une après l'autre, escorter le détachement. Telle était la confiance que l'on avait dans l'enthousiasme patriotique des conscrits de l'an 7 ! Mais la précaution n'était pas superflue. La résistance à la loi du 28 germinal fut très vive dans beaucoup de départements du Midi. Dans le Tarn, par exemple, « pour forcer les conscrits à partir, » on ordonnait de placer des garnisaires chez ceux qui ne se » présenteraient pas... A Montredon, l'un d'eux, qui avait été » arrêté, était enlevé à ceux qui le gardaient, et à Lisle un » conscrit et son père faisaient feu sur ceux qui les poursuivaient.

1. Thiers, *Histoire de la Révolution française*, tome X, p. 130.

Digitized by Google

» ..... Le 6 messidor, les colonnes mobiles et la garde sédentaire » étaient mises en réquisition permanente [1] ». Dans la Haute-Garonne, il y avait eu, à propos de la conscription, quelques soulèvements contre la gendarmerie à Castanet, à Montréjeau et à Saint-Nicolas de la Grave [2]. Pégot et ses conscrits, du moins ceux qui n'avaient pas déserté, arrivèrent à Nice un mois après leur départ (26 messidor). Il remit le détachement qui lui avait été confié à M. Violle, commandant du dépôt général, qui lui en délivra un reçu. Nous regrettons que ce reçu ne nous ait pas été conservé, mais nous pouvons croire que l'énergie du chef, mieux encore que la peur des gendarmes, suffit à retenir les hommes dans le rang et à réduire le déchet au minimum.

La ville de Nice était en état de siège; le général Maré qui la commandait donna l'ordre, le jour même de leur arrivée, au commandant Pégot, au capitaine Cardailhac et au sous-lieutenant Prévot d'aller rejoindre à Gênes la 3me demi-brigade de ligne dont ils devaient faire partie. Les capitaines Ramon et Puel, qui appartenaient déjà à ce corps, le capitaine Constant et le sous-lieutenant Plantier, qui avaient conduit à Nice les conscrits du Tarn, devaient faire route avec eux. Mais ce fut en vain qu'ils essayèrent d'atteindre leur destination. La bataille de la Trebbia avait eu lieu le 1er messidor (20 juin 1799), la route était interceptée, non par l'armée russe, sans doute, puisque Moreau était encore maître de l'Apennin, mais probablement par des partis de Cosaques. Ils se virent tous contraints de revenir à Nice. C'est là que Pégot reçut peu de jours après une lettre écrite de Perpignan le 13 thermidor (31 juillet) par l'adjudant-général Barbot qui, remis en activité de service le 25 prairial précédent pour être employé dans la 10me division militaire, le nommait son adjoint provisoire, en vertu de la loi qui lui en accordait deux [3]. Il l'invitait

1. *Histoire de l'arrondissement de Gaillac pendant la Révolution*, par Elie A. Rossignol, tome I, p. 253. — Gaillac 1902.

2. Hinard, *La vérité sur l'insurrection de l'an 7 dans la Haute-Garonne.*

3. Marie-Etienne, baron, puis vicomte de Barbot, né à Toulouse le 2 avril 1770, décédé à Toulouse le 17 février 1839. Avait débuté comme lieutenant-colonel en second du 4me bataillon de la Haute-Garonne qui, côte à côte avec le 3me, avait pris part aux campagnes des Alpes, d'Italie, de Toulon et des Pyrénées-Orientales. Plus tard, chef d'état-major du général Lagrange à Saintes, à la Guadeloupe, à Boulogne, à Mayence et dans la Hesse. Il se signala dans cette dernière province par un trait de rare humanité. Chargé par l'empereur de l'exécution militaire de la ville de Hersfeld où des soldats français avaient été assassinés, il prit sur lui de n'en rien faire et par un courageux mensonge rendit compte que les ordres de l'empereur étaient exécutés. Pendant la campagne d'Espagne, se distingue aux Arapiles. Général de brigade en 1811 ; assiste en 1814 à la bataille de Toulouse ; commande passagèrement le département du Gers, puis la ville de Bordeaux. En 1815, chef d'état-major du duc d'Angoulême ; puis commande successivement l'Ariège, la Haute-Garonne, la 11me division militaire à Bordeaux, puis la 10me à Toulouse. Mis au cadre de réserve en 1831. (*Arch. adm. de la Guerre* et *Fastes de la Légion d'honneur*, tome VI.)

Digitized by Google

à se rendre à Tarbes où était le siège de son commandement et demandait au ministre la confirmation de cette nomination approuvée par le général Frégeville, commandant supérieur des 10me et 11me divisions militaires. Cette désignation sauva sans doute Pégot d'une nouvelle mise en réforme. En effet, quelques jours après (15 août), avait lieu la bataille de Novi, l'Italie entière fut perdue et tout espoir enlevé à Pégot et à ses compagnons de rejoindre le corps auquel ils étaient destinés.

## V

Lorsque Pégot arriva à Tarbes, ce n'était pas, comme il aurait pu le craindre, une besogne monotone de bureau qui l'attendait. La guerre à ce moment n'était pas seulement aux frontières. Les revers d'Allemagne et d'Italie, l'assassinat de nos ministres à Rastadt, l'établissement de la conscription, le coup d'Etat du 30 prairial, les dissensions du nouveau Directoire, le renouvellement des rigueurs contre les émigrés et les prêtres, la loi des otages, tous ces griefs et bien d'autres encore devinrent la cause ou le prétexte d'une insurrection qui débuta dans la Haute-Garonne et s'étendit à onze départements. Les chefs et les signes de ralliement étaient royalistes, mais la masse des insurgés se composait surtout de réquisitionnaires déserteurs, de conscrits réfractaires et de mécontents, ou pour mieux dire, d'exaspérés de toute sorte.

« Le 19 thermidor (6 août 1799), à 2 heures du matin, l'administration centrale de la Haute-Garonne fut informée par deux citoyens échappés de la commune de Seysses (canton de Muret) que, vers les 9 heures de la même nuit, un républicain de cette commune avait été enlevé au milieu de sa famille par des brigands armés..... » Quelques heures après, « arrivaient des fonctionnaires publics, des citoyens échappés des cantons de Montgiscard, de Caraman, Lanta, Muret, Auterive et Saint-Lys, annonçant que des rassemblements séditieux avaient levé l'étendard de la révolte dans les diverses communes, enlevé les fonds publics et les républicains connus, et jeté ceux-ci, liés et garrottés, dans les ci-devant églises converties en prison, en attendant la mort qu'ils leur promettaient..... »

On apprenait que Muret était à la disposition des brigands et qu'ils avaient mis en liberté les assassins d'un nommé Daure, massacré quelque temps auparavant à Escalquens. Un poste avait été placé en avant de Muret, au point appelé *le Pesquer* : la diligence de Saint-Gaudens y avait été arrêtée et, du reste, toutes

Digitized by Google

les communications de Toulouse avec les départements voisins et, on le craignait aussi, avec Paris, avaient été coupées.

Le nombre des insurgés, qui croissait de moment en moment, était évalué à quinze ou seize mille. Toulouse n'avait pour toute garnison — à part la garde nationale — qu'un escadron du 14me chasseurs et quelques artilleurs. Le général de brigade Commes, beau-frère du général Augereau[1], commandait provisoirement la 10me division militaire dont Toulouse était le chef-lieu ; quant au général Pinon qui commandait la subdivision du département de la Haute Garonne avant le 30 prairial, jugé trop faible ou trop modéré, il avait été remplacé, sur la demande des administrateurs, par le général Aubugeois, ancien capucin[2], disait-on, et zélé jacobin. Le général Henry Frégeville était commandant supérieur des 9me et 10me divisions militaires et résidait alors à Montpellier.

Dans ce danger pressant, Toulouse menacée d'être cernée et attaquée, les administrateurs du département : Barrau, Desbarreaux, Caissel et Lempereur, ainsi que le commissaire du directoire exécutif, Lamagdeleine, commencèrent par se mettre à l'abri d'un coup de main en transférant le siège de leurs délibérations à la maison commune, c'est-à-dire au Capitole ; les caisses et les registres y furent aussi transportés. On décida l'application rigoureuse de l'article 2 de la loi du 24 messidor précédent en s'assurant sans délai de tous les individus compris dans quelques-unes des classes désignées par cet article. Le général Aubugeois fut chargé des mesures militaires à prendre pour en assurer l'exécution. En même temps, ces administrateurs rendaient compte des événements au ministre de la guerre : « Du secours, citoyen ministre, s'écrient-ils en terminant, du » secours ! ou tout est perdu pour le Midi. »[3].

Des renforts étaient également demandés à tous les départe-

1. Commes (Jean André), né à Caillas (Aude) le 20 décembre 1761 ; se trouvait en 1793 dans un régiment à la solde de Naples quand il fut nommé officier à l'état-major de Perignon, à l'armée des Pyrénées-Orientales, puis il devint aide-de-camp d'Augereau, son beau-frère, chef de la 4me 1/2 brigade, et général de brigade commandant la 20me division le 15 messidor an 7 (3 juillet 1799). — Après le 18 Brumaire, sur la demande du préfet de la Haute-Garonne, il fut déplacé et envoyé en Italie, mal vu d'Augereau qui le réclamait auprès de lui en Hollande. A peine arrivé à Milan, il y apprit sa destitution motivée par ses relations avec le parti révolutionnaire de Toulouse. Il est mort à Alet (Aude) le 10 ventôse an 13. (*Arch. adm. de la Guerre.*)

2. Aubugeois (Jean-Baptiste), né le 16 janvier 1748 à Magnac-Laval (Haute-Vienne). Il était fils d'un médecin et lui-même docteur en médecine. Il servit dans la gendarmerie jusqu'en 1792, fut général de brigade en janvier 1795, suspendu et relevé plusieurs fois, retraité, réintégré, réformé et enfin nommé à Toulouse sur la recommandation d'Augereau et mis en disponibilité en 1800. Décédé à Rochefort le 14 mars 1814. (*Arch. adm. de la Guerre.*)

3. Les administrateurs de la Haute-Garonne au ministère de la guerre (20 thermidor an 7.) (*Arch. hist. de la Guerre.*)

Digitized by Google

ments limitrophes : le Gers, l'Aude, le Tarn, le Lot-et-Garonne

L'insurrection royaliste avait deux chefs principaux : le comte de Paulo, jeune émigré, décoré pour la circonstance du titre de maréchal des camps et armées du roi, et le général Antoine Rougé qui, quatre années auparavant, avait commandé avec distinction une brigade dans l'armée des Pyrénées-Orientales, sous les ordres de Pérignon. Réformé lors de la paix avec l'Espagne, il avait vainement depuis demandé à reprendre du service. C'est ce qui l'engagea à prêter l'oreille aux propositions de M de la Pourquerie Dubourg qui lui montra, signé de la main de Louis XVIII, l'ordre par lequel ce personnage était chargé d'organiser dans le Midi des troupes dissimulées sous le nom de *Société philanthropique*. Rougé venait de donner à cet émissaire sa parole d'honneur d'accepter le commandement des troupes royales quand lui parvint, sur la demande de Moreau, l'ordre de rejoindre l'armée d'Italie. Il était trop tard. Seul des généraux mis par le roi à la tête de chaque département, il remplit ses engagements et obéit quand le signal du soulèvement fut donné[1].

L'insurrection de l'an 7 eut, au début, trois foyers dans le département de la Haute-Garonne : un à Montgiscard, à l'est de Toulouse, sur le canal du Midi : un second à Lanta, dans le Lauraguais au nord-est de cette ville ; et le troisième au sud, à Saint-Lys, à quelques kilomètres sur la rive gauche de la Garonne.

Une colonne d'insurgés, commandée par Rougé, se porta le 19 thermidor sur Montgiscard, après avoir, disent les rapports officiels que nous ne sommes pas d'ailleurs obligés de croire[2], *égorgé le garde-écluse du canal, sa femme et ses deux enfants*. Une colonne, envoyée de Toulouse sous un officier du nom de Rigaud, fut repoussée au village de Deyme et dut se replier sur Castanet et sur Toulouse. Une avant-garde, ou plutôt une sorte de corps d'observation de 700 paysans, la plupart fugitifs et armés à eux tous de 50 mauvais fusils, avait été placée sur les côteaux de

1. Rougé (Antoine baron), né le 31 décembre 1763, au Cap de Saint-Domingue, d'une famille originaire de Toulouse. Volontaire au 3me bataillon du Hainaut (colonial) en 1777. Lieutenant-colonel du 7e Bataillon de la Haute Garonne le 15 avril 1792 ; chef de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales nommé par Dagobert le 15 avril 1793, général de brigade provisoire en novembre 1793, confirmé le 13 juin 1795. — Après l'échec de l'insurrection, il se réfugia en Espagne, puis, menacé d'extradition, en Portugal et en Angleterre où il resta jusqu'en 1800. Sous la caution de Pérignon, il fut alors autorisé par Bonaparte à rentrer en France, mais ne fut jamais employé sous l'Empire. Après Waterloo, il contribua à la soumission de la ville de Toulouse à l'autorité royale et fut nommé au commandement du département de Tarn-et-Garonne par le duc d'Angoulême, puis lieutenant de Roi à Marseille jusqu'en 1817. Réformé le 29 août 1830, il se retira à Toulouse où il habitait la rue du *Vieux raisin*. Nous ignorons l'époque de sa mort (*Arch. adm. de la Guerre.*)

2. Administ. centrale du département de l'Aude (Arch. adm. de la guerre.) 21 thermidor an 7. (*Arch. hist. de la Guerre.*)

Digitized by Google

Puech-David, presque aux portes de la ville. Le général Aubugeois les mitrailla et leur tua 2 ou 300 hommes, sans en perdre lui-même un seul. Rougé passa les coteaux et la Garonne et vint occuper Muret.

Mais les faits les plus graves se passèrent dans le Lauraguais. Le commissaire du directoire de Caraman avait voulu s'emparer de Lanta où était le quartier général des rebelles. Ceux-ci le prévinrent et, dans la nuit du 18 au 19 thermidor, « se portèrent au » nombre de quatre mille sur les cantons de Caraman, Saint-Julia, » Saint-Félix... » où ils égorgeaient tous les patriotes et se dirigèrent sur Loubens, menaçant Lavaur et Cuq-Toulza. L'administration de Lavaur envoya aussitôt cent hommes au secours de Loubens et peu après arrivait à Lavaur le commissaire de Caraman avec cent patriotes annonçant que « les brigands étaient entrés » dans cette ville aux cris de *Vive le Roi !* qu'ils prenaient des » otages et que leur nombre augmentait de jour en jour » [1].

Un détachement de 1200 hommes, parti de Toulouse avec de l'artillerie pour soumettre les royalistes de Lanta, fut repoussé, perdit ses canons et eut trois hommes tués. Les insurgés du Lauraguais étaient commandés par le comte Jules de Paulo qui avait établi son quartier général dans son château de Terraqueuse. Il s'empara de Calmont, ville voisine, et menaça celle de Mazères. Mais sa droite avait été battue, le 21, par une colonne républicaine partie de Castres et commandée par le commandant Izos. Elle le fut encore à Aurillac où plus de 100 *brigands* furent tués. Enfin, Caraman et Lanta furent repris par les républicains qui ne firent aucune perte dans aucune de ces affaires. L'adjudant général Vicose, venu de Perpignan, poursuivit l'armée royale qui gagna la vallée de l'Ariège, puis celle de la Garonne, entre Muret et Saint-Gaudens. De Paulo y fit sa jonction avec Rougé et avec la colonne venue de Saint-Lys, comme on le verra plus loin.

Pendant ce temps, sur la rive gauche de la Garonne, 300 gardes nationaux partis de Blagnac avaient attaqué les insurgés réunis à Fonsorbes, en avant de Saint-Lys. Ils échouèrent, et ces derniers vinrent eux-mêmes à Blagnac, le pillèrent et firent subir le même sort à Cornebarieu et à Colomiers. Le général Aubugeois se mit à leurs trousses avec 1200 hommes et les dispersa au premier coup de canon tiré sur le clocher de ce dernier village. Il poursuivit « les brigands », ou crut les poursuivre, jusqu'à l'Isle-en-Jourdain, qui fut pris d'assaut et mis à sac, sans qu'aucun républicain, bien entendu, reçut la plus légère égratignure [2]. Mais

1. Elie Rossignol, *Op. cit.* p. 257, tome I.

2. D'après les rapports officiels, on aurait tué « 400 brigands » et fait 200 prisonniers.

Digitized by Google

les rebelles, par un mouvement de flanc, s'étaient rejetés sur Muret que Rougé occupait avec 6000 hommes et qu'il avait barricadé et entouré de fossés. Cette ville était devenue le quartier-général de l'armée royale et, disait-on, la capitale des États de Louis XVIII. Le chef de la place était un jeune homme, Auguste Daguin, fils d'un magistrat. Le citoyen Lacroix, ancien administrateur du département, y aurait été fusillé, mais rien n'est moins certain. Ce n'est pas cependant que les adversaires eussent beaucoup d'égards les uns pour les autres. Républicains et royalistes se faisaient une guerre d'extermination ; il était rare qu'on fît des prisonniers. « Chaque fois, écrit le commissaire de la » Haute-Garonne, que les royalistes sont battus, on en fait un » carnage ; lorsqu'ils s'emparent d'une commune, ils égorgent » tous les républicains. Pour peu que cela dure, le département » de la Haute-Garonne va subir une diminution énorme dans la » population » [1].

Revenu de son erreur, le général Aubugeois se dirigea sur Muret ; mais quand il voulut attaquer les royalistes retranchés sur la rive droite de la Louge, ses troupes s'y refusèrent et il dut les ramener à Toulouse.

L'armée royale était réunie tout entière entre Muret et Carbonne, mais elle s'était placée dans une véritable souricière. Elle allait être prise entre les troupes de Toulouse conduites par Commes et celles que l'adjudant-général Vicose amenait par Cintegabelle, Lézat et Carbonne. Aussi, dès que Paulo eut débouché de ce dernier point, Rougé s'empressa-t-il d'évacuer Muret. Le 14 août vers 11 heures du matin, les observateurs placés au haut du clocher de la Dalbade à Toulouse signalèrent que des individus sortant de Muret, au nombre de 300 environ, sans armes, en masse et sans ordre, avaient l'air de se sauver vers Toulouse. C'étaient les prisonniers républicains qui venaient de « briser leurs fers » ou, pour parler plus simplement, d'ouvrir les portes de l'église où la garnison royale les avait renfermés.

Les insurgés se dirigeaient vers Saint-Gaudens. Le général Commes, parti de Toulouse le lendemain avec le général Aubugeois, se mit à leur poursuite et fit son entrée à Muret le même jour. Il n'y trouva que des femmes, les hommes de tout âge ayant fui ou s'étant cachés. Commes n'y fit qu'un court séjour, car il craignait, disait-il, « les excès auxquels aurait pu se livrer » sa troupe indignée contre ce repaire républicide ». Il renvoya

Or, du Mège *Histoire du Languedoc, continuation* affirme que l'Isle-en-Jourdain n'était défendue que par 100 hommes.

1. Le commissaire du directoire exécutif Lamagdeleine au ministre de la guerre (13 août). Il y a là sans doute quelque exagération.

Digitized by Google

*avec plaisir* à Toulouse une partie de « ces forces, composées d'un » grand nombre d'hommes dont le pillage était l'unique but », sous les ordres du général Aubugeois dont il appréciait peu les services en campagne. Puis il alla coucher successivement à Noé, à Carbonne et à Saint-Elix, où la colonne de Vicose fit sa jonction avec la sienne.

Quelques jours auparavant, une cruelle mésaventure était arrivée à Bartier, cet adjudant-général que nous connaissons bien. Ainsi que plusieurs autres officiers en réforme, il avait repris du service et il commandait 1,800 gardes nationaux rassemblés à la hâte à Martres, entre Carbonne et Saint-Martory. Il en prit 700 et voulut se porter avec eux vers Muret où il croyait qu'Aubugeois était arrivé. Mais ayant négligé d'éclairer sa colonne, il la fit tomber dans une embuscade au parc de la Terrasse, à l'entrée de Carbonne, dont les insurgés venaient de s'emparer à son insu. Il y perdit 600 hommes tués, disent les uns, 200 disent les autres. Le restant de ses 1,800 hommes se dispersa et il dut s'enfuir presque seul avec deux canons escortés par quatre gendarmes. Le 14 août à 10 heures du soir, il parvenait à Saint-Gaudens où l'avaient précédé des bandes de jeunes gens de Montréjeau échappés du désastre, « les uns tondus, les autres déshabillés, et tous désarmés ». Son arrivée et les récits qu'il fit répandirent la consternation. Le conseil municipal était depuis six jours en permanence ; il se présenta devant lui et lui fit de violents reproches sur l'abandon où on l'avait laissé. Ces reproches n'étaient qu'en partie mérités. Depuis plusieurs jours, l'administration, poussée par le commissaire du directoire Suberville et malgré le formalisme de son président, avait montré une assez grande activité. Le 12, sur la demande des municipalités de Boulogne et de L'Isle-en-Dodon, la garde nationale de l'arrondissement de Saint-Gaudens était réquisitionnée ; le lendemain, 180 hommes armés partaient pour ces deux localités menacées, sous le commandement de Blache, chef de bataillon, Bascans aîné, capitaine et Durieu, lieutenant. Mais à peine étaient-ils partis que les municipalités de Martres et de Saint-Martory, menacées par l'armée royale sortie de Muret, demandaient à grands cris du secours. Ne pouvant plus à ce moment disposer ni d'un homme ni d'un fusil, l'administration de Saint-Gaudens fit appel aux cantons d'Aspet, de Montréjeau, de Saint-Béat, de Bagnères de Luchon, de Saint-Bertrand de Comminges. Aspet et Montréjeau seuls répondirent. Le 13 août à 6 heures du matin, le chef de bataillon Pégot aîné, que nous retrouvons enfin, portait à l'administration de Saint-Gaudens l'arrêté du département des Hautes-Pyrénées qui lui accordait un secours de 300 hommes

Digitized by Google

armés de fusils de calibre avec 4,500 cartouches Ce renfort devait partir le 25 ou le 26 thermidor de Montréjeau pour se rendre à Cazères[1]. En même temps on décidait à Saint-Gaudens la création d'un corps de cavalerie dont l'organisation fut confiée aux citoyens Montalègre neveu, Cazaugran et Boyer ainé. Deux pièces d'artillerie, dont une *républicaine*, étaient demandées au château de Lourdes et envoyées à Cazères où se trouvait, avant sa débâcle, le camp de Bartier.

A la nouvelle du désastre de la Terrasse, la colonne mobile envoyée de Saint-Gaudens à Boulogne et à l'Isle-en-Dodon était rappelée et recevait l'ordre de se diriger sur Martres pour marcher au secours de Bartier. Mais elle s'amuse en route, s'arrête à Aurignac pour *boire un coup* (sic), se laisse détourner de son chemin pour aller disperser quelques brigands à Francon, revient à Aurignac et, quand elle se décide enfin à marcher sur Martres, apprend que les royalistes s'en sont emparés. Elle revient alors à Saint-Gaudens à 9 heures du soir avec quelques prisonniers faits à Francon[2]. L'affaire si précipitée de la Terrasse avait rendu inutiles tous les efforts de la municipalité.

L'armée royale, après avoir eu facilement raison du corps de Bartier, s'attendait à trouver une résistance plus sérieuse au défilé de Saint-Martory que gardait le général Latour, à la tête de l'avant-garde des troupes de l'Ariège commandées par l'adjudant-général Chaussey. Mais Latour ne se gardait pas mieux que Bartier; ses troupes furent surprises et battues, lui-même fut blessé mortellement de la propre main du comte de Paulo et les insurgés, à leur grande surprise, ne trouvant plus d'obstacle, s'avancèrent vers Martres et Saint-Gaudens.

Commes, qui les poussait par derrière, s'était avancé jusqu'à Carbonne. A la nouvelle de ce nouveau désastre, il voulut rappeler de Toulouse Aubugeois et les 500 gardes nationaux qu'il y avait renvoyés. Mais ceux-ci se jugeant, disaient-ils, offensés par ce brusque renvoi, à l'unanimité refusèrent de repartir, et Commes, laissant le commandement à Vicose, dut retourner lui-même à Toulouse pour y prendre les 500 hommes dont il avait besoin.

Pendant ce temps, l'armée royale marchait sur Saint-Gaudens où elle faisait son entrée le 16 août, bien accueillie et même fêtée par la plus grande partie de la population, à laquelle Rougé

1. Rapport au ministre de la guerre par Suberville, commissaire du directoire auprès de l'administration de la Haute-Garonne (16 fructidor an 7, 3 septembre 1799). (*Arch. hist. de la Guerre.*)

2. Rapport des opérations de la garde nationale de Saint-Gaudens, par Blache, chef de bataillon. (*Arch. hist. de la Guerre.*)

Digitized by Google

adressa une proclamation. Quelques patriotes se dévouèrent pour charger sur une charrette les deux pièces d'artillerie presque abandonnées et les conduire au camp de Lannemezan où se rassemblait une nouvelle armée républicaine. Les gendarmes, conduits par le lieutenant Soubiran-Lamaguère, rentré depuis peu d'une expédition sur Samatan et Lombez, et par le capitaine Micas, venu d'Aurignac, prirent le même chemin. Quant aux autorités : le commissaire du directoire Suberville, le président du tribunal, le juge de paix, l'agent de Saint-Gaudens et celui de Valentine allèrent pendant six jours se cacher dans les bois et ne reparurent qu'après l'arrivée des troupes républicaines. Le président (maire) seul se refusa à quitter la commune.

Les insurgés s'emparèrent ensuite de Montréjeau, position importante que les républicains des Hautes-Pyrénées avaient négligé d'occuper, et portèrent leurs avant-postes jusqu'à Pinas. L'administration centrale des Hautes-Pyrénées s'était réveillée de sa torpeur sur les pressants appels au secours de Martres, de Saint-Gaudens et des villes du Gers, et surtout à la vue du danger prochain annoncé par l'arrivée à Tarbes du général [1] Bartier, fugitif, toujours suivi de ses deux canons. On battit la générale, on convoqua les colonnes mobiles des cantons les plus rapprochés du département de la Haute-Garonne ; on ne put armer que 1300 hommes auxquels on distribua 4500 cartouches. L'adjudant-général Barbot, arrivé depuis peu, fut chargé de leur organisation. Il se rendit, accompagné du commissaire du directoire, au fort de Lourdes, pour y demander de l'artillerie, des fusils, des cartouches ; mais ce fort ne possédant que de faibles ressources, on en envoya demander à l'arsenal de Bayonne.

La faute de ne pas occuper Montréjeau ayant été commise, on envoya une avant-garde à Lannemezan, sous les ordres de Bartier, chargé de répartir les troupes en compagnies au fur et à mesure de leur arrivée. C'est là que furent recueillis les débris des troupes républicaines échappés de Carbonne, de Saint-Martory, de Saint-Gaudens. Le commissaire Suberville y avait envoyé son fils aîné.

Le 16 août, l'administration des Hautes-Pyrénées avait appelé à elle, pour le consulter, le général de division Maurice Mathieu, employé à l'armée de Naples, et qui faisait à ce moment une cure aux eaux de Barèges. Ce général, dont les talents étaient déjà fort estimés, se fit transporter à Tarbes sans retard, malgré le mauvais état de sa santé. Les insurgés, selon lui, chercheraient,

1. Les adjudants-généraux se faisaient donner ou acceptaient volontiers l'appellation de *généraux* à laquelle ils n'avaient pourtant pas droit.

Digitized by Google

par la vallée de Bagnères-de-Luchon, à gagner l'Espagne pour s'y réfugier et donner la main aux émigrés qui s'y trouvaient. Il fallait donc, avec le peu de troupes dont on disposait, occuper Montréjeau pour s'interposer entre l'Espagne et les royalistes et s'opposer à leur mouvement.[2] ; mais le conseil venait un peu tard.

Rentré à Barèges, le général Mathieu dirigea sur Tarbes une soixantaine de militaires en traitement, les plus valides parmi ceux qui s'étaient offerts à combattre les rebelles.

L'armée royale était talonnée par les colonnes réunies de Commes et de Vicose, qui occupèrent Saint-Martory où vint les rejoindre la colonne de Chaussey descendue de l'Ariège par Mazères, après avoir battu l'ennemi entre Pamiers et Saverdun.

Rougé et de Paulo avaient établi à Saint-Gaudens, et dans toutes les localités où ils étaient passés, des maires et des consuls royaux qu'ils avaient décorés du *chaperon*. Ils avaient partout fait dire des messes et chanter des *Te Deum*. Puis, obligés de fuir devant l'armée républicaine, ils avaient évacué Saint-Gaudens pour se concentrer à Montréjeau dont la possession assurait leur retraite par Cierp et Luchon dans la vallée d'Aran, ainsi que l'avait bien prévu le général Mathieu. Leurs avant-postes du côté de Tarbes s'étaient avancés jusqu'à Villeneuve-Lécussan et Pinas, à une lieue à peine de Lannemezan. Une rencontre décisive était donc imminente.

L'adjudant-général Barbot avait envoyé à Lannemezan le reste des compagnies formées à Tarbes, ainsi qu'un escadron de chasseurs à cheval composé de volontaires, pour la plupart anciens soldats de cette arme. Ces troupes y bivouaquèrent par une pluie battante. Barbot les rejoignit, emmenant avec lui 4 pièces de 4, quelques compagnies d'infanterie et plusieurs brigades de gendarmerie commandées par le chef d'escadron Lafarge. Après quelques reconnaissances, il adopta le plan suivant inspiré sans doute par le général Mathieu :

L'adjudant-général Petit-Pressigny, qui commandait dans le Gers, devait barrer aux troupes insurgées l'accès de ce département. L'adjudant général Vicose, qui, à la suite de Chaussey, s'était emparé de Saint-Gaudens, devait attaquer l'armée royale à Montréjeau sur ses derrières. Enfin, les citoyens armés de la vallée d'Aure, formant une colonne, avaient la mission de s'emparer de Saint-Bertrand-de-Comminges et du pont de Labroquère sur la Garonne, pour couper à l'ennemi toute retraite vers les monta-

1 Général Maurice Mathieu au min. de la guerre, Barèges, 17 août 1799 (*Arch. hist. de la Guerre.*)

Digitized by Google

gnes. L'attaque de front était réservée naturellement à l'armée commandée par Barbot et qui n'avait guère que 1500 hommes, dont 200 cavaliers, à opposer à l'ennemi fort de 4 à 5000 hommes.

Le 3 fructidor (20 août), cette petite armée, de Lannemezan se mit en marche vers Montréjeau, s'avançant sur trois colonnes : celle de droite, forte de 426 hommes et commandée par le citoyen Chevrance, se dirigea sur le village de Saint-Paul ; celle du centre, d'un effectif de 562 hommes, avait à sa tête le chef de bataillon en réforme Salles-Jourdanet, l'ancien collègue de Pégot au 3me bataillon des Hautes-Pyrénées et son successeur dans les fonctions de commandant en second ; elle s'avança par la grand'route; enfin la colonne de gauche, la plus considérable puisqu'elle comprenait 625 hommes, fut confiée à Guillaume Pégot ; elle marcha en bataille vers l'ennemi qui occupait les hauteurs en avant de Montréjeau. Une pièce de canon était placée dans chacun des intervalles de ces trois colonnes. Les éclaireurs de Pégot rencontrèrent les avant-postes ennemis qui firent bonne contenance. Une colonne royaliste essaya de tourner cette aile de l'armée républicaine et la lutte fut très vive de ce côté. Au moment critique, le général Barbot se met à la tête des républicains ébranlés et le chef d'escadron Lafarge entrainant ses cavaliers charge l'ennemi dont il enfonce le centre. Les royalistes sont alors mis en fuite et poursuivis par l'infanterie qui entre avec eux dans Montréjeau. Le combat avait duré trois heures. Vicose, accouru sur les derrières avec le 11me régiment de chasseurs à cheval, fit de nombreux prisonniers dans la plaine. Mais la colonne venue par la vallée d'Aure et qui devait s'emparer de Saint-Bertrand de Comminges n'y parvint qu'à dix heures du matin, trop tard pour barrer la route à un grand nombre de fuyards qui purent gagner Bagnères-de-Luchon et le val d'Aran.

Les pertes des insurgés furent de 2000 tués et de 800 prisonniers, 2 drapeaux et 5 pièces de canon. Beaucoup se noyèrent dans la Garonne et la vue de deux chapeaux à plumes qui surnageaient fit croire tout d'abord que tel avait été le sort de Rougé et de Paulo. Mais ils parvinrent l'un et l'autre, sains et saufs, jusqu'au territoire espagnol. Les royalistes fugitifs furent très-bien accueillis à Bagnères-de-Luchon et cette ville se fit remarquer par l'ardeur de son incivisme. Les dames vinrent au-devant d'eux et une célèbre danseuse de l'Opéra de Paris, Mademoiselle Clotilde, qui à ce moment prenait les eaux, leur offrit une bannière blanche ornée de fleurs de lys brodés de sa main. Dénoncée et poursuivie plus tard, elle fut mise hors de cause, soit que son innocence ait éclaté, soit qu'elle disposât pour sa défense d'arguments auxquels les hommes du Directoire n'étaient pas insensibles.

Digitized by Google

Les troupes républicaines n'eurent, au dire des rapports officiels, que 12 tués et 3 blessés, ce qui semble d'une assez forte invraisemblance. Un des blessés n'est pas compris certainement dans cette statistique, c'est Pégot lui même. Il fut atteint cependant assez grièvement, ainsi que le constate le certificat délivré le 27 fructidor suivant par le chirugien en chef de la colonne, le Dr Dominique Larrey, de Tarbes, oncle du célèbre chirurgien militaire de ce nom.

« M. Pégot a été atteint — y est-il dit — d'un coup de sabre à la » partie interne et inférieure de l'avant-bras droit, d'où résulte » la division des tendons extenseurs des doigts medius, annulaire » et auriculaire, laquelle division des tendons lui a occasionné la » perte du mouvement des dits doigts ». [1]

Ce témoignage suffirait seul à nous renseigner sur la conduite de Pégot dans cette affaire. D'autres ne lui manquèrent pas. Le plus précieux est celui qui deux jours après le combat fut signé par 17 officiers, sous-officiers et soldats des gardes nationales et colonnes mobiles qui avaient combattu sous ses ordres ou à ses côtés. « Il s'est conduit, disent-ils, avec honneur et distinc- » tion et le succès de cette journée est en partie dû à son exemple » et à l'encouragement qu'il a donné aux troupes combattant les » insurgés ». Nous relevons parmi les signatures, outre celles de ses deux collègues Chevrance et Jourdanet, celles des capitaines Larrieu et Poisey, des lieutenants Cambeilh et Candebat, du sous-lieutenant Pomiers. 24 ans plus tard, le lieutenant-général Barbot, commandant alors la 1re division militaire, disait de lui, à propos du combat de Montréjeau : « Le chef de bataillon Pégot » s'y distingua éminemment ».

La victoire de Montréjeau étouffa définitivement la Vendée du Sud-Ouest et mérita à tous ceux qui y avaient pris part les remerciements des pouvoirs publics. Barbot, Vicose, Chaussey et beaucoup d'autres, signalés au ministre de la guerre Bernadotte, reçurent de lui une lettre de félicitations individuelle. Mais, à notre grande suprise, Pégot ne figure nominativement sur aucun de ces rapports, soit que la louange ne daignât pas descendre jusqu'aux officiers de son grade, soit que lesdits rapports ne fussent écrits que dans l'intérêt de ceux qui les signaient et de leurs amis. C'est ainsi que le commissaire des Hautes-Pyrénées Vignola s'y donne un rôle avantageux, peu d'accord avec la réalité si nous en croyons un rapport de son successeur [2].

1. Dossier Guilaume Pégot. (*Arch. admin. de la Guerre.*)

2. Rapport du commissaire près le département des Hautes-Pyrénées, Guchan, au Min. de la Guerre. — Entre autres faits oubliés dans le rapport des anciens administrateurs, Guchan cite celui d'un canonnier qui fit passer un boulet par dessus la tête de

Digitized by Google

Après la bataille, une colonne mobile de 300 fantassins des Hautes-Pyrénées balaya les contrées de Saint-Béat, Bagnères-de Luchon, Saint-Bertrand de Comminges et rentra à Tarbes le 12 fructidor avec quelques prisonniers. Les trophées de Montrejeau, d'abord partagés entre Tarbes et Toulouse, furent ensuite tous concentrés à Toulouse, au grand regret des patriotes des Hautes-Pyrénées qui les avaient conquis.

Tout en songeant aux récompenses, le gouvernement n'avait pas oublié la vengeance. Le général Henry Frégeville, commandant supérieur des 9me et 10me divisions, venait de transporter son quartier général à Toulouse. Il y fit venir en poste le conseil de guerre qui siégeait à Perpignan. Ce conseil, présidé par le terrible Dupin, chef de brigade du génie, commença ses opérations le 2 septembre. 2 000 prisonniers avaient été enfermés dans l'église des Carmélites et dans celle des Cordeliers. Une pièce de 12 était braquée sur la porte. Le président du jury Trabuc déféra au conseil illégalement, même ceux qui n'avaient pas été pris les armes à la main. Ce conseil fut très-sévère et viola même les formes de la justice, et cependant il ne frappa, à deux exceptions près, que des comparses, paysans ou ouvriers. Pour désencombrer les prisons, on avait relâché beaucoup d'individus vêtus de haillons, sans se douter qu'ils déguisaient bon nombre de prêtres et d'aristocrates. Ceux qui n'avaient pu user de ce stratagème se faisaient mettre en liberté sur le vû de pétitions dont chaque signature était payée. Le prix moyen dans l'arrondissement de Muret était de deux louis d'or. Des administrateurs délivraient, moyennant finances, des attestations du plus pur civisme à des insurgés notoires qu'eux-mêmes avaient fait arrêter. Mille écus furent offerts à l'agent municipal de Pinsaguel pour qu'il donnât un certificat de ce genre à son ancien adjoint Nerexi.

D'autre part, beaucoup d'insurgés rentrés d'Espagne n'étaient ni inquiétés ni dénoncés, tant ils inspiraient de terreur à leurs voisins. Malgré l'état de siège proclamé du 8 au 10 fructidor dans beaucoup de communes du Gers, de la Haute-Garonne et de l'Ariège, notamment à Muret, à Saint-Gaudens et à Bagnères-de-Luchon, les royalistes n'avaient été abattus que pour un moment. Le 4 octobre, un rassemblement de 25 ou 30 chefs de rebelles sur les hauteurs du port de Vénasque fut signalé au général Bartier qui, en récompense de ses services, avait été nommé commandant de la force armée des arrondissements de Saint-Gaudens et de Rieux. Ils attendaient en armes le moment favora-

Bartier et la colonne du centre, démonta une pièce, tua 3 canonniers et porta la terreur et la mort dans les rangs ennemis.... Il se nommait Cabannes. (*Arch. hist. de la Guerre.*)

Digitized by Google

ble à un second mouvement. Bartier s'adressa, pour les disperser, au gouverneur espagnol de Viella, qui déjà avait fait droit à des réclamations de ce genre à lui faites par le général Commes. Le pays était plein de déserteurs et les conscrits de Saint-Béat, ainsi d'ailleurs que ceux de Salies, avaient déclaré catégoriquement qu'ils ne voulaient pas partir. Pour essayer de leur faire entendre raison, Bartier leur envoya le capitaine de cavalerie Jaubert, commandant de place à Saint-Gaudens, avec 18 chasseurs du 24e régiment. Des faits plus graves s'étaient passés à Cierp et à Montgiscard où des fonctionnaires républicains furent assassinés.

Telle était la situation assez peu rassurante d'une partie du département de la Haute-Garonne deux mois environ après la victoire de Montréjeau. Le besoin d'hommes énergiques se faisait sentir et Pégot, à peine guéri de sa blessure, fut appelé à Toulouse le 11 octobre par le général Aubugeois pour y être employé d'après les dispositions du général Frégeville. Huit jours après, il était rendu à destination et se logeait rue Saint-Rome, n° 51, chez le citoyen Grimaud. On lui confiait aussitôt les fonctions de commandant provisoire de cette place, en remplacement du citoyen Frichon, aide-de-camp du général Aubugeois. Le commanddement de cette grande ville en un tel moment lui créait des responsabilités peu en rapport avec son grade et que d'autres, moins sûrs d'eux-mêmes, eussent peut-être déclinées : il les accepta sans hésiter [1].

M. Desjardins.

(*A suivre.*)

1. Son compatriote, le chef de bataillon Barrié, depuis général, nommé vers la même époque et dans des circonstances analogues commandant de la place de Marseille, supplia et obtint qu'on le déchargeât de cet honneur trop lourd pour son grade et ses capacités. (*Arch. admin. de la Guerre.*), dossier Barrié).

Digitized by Google

# LES TOURS A SIGNAUX

## OU TOURS DE GUET

### Dans le Haut-Comté de Comminges [1]

*(Suite)*

## Marignac

(VALLÉE DE LA GARONNE)

Sur un dernier ressaut calcaire des pentes occidentales du *Cap de Rie*, tout près du village de *Marignac* se dresse la *tour* du même nom. A sa base nord, à quelques 30 à 40 mètres en contre bas des escarpements qui la supportent, passe une route.

La tour surveillait non seulement la vallée de la Garonne vers le Nord, mais aussi l'entrée de l'étroit défilé qui mène (Est) à *Saint-Béat* et de là en Espagne par *Fos* et le *Sérial*. Mais elle ne pouvait communiquer avec les tours à signaux de ces trois localités, tandis qu'elle échangeait facilement des signaux avec celle de Rouziet.

De ses quatre murs (sans retrait extérieur) celui du Sud est tombé depuis longues années. Nous n'avons aucune souvenance de l'avoir vu debout. Les trois autres étaient encore en place en juillet 1893. Depuis lors peu de changements notables, quelques pierres détachées, ainsi que nous avons pu le constater à notre dernière visite au mois de juin 1905. A cette date l'état de la *tour de Marignac* se peut décrire comme il suit :

Le mur Sud n'existe plus, nous l'avons dit. Celui du Nord est en assez bon état, à l'exception de la chaîne d'angle Nord-Ouest, dont l'appareil a été arraché pour faire des constructions particulières. On peut en dire autant du mur Est, où cependant les déprédations sont beaucoup plus restreintes et presque nulles au Nord-Est. Du côté occidental le mur est dans la même situation que les précédents. Signalons néanmoins une large brèche prati-

1. Voir : t. XXI (année 1906), pp. 177-188 ; t. XXII (1907), pp. 96-107.



Digitized by Google

quée au ras du sol par démolition (1 mètre de large sur 1 mètre 80 centimètres de haut) pour pénétrer au-dedans à l'époque, sans doute, où les quatre faces de la tour étaient encore debout et intactes.

Au Nord, du côté de la plaine de la Garonne s'ouvre, à 4 mètres au-dessus de la terre, au premier étage, une fenêtre d'un mètre 35 centimètres de haut sur 0,70 centimètres de large, en partie bouchée maintenant par des pierres sèches mises sans ordre. Les claveaux du cintre intérieur ont disparu. Quant à la porte-accès, elle devait se trouver dans le mur Sud qui n'existe plus.

Les murs d'inégales épaisseurs (0,87 centimètres à l'Ouest; 1 mètre 0,2 centimètres à l'Est, 1 mètre 0,13 centimètres au Nord, et 0,90 centimètres au Sud à la partie arasée) s'élèvent du sol sans aucun retrait intérieur sur une hauteur de 8 mètres 35 centimètres, c'est-à-dire jusqu'à la naissance de la voûte, dont nous aurons à reparler.

Trois étages divisaient l'intérieur de la tour de Marignac. Le plafond du rez-de-chaussée (3 mètres 63 centimètres) reposait sur des corbeaux de pierre de 0.45 centimètres d'épaisseur. Celui du premier étage (2 mètres 60 centimètres) s'appuyait sur des pièces de bois encastrées dans la maçonnerie. On en voit encore la place. Au-dessus se développait la voûte plein-cintre supportant la plate-forme terminale. Elle prenait naissance, comme nous l'avons dit, à 8 mètres 35 centimètres au-dessus de terre sur le seul retrait (0,20 centimètres) existant au-dedans, et pris dans l'épaisseur des murailles Est et Ouest. Maintenant en grande partie tombée, la voûte, ou plutôt ce qu'il en reste, menace ruine, en attirant dans la tendance de sa chute plus ou moins prochaine la partie supérieure du mur oriental.

Le vide intérieur de la tour était de 4 mètres 36 centimètres sur 5 mètres 30 centimètres.

Les abords de l'édifice sont formés de diverses plates-formes superposées, qui devaient être utilisées comme retranchements successifs, et formaient au Sud et à l'Est la seule défense. A l'occident, des restes de murailles en partie masquées par le gazon, et ayant respectivement 4 mètres 95 centimètres et 5 mètres 35 centimètres, sur 6 mètres 60 centimètres, la complétaient.

Une dénivellation d'un mètre existe entre ces deux dernières plates-formes. Tandis, qu'ainsi que nous l'avons déjà dit, les précipices du Nord rendaient fort difficile et presque impossible l'escalade de ce côté. On y voit encore un reste de mur de l'enceinte envahi par les arbustes et les lierres.

Digitized by Google

# Tour de Saint-Louis, à Saint-Béat

(VALLÉE DE LA GARONNE)

De Marignac remontant maintenant le cours de la Garonne, d'abord à l'Est, puis au Sud-Est jusques auprès de la frontière espagnole, nous aurons plusieurs tours à signaler. Les unes absolument détruites ou réduites à quelques pans de murs, les autres encore debout.

Dans son opuscule sur Saint-Béat, l'abbé J. Roquebert nous apprend que « la petite ville avait jadis quatre portes protégées chacune par une tour. » Il ne reste plus, ajoute-t-il, de ces fortifications que les ruines d'une *tour carrée* dite de *Saint-Louis* et les montants de la porte qui lui était contigüe. Cette construction semble dater du XV[e] siècle, comme la seconde enceinte du château à laquelle elle se reliait [1].

En grande partie envahie par le lierre, elle avait encore au mois d'août 1873 (époque à laquelle nous l'avons photographiée) une dizaine de mètres de haut sur cinq à six mètres de large. Quatre meurtrières en ajouraient la face Sud : deux au rez de chaussée, une au premier étage et une autre à l'étage supérieur. La porte-accès se trouvait du côté opposé. Fortement endommagée par la terrible inondation de 1875, la tour de Saint-Louis, qu'il eût été intéressant de conserver et de restaurer avec soin, fut démolie l'année suivante par décision du conseil municipal de Saint-Béat. La politique, paraît-il, n'y fut pas étrangère. Des watter-closets la remplacent ! *Sic transit gloria mundi.*

La situation au bord même de la Garonne, nous porterait à croire que la tour de Saint-Louis n'a pas servi à recevoir ou à transmettre des signaux. Ce rôle nous semble plutôt avoir dû ici appartenir au donjon du château de Saint-Béat ou *Tour du Gouverneur*, d'origine plus ancienne (XII[e] siècle), et dominant le pays environnant sur une assez vaste étendue. Du reste rien d'étonnant à cela. N'avons-nous pas au début de ce travail dit que, si le but premier des donjons des châteaux féodaux n'était point dans le pays d'être des tours à signaux, dans certains cas cependant, et suivant le besoin, on les utilisait à cet effet.

C'est sans doute de ce donjon, confondu avec la tour de Saint-Louis, que le D[r] E. Lambron a voulu parler, quand il dit qu'il était placé « derrière et *au-dessus* de l'église de Saint-Béat », position occupée de tout temps par la Tour du Gouverneur.

1. *Saint-Béat, clé de France* par l'abbé J. Roquebert. — Saint-Gaudens, imprimerie Abadie, 1875.

Digitized by Google

## Ladivert.

*Roc de la Croix du Vol*

(VALLÉE DE LA GARONNE)

Parmi les tours à signaux de la vallée de la Garonne, figure le nom de celle de *Ladivert* « détruite il y déjà plus d'un demi-siècle, et ayant existé sur les rochers au Sud de Saint-Béat, rive gauche de la Garonne »

Au premier abord on aurait pu croire que cette indication, donnée en 1863 par le Dr E. Lambron, se rapportait à la tour protégeant du coté de Ladivert l'une des quatre portes de Saint-Béat, et dont l'existence nous est relatée par l'histoire, et nos investigations avaient été dirigées dans ce sens.

Après avoir inutilement et maintes fois questionné les gens du pays, nous avons eu la bonne fortune de trouver enfin un vieux berger, dont les renseignements précis, complétés par ceux fournis par un sieur Subra, nous ont permis d'élucider la question.

Le rocher au Sud de Saint-Béat dominant d'un seul jet et d'une centaine de mètres environ la sortie de la petite ville au faubourg *Taripé, côte de Ladivert*, porte dans le pays le nom bien connu de *Roc de la Croix du Vol*. Ce nom de *Vol* ne signifie point ici une chose dérobée, mais l'action de prendre son vol. Sur l'étroite plate-forme qui le couronne exista jadis la tour à signaux. Il est difficile en effet de penser qu'il en a été autrement. De ce point, ainsi que nous avons pu le constater lors de notre dernière ascension (6 Décembre 1905) la vue porte facilement sur la *Tour de Lez* d'un côté et de l'autre, vers *Arlos*, sur le *Turon d'Es Vignaous* dont nous allons avoir à parler, et également sur le château de Saint-Béat. De nulle part ailleurs il n'est possible d'établir la correspondance entre ces divers points.

L'ascension du Roc de la Croix du Vol demande quelque attention, surtout dans la dernière partie où le sentier, large à peine de 30 centimètres, se développe en encorbellement incliné au-dessus du vide.

De nos jours, plus de trace de l'ancienne tour à signaux. De petits murs en pierre sèche l'ont remplacée et forment un très utile garde-fou, car d'ici une chute serait mortelle.

## Lez-Boutx

(VALLÉE DE LA GARONNE)

Au sortir de Saint-Béat, près de la carrière dite des Romains débouche la vallée de Lez, et à sa gauche, dominant de 25 à

Digitized by Google

30 mètres la route qui la traverse, se voit une tour à signaux. C'est celle de *Lez* ou de *Boutx*, du nom des deux villages voisins. Elle est assise sur un piton ophitique, qui au Sud s'est fait jour au travers des calcaires du *Cap de Mont* : base solide que l'assiégé n'avait nulle crainte de voir saper par l'ennemi.

De forme plus massive pour ainsi dire que la plupart des autres tours, celle de Lez mesure au dehors 7 mètres 30 centimètres sur 9 mètres 95 centimètres. Ses murs sans aucun retrait extérieur ont : à l'Est une épaisseur de 1 mètre 9 centimètres, à l'Ouest, 1 mètre 8 centimètres, au Nord 1 mètre 2 centimètres, et au Sud, 1 mètre 7 centimètres.

Au-dedans nous avons relevé les dimensions suivantes :

Parois Est et Ouest, 5 mètres 21 centimètres.
Parois Nord et Sud, 7 mètres 58 centimètres.

De construction plus régulière que bien d'autres édifices semblables, ses murailles en bon état de conservation sont formées de moellons calcaires pris à la montagne voisine et arrangés avec soin. Les chaines d'angle elles-mêmes sont en place. Le marbre est ici trop commun pour se donner la peine de le voler. Malgré les détériorations qu'a subies au cours des âges la partie supérieure de la tour, elle mesure encore actuellement 11 mètres de haut.

Les faces Nord et Ouest n'ont chacune, pour toute ouverture au dehors, que 3 meurtrières de 0,80 centimètres de large sur 0,50 centimètres de haut, pratiquées au premier étage.

A l'Est, même disposition, plus au rez-de-chaussée une porte de 3 pieds de large sur 2 mètres 30 centimètres de haut, placée près de l'angle Nord-Est. Ses montants ont un peu souffert, mais la plus grande partie des claveaux de la voûte plein cintre sont encore en place.

Le mur du Sud nous montre au dehors, à la hauteur du premier étage, 2 meurtrières accompagnant une fenêtre (2 mètres 17 centimètres sur 0,87 centimètres), dont le linteau formé d'une forte dalle calcaire est surmonté d'un arc de décharge. Au rez-de-chaussée au-dessous de la fenêtre dont nous venons de parler, nouvelle base à peu près de mêmes dimensions (1 mètre sur 2 mètres), autant qu'on en peut juger, car le pourtour de l'ouverture est trop effrité pour qu'il soit possible de préciser.

Si nous pénétrons au-dedans de la tour de Lez, nous voyons tout d'abord que le niveau du sol intérieur est de nos jours de 0,50 centimètres environ plus élevé qu'au dehors. Il est vrai qu'il est encombré de pierres provenant de la plate-forme terminale, des créneaux, ou d'une voûte jadis existante, mais dont la partie supérieure des murs ne porte plus aucune trace.

Digitized by Google

Trois étages partageaient l'intérieur de la tour. Un rez-de-chaussée de 3 mètres 57 centimètres. un premier et un second étage de 3 mètres 70 centimètres, Entre ces deux derniers le plancher reposait sur des retraits de 0,25 centimètres.

Au Nord, trois meurtrières de 0,25 centimètres sur 0,50 centimètres au premier étage. Au Sud, au même étage, deux meurtrières de 0,25 centimètres de large et une fenêtre de forme rectangulaire 0,87 centimètres de large sur 2 mètres 17 centimètres de haut) placée elle-même à 0,34 centimètres de l'angle Sud-Est et couronnée d'un arc de décharge, dont les claveaux sont intacts. Au rez-de-chaussée une porte, dont nous avons déjà parlé en décrivant l'extérieur, s'ouvre au niveau du sol près de l'angle Sud-Est.

Sur le côté Est, trois meurtrières ajourent la muraille au premier étage, et une porte avec voûte plein-cintre, un peu endommagée, est percée au rez de-chaussée (2 mètres 30 centimètres de haut sur 1 mètre de large). Une forte barre de bois profondément encastrée dans les trous coulisses en assurait la fermeture. Deux retraits de 0,15 centimètres dans les murs Nord et Sud supportaient le plancher du premier étage; celui du second n'a de retrait qu'au midi (0,25 centimètres).

Au couchant, mêmes dispositions correspondantes à celles du levant pour l'établissement des planchers.

Une chemise, dont quelques pans de murailles sont encore debout (ils atteignent 2 mètres 50 centimètres à l'angle Sud-Est et 0,55 centimètres partout ailleurs sur 0,50 centimètres d'épaisseur) protégeait un chemin de ronde de largeur variable: 1 mètre 90 centimètres à 3 mètres au Nord et au Sud, et de 9 mètres 20 centimètres à l'Ouest, où existe un terre-plein, et complétait utilement la défense. Cette enceinte était ici d'autant plus nécessaire que, contrairement à ce que nous avons vu dans les autres tours, deux portes s'ouvraient au niveau du sol.

A l'Est et au Sud, une seconde enceinte semble avoir existé, car des débris de murs se voient encore en divers points.

## Fos

(VALLÉE DE LA GARONNE)

La tour à signaux dite de « *Fos* ou de *Pomorin*, déjà rasée en 1863. s'élevait sur la crêtre qui descend entre *Fos* et *Melles*.

D'après les renseignements qu'à plusieurs reprises nous avons recueillis nous-même ou fait prendre par des gens du pays, et contrôlés de nouveau au printemps de 1905, il y aurait dans cette indicationdeux inexactitudes. Tout d'abord la *tour de Fos* s'appelle

Digitized by Google

tout simplement le *Castèra* et le nom de *Pomorin* ou plus exactement de *Puymaurin* doit être réservé pour la tour du Sérial. Secondement le *Castéra* s'élève sur un monticule de schistes anciens à quelques soixante mètres seulement au-dessus et au N.-N.-O. de Fos, et non sur la crête qui descend entre ce village et celui de Melles. Il n'y aurait, m'a-t-on dit dans ces deux localités, jamais eu de construction en cet endroit. Personne n'en a jamais entendu parler, ni même gardé la moindre souvenance. Nos recherches personnelles ont été absolument vaines.

Ma première visite au *Castéra de Fos* date de 20 à 25 ans. A cette époque la tour n'existait déjà plus depuis de longues années. Sous le gazon ou affleurant le sol, quelques débris de solide maçonnerie indiquaient seuls la place qu'elle occupa jadis. Mais tout cela a à peu près disparu. De l'enceinte même il ne reste plus que la porte d'entrée à voûte plein-cintre et deux bouts de murs latéraux.

Le massif de maçonnerie (blocage de pierres schisteuses de la montagne même) dans lequel elle est pratiquée, mesure encore 3 mètres 25 centimètres de haut sur 3 mètres 45 centimètres de large intérieurement, au niveau du seuil formé par la roche en place, et 1 mètre 50 centimètres du dehors au dedans. A droite et à gauche les deux pans de murs fort ébréchés ont respectivement 0,60 centimètres et 1 mètre de largeur moyenne.

Quant à la porte elle-même, dont le cintre est encore parfaitement conservé, elle a de la clé de voûte au sol 3 mètres et 1 mètre 06 centimètres d'ouverture retrait compris. C'est dans ce retrait (0,10 centimètres) que s'appuyait à l'intérieur la porte, dont la fermeture était assurée par la barre traditionnelle passant dans les trous coulisses (0,35 centimètres de profondeur) que l'on voit dans l'épaisseur des murs à 1 mètre 12 centimètres au-dessus du sol.

La façade extérieure a perdu une grande partie de son parement de pierres, à l'arrangement et au choix desquelles on semblait avoir apporté un peu plus de soin qu'au reste de la construction. Aussi la voûte est-elle endommagée à son sommet extérieur. La bâtisse est faite, comme dans tous les édifices qui nous occupent dans la région, avec ce ciment gris et tenace dont la dureté nous a conservé souvent tout ou partie de ces tours ou de leur enceinte.

Partout, on peut le dire, les montagnards se plaignent amèrement de l'extrême difficulté qu'ils éprouvent à les démolir, obligés, disent-ils, d'y renoncer ou d'employer la mine pour en venir à bout.

On peut estimer à 10 mètres de large sur 20 mètres de long l'étendue du petit plateau circonscrit par l'enceinte dans laquelle s'élevait le Castéra de Fos. Deux paliers rocheux superposés lui

Digitized by Google

faisaient suite. Seul le côté donnant vers la Garonne (Sud-Ouest) et tombant assez brusquement dans la vallée, offrait une défense naturelle à peu près suffisante. Quant aux trois autres, très accessibles, ils devaient être protégés par de fortes palissades.

Du côté de Fos le regard plonge directement sur la tour du Sérial, à 1800 mètres plus au Sud sur le bord même de la Garonne. Mais la vue est complètement fermée dans la direction de Ladivert et de Saint-Béat. Pour assurer les communications vers la France, l'existence d'une tour intermédiaire était nécessaire. Nos recherches pour en retrouver les traces ou tout au moins le souvenir ont été vaines. Nous en sommes réduits à des suppositions. L'endroit le plus propice, croyons-nous, et d'où il était facile de voir à la fois vers Saint-Béat et Fos, se trouverait sur le territoire d'*Arlos*, au quartier connu sous le nom d'*Es Vignaous*, rive gauche de la Garonne. Nous allons l'étudier.

## Le Turon d'Es Vignaous près d'Arlos.

(VALLÉE DE LA GARONNE)

Entre la tour de Ladivert et le Castéra de Fos, par suite de la configuration du terrain, toute correspondance, ainsi que nous l'avons dit plus haut, était matériellement impossible. L'existence d'une tour intermédiaire s'imposait

Mais où pouvait-elle avoir été placée ? Telle est la question que plus d'une fois nous nous étions posée.

Dans la vallée qui nous occupe deux localités seulement pouvaient remplir le but cherché : *Argut* sur la rive droite de la Garonne et *Arlos* sur celle de gauche. Dès lors notre champ d'exploration se trouvait limité. Sur le territoire de la première toutes nos investigations furent infructueuses, et personne n'a gardé le moindre souvenir du petit édifice. De plus, dans nos diverses excursions sur le territoire de cette commune il nous a été facile de constater que seul le Castéra de Fos aurait été visible.

Restait donc la seconde. Au-dessus du village d'*Arlos*, une forte éminence schisteuse en saillie sur le flanc de la *montagne d'Espouch* s'avance jusques au bord de la route. C'est le *Mail* ou *Turon d'Es Vignaous* (ou des *vignes*). Nous y sommes monté le 9 décembre 1905. A la partie supérieure du monticule se voient trois ressauts successifs, deux granges en ruine et une trentaine de pieds de vigne cultivés en hautain suivant la coutume du pays, et aux quels le quartier de la montagne doit son nom.

Digitized by Google

Sur le point culminant aucune trace de construction, rien qui soit de nature à permettre d'affirmer l'ancienne existence d'une tour à signaux. Les gens du village n'ont pu nous donner aucun renseignement utile. Néanmoins l'absence absolue dans la contrée de tout autre point propice à son édification, ainsi que la situation topographique excellente du Turon d'Es Vignaous au milieu de la vallée, permettent de penser qui là s'éleva jadis une tour servant de poste intermédiaire entre celles de Fos et de Ladivert. La premiere (ou du moins ses ruines) se voit à 3 kilomètres environ dans le Sud-Est au-dessus du gros village du même nom, tandis qu'à peu près à la même distance vers le Nord-Nord-Ouest se dresse le piton calcaire, dépendant du pic de Rie, qui supporta la seconde. D'ici la vue porte également au-delà de Fos jusqu'à la tour du Sérial.

## Le Sérial

(VALLÉE DE LA GARONNE)

Près des dernières maisons du *hameau du Sérial* (annexe de Fos), non loin de la frontière franco-aranaise, sur un large mamelon schisteux de la rive droite de la Garonne qui en baigne le pied au Sud-Ouest, s'élève par 550 mètres d'altitude environ une tour carrée. C'est celle du *Sérial* ou de *Puymaurin* [1]. La route internationale de France en Espagne contourne sur deux côtés les rochers lui servant de base.

Des murailles plus ou moins détériorées, et de nos jours ne dépassant pas une hauteur moyenne de trois pieds, circonscrivent autour du petit édifice un terrain de 260 mètres carrés environ (13 mètres du côté Sud et 20 mètres du côté Est) et lui servaient de ligne extérieure de défense, chose nécessaire à sa protection comme aussi pour la mettre à l'abri d'un coup de main, car de trois côtés les trois rochers sont peu élevés et d'une escalade très facile.

Vers le milieu de cette première enceinte, sur un petit-terre plein naturellement surélevé (sol gazonné et schiste en place) se dresse la *tour du Sérial* de forme exactement quadrangulaire, chacune de ses faces ayant en effet quatre mètres de large sur un mètre d'épaisseur. L'intérieur offre ainsi un vide de 2 mètres de côté.

Ce terre-plein était lui-même entouré, de murs maintenant arasés jusqu'au niveau même du pied de la tour. Ils devaient

(1). — Le *Tuc de Puymaurin* auquel elle doit certainement son nom se trouve au Sud-Sud-Est par 1729 mètres d'altitude sur la crête frontière franco-aranaise.

Digitized by Google

laisser autour d'elle un petit chemin de ronde d'inégale largeur, variant entre 1 mètre 50 centimètres et 2 mètres 50 centimètres.

D'une hauteur totale de 9 mètres 75 centimètres, la tour du Sérial par la manière dont elle est bâtie, par ses dispositions intérieures, appartient bien à notre série de tours à signaux. C'est un des rares édifices de ce genre dans la région qui nous occupe ayant encore conservé ses créneaux. Sans aucun retrait extérieur, ses murs sont d'une construction peu soignée, et cependant en bon état de conservation. Les roches schisteuses de la montagne voisine en ont fait tous les frais.

Plusieurs étages d'inégales hauteurs en divisaient l'intérieur : Un rez-de-chaussée ayant dû, comme dans les autres tours du pays, servir de magasin à provisions, de deux mètres de hauteur (avec porte de date toute récente) et plafond sur des poutres de bois, dont on voit parfaitement les emplacements dans la maçonnerie.

Un premier étage de 2 mètres 80 centimètres, dont un large retrait de 0,50 centimètres dans l'épaisseur des murs Est et Ouest servait à asseoir le plancher, le séparait de l'étage supérieur. A ce même niveau, une voûte (plein-cintre bien probablement) presque entièrement écroulée, n'a laissé de ses traces qu'une légère amorce, qui ne tardera pas elle-même à s'effacer.

Au-dessus, un dernier étage avec plafond sur pièces de bois encastrées dans le mur où se voient les excavations qu'elles occupèrent. Et comme couronnement de l'édifice, la plate-forme avec ses créneaux que le temps et les hommes ont bien voulu nous conserver intacts.

Peu nombreuses sont les baies ajourant les murs de la tour du Sérial. Au second étage : quatre petites fenêtres, deux au Sud, une à l'Ouest (0,40 centimètres sur 0,60 centimètres) et une à l'Est. Sur ce dernier côté s'ouvrait autrefois à 2 mètres au-dessus de terre, l'unique porte-fenêtre (2 mètres de haut sur 0,80 centimètres de large) donnant accès à l'intérieur. Il y a quelques années déjà, on l'a murée ainsi qu'une partie de l'ancienne fenêtre carrée (0,80 centimètres) pratiquée directement au-dessus.

La porte moderne (1 mètre 67 centimètres de haut sur 0,80 centimètres de large) s'ouvre au niveau intérieur du rez-de chaussée et à 0,50 centimètres en contre-haut de celui du terre-plein où s'élève la tour du Sérial.

Si depuis sa fondation elle a pu traverser les âges et arriver jusqu'à nous moins endommagée que d'autres tours du pays de Comminges, il faut peut-être attribuer sa conservation relative à un fait bien simple, le peu de valeur des matériaux employés à sa construction. Ses chaines d'angle en effet, faites de dalles

Digitized by Google

schisteuses aussi frustes que le reste des murs, à peine un peu plus épaisses par endroits que les autres moellons, ne pouvaient tenter nos montagnards déprédateurs. Ils n'auraient pas trouvé au Sérial ces blocs de marbre blanc ou gris, taillés avec soin, que l'on remarque à la tour de Marignac par exemple, à celle de Lez et ailleurs.

Ici le calcaire est aussi rare que le schiste est commun : c'est la seule roche que l'on trouve, car toutes les montagnes voisines appartiennent à cette dernière formation géologique. Le premier rocher venu leur donnait sans difficulté des matériaux identiques à ceux qu'ils auraient dû prendre la peine d'arracher à ces murs que le temps même a respectés.

La tour du Sérial communiquait facilement avec celle du Castéra de Fos.

## Barbazan

(VALLÉE DE LA GARONNE)

Dans son ouvrage déjà dité, le Dr E. Lambron parle de tours à signeaux ayant existé à *Barbazan* et à *Isaourt*. Nous devons pour l'exactitude de notre travail en dire quelques mots, ne serait-ce que pour faire disparaître une erreur, involontaire sans doute, commise par cet auteur.

Placées assez loin de Luchon, ces deux localités ne se trouvaient pas dans les régions de nos excursions habituelles. Aussi avaient-elles été négligées par nous jusqu'à ces temps derniers. Enfin le 11 mai 1905 nous débarquions à la gare de Loures, et nous rendions à *Barbazan*. Les ruines de la tour se trouvaient, disait Lambron, « au Nord et au-dessus du lac de Barbazan. Le piton de calcaire jurassique de *Campagnac* fut facile à trouver. Il n'y a pas d'autres éminences autour du lac. A son sommet arrondi il porte bien en effet des restes de construction ancienne. Mais à première vue il nous fut aisé de constater que ces murailles très délabrées n'avaient jamais appartenu à une tour à signaux, même pas à un édifice civil. Nous les avons cependant photographiées et mesurées : 13 mètres de long sur 6 mètres 35 centimètres de large. De forme carrée à l'une de ses extrémités et ronde à l'autre, cet édifice semblait être une ancienne chapelle en ruine depuis longues années. Nous redescendimes au village, non sans avoir admiré la jolie vue panoramique dont on jouit du rocher de Campagnac, et dont le petit lac forme le premier plan.

Absolument *tous* les renseignements recueillis auprès des habitants de Barbazan sont venus confirmer notre première

Digitized by Google

impression. Les ruines en question sont tout simplement celles de l'ancienne chapelle de Saint-Michel détruite depuis fort longtemps Une vieille femme de 88 ans nous a même affirmé avoir gardé dans son jeune temps les brebis dans la localité, et déjà le petit édifice n'était plus que des ruines envahies par la végétation.

Je n'insiste par davantage sur la soi-disant tour à signaux de Barbazan.

## Isaourt

(VALLÉE DE LA GARONNE)

Passons maintenant à *Isaourt*, dont la tour, dit le même auteur, « est située au sommet de la crête, dans l'angle de réunion des routes de Toulouse et de Saint-Bertrand de Comminges ».

Toutes nos démarches et investigations pour en retrouver au moins quelques traces sont restées absolument infructueuses. Non seulement les vieillards du pays, que nous avons questionnés, n'ont aucune souvenance de cet édifice, mais prétendent même qu'il n'en a jamais existé sur ce sommet, et nous sommes de leur avis.

Nous y sommes monté avec plusieurs personnes, le 11 mai 1905, et nous devons avouer que rien absolument ne nous a fourni le moindre indice d'une construction y ayant jadis existé. La roche calcaire — même en place — aux strates assez redressées, faisant saillie au travers des gazons, est partout complètement vierge de tout travail humain. Il eut au moins été nécessaire d'aplanir même grossièrement cette inégale surface pour asseoir un édifice de dimensions même aussi restreintes que le sont en général nos tours.

Aussi avons-nous tout lieu de croire que ladite tour a été signalée d'après des indications erronées qui ne furent pas contrôlées sur place. La position eût été bien choisie, car au Sud la vue s'étend jusqu'à Marignac, tandis que vers le Nord et l'Ouest le regard plonge vers Saint-Bertrand de Comminges et la plaine du bassin sous-pyrénéen. Jusqu'à preuve du contraire, nous croyons prudent de retrancher Isaourt du nombre des localités ayant eu une tour à signaux dans le Haut-Comminges.

## Lès d'Aran

(VALLÉE DE LA GARONNE)

Avec le Castéra de Fos et le Sérial nous en avons fini avec les tours à signaux de la partie française Sud-Est de la vallée de la

Digitized by Google

Garonne. Nous allons nous occuper maintenant de celles du bassin supérieur ou *Vallée d'Aran*, qui fit jadis partie du pays de Comminges.

D'après J.-F. de Gracia de Tolba [1], autrefois elles y auraient été nombreuses. Mais dans son énumération sont comprises non seulement les tours isolées ou tours à signaux, mais encore toutes celles des châteaux forts existant à cette époque. En réalité, il n'y en avait pas plus et même moins, nous semble-t-il, que sur le versant français. De nos jours il n'en reste plus que trois. De l'une d'elles même on ne voit plus que des vestiges affleurant le sol.

Nous ne pouvions cependant les passer sous silence, le Val d'Aran ayant, comme nous l'avons dit tout à l'heure, fait partie de l'ancien pays de Comminges.

De la tour du Sérial deux kilomètres à peine (belle route de voiture) nous séparent du *Pont du Roy*. Une haute borne triangulaire de marbre blanc avec inscription, voilà la frontière de deux Etats. Elle précède de quelques mètres à peine le *Pont* lui-même, dont, par une bizarre anomalie, les deux culées se trouvent sur le territoire espagnol. La route se poursuit pendant 5 kilomètres ; on laisse derrière soi *Ponthaut* et son poste de *carabineros* (douaniers), et l'on arrive dans la plaine de *Lès*.

*Lès-les-Bains*, la *ciudad*, disent les Espagnols, possède un établissement thermal d'eaux sulfureuses très fréquentées par les indigènes, et un château, qui n'en a guère que le nom. Il appartenait à l'ancienne famille des Barons de Lès.

Voilà tout ce qu'il y aurait à signaler ici, si au dessus de la petite ville ne s'élevait une tour à signaux, où nous allons monter.

Assise à 80 mètres environ au-dessus de la vallée, sur la rive droite de la Garonne, la *Tour de Lès* se dresse fièrement sur un ressaut granitique, dont les abords sont de trois côtés très facilement accessibles. Seul celui de l'Ouest, dominant la vallée, commande des escarpements d'escalade assez ardue.

De forme quadrangulaire comme toutes les tours du versant français des Pyrénées, et datant de la même époque, celle de Lès est encore en assez bon état de conservation. Comme ouverture, même pratiquée par démolition, il n'en existe aucune donnant accès au-dedans. Pour y pénétrer on doit avoir recours à l'ancienne porte-fenêtre (0. 55 centimètres sur 1 mètre 35 de haut), placée sur la façade Ouest à 3 mètres 65 centimètres au-dessus des rochers granitiques servant de base à l'édifice.

1. J.-F. de Gracia de Tolba, *El valle de Aran*. Relacion al Rey don Philippe III, Huesca, 1613.

Digitized by Google

Les murs, d'un mètre d'épaisseur, s'élèvent verticalement sans le moindre retrait extérieur. Comme dimensions nous avons relevé les suivantes :

Faces Est et Ouest, 7 mètres 90 centimètres.
Faces Nord et Sud, 7 mètres 30 centimètres.

Les chaînes d'angle sont encore intactes, tandis que les pierres taillées des embrasures des fenêtres, tombées naturellement ou arrachées de main d'homme, n'existent plus pour la plupart. A l'occident, nous l'avons déjà dit, on voit, à 1 mètre 35 centimètres de l'angle Nord-Ouest de la tour, la porte-accès. Malgré sa dégradation, on peut estimer que jadis elle avait environ 0,55 à 9,60 centimètres sur 1 mètre 35 centimètres de haut. Quelques pierres du cintre sont encore en place. Sur cette même façade, au dernier étage, une fenêtre (mêmes dimensions à peu près) éventre la muraille en son milieu. La partie supérieure (linteau ou cintre) a disparu et les lierres masquent le peu qui reste.

Vers le Nord (côté de la France et du Sérial) une meurtrière située au dernier étage de la tour. Elle se trouvait à côté d'une fenêtre dont on peut encore déterminer à peu près la place, et qui sans doute avait les mêmes dimensions que celle de la face occidentale.

Si nous passons à la face Sud (côté de Bosost) nous n'y voyons qu'une seule fenêtre cintrée tout à fait en haut. Du côté oriental, deux ouvertures : une meurtière et, au-dessus, à l'étage supérieur, une fenêtre dont la partie haute n'existe plus. Toutes ces grandes baies semblent avoir eu à l'origine les mêmes proportions. Mais le temps les a peu respectées, ainsi que les hommes, et leur délabrement actuel doit surtout, croyons-nous, leur être attribué.

La chemise qui naguère protégeait la tour offre ici une particularité que nous n'avons pas rencontrée dans les tours précédemment décrites. Elle n'enveloppe pas l'édifice entier dans son périmètre. Du côté oriental, en effet, le mur part de l'angle Sud-Est même de la tour, et se prolonge vers le Sud sur une étendue de 23 mètres 60 centimètres de long sur 9 mètres de haut et 1 mètre 60 centimètres d'épaisseur. A la partie intérieure de ce mur de défense on remarque, à 2 mètres 25 centimètres au-dessus du sol du placis des pierres en saillie, comme si elles avaient jadis été destinées à servir de suport. A l'extrémité Sud de cette même muraille à plus de 3 mètres d'élévation on voit également l'amorce d'une toiture (peut-être moderne).

Du côté Nord au contraire, le mur d'enceinte, au lieu de prendre naissance à l'angle même de la tour, se détache à 0,35 centimètres dudit angle. Il offre une épaisseur de 0,90 centimètres à son point d'origine, et s'élargit peu à peu en allant vers le Nord, de manière

Digitized by Google

à présenter à son extrémité une épaisseur de six pieds. La dégradation de cette partie ne permet pas d'en suivre partout le tracé. Mais on remarque çà et là, surtout à l'Ouest du placis jadis circonscrit par l'enceinte (9 mètres sur 18 mètres de long), des restes de maçonnerie qui en firent certainement partie.

Faute d'échelle, il nous a été impossible de pénétrer à l'intérieur de la tour. Mais à en juger par la hauteur actuelle (10 mètres 50 centimètres), par rapport aux autres tours que nous avons étudiées et à leur aménagement, l'intérieur devait avoir trois étages : un rez-de-chaussée, un premier et un second, et bien probablement une plate-forme. Nous n'avons pu également nous assurer si l'on voyait encore l'amorce de la voûte terminale actuellement disparue.

Du sommet de la tour de Lès, il est très probable que l'on pouvait correspondre avec celle du Sérial en France, si besoin s'en faisait sentir. Mais nous n'avons pu nous en assurer. En tout cas, la correspondance était très facile d'ici avec la *Torrèta*, située au Sud de celle de Lès et que nous allons maintenant décrire. On pouvait également recevoir les signaux du *Castèra* de Bossost.

## La Torrèta de Lès

(VALLÉE DE LA GARONNE)

A 100 mètres environ au-dessus, de la vallée de la Garonne, sur la rive droite, au quartier dit le *Casteret de Lès* et non loin du *Gouffre de Clèdes*, s'élève la *Torrèta*.

Un éperon granitique en partie isolé de la montagne lui sert de base. Fortement polie par le passage des anciens glaciers, la roche tombe à pic et surplombe même par deux côtés, formant ainsi une défense naturelle que nul ennemi ne pouvait escalader. Au Sud la pente est assez douce, et pour ainsi dire nulle au Levant. C'est de ce côté que le promontoire se rattache à la montagne.

Son nom de *Torrèta* (petite tour) suffirait à lui seul à nous expliquer ses modestes dimensions : 6 mètres de haut environ à l'origine. Les murs sans retrait ont une épaisseur de 0,90 centimètres. Extérieurement ils mesurent :

4 mètres 30 centimètres sur les faces Est et Ouest,
5 « 38 « sur celles du Nord et du Sud.

Comme élévation extérieure actuelle, nous avons relevé les dimensions suivantes sur les trois faces encore existantes : côté Nord, 4 mètres 90 centimètres ; côté Ouest, 3 mètres 90 centimètres ; côté Sud, 3 mètres 90 centimètres. Quant à l'intérieur

Digitized by Google

nous avons trouvé 2 mètres 70 centimètres sur 3 mètres 10 centimètres.

De construction peu soignée, ils étaient plus que d'autres exposés à subir les injures du temps. Aussi, de nos jours, l'un de ces murs (celui de l'est) est en son milieu presque arasé au niveau du sol. Aux points d'attache avec les faces Nord et Sud il offre cependant encore une élévation respective de 0,50 centimètres et de 2 mètres 20 centimètres par suite de la dénivellation du terrain.

De ce côté devait se trouver la porte-accès, que nous n'avons jamais connue, même à l'époque de notre première visite à *la Torrèta* il y a déjà bien des années, Sur les trois autres faces en effet, pas une seule ouverture, pas même de meurtrière.

De la voûte terminale, tombée depuis longtemps, on voit seulement les amorces sur les murs Nord et Sud à 2 mètres 70 centimètres au-dessus du sol intérieur de la tour.

Le plateau ondulé où elle s'élève présente une superficie de 46 mètres de long de l'Est à l'Ouest sur 10 mètres de large du Nord au Sud du côté de la vallée, et de 18 mètres du côté de la montagne. Des vestiges de mur d'enceinte se voient encore par place, surtout à l'Est et au Sud, les deux côtés faibles de la petite place. La *Torrèta* servait d'intermédiaire entre la tour de Lès-les-Bains et le Castèra de Bosost. Elle était placée à peu près à égale distance de ces deux points.

Maurice Gourdon.

*A suivre.)*

Digitized by Google

# LE
# TESTAMENT DU MARQUIS DE MONTESPAN

La famille de Montespan est originaire de notre pays où elle possédait, à Montespan même, un château fort, qui fut sa résidence ordinaire aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. Ce château a été démantelé, probablement sous Henri IV, et les barons d'Espagne-Montespan l'abandonnèrent pour se fixer à Ausson d'abord, puis à Bonnefont, dans la sénéchaussée d'Auch. Le dernier des marquis de Montespan, le plus célèbre — moins par ses mérites personnels que par son infortune conjugale — habita longtemps Bonnefont, puis le château de Saint-Elix, où il passa les dernières années de sa vie. C'est là qu'il serait mort, d'après le baron Marc de Lassus qui a consacré à la famille d'Espagne-Montespan une intéressante étude [1].

Il résulte toutefois des recherches récentes de MM. J. Lemoine et A. Lichtenberger, que le marquis de Montespan a terminé ses jours à Toulouse. On peut lire en effet, dans les anciens registres de l'état civil de cette ville, l'acte suivant: « Le 1^er^ jour de décembre 1701 est décédé haut et puissant seigneur messire Louis Henry de Gondrin, seigneur duc d'Espernon, marquis de Montespan et autres places, âgé de soixante-un ans environ, logé à l'hostel de Navarre à Thoulouze. Lequel a esté inhumé dans le caveau de la chapelle de Saint-Germier ou sépulchre dans l'église de la Dalbalde, le 2^me^ jour dudit mois, et en présence de M. de Sarramea, M. Dubuc, intendant des affaires du deffunt, et de M. Boube, clerc tonsuré. »

Quelques semaines avant sa mort, M. de Montespan, étant à Bonnefont, avait dicté ses dernières volontés à M^e^ Faulquier, notaire royal en cette localité. A ce testament il avait ajouté, le 15 novembre, à Toulouse, le codicille suivant:

« Le marquis de Montespan veut et ordonne qu'après son décès, son corps soit enseveli, en quelque endroit qu'il décède, dans l'église paroissiale N.-D. la Dalbade, en cette ville où Madame sa mère et Mademoiselle sa fille ont été ensevelies. »

Ce testament, confié tout d'abord à M. Defès, prêtre et premier chapelain de N.-D. de Garaison, fut déposé le 5 décembre 1701 parmi les minutes de M^e^ Lacombe, notaire à Toulouse, par le marquis d'Antin, fils unique et légataire universel du marquis de Montespan et il est aujourd'hui conservé dans l'étude de M^e^

1. Baron de Lassus : *le Château d'Ausson, résidence des barons d'Espagne-Montespan* (XV^e^, XVI^e^, XVII^e^ siècles). — *Revue de Comminges*, 1895, page 41.



Digitized by Google

Daupeley, notaire à Toulouse, où MM. Lemoine et Lichtenberger ont eu l'heureuse chance de le retrouver [1].

Nous croyons devoir en reproduire ici quelques extraits ; ils dépeignent bien l'état d'âme du marquis de Montespan à l'égard de sa femme, qui avait brisé sa vie, et que cependant il ne cessa jamais d'aimer :

« A dit aussi et déclaré ledit seigneur testateur qu'il a toujours eu une confiance entière à la charité de Mme la marquise de Montespan, son épouse, et particulièrement à l'heure présante que le dit seigneur en a plus de besoin, estant en un estat infirme et attaint d'une maladie quy luy en fait craindre les suites. C'est pourquoy il la supplie de vouloir faire prier Dieu après son décès pour le mesme repos et soulagement de son âme, ce qu'il espère et se promet de sa bonté et amitié, et par cette raison la nommé et la choisit présantement, comme il l'avait dejà fait par ses autres précédans testamens, et la prie de vouloir estre son exécutrice testamentaire conjointement avec M. d'Aguesseau, conseiller d'Etat ordinaire, lequel, ledit seigneur testateur choisit aussy, nommé, supplie de vouloir accepter laditte charge de son exécuteur testamentaire avec Mme la marquise de Montespan, laquelle dame ledit seigneur supplie d'abondant par toute l'amitié et la tendresse très sincère qu'il a conservées pour elle, de vouloir faire ponctuellement exécuter le contenu de son présant testament et de vouloir charitablement pour l'amour de luy aussi faire payer exactement les dettes à sa descharge et pour le mesme repos de son âme.

« Et ledit Seigneur testateur luy proteste en reconnaissance qu'il mourra content et très satisfait en se recommandant à ses bonnes grâces. Et parce que ledit seigneur testateur a toujours eu de la confiance en la probité de M. Defès, prestre docteur en théologie et premier chapelain en la très sainte et dévote chapelle N.-D. de Garaison, audit diocèse d'Auch, il supplie ladite Mme la marquise de Montespan et ledit seigneur d'Aguesseau d'agréer qu'il le nomme exécuteur testamentaire avec eux, à cause qu'il a une parfaite connoissance des affaires qui regardent sa conscience. »

. . . . . .

« A quoy ledit seigneur testateur prie ladite dame marquise de Montespan, son épouse, et ledit seigneur d'Aguesseau de tenir la main, et particulièrement laditte dame, laquelle il conjure pour toute la tendre amitié qu'elle sait bien qu'il a toujours eue pour elle et la confiance, particulière qu'il a en sa piété surtout dans une occasion si importante. »

Dr. CHOPINET.

1. J. Lemoine et A. Lichtenberger : *les dernières volontés de M. de Montespan* (Journal des Débats du 7 déc. 1907.)

Digitized by Google

# TRAVAUX EFFECTUÉS

## A L'ÉGLISE SAINT-JACQUES DE MURET

## 1473-1612

Du quinzième siècle au dix-septième, l'église Saint-Jacques de Muret a été l'objet de travaux dont il est possible aujourd'hui de reconstituer la série et de fixer l'époque. Les constructions ou réparations dont nous allons parler visent la nef, le chœur et le clocher.

### 1. — *Nef de l'église Saint-Jacques*

Cette nef menaçait ruine en 1473. A cette date, le Conseil de communauté de Muret proteste contre le Chapitre de Saint-Etienne, fruit prenant, *per lo perilh de la gleysa*[1]. Trois ans après, les consuls appellent un avocat en Parlement, Louis Lorier, chargé d'examiner l'état de l'édifice et d'instruire les parlementaires des travaux à effectuer : *Venguet en la presente villa m^e Loys Lorier, avocat en Parlament, alqual ferem visitar la gleysa de Senct Jacme, à la fys que pogués fer relaciou à la Court de ço que era necessari à la réparaciou de lad. gleysa*[2]. En 1519, il y a procès intenté par les paroissiens de Saint-Jacques contre le Chapitre métropolitain mis en demeure de faire consolider un monument qui est à sa charge. Le Corps capitulaire est sommé d'employer à cette œuvre la troisième partie des revenus qu'il prend annuellement à Muret : après délibération, il accorda cent livres[3]. On

1. Arch. de Muret : *Comptes consulaires*, 1473.
2. *Ibid.*, 1476.
3. « Posuit in medio [celleratius] actionem habitantium et parrochianorum ville Murelli super reparatione ecclesie eiusdem ville, pro qua terciam partem fructuum Capitulo in eodem loco spectantium

Digitized by Google

procéda à de nouveaux travaux de 1536 à 1540[1], époque où le fustier Jean Vernhes établit au-dessus de l'église un couvert en planches. Voici le bail à besogne « des cindres de l'esglise de Muret ».

« L'an 1540, et le dotziesme jour du moys de septembre ... en Tholose... estably maistre Laurens Clari, maistre masson, de Tholose habitant, lequel... a baillé à faire les cindres et autre fusterie et enartement [exhaussement] de l'église de Muret, séneschaussée de Tholose, à maistre Jehan Vernhes, fustié, de Tholose habitant... lequel Vernhes a promis faire lesd. cindres, fournir les travades, piéges, roustes, castanholes, chevilles, cloux, postain pour eschaffauder, cabirons et tous aultres boys que sera besoing à l'énartement de lad. église de Muret, et la rendre preste à arvourter entre yci à la feste de la Toutz Sainctz prochain venant, et led. fustage sera, après, dud. Vernhes, pour lequel énartement et fourniture led. Clari a promis donner et payer aud. Vernhes quatre-vingt

annis singulis distribui petunt intentam, et quid supra premissis agendum... Quibus propositis et ad longum per ipsos dominos deductis conclusum fuit super feudis et novis acquisitionibus pro parte Capituli et illius massa, pro nunc exsolvendum fore summam centum librarum» — Arch. de la Haute-Garonne: *Fonds du chapitre métropolitain*, 28 janv. 1519, reg. 140.

1. « *Item*, le jour que Messieurs d'Illiers et Saccalery, chanoines, vinrent visiter l'esglise avec les massons depputés, leur envoyasmes du vin qui cousta 11, s. VI, d. ». — Arch. de Muret: *Comptes consulaires*, 1536-1537.

« Visitetur ecclesia ville Murelli per dominos d'Illiers, Perault et Terrerii, super reparatione illius facta vel facienda, et reffectant Capitulo ». — Arch. de la Haute-Garonne: *Fonds du chapitre*, 7 mai 1539, reg. 141.

« Provideat dominus d'Illiers cum uno ex celerariis super coopertura ecclesie de Murello facienda ». — *Ibid.*, 27 septembre 1539.

Committitur negocium reparationis ecclesie de Murello, dominis d'Illiers et Labatut, et scindicis ». — *Ibid.*, 2 août 1540.

Dans les *Comptes consulaires* de Muret, année 1539-1540, on remarque les *articles* suivants :

« *Item*, baillasmes requeste à la Cour souveraine pour avoir la réparation de l'esglise, pour icelle requeste faire consulter et la faire mettre en bonne forme, nous cousta la somme de... x. s. VI d.

« *Item*, pour icelle monstrer à messieurs les Gens du Roy, ensemble

Digitized by Google

livres tournois, de laquelle somme luy a baillé soixante-trois livres en six vingt testons ». — Acte cancellé le 2 mai 1543.

(*Arch. des Not.*, reg. de Fossé, *ad ann.*, fol. LXXI.)

### 2. — *Chœur de l'église Saint-Jacques*

Le chœur actuel de l'église de Muret a été commencé en 1538 ; du moins le 5 juillet de cette année le Chapitre de Saint-Etienne envoya-t il les chanoines Sacaley et Pérault à Muret afin de constater, avec deux experts et en présence des consuls, si les fondations du chœur de l'église Saint-Jacques étaient assez profondément creusées[1]. Les travaux de construction de cette partie de l'édifice n'élevèrent pas alors les murs à leur hauteur normale[2], la bâtisse fut reprise en 1548. Dans un accord intervenu le 12 février 1548 entre la Communauté de Muret et le Chapitre, il fut stipulé que le chœur serait continué et l'arceau établi après surélévation de huit canes et demi ; ce fut le point initial de la voûte telle qu'on la voit encore aujourd'hui. Le chœur de 1548 est plus large que la nef. On essaya d'éviter tout heurt dans la soudure des murailles par une combinaison spéciale : « Et quant à ce que led. chœur est plus large que la nef, pour donner ordre et forme à lad. largeur, il sera faict une talusse depuis le pilier du chœur jusques au premier pillier qui sera fait à lad. nef, par un adoublement tel que

au scindic de Sainct-Estienne, et pour leur baillez les dobles, nous cousta... x. s.

« *Item*, au jour l'audience tenue, par arrest fust dict que dans ung an l'esglise seroit reppatée ; mais ne levasmes poinct l'arrest pour ce qu'estions à la fin de nostre consulat et que asthure l'ung de nous estoit malade, et l'autre mort... ». — Arch. de Muret.

1. « Visitent P. Sacaley et Petault, celebrarii, ex parte capituli, adhibitis duobus expertis et vocatis consulibus, fundamenta chori ecclesie parrochialis ville Murelli, *an sint sufficienter cavata...* » — Arch. de la Haute-Garonne : *Fonds du chapitre métropolitain*, reg. 141.

2. Ils ne furent pas, je pense, élevés plus haut que ceux de la nef. Le couvert posé en 1540, par Jean Vernhes, dut d'abord s'étendre à l'ensemble du monument.

Digitized by Google

la différence desd. largeurs n'aura point de apparance, et pareillement l'arçaut estant au milieu de lad. église sera démoly et mis par terre à plein pied en nibel de la nef de lad. église[1]. »

Si l'axe du chœur ne cadrait pas avec les murs de la nef, celle-ci, sous le couvert posé en 1540, se trouva, après 1548, plus basse que celui-là. La différence des niveaux devait produire une perspective désagréable. Elle choqua, en 1667, un des visiteurs notables de Muret. Ecrivant à M. de Héricourt, le 22 juillet de cette année, M. de Froidour lui disait : « Nous avons veü la paroisse [de Muret] qui est une église bastye de briques, assez grande, *mais haulte d'un costé et basse de l'autre*, mal ornée, mal entrenue et fort maussade. Elle est dédiée à saint Jacques[2]. » Cette inégalité de niveau entre les deux parties de la même église ne fut corrigée qu'en 1744[3].

La transaction consulaire et capitulaire de 1548 renferme une disposition qui ne semble pas avoir été exécutée. Les consuls de Muret, en possession du corps de saint Germier transporté depuis quelques années en leur ville par mesure de sécurité, conçurent le projet de faire élever dans le chœur de l'église Saint-Jacques un édicule dont la description nous a été conservée :

« Mais au chœur de lad. esglize et au derrière du grand autel d'icelluy sera pousé une place de une cane sur laquelle, avec des pilliers de pierre bien ornés en forme de colonne, sera faict un repouzoir sur lequel sera

1. Voy. *Transaction passée entre les consuls de Muret et le Chapitre de Saint-Etienne* le 12 février 1548 (n. s.). — Arch. de Muret et de la Haute-Garonne.

Dans son *Mémoire historique sur les prieurés de Saint-Germier et de Saint-Jacques de Muret*, M. Victor Fons, copié ensuite par plusieurs historiographes, date la *Transaction* de l'année 1547 sans remarquer qu'elle doit être portée à 1548 (n.s.).

2. Voy. Paul de Casteran, *Lettres écrites par M. de Froidour*, p. 5. — (Tirage à part.)

3. Voy. *Quelques mots sur les églises de l'ancienne communauté de Muret*, par M. Victor Fons, 1850, pp. 22-23.

Digitized by Google

mis le corps de Monsieur sainct Germié, raies tout l'entour, lesquels se pourront ouvrir, et sortir led. corps sainct, et pourront passer par dessoubz faire leur dévotion audict sainct[1]. »

Ce plan, qui rappelle l'édicule encore visible dans la vénérable église Saint-Just de Valcabrère, fit place à un autre, afin peut-être de conserver avec moins d'appréhension les reliques de saint Germier. On préféra creuser la crypte qui se développe sous le sanctuaire de l'église Saint-Jacques et à laquelle on accède par deux escaliers latéraux. C'est là, au centre de la crypte, en retrait et au-dessus d'un autel, que, dans une excavation murale, sous de solides verrous, a reposé pendant des siècles le corps de saint Germier.

### 3. — *Le clocher de l'église Saint-Jacques et Pierre Levesville*

Dans une étude intitulée : *Les clochers de brique polygonaux de l'École toulousaine* (1901), M. le chanoine Pottier décrit en ces termes l'élégant clocher de Muret : « Clocher de très bonnes proportions et bien conservé, base et tour octogones, deux étages ajourés, baies accouplées sous une gable avec oculus, le tout angulaire ; galerie et pinacles d'angles, gargouilles, chapiteaux et crochets de la flèche en pierre. Celle-ci est percée de quatre ouvertures ouvrant sur la galerie. Jolie croix en fer forgé, quinzième siècle. »

Le bail à besogne du clocher de Muret n'est point connu actuellement. Nous savons seulement que le 9 juin 1611, pendant un orage, la flèche de ce clocher fut frappée par la foudre et gravement endommagée[2]. Le Chapitre de Saint-Etienne, alors très en rapport avec l'architecte Pierre Levesville qui venait d'achever la voûte du chœur de l'église métropolitaine, confia à

1. Voy. *Transaction*, etc., de 1548.
2. Voy. Arch. de Muret : Comptes consulaires de 1611.

Digitized by Google

ce maitre des œuvres la réparation du pinacle de l'église Saint-Jacques. Le travail effectué en 1612 coûta huit cents livres[1]. Voici le bail à besogne, il a son importance pour l'histoire du monument.

« L'an mil six cens douze et le vingt deuxiesme aoust, à Tolose,... constitués en leurs personnes, M^es^ M^es^ Pierre de Benoist, archidiacre, et Jacques Laboisse, chanoines et célériers du Chapitre de l'église métropolitaine de Tholose, lesquels audit nom ont baillé à prix faict à Pierre Levesville, architecte de la ville de Mende, à présent habitant en Tolose, illec présent et acceptant, sçavoir est, à faire les réparations qu'il convient faire au clocher de l'église parroissielle de la ville de Muret, et ce, suivant et conformément aux *Articles* desquels la teneur s'ensuit :

« Premièrement, il faut abatre trois asiètes de pierre de taille qui sont au plus haut dud. clocher, et les remettre en bon et deub estat, comme elles estoient par cy devant, à cause quy sont corrompues de l'éfort des tonerres, plus, il faut faire toute la pointe de pierre de taille qui manque aud. clocher, de la hauteur nécessaire, selon bon plomb de pointe, comme elle a esté de tout temps, et la bien cramponer de fer, et bien plomber, et beaucoup plus baie qu'elle n'estoit par cy-devant, de la hauteur des trois dittes assiettes cy dessus nommées, à cause qu'elle ne puisse tomber comme elle a fait par le passé.

« Plus, sera tenu led. entrepreneur enduire toute l'éguille dud. clocher qui est depuis la gallerie jusques à la pointe de lad. éguille, de bon mortier franc, de chaux de Cologne et sable de rivière. D'abondant, il faut accommoder toute la gallerie dud. clocher qui est de pierre de taille, de ce qui se trouvera rompeu par le tonerre, et refaire les petites piramides qui manquent

1. La pointe de l'un des pinacles d'angles du clocher, tombée il y a une dizaine d'années, n'a point été remise en place.

Digitized by Google

sur lad. gallerie, de même façon comme les autres, et les mettre en bon et deub estat.

« Davantage, il faut faire toutes les estaches et engins nécessaires pour monter lesd. pierres et autres matériaux nécessaires aud. clocher pour achever lad. œuvre cy devant spécifiée, que l'entrepreneur fournira à ses dépens, tant pierre, cheaux et sapple, bois et courdages, fer et plon pour cramponer lesd. pierres, sans que les sieurs cellériers soient tenus payer aucune chose que la somme de huict cens livres pour lesquelles lad. besogne a esté accordée, payable aud. Levesville, à mesure que la besogne se fera, pour laquelle faire tous les habitans du lieu seront tenus faire tous les charroiz nécessaires et rendre tous les matériaux à pied d'œuvres ; néanmoins luï randre la croix de fer qui estoit à dessus dud. clocher, pour la remettre au même estat qu'il estoit ; ensemble luy fournir et deslivrer tous les matérieux qui sont provenans du rompement dud. clocher... »

Délai : Fin novembre 1612. — Prix 800 liv. — Acte retenu par De Ortis, notaire de Toulouse, copié par Thomas d'Olivier, notaire, 1693, et par Jacques-Guillaume Toujan, notaire de Muret, 1697.

J. Lestrade

Digitized by Google

# CHRONIQUE

## Don d'un Musée géologique

Respectant la volonté de son mari, Mme Charles Frossard, décédée le 18 novembre 1907, à Bagnères-de-Bigorre, a fait don à la ville de l'important musée de géologie conservé dans son immeuble de l'avenue de Campan.

Vendredi soir, 22 novembre, le conseil municipal, convoqué dans le but de prendre une décision au sujet de l'acceptation de cette intéressante libéralité, a fait choix d'un local pour le classement de cette collection.

## Douane espagnole

La douane espagnole, et principalement la douane de Venasque, a fait subir, lors de la dernière saison d'excursions, des vexations de toutes sortes à un certain nombre de touristes français. Il importe de faire cesser le plus tôt possible des agissements qui équivalent à l'interdiction absolue de voyager sur les massifs espagnols voisins de la frontière. D'après les plaintes déjà parvenues, plus de vingt personnes ont dû interrompre leur voyage et quitter des régions par trop inhospitalières.

La question sera soumise au prochain Congrès de Perpignan. En vue de compléter le dossier, nous prions nos collègues des Sociétés pyrénéistes qui auraient eu à se plaindre des procédés de la douane espagnole ou qui auraient eu connaissance d'incidents de cette sorte, de bien vouloir en adresser le récit au Secrétaire de la Fédération, M. L. Le Bondidier, à Campan (Hautes-Pyrénées).

## Avis

L'Association Centrale pour l'Aménagement des Montagnes, dont le siège est à Bordeaux, 142, rue de Pessac, a l'honneur d'informer les touristes fréquentant la haute vallée d'Aure, qu'ils trouveront au Plan d'Araguouet chez le garde de l'Association Péclosse, guide de 1re classe du C. A. F., à coucher et à manger. Cinq lits sont à la disposition des excursionnistes. — Prix par jour, nourriture comprise, 10 francs.

Le guide Péclose est muni de skis et il possède chez lui une boite de secours du T. C. F., en cas d'accidents.

Digitized by Google

STATION MÉTÉOROLOGIQUE

DE SAINT-GAUDENS

FONDÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

# TABLEAUX

DES

# OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

RECUEILLIES PENDANT L'ANNÉE

## 1905

Les observations météorologiques sont faites tous les jours à midi, par les soins d'un des membres de la Société des études du Comminges, au moyen d'instruments de précision sortant de la maison Richard frères de Paris. Elles sont consignées immédiatement sur un registre spécial, et publiées, chaque semaine, dans le *Journal de Saint-Gaudens*, et, chaque année, dans le fascicule du 1er trimestre de la *Revue de Comminges*.

**Désignation des Instruments :**

1° Baromètre enregistreur, n° 4.817.
2° Thermomètre enregistreur, n° 8.366.
3° Hygromètre enregistreur, n° 8.808.
4° Pluviomètre enregistreur, n° 11.567.
5° Anémomètre enregistreur, n° 14.927.

C'est grâce aux subventions dues à la générosité du Conseil général que ces instruments très coûteux ont pu être acquis et sont soigneusement conservés et entretenus.

Digitized by Google

Digitized by Google

## Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois janvier 1905

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÈTRE | ÉTAT | Pluie | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | du Ciel | ou Neige | Direction | Intensité |
| 1 | 736.0 | 7.9 | 2.6 | 5.2 | 70 | 4 | 3.7 | nord-ouest | fort |
| 2 | 739.0 | -4.2 | -7.2 | -1.5 | 50 | 4 | " | ouest | assez-fort |
| 3 | 738.0 | -2.0 | -9.8 | -4.9 | 32 | 0 | " | nord-ouest | id. |
| 4 | 739.0 | 4.0 | -6.2 | -1.4 | 52 | 5 | " | sud-ouest | faible |
| 5 | 735.0 | 10.0 | 1.0 | 5.5 | 58 | 0 | " | sud-ouest | id. |
| 6 | 734.0 | 10.2 | 5.9 | 8.0 | 84 | 5 | 5.4 | sud-ouest | assez-fort |
| 7 | 738.0 | 13.0 | 9.5 | 11.3 | 74 | 4 | 3.5 | sud-ouest | id. |
| 8 | 737.0 | 12.0 | 2.5 | 7.2 | 80 | 3 | " | sud-ouest | faible |
| 9 | 739.0 | 13.8 | -1.1 | 6.3 | 53 | 0 | " | sud-est | id. |
| 10 | 743.0 | 8.2 | 4.5 | 6.3 | 78 | 3 | 2.8 | ouest | id. |
| 11 | 736.0 | 9.2 | -1.5 | 3.8 | 88 | 0 | " | sud-est | id. |
| 12 | 737.0 | 9.1 | 0.7 | 4.9 | 71 | 1 | " | sud-est | id. |
| 13 | 734.0 | 9.5 | -0.5 | 4.8 | 75 | 2 | " | sud-est | id. |
| 14 | 729.0 | 12.0 | -2.0 | 5.0 | 62 | 3 | " | sud | id. |
| 15 | 724.0 | 8.0 | -1.0 | 3.5 | 77 | 4 | 3.4 | sud-ouest | id. |
| 16 | 721.0 | 12.6 | 4.0 | 4.9 | 66 | 4 | " | sud-est | id. |
| 17 | 716.0 | 6.9 | 5.0 | 6.0 | 65 | 5 | 7.5 | ouest | fort |
| 18 | 728.0 | 6.1 | 3.0 | 4.5 | 80 | 5 | 4.1 | sud-ouest | id. |
| 19 | 733.0 | 5.9 | -0.3 | 2.8 | 65 | 4 | 6.1 | sud-ouest | faible |
| 20 | 730.0 | 8.7 | 2.3 | 5.5 | 47 | 0 | " | sud-est | id. |
| 21 | 726.0 | 10.0 | -4.8 | 2.6 | 51 | 0 | " | sud-est | id. |
| 22 | 731.0 | 11.0 | -1.5 | 4.7 | 60 | 1 | " | sud-est | id. |
| 23 | 733.0 | 7.0 | 1.6 | 4.3 | 64 | 5 | " | sud-est | id. |
| 24 | 733.0 | 9.7 | 1.4 | 5.5 | 75 | 2 | " | sud-est | id. |
| 25 | 735.0 | 15.0 | 1.0 | 8.0 | 60 | 0 | " | sud-est | id |
| 26 | 738.0 | 12.0 | 0.2 | 6.1 | 82 | 1 | " | snd-ouest | assez-fort |
| 27 | 745.0 | 6.0 | 1.0 | 3.5 | 63 | 1 | " | sud-ouest | id. |
| 28 | 751.0 | 7.8 | -1.1 | 3.4 | 80 | 5 | " | sud-ouest | faible |
| 29 | 749.0 | 11.3 | 4.5 | 7.9 | 58 | 1 | " | nord-ouest | id. |
| 30 | 745.0 | 8.8 | 2.0 | 5.4 | 80 | 3 | " | nord-ouest | id |
| 31 | 743.0 | 7.0 | -0.3 | 3.3 | 79 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| Totaux | 22.789 | 266.5 | 15.4 | 141.0 | 2079 | | 32.4 | | |
| Moyennes | 735 | 8.6 | 0.5 | 4.6 | 67 | | | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de février 1905**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima | Minima | Moyenne | HYGROMÈTRE Humidité relative | ÉTAT du Ciel | Pluie ou Neige | VENTS Direction | Intensité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 740.0 | 10.0 | -1.7 | 4.2 | 68 | 3 | " | sud | faible |
| 2 | 737.0 | 13.4 | 4.5 | 8.9 | 50 | 3 | " | sud-est | id. |
| 3 | 741.0 | 11.0 | 5.0 | 8.0 | 80 | 5 | " | sud-est | id. |
| 4 | 741.0 | 14.0 | 1.2 | 7.6 | 45 | 0 | " | est | id. |
| 5 | 741.0 | 16.8 | -0.8 | 8.0 | 48 | 0 | " | est | id. |
| 6 | 740.0 | 16.1 | 1.7 | 8.9 | 34 | 3 | " | sud-est | id. |
| 7 | 740.0 | 11.0 | 3.0 | 7.0 | 75 | 0 | " | sud-est | id. |
| 8 | 737.0 | 10.0 | 3.0 | 6.5 | 79 | 0 | " | est | id. |
| 9 | 734.0 | 12.9 | -1.0 | 5.9 | 70 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 10 | 738.0 | 8.9 | 0.2 | 4.5 | 80 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 11 | 737.0 | 8.7 | 3.0 | 5.8 | 59 | 4 | 2.0 | ouest | assez-fort |
| 12 | 739.0 | 8.4 | 5.6 | 7.0 | 50 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 13 | 741.0 | 9.5 | 0.2 | 4.8 | 39 | 3 | " | nord-ouest | faible |
| 14 | 741.0 | 10.0 | 0.0 | 5.0 | 74 | 4 | " | sud | id. |
| 15 | 737.0 | 11.0 | 5.8 | 8.4 | 77 | 4 | " | sud-est | id. |
| 16 | 737.0 | 12.0 | 3.1 | 7.5 | 41 | 5 | 1.5 | sud-ouest | id. |
| 17 | 737.0 | 10.2 | 6.3 | 8.2 | 55 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 18 | 737.0 | 9.5 | 7.5 | 8.5 | 69 | 5 | 3.0 | sud-ouest | id. |
| 19 | 726.0 | 12.0 | 5.0 | 8.5 | 70 | 5 | " | nord-ouest | assez-fort |
| 20 | 727.0 | 2.0 | -1.2 | 0.4 | 94 | 5 | 15.0 | nord-ouest | faible |
| 21 | 725.0 | 0.0 | -1.7 | -0.8 | 82 | 5 | 2.2 | sud-ouest | assez-fort |
| 22 | 725.0 | 2.0 | -0.8 | 0.6 | 83 | 5 | 8.8 | sud-ouest | faible |
| 23 | 724.0 | 7.3 | -3.7 | 1.7 | 55 | 2 | " | sud-est | id |
| 24 | 726.0 | 10.0 | -3.6 | 3.2 | 50 | 0 | " | sud-est | id. |
| 25 | 729.0 | 12.1 | -2.2 | 4.9 | 36 | 0 | " | nord-ouest | id. |
| 26 | 726.0 | 12.0 | 0.0 | 6.0 | 90 | 2 | " | sud-ouest | assez-fort |
| 27 | 722.0 | 6.4 | 1.2 | 3.8 | 68 | 5 | 4.3 | sud-ouest | fort |
| 28 | 719.0 | 8.0 | 1.4 | 4.7 | 59 | 5 | 3.2 | sud-est | faible |
| Totaux | 20 544 | 275.2 | 41.0 | 159.3 | 1775 | | 49.6 | | |
| Moyennes | 733 | 9.8 | 1.5 | 5.7 | 63 | | | | |

Digitized by Google

## Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de mars 1905

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima | Minima | Moyenne | HYGROMÉTRE Humidité relative | ÉTAT du Ciel | Pluie ou Neige | VENTS Direction | Intensité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 715.0 | 9.3 | 4.3 | 6.8 | 65 | 5 | " | sud-ouest | faible |
| 2 | 718.0 | 7.2 | 3.0 | 5.1 | 69 | 5 | 10.0 | sud-ouest | id. |
| 3 | 728.0 | 2.9 | 1.8 | 2.5 | 84 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 4 | 732.0 | 14.0 | 1.1 | 7.5 | 94 | 5 | 2.1 | sud-ouest | asse--fort |
| 5 | 730.0 | 10.6 | 2.6 | 6.6 | 45 | 2 | " | sud-ouest | faible |
| 6 | 733.0 | 8.8 | 6.0 | 7.4 | 82 | 4 | " | sud-ouest | id. |
| 7 | 734.0 | 14.0 | 4.7 | 9.3 | 55 | 5 | " | sud-ouest | fort |
| 8 | 735.0 | 15.3 | 7.2 | 11.2 | 57 | 1 | 2.5 | sud-est | faible |
| 9 | 727.0 | 20.3 | 3.6 | 11.8 | 33 | 2 | " | sud-est | id. |
| 10 | 731.0 | 13.0 | 7.5 | 10.2 | 55 | 2 | 4.1 | sud-est | id. |
| 11 | 724.0 | 22.0 | 1.8 | 11.9 | 35 | 0 | " | sud-est | id. |
| 12 | 721.0 | 13.7 | 8.4 | 10.0 | 63 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 13 | 723.0 | 19.2 | 4.3 | 11.7 | 37 | 3 | " | sud-est | id. |
| 14 | 726.0 | 16.5 | 7.8 | 12.1 | 44 | 4 | 4.0 | sud-est | id. |
| 15 | 719.0 | 22.2 | 7.7 | 15.0 | 31 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 16 | 722.0 | 11.9 | 4.0 | 8.0 | 78 | 5 | 7.1 | nord-ouest | id. |
| 17 | 727.0 | 16.5 | 6.9 | 11.7 | 40 | 5 | 0.4 | sud-ouest | id. |
| 18 | 727.0 | 16.2 | 9.0 | 12.6 | 57 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 19 | 730.0 | 20.0 | 8.9 | 14.4 | 65 | 2 | " | sud-est | id |
| 20 | 723.0 | 13.1 | 6.5 | 9.8 | 73 | 2 | " | sud-est | id. |
| 21 | 723.0 | 16.9 | 5.3 | 11.1 | 37 | 3 | " | nord-ouest | assez-fort |
| 22 | 725.0 | 14.0 | 8.2 | 11.1 | 56 | 4 | 4.7 | sud-est | faible |
| 23 | 726.0 | 16.2 | 7.5 | 11.8 | 44 | 2 | " | sud-est | id. |
| 24 | 728 0 | 12.0 | 8.3 | 10.1 | 65 | 5 | " | sud-ouest | fort |
| 25 | 728.0 | 19.2 | 2.0 | 10.6 | 29 | 3 | " | sud-ouest | faible |
| 26 | 731.0 | 17.9 | 10.2 | 14.1 | 64 | 3 | " | sud-est | id |
| 27 | 731.0 | 22.0 | 10.1 | 16.0 | 45 | 3 | " | sud-est | id. |
| 28 | 732.0 | 17.7 | 11.5 | 14.6 | 74 | 4 | 2.7 | sud-ouest | assez-fort |
| 29 | 730.0 | 23.8 | 6.6 | 15.2 | 40 | 0 | " | est | faible |
| 30 | 729.0 | 26.9 | 9.7 | 18.3 | 34 | 1 | " | sud-est | id. |
| 31 | 731.0 | 22.8 | 12.3 | 17.6 | 46 | 0 | " | sud-est | id. |
| Totaux | 22 .39 | 483.5 | 196.8 | 345.1 | 1696 | | 37.6 | | |
| Moyennes | 727 | 15.5 | 6.4 | 11.0 | 55 | | | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de février 1905**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima | Minima | Moyenne | HYGROMETRE Humidité relative | ÉTAT du Ciel | Pluie ou Neige | VENTS Direction | Intensité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 740.0 | 10.0 | -1.7 | 4.2 | 68 | 3 | " | sud | faible |
| 2 | 737.0 | 13.4 | 4.5 | 8.9 | 50 | 3 | " | sud-est | id. |
| 3 | 741.0 | 11.0 | 5.0 | 8.0 | 80 | 5 | " | sud-est | id. |
| 4 | 741.0 | 14.0 | 1.2 | 7.6 | 45 | 0 | " | est | id. |
| 5 | 741.0 | 16.8 | -0.8 | 8.0 | 48 | 0 | " | est | id. |
| 6 | 740.0 | 16.1 | 1.7 | 8.9 | 34 | 3 | " | sud-est | id. |
| 7 | 740.0 | 11.0 | 3.0 | 7.0 | 75 | 0 | " | sud-est | id. |
| 8 | 737.0 | 10.0 | 3.0 | 6.5 | 79 | 0 | " | est | id. |
| 9 | 734.0 | 12.9 | -1.0 | 5.9 | 70 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 10 | 738.0 | 8.9 | 0.2 | 4.5 | 80 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 11 | 737.0 | 8.7 | 3.0 | 5.8 | 59 | 4 | 2.0 | ouest | assez-fort |
| 12 | 739.0 | 8.4 | 5.6 | 7.0 | 50 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 13 | 741.0 | 9.5 | 0.2 | 4.8 | 39 | 3 | " | nord-ouest | faible |
| 14 | 741.0 | 10.0 | 0.0 | 5.0 | 74 | 4 | " | sud | id. |
| 15 | 737.0 | 11.0 | 5.8 | 8.4 | 77 | 4 | " | sud-est | id. |
| 16 | 737.0 | 12.0 | 3.1 | 7.5 | 41 | 5 | 1.5 | sud-ouest | id. |
| 17 | 737.0 | 10.2 | 6.3 | 8.2 | 55 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 18 | 737.0 | 9.5 | 7.5 | 8.5 | 69 | 5 | 3.0 | sud-ouest | id. |
| 19 | 726.0 | 12.0 | 5.0 | 8.5 | 70 | 5 | " | nord-ouest | assez-fort |
| 20 | 727.0 | 2.0 | -1.2 | 0.4 | 94 | 5 | 15.0 | nord-ouest | faible |
| 21 | 725.0 | 0.0 | -1.7 | -0.8 | 82 | 5 | 2.2 | sud-ouest | assez-fort |
| 22 | 725.0 | 2.0 | -0.8 | 0.6 | 83 | 5 | 8.8 | sud-ouest | faible |
| 23 | 724.0 | 7.3 | -3.7 | 1.7 | 55 | 2 | " | sud-est | id |
| 24 | 726.0 | 10.0 | -3.6 | 3.2 | 50 | 0 | " | sud-est | id. |
| 25 | 729.0 | 12.1 | -2.2 | 4.9 | 36 | 0 | " | nord-ouest | id. |
| 26 | 726.0 | 12.0 | 0.0 | 6.0 | 90 | 2 | " | sud-ouest | assez-fort |
| 27 | 722 0 | 6.4 | 1.2 | 3.8 | 68 | 5 | 4.3 | sud-ouest | fort |
| 28 | 719.0 | 8.0 | 1.4 | 4.7 | 59 | 5 | 3.2 | sud-est | faible |
| Totaux | 20 544 | 275.2 | 41.0 | 159.3 | 1775 | | 49.6 | | |
| Moyennes | 733 | 9.8 | 1.5 | 5.7 | 63 | | | | |

Digitized by Google

## Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de mai 1905

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima | Minima | Moyenne | HYGROMÉTRE Humidité relative | ÉTAT du Ciel | Pluie ou Neige | VENTS Direction | Intensité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 725.0 | 24.4 | 11.2 | 17.8 | 63 | 2 | " | sud-est | faible |
| 2 | 731.0 | 15.0 | 9.6 | 12.3 | 64 | 5 | 3.1 | sud-ouest | id. |
| 3 | 735.0 | 15.2 | 16.7 | 15.7 | 44 | 4 | " | est | id. |
| 4 | 733.0 | 14.0 | 9.5 | 11.8 | 68 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 5 | 731.0 | 9.4 | 6.5 | 8.0 | 87 | 5 | 17.2 | sud-ouest | id. |
| 6 | 729.0 | 10.2 | 7.7 | 9.0 | 93 | 5 | 60.0 | sud-ouest | fort |
| 7 | 730.0 | 11.7 | 7.6 | 9.7 | 88 | 5 | 45.9 | sud-ouest | faible |
| 8 | 730.0 | 13.5 | 8.0 | 10.8 | 76 | 5 | 4.5 | sud-ouest | id. |
| 9 | 733.0 | 14.6 | 8.7 | 11.6 | 64 | 5 | 9.8 | sud-ouest | id. |
| 10 | 733.0 | 16.7 | 9.5 | 13.1 | 33 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 11 | 731.0 | 20.7 | 10.1 | 15.4 | 42 | 2 | " | sud-ouest | id. |
| 12 | 730.0 | 23.7 | 11 0 | 17.3 | 45 | 3 | 0.5 | ouest | id. |
| 13 | 731.0 | 20.0 | 12.3 | 16.1 | 64 | 4 | " | nord-ouest | assez-fort |
| 14 | 730.0 | 15.0 | 7.6 | 11.3 | 45 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 15 | 729.0 | 13.2 | 9.0 | 11.1 | 37 | 4 | 2.5 | nord-ouest | id. |
| 16 | 728.0 | 18.5 | 10.1 | 14.3 | 51 | 4 | " | sud-ouest | faible |
| 17 | 729.0 | 18.4 | 11.4 | 14.9 | 52 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 18 | 727.0 | 24.6 | 11.3 | 18.0 | 37 | 0 | " | sud-est | id. |
| 19 | 726.0 | 18.2 | 12.8 | 15.5 | 65 | 5 | 8.3 | sud-ouest | id. |
| 20 | 725.0 | 24.8 | 9.9 | 17.4 | 50 | 3 | " | sud | id. |
| 21 | 721.0 | 22.5 | 11.0 | 16.7 | 49 | 4 | 2.0 | sud-est | id |
| 22 | 719.0 | 21.8 | 15.1 | 18.4 | 57 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 23 | 718.0 | 13.0 | 9.2 | 11.1 | 86 | 5 | 36.0 | nord-ouest | id. |
| 24 | 723.0 | 17.2 | 8.0 | 12.3 | 46 | 2 | 16.1 | ouest | assez-fort |
| 25 | 726.0 | 19.3 | 7.6 | 13.4 | 42 | 2 | " | ouest | faible |
| 26 | 727.0 | 20.8 | 9.0 | 14.9 | 43 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 27 | 732 0 | 23.0 | 11.0 | 17.0 | 47 | 2 | " | est | id. |
| 28 | 732.0 | 28.0 | 11.8 | 19.9 | 43 | 0 | " | sud-est | id. |
| 29 | 732.0 | 29.6 | 15.1 | 22.3 | 32 | 0 | " | sud-est | id. |
| 30 | 732.0 | 27.7 | 13.6 | 20.6 | 55 | 0 | " | sud-est | id. |
| 31 | 732 0 | 17 5 | 13.4 | 15.4 | 67 | 5 | 1.8 | sud-ouest | id. |
| Totaux | 22 590 | 582.2 | 325.3 | 453.1 | 1729 | | 207.7 | | |
| Moyennes | 729 | 19.0 | 10.5 | 14.8 | 56 | | | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'avril 1905**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÈTRE | ÉTAT | Pluie | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | du Ciel | ou Neige | Direction | Intensité |
| 1 | 734.0 | 23.0 | 12.0 | 17.5 | 81 | 0 | " | sud-est | faible |
| 2 | 730.0 | 26.6 | 9.0 | 17.8 | 29 | 0 | " | sud-est | id. |
| 3 | 730.0 | 20.7 | 14.3 | 17.5 | 45 | 1 | " | sud-est | id. |
| 4 | 732.0 | 18.5 | 10.5 | 14.5 | 53 | 2 | " | sud-est | id. |
| 5 | 734.0 | 15.9 | 9.6 | 12.8 | 65 | 3 | " | sud-ouest | assez-fort |
| 6 | 733.0 | 13.9 | 9.5 | 11.7 | 62 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 7 | 731.0 | 20.9 | 7.8 | 14.4 | 56 | 1 | " | nord-ouest | faible |
| 8 | 729.0 | 20.0 | 5.6 | 12.8 | 46 | 0 | " | est | id. |
| 9 | 722.0 | 27.6 | 4.8 | 16.2 | 32 | 0 | " | sud-est | id. |
| 10 | 714.0 | 24.0 | 13.0 | 18.5 | 28 | 2 | " | sud-est | id. |
| 11 | 716.0 | 19.3 | 10.1 | 14.7 | 44 | 5 | 3.7 | sud-ouest | id. |
| 12 | 728.0 | 19.2 | 10.0 | 14.6 | 53 | 1 | " | sud-est | id. |
| 13 | 729.0 | 21.0 | 9.3 | 15.1 | 80 | 3 | 9.0 | sud-est | id. |
| 14 | 727.0 | 17.1 | 7.6 | 12.4 | 65 | 5 | 1.0 | nord-ouest | assez-fort |
| 15 | 722.0 | 16.9 | 6.2 | 11.6 | 52 | 5 | 6.0 | est | faible |
| 16 | 723.0 | 14.0 | 6.7 | 10.3 | 58 | 5 | 9.6 | sud-ouest | id. |
| 17 | 724.0 | 12.5 | 8.0 | 10.2 | 60 | 5 | 3.6 | sud-ouest | id. |
| 18 | 722.0 | 16.6 | 5.5 | 11.2 | 52 | 4 | " | nord-ouest | assez-fort |
| 19 | 719.0 | 12.2 | 6.7 | 9.4 | 63 | 5 | " | nord | faible |
| 20 | 719.0 | 12.9 | 6.1 | 9.5 | 50 | 3 | 18.4 | nord-ouest | assez-fort |
| 21 | 722.0 | 7.1 | 4.8 | 6.0 | 88 | 5 | 3.7 | nord-ouest | id. |
| 22 | 730.0 | 11.7 | 5.7 | 8.7 | 65 | 5 | 3.3 | sud-ouest | id |
| 23 | 731.0 | 11.5 | 6.5 | 9.0 | 54 | 5 | " | nord-ouest | faible |
| 24 | 730.0 | 15.9 | 3.2 | 9.5 | 41 | 2 | " | nord-ouest | id. |
| 25 | 729.0 | 20.8 | 4.2 | 12.5 | 33 | 1 | " | sud-est | id. |
| 26 | 729.0 | 23.8 | 5.7 | 14.7 | 26 | 0 | " | est | id. |
| 27 | 729.0 | 25.3 | 9.0 | 17.1 | 32 | 0 | " | sud-est | id. |
| 28 | 727.0 | 22.1 | 9.6 | 15.8 | 50 | 0 | " | sud-est | id. |
| 29 | 725.0 | 20.0 | 12.5 | 16.2 | 48 | 4 | " | est | id. |
| 30 | 724.0 | 23.7 | 9.0 | 16.3 | 85 | 3 | " | sud | id. |
| **Totaux** | 21.790 | 554.7 | 242 5 | 398.5 | 1506 | | 58.3 | | |
| **Moyennes** | 726 | 18.5 | 8.1 | 13.3 | 53 | | | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de mai 1905**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÈTRE | ÉTAT | Pluie | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | du Ciel | ou Neige | Direction | Intensité |
| 1 | 725.0 | 24.4 | 11.2 | 17.8 | 63 | 2 | " | sud-est | faible |
| 2 | 731.0 | 15.0 | 9.6 | 12.3 | 64 | 5 | 3.1 | sud-ouest | id. |
| 3 | 735.0 | 15.2 | 16.7 | 15.7 | 44 | 4 | " | est | id. |
| 4 | 733.0 | 14.0 | 9.5 | 11.8 | 68 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 5 | 731.0 | 9.4 | 6.5 | 8.0 | 87 | 5 | 17.2 | sud-ouest | id. |
| 6 | 729.0 | 10.2 | 7.7 | 9.0 | 93 | 5 | 60.0 | sud-ouest | fort |
| 7 | 730.0 | 11.7 | 7.6 | 9.7 | 88 | 5 | 45.9 | sud-ouest | faible |
| 8 | 730.0 | 13.5 | 8.0 | 10.8 | 76 | 5 | 4.5 | sud-ouest | id. |
| 9 | 733.0 | 14.6 | 8.7 | 11.6 | 64 | 5 | 9.8 | sud-ouest | id. |
| 10 | 733.0 | 16.7 | 9.5 | 13.1 | 33 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 11 | 731.0 | 20.7 | 10.1 | 15.4 | 42 | 2 | " | sud-ouest | id. |
| 12 | 730.0 | 23.7 | 11.0 | 17.3 | 45 | 3 | 0.5 | ouest | id. |
| 13 | 731.0 | 20.0 | 12.3 | 16.1 | 64 | 4 | " | nord-ouest | assez-fort |
| 14 | 730.0 | 15.0 | 7.6 | 11.3 | 45 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 15 | 729.0 | 13.2 | 9.0 | 11.1 | 37 | 4 | 2.5 | nord-ouest | id. |
| 16 | 728.0 | 18.5 | 10.1 | 14.3 | 51 | 4 | " | sud-ouest | faible |
| 17 | 729.0 | 18.4 | 11.4 | 14.9 | 52 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 18 | 727.0 | 24.6 | 11.3 | 18.0 | 37 | 0 | " | sud-est | id. |
| 19 | 726.0 | 18.2 | 12.8 | 15.5 | 65 | 5 | 8.3 | sud-ouest | id. |
| 20 | 725.0 | 24.8 | 9.9 | 17.4 | 50 | 3 | " | sud | id. |
| 21 | 721.0 | 22.5 | 11.0 | 16.7 | 49 | 4 | 2.0 | sud-est | id |
| 22 | 719.0 | 21.8 | 15.1 | 18.4 | 57 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 23 | 718.0 | 13.0 | 9.2 | 11.1 | 86 | 5 | 36.0 | nord-ouest | id. |
| 24 | 723.0 | 17.2 | 8.0 | 12.3 | 46 | 2 | 16.1 | ouest | assez-fort |
| 25 | 726.0 | 19.3 | 7.6 | 13.4 | 42 | 2 | " | ouest | faible |
| 26 | 727.0 | 20.8 | 9.0 | 14.9 | 43 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 27 | 732 0 | 23.0 | 11.0 | 17.0 | 47 | 2 | " | est | id. |
| 28 | 732.0 | 28.0 | 11.8 | 19.9 | 43 | 0 | " | sud-est | id. |
| 29 | 732.0 | 29.6 | 15.1 | 22.3 | 32 | 0 | " | sud-est | id. |
| 30 | 732.0 | 27.7 | 13.6 | 20.6 | 55 | 0 | " | sud-est | id. |
| 31 | 732 0 | 17 5 | 13.4 | 15.4 | 67 | 5 | 1.8 | sud-ouest | id. |
| Totaux | 22 390 | 582.2 | 325.3 | 453.1 | 1729 | | 207.7 | | |
| Moyennes | 729 | 19.0 | 10.5 | 14.8 | 56 | | | | |

Digitized by Google

## Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de juin 1905

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÈTRE | ÉTAT | Pluie | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | du Ciel | ou Neige | Direction | Intensité |
| 1 | 734.0 | 22.7 | 13.5 | 18.1 | 50 | 5 | " | ouest | faible |
| 2 | 734.0 | 25.0 | 14.5 | 19.8 | 52 | 0 | " | est | id. |
| 3 | 729.0 | 30.0 | 12.0 | 21. | 34 | 0 | " | est | id. |
| 4 | 729.0 | 22.2 | 15.6 | 18.9 | 42 | 4 | 6.0 | sud-est | id. |
| 5 | 726.0 | 23.7 | 15.0 | 19.3 | 55 | 5 | " | sud-est | id. |
| 6 | 727.0 | 17.0 | 12.0 | 14.5 | 85 | 5 | 15.0 | sud | id. |
| 7 | 724.0 | 19.4 | 9.5 | 14.5 | 48 | 5 | " | sud-est | id. |
| 8 | 725.0 | 23.0 | 15.4 | 19.2 | 47 | 5 | " | sud-est | id |
| 9 | 723.0 | 23.2 | 10.5 | 16.8 | 44 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 10 | 726.0 | 16.3 | 12.1 | 14.2 | 82 | 5 | 20.5 | sud | id. |
| 11 | 726.0 | 19.0 | 9.0 | 14.0 | 54 | 4 | 0.8 | sud-ouest | id. |
| 12 | 726.0 | 21.0 | 7.2 | 14.1 | 43 | 3 | " | sud-est | id. |
| 13 | 721.0 | 21.4 | 12.0 | 16.7 | 43 | 5 | 4.5 | sud-est | id. |
| 14 | 721.0 | 19.8 | 10.5 | 15.4 | 57 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 15 | 723.0 | 25.1 | 9.6 | 17.3 | 41 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 16 | 722.0 | 26.0 | 14.5 | 20.2 | 45 | 4 | 19.3 | sud-est | id. |
| 17 | 723.0 | 23.0 | 13.2 | 18.1 | 59 | 5 | 13.0 | sud-est | id. |
| 18 | 726.0 | 25.1 | 12.0 | 18.6 | 43 | 3 | " | sud-est | id. |
| 19 | 730.0 | 22.5 | 14.7 | 18.6 | 63 | 4 | 12.8 | sud-est | id. |
| 20 | 733.0 | 26.3 | 15.0 | 20.6 | 46 | 2 | " | est | id. |
| 21 | 733.0 | 28.8 | 13.4 | 21.1 | 89 | 0 | " | est | id. |
| 22 | 733.0 | 34.9 | 15.5 | 25.2 | 42 | 0 | " | sud-est | id. |
| 23 | 729.0 | 34.8 | 18.0 | 26.4 | 40 | 0 | " | sud-est | id. |
| 24 | 728.0 | 27.5 | 17.0 | 22.2 | 45 | 0 | " | nord-ouest | id. |
| 25 | 728.0 | 29.0 | 18.3 | 23.6 | 42 | 2 | " | nord-ouest | id. |
| 26 | 730.0 | 29.9 | 16.4 | 23.3 | 31 | 0 | " | sud-est | id. |
| 27 | 729.0 | 26.0 | 17.2 | 21.6 | 48 | 4 | " | sud-ouest | id. |
| 28 | 726.0 | 26.3 | 18.6 | 22.5 | 54 | 4 | " | sud-est | id. |
| 29 | 721.0 | 28.0 | 15.2 | 21.6 | 52 | 3 | 2.3 | nord-ouest | id. |
| 30 | 721.0 | 22.0 | 14.9 | 18.4 | 76 | 5 | 13.9 | nord-ouest | id. |
| Totaux | 21.806 | 738.9 | 412.3 | 575 8 | 1582 | | 114.1 | | |
| Moyennes | 727 | 25• | 13.7 | 19.3 | 51 | | | | |

Digitized by Google

## Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois juillet 1905

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÈTRE | ÉTAT | Pluie | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | du Ciel | ou Neige | Direction | Intensité |
| 1 | 725.0 | 23.3 | 21.1 | 23.2 | 53 | 3 | 7.1 | sud-ouest | faible |
| 2 | 732.0 | 27.4 | 16.2 | 21.8 | 52 | 2 | " | sud-ouest | id. |
| 3 | 733.0 | 27.1 | 19.0 | 23.0 | 43 | 5 | " | sud | fort |
| 4 | 728.0 | 30.0 | 19.1 | 24.5 | 46 | 2 | " | sud-ouest | faible |
| 5 | 731.0 | 19.3 | 18.0 | 18.6 | 76 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 6 | 732.0 | 25.0 | 15.0 | 20.0 | 53 | 3 | " | est | id. |
| 7 | 729.0 | 26.7 | 16.3 | 21.5 | 43 | 2 | " | nord-est | id. |
| 8 | 728.0 | 31.0 | 14.5 | 22.8 | 40 | 0 | 21.0 | est | id. |
| 9 | 733.0 | 25.0 | 11.1 | 18.1 | 60 | 5 | " | sud-est | id. |
| 10 | 735.0 | 29.1 | 17.5 | 23.3 | 53 | 3 | " | sud-est | id. |
| 11 | 733.0 | 32.7 | 13.9 | 23.4 | 42 | 0 | " | est | id. |
| 12 | 731.0 | 34.1 | 13.8 | 24.0 | 37 | 0 | " | nord-ouest | id. |
| 13 | 734.0 | 29.5 | 18.0 | 23.5 | 57 | 2 | " | ouest | id. |
| 14 | 733.0 | 30.4 | 18.7 | 24.5 | 55 | 2 | " | sud | id. |
| 15 | 729.0 | 30.3 | 16.5 | 23.4 | 33 | 0 | " | est | id. |
| 16 | 729.0 | 34.4 | 17.0 | 25.7 | 36 | 1 | " | sud-est | id. |
| 17 | 730.0 | 30.0 | 17.3 | 23.6 | 58 | 4 | " | sud-est | id. |
| 18 | 733.0 | 22.9 | 18.0 | 20.5 | 64 | 5 | 4.7 | sud-ouest | id. |
| 19 | 733.0 | 27.8 | 16.0 | 21.9 | 42 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 20 | 730.0 | 32.6 | 19.8 | 26.4 | 37 | 0 | " | sud-est | id. |
| 21 | 730.0 | 30.0 | 15.4 | 22.7 | 36 | 0 | " | nord-est | id. |
| 22 | 730.0 | 29.5 | 18.6 | 24.1 | 45 | 3 | " | est | id. |
| 23 | 728.0 | 30.8 | 16.5 | 23.6 | 39 | 1 | " | nord-ouest | id. |
| 24 | 730.0 | 27.6 | 20.0 | 23.8 | 54 | 4 | 0.8 | sud-ouest | id. |
| 25 | 731.0 | 30.3 | 18.5 | 24.4 | 53 | 2 | " | sud-est | id. |
| 26 | 728.0 | 34.4 | 16.5 | 25.4 | 33 | 0 | " | est | id. |
| 27 | 728.0 | 34.0 | 18.0 | 26.0 | 37 | 1 | " | est | id. |
| 28 | 729.0 | 29.3 | 19.4 | 24.3 | 63 | 3 | 33.0 | sud-ouest | id. |
| 29 | 731.0 | 30.0 | 19.2 | 24.6 | 55 | 3 | " | snd-ouest | id. |
| 30 | 731.0 | 33.4 | 17.5 | 25.5 | 50 | 0 | " | sud-est | id. |
| 31 | 730.0 | 29.5 | 18.4 | 23.9 | 53 | 4 | 10.0 | sud-est | id. |
| **Totaux** | 22.647 | 901.1 | 534.8 | 722.0 | 1498 | | 76.6 | | |
| **Moyennes** | 731 | 29.0 | 17.2 | 23.2 | 48 | | | | |

Digitized by Google

## Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois d'août 1905

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima | Minima | Moyenne | HYGROMÉTRE Humidité relative | ÉTAT du Ciel | Pluie ou Neige | VENTS Direction | Intensité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 727.0 | 28.0 | 18.7 | 23.3 | 53 | 3 | 3.0 | sud-est | faible |
| 2 | 721.0 | 23.0 | 18.6 | 20.8 | 70 | 4 | " | sud-est | id. |
| 3 | 722.0 | 32.0 | 14.5 | 23.2 | 48 | 5 | 38.5 | sud-est | id. |
| 4 | 725.0 | 25.3 | 18.4 | 21.8 | 60 | 4 | " | sud-est | id. |
| 5 | 731.0 | 17.0 | 9.6 | 13.3 | 88 | 5 | 15.0 | sud-ouest | id. |
| 6 | 735.0 | 20.0 | 14.1 | 17.0 | 43 | 2 | 7.5 | nord-ouest | id. |
| 7 | 723.0 | 28.0 | 13.1 | 20.5 | 40 | 1 | " | sud-ouest | id. |
| 8 | 730.0 | 33.6 | 15.0 | 24.3 | 45 | 0 | " | sud-est | id. |
| 9 | 730.0 | 32.0 | 17.5 | 24.8 | 60 | 0 | " | sud-ouest | id. |
| 10 | 730.0 | 25.8 | 16.5 | 21.3 | 59 | 5 | 4.0 | sud-ouest | id. |
| 11 | 733.0 | 18.5 | 10.2 | 14.3 | 87 | 5 | 2.5 | sud-ouest | id. |
| 12 | 735.0 | 25.3 | 11.4 | 18.3 | 42 | 0 | " | est | id. |
| 13 | 731.0 | 30.9 | 12.2 | 21.5 | 50 | 2 | " | sud-est | id. |
| 14 | 731.0 | 33.5 | 21.0 | 22.2 | 55 | 2 | " | sud-est | id. |
| 15 | 732.0 | 23.3 | 18.7 | 21.0 | 66 | 4 | 7.5 | sud-est | id. |
| 16 | 731.0 | 21.6 | 18.0 | 19.3 | 69 | 5 | 19.0 | sud-est | id. |
| 17 | 733.0 | 24.0 | 13.7 | 18.8 | 67 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 18 | 732.0 | 29.4 | 13.1 | 21.3 | 52 | 1 | " | sud | id. |
| 19 | 734.0 | 28.3 | 15.6 | 22.0 | 65 | 4 | " | sud | id. |
| 20 | 734.0 | 25.6 | 10.8 | 18.2 | 58 | 1 | " | sud-est | id. |
| 21 | 732.0 | 28.9 | 19.0 | 24.0 | 62 | 4 | " | sud-ouest | id. |
| 22 | 730.0 | 23.0 | 17.8 | 20.4 | 74 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 23 | 728.0 | 18.8 | 15.9 | 17.4 | 77 | 5 | 6.2 | sud-est | id. |
| 24 | 727.0 | 21.6 | 16.0 | 18.8 | 75 | 4 | 18.4 | sud-est | id. |
| 25 | 722.0 | 30.0 | 15.5 | 22.8 | 54 | 3 | 1.0 | sud-ouest | id. |
| 26 | 728.0 | 23.1 | 16.0 | 19.5 | 57 | 4 | " | ouest | assez-fort |
| 27 | 731.0 | 21.4 | 11.0 | 16.2 | 52 | 4 | " | sud-est | faible |
| 28 | 728.0 | 26.0 | 11.6 | 18.8 | 50 | 5 | 8.3 | sud-ouest | id. |
| 29 | 724.0 | 17.4 | 13.4 | 15.4 | 86 | 5 | " | sud-ouest | assez-fort |
| 30 | 726.0 | 20.0 | 13.0 | 16.5 | 62 | 2 | " | sud-ouest | faible |
| 31 | 731.0 | 23.1 | 11.6 | 17.3 | 54 | 3 | " | sud-est | id. |
| Totaux | 22.616 | 778.4 | 451.5 | 614.8 | 1880 | | 130.9 | | |
| Moyennes | 729 | 25.1 | 14.6 | 19.8 | 60 | | | | |

Digitized by Google

## Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de septembre 1905

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima | Minima | Moyenne | HYGROMÈTRE Humidité relative | ÉTAT du Ciel | Pluie ou Neige | VENTS Direction | Intensité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 735.0 | 26.5 | 11.6 | 19.0 | 48 | 2 | " | sud-est | faible |
| 2 | 735.0 | 23.5 | 13.7 | 18.6 | 53 | 3 | " | ouest | id. |
| 3 | 736.0 | 25.0 | 13.0 | 19.0 | 53 | 4 | " | sud-ouest | id. |
| 4 | 736.0 | 28.6 | 15.1 | 21.8 | 50 | 1 | " | sud-ouest | id. |
| 5 | 730.0 | 32.4 | 12.0 | 22.2 | 32 | 2 | " | sud-est | id. |
| 6 | 728.0 | 27.2 | 16.5 | 21.6 | 48 | 3 | " | sud-est | id. |
| 7 | 725.0 | 32.0 | 17.8 | 24.9 | 62 | 2 | " | sud-est | id. |
| 8 | 734.0 | 18.1 | 14.9 | 16.5 | 81 | 5 | 8.5 | sud-est | id. |
| 9 | 734.0 | 25.0 | 16.2 | 20.6 | 44 | 0 | " | sud-est | id. |
| 10 | 733.0 | 30.8 | 12.8 | 21.8 | 47 | 0 | " | sud-est | id. |
| 11 | 729.0 | 31.2 | 13.7 | 22.4 | 34 | 1 | " | sud-est | id. |
| 12 | 734.0 | 15.2 | 14.0 | 14.6 | 82 | 5 | 2.4 | sud-ouest | id. |
| 13 | 731.0 | 15.3 | 13.0 | 14.1 | 80 | 5 | 6.5 | sud-ouest | id. |
| 14 | 732.0 | 18.8 | 13.0 | 15.9 | 60 | 5 | 6.0 | sud-ouest | id. |
| 15 | 729.0 | 15.0 | 12.2 | 13.6 | 89 | 5 | 15.0 | sud-ouest | id. |
| 16 | 732.0 | 16.8 | 12.1 | 14.4 | 77 | 5 | 6.3 | sud-ouest | id. |
| 17 | 728.0 | 23.8 | 12.0 | 17.9 | 56 | 3 | " | ouest | id. |
| 18 | 727.0 | 21.7 | 14.0 | 17.8 | 47 | 5 | 7.5 | sud-ouest | id. |
| 19 | 728.0 | 17.2 | 13.2 | 15.2 | 60 | 5 | 4.0 | sud-ouest | id. |
| 20 | 733.0 | 16.0 | 12.6 | 14.3 | 69 | 5 | 3.5 | sud-ouest | id. |
| 21 | 731.0 | 21.0 | 9.7 | 15.3 | 47 | 1 | " | sud-est | id. |
| 22 | 726.0 | 24.0 | 8.6 | 16.3 | 43 | 2 | " | sud-est | id. |
| 23 | 720.0 | 16.9 | 11.1 | 14.0 | 83 | 5 | 4.5 | sud-ouest | id. |
| 24 | 721.0 | 21.9 | 7.2 | 14.5 | 43 | 2 | " | sud-est | id. |
| 25 | 725.0 | 18.3 | 11.5 | 14.9 | 54 | 5 | 2.6 | sud-ouest | id. |
| 26 | 725.0 | 15.2 | 10.2 | 12.7 | 76 | 5 | 5.0 | sud-ouest | id. |
| 27 | 723.0 | 23.0 | 8.0 | 15.5 | 46 | 1 | " | sud-ouest | id. |
| 28 | 718.0 | 23.1 | 11.8 | 17.4 | 53 | 3 | 3.8 | sud-ouest | id. |
| 29 | 723.0 | 21.0 | 9.8 | 15.4 | 52 | 5 | 2.0 | sud-est | id. |
| 30 | 727.0 | 21.7 | 8.5 | 15.1 | 45 | 2 | " | sud-est | id. |
| **Totaux** | 21.868 | 666.2 | 369.8 | 517.3 | 1714 | | 77.6 | | |
| **Moyennes** | 729 | 22.2 | 12.3 | 17.2 | 57 | | | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois d'octobre 19..

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÈTRE | ÉTAT | Pluie | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | du Ciel | ou Neige | Direction | Intensité |
| 1 | 727.0 | 17.6 | 12.8 | 15.2 | 87 | 5 | 15.0 | sud-ouest | faible |
| 2 | 728.0 | 11.8 | 9.0 | 10.4 | 88 | 5 | 15.2 | sud-ouest | id. |
| 3 | 732.0 | 14.3 | 10.0 | 12.1 | 78 | 5 | 26.0 | sud-ouest | assez-fort |
| 4 | 731.0 | 18.9 | 10.2 | 15.0 | 58 | 2 | " | sud-ouest | faible |
| 5 | 729.0 | 19.3 | 12.4 | 15.8 | 50 | 2 | " | sud-ouest | id. |
| 6 | 733.0 | 17.2 | 10.3 | 13.8 | 65 | 4 | 4.0 | sud-est | id. |
| 7 | 735.0 | 17.1 | 6.0 | 11.5 | 43 | 0 | " | sud-est | id. |
| 8 | 735.0 | 16.8 | 5.1 | 11.0 | 47 | 1 | " | sud-est | id. |
| 9 | 737.0 | 16.9 | 5.0 | 10.9 | 43 | 0 | " | sud-est | id. |
| 10 | 734.0 | 16.5 | 5.0 | 10.8 | 40 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 11 | 732.0 | 13.0 | 5.2 | 9.1 | 51 | 3 | " | sud-ouest | id |
| 12 | 734.0 | 14.5 | 3.8 | 9.2 | 50 | 1 | " | nord-ouest | id. |
| 13 | 735.0 | 16.5 | 3.4 | 10.0 | 46 | 2 | " | nord-ouest | id. |
| 14 | 732.0 | 16.0 | 6.4 | 11.2 | 60 | 5 | " | sud-ouest | assez-fort |
| 15 | 729.0 | 16.8 | 5.0 | 9.9 | 63 | 4 | " | sud-ouest | faible |
| 16 | 725.0 | 10.3 | 4.7 | 7.0 | 68 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 17 | 727.0 | 17.1 | 4.0 | 10.5 | 42 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 18 | 732.0 | 14.0 | 7.1 | 10.5 | 40 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 19 | 729.0 | 22.0 | 1.8 | 11.9 | 36 | 2 | " | sud-est | id. |
| 20 | 726.0 | 14.9 | 8.6 | 11.7 | 83 | 3 | 15.0 | nord-ouest | id. |
| 21 | 729.0 | 14.0 | 3.3 | 8.7 | 45 | 2 | 2.6 | nord-est | id. |
| 22 | 727.0 | 16.0 | -0.8 | 7.6 | 84 | 0 | " | sud-est | id. |
| 23 | 726.0 | 12.0 | 10.0 | 11.0 | 67 | 4 | " | sud-est | id. |
| 24 | 727.0 | 8.4 | 6.6 | 7.5 | 65 | 5 | " | sud-est | id. |
| 25 | 724.0 | 7.4 | 5.3 | 6.3 | 80 | 5 | 14.5 | sud-ouest | id. |
| 26 | 732.0 | 9.7 | 0.2 | 4.9 | 56 | 0 | " | nord-ouest | id. |
| 27 | 736.0 | 13.9 | -1.4 | 6.3 | 30 | 0 | " | nord-ouest | id. |
| 28 | 733.0 | 15.9 | -0.8 | 7.6 | 34 | 0 | " | sud-est | id. |
| 29 | 727.0 | 18.0 | 1.2 | 9.6 | 34 | 0 | " | sud-est | id. |
| 30 | 723.0 | 13.3 | 6.5 | 9.9 | 64 | 3 | " | sud-est | id. |
| 31 | 732.0 | 16.8 | 4.8 | 10.8 | 45 | 2 | " | sud-ouest | id. |
| Totaux | 22.668 | 466.9 | 159.9 | 315.7 | 1722 | | 92.3 | | |
| Moyennes | 732 | 15.0 | 5.1 | 10.0 | 56 | | | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de novembre 1905**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima | Minima | Moyenne | HYGROMÉTRE Humidité relative | ÉTAT du Ciel | Pluie ou Neige | VENTS Direction | Intensité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 715.0 | 15.0 | 4.3 | 9.7 | 65 | 5 | 12.4 | sud-ouest | faible |
| 2 | 717.0 | 14.0 | 2.3 | 8.1 | 96 | 4 | " | sud-ouest | id. |
| 3 | 721.0 | 15.0 | 0.8 | 7.9 | 70 | 3 | " | est | id. |
| 4 | 715.0 | 13.4 | 3.6 | 8.5 | 78 | 5 | " | ouest | id. |
| 5 | 714.0 | 10.0 | 3.5 | 6.7 | 90 | 5 | 29.2 | sud | id. |
| 6 | 718.0 | 9.0 | 1.9 | 5.4 | 85 | 5 | " | sud-est | id. |
| 7 | 723.0 | 14.7 | 2.2 | 8.4 | 40 | 1 | " | sud-est | id. |
| 8 | 730.0 | 11.0 | 6.1 | 8.5 | 64 | 4 | 4.0 | sud-ouest | id. |
| 9 | 731.0 | 13.9 | 3.7 | 8.8 | 39 | 0 | " | sud-ouest | id. |
| 10 | 730.0 | 15.2 | 2.0 | 8.6 | 38 | 0 | " | sud-est | id. |
| 11 | 725.0 | 11.0 | 3.1 | 7.1 | 77 | 5 | 1.7 | sud-est | id. |
| 12 | 722.0 | 14.9 | 10.2 | 12.5 | 45 | 4 | 4.4 | ouest | assez-fort |
| 13 | 714.0 | 10.0 | 5.7 | 7.8 | 65 | 5 | 15.0 | ouest | très-fort |
| 14 | 718.0 | 7.2 | 4.3 | 5.7 | 82 | 5 | 35.0 | sud-ouest | fort |
| 15 | 714.0 | 9.0 | 3.9 | 6.4 | 77 | 5 | " | sud-ouest | faible |
| 16 | 720.0 | 7.5 | 5.5 | 6.5 | 88 | 5 | 3.4 | sud-est | id. |
| 17 | 729.0 | 7.2 | 5.0 | 6.1 | 80 | 5 | 3.0 | sud-est | id. |
| 18 | 729.0 | 14.0 | 3.9 | 9.0 | 62 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 19 | 716.0 | 19.0 | 10.2 | 14.6 | 30 | 2 | 1.0 | sud-ouest | id. |
| 20 | 727.0 | 13.7 | 2.4 | 8.1 | 34 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 21 | 739.0 | 12.0 | 2.5 | 7.3 | 52 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 22 | 735.0 | 10.5 | 2.0 | 6.3 | 57 | 4 | " | sud-ouest | id. |
| 23 | 732.0 | 12.7 | 1.5 | 7.1 | 48 | 3 | " | sud-est | id. |
| 24 | 721.0 | 10.8 | 8.0 | 9.4 | 91 | 5 | 3.9 | sud-est | id. |
| 25 | 727.0 | 9.0 | 4.3 | 6.6 | 78 | 5 | 15.1 | sud-est | id. |
| 26 | 723.0 | 13.2 | 4.0 | 8.6 | 76 | 4 | " | sud-est | id. |
| 27 | 730.0 | 12.8 | 5.0 | 9.0 | 60 | 3 | " | sud-est | id. |
| 28 | 726.0 | 10.7 | 8.0 | 9.3 | 70 | 4 | " | sud-est | id. |
| 29 | 724.0 | 6.5 | 5.4 | 6.0 | 88 | 5 | 13.0 | sud-ouest | id. |
| 30 | 731.0 | 12.1 | 5.8 | 9.0 | 30 | 2 | " | sud-ouest | id. |
| **Totaux** | 21.706 | 355.0 | 131.1 | 242.9 | 1955 | | 141.1 | | |
| **Moyennes** | 724 | 11.8 | 4.4 | 8.1 | 65 | | | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois décembre 1905**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima | Minima | Moyenne | HYGROMÈTRE Humidité relative | ÉTAT du Ciel | Pluie ou Neige | VENTS Direction | Intensité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 733.0 | 12.1 | 5.8 | 9.0 | 84 | 5 | 4.6 | sud-ouest | faible |
| 2 | 734.0 | 8.0 | 6.3 | 7.2 | 76 | 5 | 3.4 | sud-ouest | id. |
| 3 | 732.0 | 8.9 | 3.8 | 6.4 | 70 | 2 | " | sud-est | id. |
| 4 | 732.0 | 6.0 | 3.7 | 4.8 | 93 | 5 | " | sud-est | id. |
| 5 | 731.0 | 5.0 | 3.5 | 4.2 | 85 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 6 | 732.0 | 13.0 | 3.7 | 8.3 | 44 | 2 | " | nord-ouest | id. |
| 7 | 734.0 | 13.1 | 7.8 | 10.4 | 77 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 8 | 735.0 | 15.0 | 4.8 | 9.8 | 92 | 2 | " | nord-ouest | id |
| 9 | 734.0 | 13.9 | 8.9 | 11.4 | 90 | 1 | 5.2 | sud | id. |
| 10 | 736.0 | 6.8 | 5.0 | 5.9 | 82 | 5 | " | sud-ouest | assez-fort |
| 11 | 738.0 | 7.6 | 0.6 | 4.1 | 75 | 4 | " | nord-ouest | faible |
| 12 | 741.0 | 5.8 | -0.8 | 2.5 | 85 | 5 | " | ʇsəno-pns | id. |
| 13 | 738.0 | 6.2 | 2.7 | 4.4 | 77 | 2 | " | sud-ouest | assez-fort |
| 14 | 736.0 | 7.0 | 0.4 | 3.7 | 66 | 4 | " | sud-ouest | faible |
| 15 | 735.0 | 2.3 | 1.4 | 1.9 | 84 | 5 | " | sud-est | id. |
| 16 | 734.0 | 12.1 | -1.4 | 5.3 | 57 | 0 | " | sud-est | id. |
| 17 | 734.0 | 4.8 | -0.4 | 2.2 | 90 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 18 | 733.0 | 6.2 | 1.2 | 3.7 | 72 | 2 | " | sud-ouest | id. |
| 19 | 735.0 | 11.0 | -1.1 | 5.0 | 55 | 1 | 2.0 | sud-ouest | id. |
| 20 | 739.0 | 11.1 | 5.7 | 8.4 | 60 | 2 | " | sud-ouest | id. |
| 21 | 739.0 | 8.9 | 1.5 | 5.2 | 65 | 2 | " | sud-est | id. |
| 22 | 735.0 | 10.3 | -1.7 | 4.3 | 59 | 1 | " | sud-est | id. |
| 23 | 733.0 | 11.1 | -1.8 | 4.7 | 46 | 0 | " | sud-est | id. |
| 24 | 734.0 | 11.8 | 1.1 | 5.3 | 75 | 0 | " | sud-est | id. |
| 25 | 734.0 | 10.8 | -2.3 | 4.4 | 50 | 0 | " | sud-est | id. |
| 26 | 730.0 | 10.7 | -2.7 | 4.0 | 55 | 0 | " | sud-est | id. |
| 27 | 716.0 | 8.2 | -0.2 | 4.0 | 67 | 5 | 3.4 | sud-est | id. |
| 28 | 716.0 | 11.4 | -3.3 | 4.1 | 94 | 0 | " | sud-est | id. |
| 29 | 721.0 | 9.7 | 1.8 | 5.7 | 68 | 0 | " | sud-est | id. |
| 30 | 729.0 | 13.7 | 3.5 | 8.6 | 50 | 0 | " | sud-est | id. |
| 31 | 725.0 | 12.7 | 3.0 | 7.9 | 68 | 0 | " | sud-est | id. |
| Totaux | 22.708 | 295.2 | 58.2 | 176 8 | 2211 | | 18.6 | | |
| Moyennes | 732 | 9.5 | 1.9 | 5.7 | 71 | | | | |

Digitized by Google

# RESUME

## DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES PENDANT L'ANNÉE 1905

---

### RÉSULTATS COMPARÉS DES ANNÉES 1902-1903-1904-1905

**Baromètre.** — La plus forte pression barométrique, en 1905, soit 749, a été constatée le 29 janvier, par un vent de N. O. La plus faible, 714, a été constatée les 5-13-15 novembre par un vent de S. O.

Moyennes comparées des quatre dernières années :

1902 : 728 | 1903 : 730 | 1904 : 729 | 1905 : 729

**Thermomètre.** — La température la plus élevée, + 34°9, a été observée le 22 juin, par vent de S. E. ; la plus basse, — 9°8, a été observée le 3 janvier, par vent de N. O.

Moyennes comparées des quatre dernières années :

1902 : 13°3 | 1903 : 13°5 | 1904 : 14°2 | 1905 : 12°7

Jours de Gelée. — Le thermomètre est descendu au-dessous de zéro : 13 jours en janvier, 9 jours en février, 3 jours en octobre, 10 jours en décembre. Total : 35 jours.

En 1901, le nombre de jours de gelée a été de 49.
En 1902, — — — — 27.
En 1903, — — — — 23.
En 1904, — — — — 18.

**Hygromètre.** — Cet instrument donne le degré d'humidité de l'air, de 0 à 100.

Le maximum d'humidité, 96, a été constaté, en 1905, le 2 novembre par vent de S. O.

Le minimum, 26, a été observé le 25 avril, par vent de S. E.

La moyenne hygrométrique de 1905 a été de 59.

Celle de 1901 avait été de 66. — Celle de 1902 de 57. — Celle de 1903 de 56. — Celle de 1904 de 57.

**État du ciel.** — Les 365 jours des années 1902, 1903, 1904 et 1905 se décomposent ainsi qu'il suit :

| | Jours beaux | Nuageux | Couverts ou pluvieux |
|---|---|---|---|
| 1902 | 88 | 111 | 166 |
| 1903 | 107 | 147 | 111 |
| 1904 | 108 | 132 | 125 |
| 1905 | 95 | 102 | 168 |

Digitized by Google

**Pluie.** — Le Pluviomètre a reçu, pendant l'année 1904, une quantité d'eau correspondant à une hauteur de 1036mm 8. Le nombre de jours de pluie ou neige a été de 115.

Le mois le plus pluvieux a été le mois de septembre, pendant lequel il a plu 15 jours.

Le mois le moins pluvieux a été le mois de décembre, pendant lequel il n'a plu que 5 jours.

Totaux comparés des quatre dernières années :

| | 1902 | 1903 | 1904 | 1905 |
|---|---|---|---|---|
| Jours de pluie : | 118 | 111 | 110 | 115 |
| Hauteur de pluie : | 756,4 | 840,7 | 792,3 | 1036,8 |

**Vents.** — En 1905, le vent dominant a été le S. E., qui a soufflé 137 jours, puis le S. O. qui a soufflé 126 jours, le N. O., qui a soufflé 49 jours, l'Est, 23 jours ; l'Ouest, 14 jours ; le Sud, 13 jours ; le Nord, 3 jours seulement.

Digitized by Google

STATION MÉTÉOROLOGIQUE

DE SAINT-GAUDENS

FONDÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

# TABLEAUX

DES

# OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

RECUEILLIES PENDANT L'ANNÉE

# 1906

Les observations météorologiques sont faites tous les jours à midi, par les soins d'un des membres de la Société des études du Comminges, au moyen d'instruments de précision sortant de la maison Richard frères de Paris. Elles sont consignées immédiatement sur un registre spécial, et publiées, chaque semaine, dans le *Journal de Saint-Gaudens,* et, chaque année, dans le fascicule du 1er trimestre de la *Revue de Comminges.*

**Désignation des Instruments :**

1° Baromètre enregistreur, n° 4.817.
2° Thermomètre enregistreur, n° 8.366.
3° Hygromètre enregistreur, n° 8.808.
4° Pluviomètre enregistreur, n° 11.567.
5° Anémomètre enregistreur, n° 14.927.

C'est grâce aux subventions dues à la générosité du Conseil général que ces instruments très coûteux ont pu être acquis et sont soigneusement conservés et entretenus.

Digitized by Google

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de janvier 1906**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÉTRE | ÉTAT | Pluie | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | du Ciel | ou Neige | Direction | Intensité |
| 1 | 725.0 | 13.0 | 5.4 | 9.2 | 73 | 4 | " | sud-est | faible |
| 2 | 723.0 | 10.5 | 5.6 | 8.1 | 85 | 4 | " | sud-est | id. |
| 3 | 725.0 | 11.0 | 5.7 | 8.3 | 79 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 4 | 734.0 | 16.0 | 2.8 | 9.4 | 75 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 5 | 738.0 | 14.1 | 7.6 | 10.8 | 79 | 4 | 1.7 | sud-est | id. |
| 6 | 730.0 | 14.3 | 4.4 | 9.3 | 70 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 7 | 731.0 | 11.0 | 7.6 | 9.3 | 63 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 8 | 722.0 | 15.4 | 12.8 | 14.1 | 75 | 5 | 11.0 | sud-ouest | très fort |
| 9 | 730.0 | 12.5 | 7.0 | 9.7 | 63 | 5 | 28.0 | sud-ouest | faible |
| 10 | 730.0 | 12.3 | 7.1 | 9.7 | 55 | 5 | 1.5 | sud-ouest | id. |
| 11 | 731.0 | 11.0 | 6.7 | 8.8 | 93 | 5 | 2.2 | sud-ouest | id. |
| 12 | 736.0 | 13.1 | 2.6 | 7.8 | 65 | 3 | " | sud-est | id. |
| 13 | 733.0 | 16.0 | 2.5 | 9.2 | 53 | 0 | " | sud-ouest | id. |
| 14 | 737.0 | 9.9 | 6.0 | 8.0 | 86 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 15 | 733.0 | 10.5 | 2.0 | 6.2 | 88 | 4 | " | sud-est | id. |
| 16 | 737.0 | 15.4 | 6.1 | 10.7 | 56 | 0 | " | sud-est | id. |
| 17 | 736.0 | 17.0 | 4.8 | 10.9 | 45 | 1 | " | nord-ouest | id |
| 18 | 735.0 | 14.9 | 1.7 | 8.3 | 55 | 0 | " | nord-ouest | id. |
| 19 | 735.0 | 8.0 | 4.3 | 6.1 | 78 | 5 | 6.3 | sud-ouest | id. |
| 20 | 739.0 | 3.8 | 2.2 | 3.0 | 83 | 5 | " | sud-ouest | assez-fort |
| 21 | 735.0 | 4.4 | -1.5 | 2.0 | 56 | 5 | 6.7 | sud-ouest | faible |
| 22 | 730.0 | 1.9 | -4.5 | -1.3 | 93 | 5 | " | sud-ouest | assez-fort |
| 23 | 733.0 | -0.8 | -4.3 | -3.7 | 60 | 4 | " | sud-ouest | id. |
| 24 | 735.0 | -2.0 | -7.2 | -4.5 | 63 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 25 | 734.0 | 4.5 | -8.0 | -3.5 | 35 | 0 | " | sud-ouest | faible |
| 26 | 730.0 | 6.1 | 1.0 | 3.5 | 94 | 5 | 3.7 | sud-ouest | id. |
| 27 | 735.0 | 7.4 | 4.5 | 6.0 | 94 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 28 | 734.0 | 5.5 | 2.0 | 3.7 | 90 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 29 | 736.0 | 13.8 | 2.5 | 8.1 | 57 | 2 | " | sud-ouest | id. |
| 30 | 736.0 | 8.0 | 4.6 | 6.3 | 80 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 31 | 737.0 | 8.3 | 4.5 | 6.4 | 73 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| Totaux | 22 715 | 306.8 | 98.6 | 202.5 | 2214 | | 61.1 | | |
| Moyennes | 733 | 9.9 | 3.1 | 6.5 | 71 | | | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de février 1908**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÉTRE | ÉTAT | Pluie | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | du Ciel | ou Neige | Direction | Intensité |
| 1 | 737.0 | 10.0 | 1.2 | 5.6 | 55 | 4 | " | sud-ouest | faible |
| 2 | 738.0 | 9.7 | 3.2 | 6.4 | 66 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 3 | 727.0 | 6.8 | 5.5 | 6.2 | 90 | 5 | 5.3 | sud-ouest | assez fort |
| 4 | 723.0 | 2.8 | -1.8 | 0.5 | 78 | 5 | 22.4 | sud-ouest | id. |
| 5 | 723.0 | 2.3 | 0.0 | 1.2 | 77 | 5 | 4.3 | nord-ouest | faible |
| 6 | 729.0 | 2.2 | -1.4 | 0.4 | 55 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 7 | 732.0 | 3.1 | -0.3 | 1.5 | 59 | 4 | " | nord-ouest | fort |
| 8 | 733.0 | 4.0 | 0.1 | 2.0 | 76 | 3 | " | nord-ouest | assez fort |
| 9 | 727.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 86 | 5 | 4.7 | sud-ouest | fort |
| 10 | 729.0 | 11.0 | 3.1 | 7.1 | 58 | 4 | 5.1 | sud-ouest | faible |
| 11 | 714.0 | 11.9 | 2.4 | 6.2 | 93 | 5 | 5.6 | sud-ouest | id. |
| 12 | 717.0 | 3.2 | 1.3 | 2.2 | 70 | 5 | 7.5 | sud-ouest | id. |
| 13 | 718.0 | 5.0 | -7.2 | -2.2 | 75 | 5 | 4.5 | sud-est | id. |
| 14 | 723.0 | 7.3 | 1.5 | 4.4 | 69 | 4 | " | sud-ouest | assez fort |
| 15 | 724.0 | 5.9 | 2.4 | 4.2 | 78 | 5 | 1.3 | sud-ouest | id. |
| 16 | 726.0 | 8.0 | 3.0 | 5.5 | 90 | 5 | 5.0 | sud-ouest | faible |
| 17 | 725.0 | 14.4 | 7.0 | 10.5 | 80 | 5 | 7.5 | sud-ouest | id. |
| 18 | 727.0 | 9.0 | 4.7 | 6.8 | 93 | 5 | 8.5 | sud-ouest | id. |
| 19 | 728.0 | 13.5 | 0.2 | 6.9 | 60 | 3 | " | sud | id. |
| 20 | 733.0 | 8.5 | 5.2 | 6.7 | 80 | 4 | " | sud-ouest | id. |
| 21 | 733.0 | 11.1 | -2.5 | 4.3 | 58 | 2 | " | est | id. |
| 22 | 729.0 | 13.9 | 1.2 | 7.5 | 79 | 1 | 12.5 | sud-est | id. |
| 23 | 721.0 | 9.0 | 5.2 | 7.1 | 65 | 5 | " | sud-ouest | fort |
| 24 | 725.0 | 6.7 | 3.7 | 5.2 | 80 | 5 | 4.5 | sud-ouest | faible |
| 25 | 730.0 | 13.8 | 6.3 | 10.1 | 50 | 5 | 1.7 | sud-ouest | fort |
| 26 | 728.0 | 16.8 | 2.0 | 9.4 | 45 | 2 | " | nord-est | faible |
| 27 | 720.0 | 10.2 | 2.9 | 6.6 | 65 | 5 | 4.4 | ouest | id. |
| 28 | 723.0 | 7.0 | 2.2 | 4.6 | 81 | 5 | " | nord-ouest | fort |
| **Totaux** | 20.342 | 229.1 | 53.1 | 141.1 | 2011 | | 106.8 | | |
| **Moyennes** | 727 | 8.2 | 1.9 | 5.0 | 72 | | | | |

Digitized by Google

## Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de mars 1906

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima | Minima | Moyenne | HYGROMÈTRE Humidité relative | ÉTAT du Ciel | Pluie ou Neige | VENTS Direction | Intensité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 736.0 | 10.1 | 2.2 | 6.1 | 55 | 5 | " | sud-ouest | faible |
| 2 | 733.0 | 11.2 | 6.4 | 8.8 | 66 | 5 | 4.1 | sud-ouest | id. |
| 3 | 735.0 | 12.3 | 9.3 | 10.8 | 85 | 5 | 1.7 | ouest | id. |
| 4 | 736.0 | 16.7 | 7.0 | 11.8 | 90 | 1 | " | sud-est | id. |
| 5 | 738.0 | 20.0 | 3.7 | 11.8 | 86 | 1 | " | sud-est | id. |
| 6 | 737.0 | 20.1 | 4.0 | 12.0 | 41 | 0 | " | sud-est | id. |
| 7 | 738.0 | 19.0 | 3.3 | 11.1 | 36 | 0 | " | sud-est | id. |
| 8 | 738.0 | 23.0 | 6.0 | 14.5 | 30 | 0 | " | est | id. |
| 9 | 734.0 | 19.1 | 8.2 | 13.6 | 47 | 4 | 2.2 | sud-ouest | id. |
| 10 | 733.0 | 14.0 | 7.9 | 11.0 | 80 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 11 | 724.0 | 18.5 | 2.7 | 10.6 | 53 | 4 | 6.4 | sud-est | id. |
| 12 | 726.0 | 9.8 | 4.4 | 7.1 | 65 | 5 | 2.3 | sud-ouest | très fort |
| 13 | 731.0 | 11.7 | 3.3 | 7.5 | 51 | 3 | 3.6 | ouest | faible |
| 14 | 732.0 | 7.9 | 3.2 | 5.6 | 86 | 5 | 4.7 | sud-ouest | assez-fort |
| 15 | 739.0 | 17.5 | 3.3 | 10.4 | 45 | 0 | " | ouest | faible |
| 16 | 739.0 | 22.8 | 3.5 | 13.2 | 32 | 0 | " | sud-est | id. |
| 17 | 734.0 | 26.3 | 3.0 | 14.6 | 23 | 0 | " | sud-est | id. |
| 18 | 728.0 | 26.9 | 5.1 | 16.0 | 20 | 0 | 1.5 | sud-est | id. |
| 19 | 730.0 | 11.0 | 6.0 | 8.5 | 65 | 3 | " | nord-ouest | assez-fort |
| 20 | 729.0 | 9.0 | 2.1 | 5.5 | 53 | 2 | " | nord | faible |
| 21 | 723.0 | 7.1 | 1.0 | 4.0 | 48 | 5 | " | nord-ouest | id |
| 22 | 720.0 | 7.0 | 2.8 | 4.8 | 65 | 5 | 0.6 | nord-ouest | assez-fort |
| 23 | 719.0 | 3.0 | 0.0 | 1.5 | 88 | 5 | 7.2 | ouest | fort |
| 24 | 719.0 | 5.7 | 0.5 | 3.1 | 48 | 5 | " | nord-ouest | fort |
| 25 | 717.0 | 10.0 | 2.9 | 6.4 | 50 | 0 | " | est | faible |
| 26 | 708.0 | 12.0 | 3.3 | 7.6 | 75 | 3 | 8.0 | est | id. |
| 27 | 713.0 | 13.4 | 1.0 | 7.2 | 64 | 4 | " | sud | id. |
| 28 | 716.0 | 14.0 | 3.1 | 8.5 | 46 | 4 | " | nord | id. |
| 29 | 723.0 | 10.2 | 6.0 | 8.1 | 53 | 3 | " | nord-ouest | fort |
| 30 | 730.0 | 9.0 | 3.6 | 6.3 | 56 | 0 | " | sud-est | faible |
| 31 | 731.0 | 13.0 | -1.0 | 6.0 | 35 | 0 | " | sud-est | id. |
| Totaux | 22.589 | 431.3 | 117.8 | 275 | 1737 | | 42.3 | | |
| Moyennes | 729 | 13.9 | 3.8 | 8.8 | 56 | | | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'avril 1906**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima | Minima | Moyenne | HYGROMÉTRE Humidité relative | ÉTAT du Ciel | Pluie ou Neige | VENTS Direction | Intensité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 733.0 | 17.4 | 0.0 | 8.7 | 32 | 0 | " | sud-est | faible |
| 2 | 733.0 | 20.0 | 9.0 | 14.5 | 28 | 0 | " | sud-est | id. |
| 3 | 727.0 | 20.7 | 4.4 | 12.5 | 37 | 0 | " | sud-est | id. |
| 4 | 727.0 | 20.2 | 4.2 | 12.2 | 37 | 3 | " | sud-est | id. |
| 5 | 733.0 | 19.2 | 5.7 | 12.4 | 38 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 6 | 734.0 | 11.5 | 8.2 | 9.8 | 67 | 5 | 4.7 | sud-ouest | id. |
| 7 | 735.0 | 16.7 | 8.9 | 12.8 | 46 | 3 | 1.7 | sud-est | id. |
| 8 | 731.0 | 18.0 | 10.0 | 14.0 | 51 | 3 | 1.9 | nord-ouest | id. |
| 9 | 731.0 | 12.8 | 2.2 | 7.5 | 52 | 2 | " | sud-est | id. |
| 10 | 730.0 | 18.0 | 4.6 | 11.3 | 47 | 2 | " | est | id. |
| 11 | 730.0 | 20.5 | 4.4 | 12.4 | 38 | 1 | " | est | id. |
| 12 | 728.0 | 21.0 | 10.0 | 15.5 | 53 | 4 | " | est | id. |
| 13 | 732.0 | 13.3 | 8.9 | 11.1 | 78 | 5 | 14.8 | sud-ouest | id. |
| 14 | 734.0 | 18.0 | 9.6 | 13.8 | 55 | 4 | 7.8 | sud-est | id. |
| 15 | 733.0 | 19.0 | 7.9 | 13.4 | 46 | 3 | 3.9 | est | id. |
| 16 | 730.0 | 20.6 | 10.4 | 15.5 | 48 | 4 | " | sud-est | id. |
| 17 | 723.0 | 14.0 | 11.2 | 12.6 | 78 | 5 | 3.5 | sud-est | id. |
| 18 | 712.0 | 11.7 | 9.9 | 10.8 | 83 | 5 | 16.5 | sud-ouest | assez fort |
| 19 | 720.0 | 13.7 | 7.6 | 10.7 | 55 | 3 | 3.8 | sud-ouest | faible |
| 20 | 730.0 | 9.0 | 6.8 | 7.9 | 74 | 5 | " | sud | id. |
| 21 | 731.0 | 14.0 | 7.0 | 10.5 | 55 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 22 | 732.0 | 14.4 | 8.8 | 11.6 | 72 | 4 | " | ouest | id. |
| 23 | 732.0 | 12.4 | 5.0 | 8.7 | 63 | 4 | 3.4 | sud-ouest | id, |
| 24 | 731.0 | 9.1 | 3.0 | 6.0 | 60 | 3 | " | sud-ouest | assez fort |
| 25 | 725.0 | 15.0 | 4.0 | 9.5 | 43 | 4 | 2.6 | sud-ouest | faible |
| 26 | 722.0 | 14.0 | 5.8 | 9.9 | 85 | 5 | 10.3 | sud-ouest | très fort |
| 27 | 723.0 | 7.9 | 2.8 | 5.4 | 87 | 5 | 14.8 | sud-ouest | fort |
| 28 | 725.0 | 14.9 | 1.7 | 8.3 | 45 | 3 | 2.8 | sud-ouest | faible |
| 29 | 722.0 | 12.9 | 5.0 | 9.0 | 79 | 5 | 3.1 | sud-ouest | id. |
| 30 | 720.0 | 12.2 | 5.5 | 8.8 | 45 | 4 | " | sud-ouest | fort |
| **Totaux** | 21.849 | 462.0 | 192.5 | 327.1 | 1677 | | 95.6 | | |
| **Moyennes** | 728 | 15.4 | 6.4 | 10.8 | 56 | | | | |

Digitized by Google

## Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de mai 1906

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima | Minima | Moyenne | HYGROMÈTRE Humidité relative | ÉTAT du Ciel | Pluie ou Neige | VENTS Direction | Intensité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 725.0 | 12.5 | 5.7 | 9.1 | 45 | 5 | " | sud-ouest | assez-fort |
| 2 | 729.0 | 11.8 | 4.2 | 8.0 | 60 | 5 | " | sud-ouest | fort |
| 3 | 727.0 | 18.3 | 5.8 | 12.1 | 70 | 4 | " | nord-ouest | faible |
| 4 | 732.0 | 25.0 | 5.0 | 15.0 | 36 | 1 | " | sud-est | id. |
| 5 | 735.0 | 17.0 | 6.1 | 11.6 | 67 | 5 | 10.1 | sud-est | id. |
| 6 | 733.0 | 16.3 | 10.1 | 13.2 | 74 | 5 | " | sud-est | id. |
| 7 | 729.0 | 20.0 | 6.4 | 13.2 | 44 | 1 | " | sud-est | id. |
| 8 | 724.0 | 24.8 | 9.3 | 17.0 | 40 | 1 | " | sud-est | id. |
| 9 | 723.0 | 25.0 | 8.9 | 17.0 | 42 | 1 | " | sud-est | id. |
| 10 | 722.0 | 25.1 | 9.0 | 17.1 | 38 | 2 | 9.0 | sud-est | id. |
| 11 | 722.0 | 21.3 | 13.2 | 17.2 | 64 | 5 | 2.4 | sud-est | id. |
| 12 | 722.0 | 21.9 | 10.6 | 16.3 | 50 | 4 | " | sud-est | id. |
| 13 | 723.0 | 26.0 | 10.7 | 18.3 | 42 | 2 | " | sud-est | id. |
| 14 | 718.0 | 19.8 | 11.0 | 15.4 | 60 | 4 | 21.0 | sud-est | id. |
| 15 | 719.0 | 17.0 | 11.2 | 14.1 | 76 | 5 | 18.0 | | calme |
| 16 | 720.0 | 13.8 | 8.8 | 11.4 | 66 | 5 | 5.3 | sud-ouest | faible |
| 17 | 717.0 | 14.2 | 7.7 | 11.0 | 57 | 3 | " | sud-ouest | assez-fort |
| 18 | 718.0 | 12.0 | 5.0 | 8.5 | 48 | 4 | " | sud-ouest | fort |
| 19 | 723.0 | 12.5 | 3.6 | 8.1 | 62 | 4 | " | sud-ouest | id. |
| 20 | 725.0 | 16.0 | 5.2 | 10.5 | 42 | 3 | " | nord-ouest | assez-fort |
| 21 | 726.0 | 13.9 | 8.3 | 11.0 | 54 | 5 | 4.8 | sud-ouest | faible |
| 22 | 725.0 | 24.8 | 5.0 | 14.8 | 33 | 0 | " | sud-est | id. |
| 23 | 722.0 | 23.5 | 10.5 | 17.0 | 57 | 3 | " | sud-est | id. |
| 24 | 729.0 | 16.8 | 13.2 | 15.0 | 84 | 5 | 3.7 | sud-est | id. |
| 25 | 733.0 | 23.9 | 7.6 | 15.7 | 47 | 2 | 4.2 | sud-est | id. |
| 26 | 733.0 | 27.6 | 10.0 | 18.8 | 42 | 2 | " | sud-est | id |
| 27 | 730.0 | 33.0 | 12.2 | 22.5 | 35 | 0 | " | sud-est | id. |
| 28 | 733.0 | 33.0 | 17.2 | 25.1 | 38 | 0 | " | sud-est | id. |
| 29 | 735.0 | 34.0 | 15.5 | 24.7 | 37 | 0 | " | sud-est | id. |
| 30 | 730.0 | 33.0 | 17.2 | 25.1 | 31 | 1 | " | sud-est | id. |
| 31 | 726 0 | 33.1 | 19.2 | 26.2 | 33 | 0 | " | sud | id. |
| Totaux | 22 508 | 666.9 | 245.4 | 456 0 | 1574 | | 115.3 | | |
| Moyennes | 726 | 21.5 | 7.9 | 14.8 | 51 | | | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de juin 1906**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima | Minima | Moyenne | HYGROMÈTRE Humidité relative | ÉTAT du Ciel | Pluie ou Neige | VENTS Direction | Intensité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 725.0 | 28.0 | 18.0 | 23.0 | 47 | 0 | " | sud-est | faible |
| 2 | 730.0 | 20.5 | 13.3 | 16.9 | 63 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 3 | 732.0 | 26.0 | 10.1 | 18.0 | 35 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 4 | 734.0 | 28.0 | 10.6 | 19.3 | 33 | 0 | " | sud-est | id. |
| 5 | 731.0 | 29.7 | 18.2 | 24.1 | 34 | 0 | " | sud-est | id. |
| 6 | 728.0 | 30.1 | 10.5 | 20.3 | 27 | 0 | " | sud-est | id. |
| 7 | 727.0 | 30.0 | 10.0 | 20.0 | 28 | 0 | " | sud-est | id. |
| 8 | 727.0 | 29.3 | 13.0 | 21.0 | 40 | 0 | " | nord-ouest | id. |
| 9 | 729.0 | 29.2 | 13.0 | 21.1 | 42 | 0 | " | nord-ouest | id. |
| 10 | 728.0 | 25.3 | 13.3 | 19.3 | 40 | 2 | " | nord-ouest | id. |
| 11 | 728.0 | 26.0 | 15.2 | 20.7 | 40 | 0 | " | nord-ouest | id. |
| 12 | 727.0 | 27.1 | 11.5 | 19.3 | 39 | 0 | " | nord-ouest | id. |
| 13 | 724.0 | 25.0 | 13.5 | 19.2 | 45 | 2 | " | nord-ouest | id. |
| 14 | 721.0 | 28.8 | 14.2 | 21.5 | 56 | 2 | " | ouest | id. |
| 15 | 726.0 | 24.7 | 13.7 | 19.2 | 60 | 2 | " | nord-ouest | id. |
| 16 | 729.0 | 22.2 | 12.5 | 17.3 | 50 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 17 | 730.0 | 25.9 | 13.0 | 19.4 | 48 | 3 | " | ouest | id. |
| 18 | 731.0 | 21.2 | 12.4 | 16.8 | 44 | 2 | " | nord-ouest | id. |
| 19 | 736.0 | 26.1 | 13.2 | 19.7 | 32 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 20 | 738.0 | 28.2 | 14.0 | 21.1 | 30 | 2 | " | ouest | id. |
| 21 | 736.0 | 31.0 | 15.0 | 23.0 | 29 | 0 | " | est | id. |
| 22 | 731.0 | 33.1 | 16.4 | 24.8 | 33 | 0 | " | est | id. |
| 23 | 727.0 | 35.2 | 16.5 | 25.8 | 28 | 3 | " | est | id. |
| 24 | 733.0 | 27.3 | 17.4 | 22.3 | 47 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 25 | 736.0 | 29.8 | 16.2 | 23.0 | 40 | 0 | " | nord-est | id. |
| 26 | 731.0 | 36.2 | 15.4 | 25.8 | 29 | 0 | " | est | id. |
| 27 | 732.0 | 27.9 | 17.5 | 22.7 | 54 | 2 | " | est | id. |
| 28 | 728.0 | 33.8 | 18.3 | 26.0 | 41 | 3 | 16.5 | est | assez fort |
| 29 | 734.0 | 18.3 | 17.0 | 17.8 | 90 | 5 | " | sud-ouest | ld. |
| 30 | 732.0 | 19.5 | 13.9 | 16.7 | 69 | 5 | " | sud | id. |
| Totaux | 21.911 | 823.4 | 426.8 | 625.1 | 1293 | | 16.5 | | |
| Moyennes | 730 | 27.5 | 14.2 | 21.8 | 43 | | | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de juillet 1906**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima | Minima | Moyenne | HYGROMÈTRE Humidité relative | ÉTAT du Ciel | Pluie ou Neige | VENTS Direction | Intensité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 729.0 | 24.5 | 12.0 | 18.2 | 48 | 4 | " | sud-est | faible |
| 2 | 727.0 | 21.8 | 14.8 | 18.3 | 49 | 3 | " | sud-est | id. |
| 3 | 729.0 | 20.0 | 14.2 | 17.1 | 68 | 4 | 8.2 | sud-ouest | id. |
| 4 | 731.0 | 21.0 | 15.2 | 18.1 | 64 | 5 | " | sud | id. |
| 5 | 730.0 | 20.8 | 14.4 | 17.6 | 63 | 5 | " | sud-ouest | assez-fort |
| 6 | 729.0 | 24.6 | 10.0 | 17.3 | 50 | 3 | 6.3 | sud-ouest | faible |
| 7 | 731.0 | 26.6 | 13.1 | 19.8 | 65 | 4 | " | ouest | id. |
| 8 | 735.0 | 29.3 | 14.0 | 22.6 | 54 | 2 | " | sud-est | id. |
| 9 | 735.0 | 30.1 | 19.9 | 25.0 | 48 | 2 | " | sud-ouest | id. |
| 10 | 734.0 | 26.5 | 17.8 | 22.1 | 62 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 11 | 735.0 | 21.0 | 15.6 | 18.3 | 85 | 5 | 4.7 | ouest | id. |
| 12 | 733.0 | 20.0 | 14.8 | 17.4 | 42 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 13 | 735.0 | 25.0 | 12.0 | 18.5 | 41 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 14 | 734.0 | 26.4 | 12.3 | 19.3 | 43 | 3 | " | nord-ouest | id. |
| 15 | 735.0 | 22.7 | 16.5 | 19.6 | 55 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 16 | 735.0 | 27.6 | 16.0 | 21.8 | 46 | 3 | " | sud-est | id. |
| 17 | 732.0 | 31.8 | 12.0 | 21.9 | 40 | 2 | " | sud-est | id. |
| 18 | 729.0 | 34.8 | 19.0 | 26.9 | 36 | 0 | " | sud-est | id. |
| 19 | 731.0 | 28.0 | 20.1 | 24.1 | 58 | 3 | " | sud-est | id. |
| 20 | 731.0 | 26.1 | 18.3 | 22.2 | 63 | 5 | " | sud-est | id. |
| 21 | 732.0 | 29.2 | 18.0 | 23.6 | 50 | 0 | " | sud-est | id. |
| 22 | 730.0 | 33.0 | 18.1 | 25.6 | 34 | 0 | " | sud-est | id. |
| 23 | 730.0 | 28.1 | 18.0 | 23.0 | 66 | 3 | " | sud-est | id. |
| 24 | 731.0 | 26.7 | 17.5 | 22.1 | 62 | 4 | " | sud-est | id. |
| 25 | 730.0 | 28.1 | 18.2 | 23.1 | 52 | 4 | " | sud-est | id. |
| 26 | 727.0 | 33.7 | 17.5 | 25.6 | 33 | 2 | 2.1 | sud-est | id. |
| 27 | 731.0 | 21.2 | 18.0 | 19.6 | 75 | 5 | 4.5 | sud | id. |
| 28 | 729.0 | 29.9 | 16.2 | 23.1 | 43 | 0 | " | sud-est | id. |
| 29 | 727.0 | 32.7 | 14.5 | 23.6 | 31 | 0 | " | sud-est | id. |
| 30 | 727.0 | 32.2 | 15.9 | 24.1 | 42 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 31 | 730.0 | 30.2 | 16.6 | 23.4 | 47 | 2 | " | nord-ouest | id. |
| **Totaux** | 22.664 | 835.6 | 490.5 | 663.0 | 1625 | | 36.4 | | |
| **Moyennes** | 731 | 27.0 | 15.8 | 21.3 | 53 | | | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'août 1906**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÈTRE | ÉTAT | Pluie | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | du Ciel | ou Neige | Direction | Intensité |
| 1 | 732.0 | 36.8 | 16.7 | 26.7 | 44 | 0 | " | sud-est | faible |
| 2 | 727.0 | 40.0 | 20.5 | 30.2 | 33 | 0 | " | sud | as.-fort et chaud |
| 3 | 730.0 | 23.6 | 21.0 | 22.3 | 73 | 5 | " | sud-est | faible |
| 4 | 735.0 | 25.0 | 18.5 | 22.7 | 64 | 5 | " | sud | id. |
| 5 | 735.0 | 34.7 | 15.3 | 25.0 | 36 | 0 | " | sud-est | id. |
| 6 | 732.0 | 40.3 | 15.1 | 22.7 | 32 | 0 | " | sud | id. |
| 7 | 731.0 | 40.0 | 18.2 | 29.1 | 27 | 0 | " | sud-est | id. |
| 8 | 730.0 | 25.0 | 18.5 | 22.7 | 76 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 9 | 731.0 | 27.5 | 17.5 | 22.5 | 74 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 10 | 731.0 | 30.8 | 13.5 | 22.1 | 47 | 0 | " | sud-ouest | id. |
| 11 | 730.0 | 29.2 | 16.6 | 22.8 | 40 | 2 | " | sud | id. |
| 12 | 729.0 | 33.2 | 19.2 | 26.2 | 43 | 0 | " | sud-est | id. |
| 13 | 724.0 | 38.2 | 17.2 | 27.7 | 25 | 0 | " | sud | id. |
| 14 | 726.0 | 26.0 | 19.8 | 22.9 | 58 | 5 | 5.8 | sud-ouest | id. |
| 15 | 732.0 | 26.1 | 15.5 | 20.8 | 48 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 16 | 733.0 | 25.2 | 17.4 | 21.3 | 44 | 2 | " | sud-est | id. |
| 17 | 732.0 | 26.0 | 16.3 | 21.1 | 48 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 18 | 731.0 | 21.1 | 16.7 | 18.8 | 88 | 5 | 2.5 | sud | id. |
| 19 | 735.0 | 27.0 | 12.3 | 19.6 | 35 | 1 | " | sud | id. |
| 20 | 734.0 | 28.8 | 13.9 | 21.3 | 29 | 0 | " | sud-est | id. |
| 21 | 732.0 | 34.0 | 9.8 | 22.9 | 22 | 0 | " | sud-est | id. |
| 22 | 731.0 | 37.3 | 18.3 | 27.8 | 18 | 0 | " | sud-est | id. |
| 23 | 731.0 | 37.5 | 17.2 | 27.3 | 33 | 0 | " | sud-est | id. |
| 24 | 734.0 | 27.5 | 19.5 | 22.5 | 70 | 5 | 2.6 | sud-est | id. |
| 25 | 734.0 | 27.7 | 18.0 | 22.8 | 50 | 3 | " | sud-est | id. |
| 26 | 736.0 | 33.3 | 14.8 | 24.1 | 35 | 0 | " | est | id. |
| 27 | 731.0 | 37.0 | 17.9 | 27.4 | 33 | 0 | " | sud-est | id. |
| 28 | 730.0 | 34.9 | 16.4 | 25.6 | 30 | 0 | " | sud-est | id. |
| 29 | 730.0 | 36.7 | 15.0 | 25.8 | 31 | 0 | " | sud-est | id. |
| 30 | 732.0 | 36.0 | 14.8 | 25.4 | 36 | 0 | " | sud-est | id. |
| 31 | 731.0 | 36.8 | 14.7 | 25.8 | 33 | 0 | " | sud-est | id. |
| Totaux | 22.672 | 983.0 | 516.1 | 749.9 | 1355 | | 10.3 | | |
| Moyennes | 732 | 32.0 | 16.6 | 24.3 | 44 | | | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de septembre 1906**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima | Minima | Moyenne | HYGROMÈTRE Humidité relative | ÉTAT du Ciel | Pluie ou Neige | VENTS Direction | Intensité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 730.0 | 35.0 | 15.6 | 25.3 | 35 | 0 | " | sud-est | faible |
| 2 | 729.0 | 34.5 | 15.0 | 24.7 | 31 | 0 | " | sud-est | id. |
| 3 | 731.0 | 34.2 | 19.5 | 26.8 | 35 | 0 | " | sud-est | id. |
| 4 | 730.0 | 34.1 | 15.5 | 24.8 | 45 | 0 | " | sud-est | id. |
| 5 | 731.0 | 33.2 | 17.5 | 25.3 | 57 | 0 | " | sud-est | id. |
| 6 | 731.0 | 32.7 | 17.1 | 24.9 | 42 | 0 | " | sud-est | id. |
| 7 | 731.0 | 36.1 | 17.9 | 25.0 | 33 | 0 | " | sud-est | id. |
| 8 | 730.0 | 38.9 | 17.0 | 28.0 | 31 | 0 | " | sud-est | id. |
| 9 | 731.0 | 34.9 | 19.5 | 27.6 | 39 | 1 | 10.0 | nord-ouest | id. |
| 10 | 730.0 | 27.4 | 18.3 | 22.8 | 60 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 11 | 732.0 | 24.8 | 19.2 | 22.0 | 42 | 2 | " | sud-ouest | fort |
| 12 | 733.0 | 24.5 | 9.3 | 17.0 | 33 | 2 | " | sud-ouest | faible |
| 13 | 731.0 | 28.8 | 11.2 | 20.0 | 25 | 2 | " | sud-ouest | id. |
| 14 | 731.0 | 30.6 | 11.4 | 21.0 | 23 | 0 | " | sud-ouest | id. |
| 15 | 728.0 | 29.5 | 15.0 | 22.2 | 62 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 16 | 732.0 | 21.7 | 15.2 | 18.4 | 57 | 5 | " | nord-ouest | assez-fort |
| 17 | 734.0 | 23.0 | 10.6 | 16.8 | 36 | 1 | " | nord-ouest | faible |
| 18 | 730.0 | 21.6 | 10.3 | 15.9 | 32 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 19 | 731.0 | 21.9 | 12.4 | 17.1 | 53 | 4 | " | sud-ouest | id. |
| 20 | 734.0 | 26.4 | 7.5 | 17.0 | 29 | 0 | " | est | id. |
| 21 | 734.0 | 26.0 | 8.3 | 17.1 | 33 | 0 | " | nord | assez-fort |
| 22 | 732.0 | 25.8 | 8.2 | 17.0 | 31 | 1 | " | est | faible |
| 23 | 731.0 | 27.2 | 8.5 | 17.8 | 40 | 1 | " | est | id. |
| 24 | 737.0 | 27.6 | 9.0 | 18.3 | 33 | 1 | " | est | id. |
| 25 | 731.0 | 26.7 | 11.8 | 19.3 | 43 | 1 | " | nord | id. |
| 26 | 734.0 | 25.2 | 10.0 | 17.5 | 43 | 2 | " | est | id. |
| 27 | 736.0 | 28.0 | 8.1 | 18.0 | 33 | 1 | " | sud-est | id. |
| 28 | 734.0 | 27.5 | 8.0 | 17.8 | 24 | 1 | " | sud-est | id. |
| 29 | 731.0 | 27.8 | 7.8 | 17.8 | 29 | 0 | " | sud-est | id. |
| 30 | 731.0 | 28.8 | 9.6 | 19.6 | 28 | 0 | " | sud-est | id. |
| **Totaux** | 21.951 | 862.4 | 384.2 | 623.0 | 1137 | | 10.0 | | |
| **Moyennes** | 731 | 28.8 | 12.8 | 20.8 | 38 | | | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'octobre 1906**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima | Minima | Moyenne | HYGROMÉTRE Humidité relative | ÉTAT du Ciel | Pluie ou Neige | VENTS Direction | Intensité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 734.0 | 26.4 | 12.0 | 19.2 | 35 | 2 | " | sud-est | faible |
| 2 | 731.0 | 29.0 | 8.6 | 18.8 | 33 | 2 | " | sud-est | id. |
| 3 | 731.0 | 29.5 | 15.8 | 22.7 | 33 | 3 | " | sud-ouest | id. |
| 4 | 730.0 | 33.1 | 12.5 | 22.8 | 32 | 2 | " | sud-est | id. |
| 5 | 731.0 | 25.5 | 14.0 | 19.7 | 45 | 3 | " | sud-est | id. |
| 6 | 733.0 | 29.0 | 14.0 | 21.5 | 34 | 1 | " | sud-est | id. |
| 7 | 731.0 | 31.0 | 9.8 | 20.4 | 20 | 0 | " | sud-est | id. |
| 8 | 731.0 | 26.5 | 12.2 | 19.3 | 40 | 1 | " | sud-est | id. |
| 9 | 726.0 | 30.2 | 12.4 | 21.3 | 25.1 | 1 | " | sud-est | id. |
| 10 | 723.0 | 25.9 | 12.0 | 19.0 | 30 | 4 | " | sud-est | assez-fort |
| 11 | 725.0 | 14.0 | 6.2 | 10.1 | 93 | 5 | 31.5 | sud-ouest | faible |
| 12 | 727.0 | 23.0 | 6.4 | 14.7 | 50 | 2 | " | sud-est | id. |
| 13 | 725.0 | 21.7 | 8.5 | 15.1 | 46 | 4 | " | sud | id. |
| 14 | 724.0 | 11.0 | 5.0 | 8.0 | 43 | 5 | 32.2 | ouest | assez-fort |
| 15 | 728.0 | 9.8 | 5.6 | 7.8 | 65 | 5 | " | sud-ouest | faible |
| 16 | 729.0 | 20.2 | 4.0 | 12.1 | 43 | 0 | " | sud-est | id. |
| 17 | 727.0 | 21.3 | 3.0 | 12.1 | 48 | 0 | " | sud-est | id. |
| 18 | 727.0 | 23.0 | 7.3 | 15.2 | 37 | 0 | " | sud-est | id. |
| 19 | 727.0 | 23.1 | 8.7 | 15.9 | 37 | 0 | " | sud-est | id. |
| 20 | 726.0 | 26.0 | 8.0 | 17.0 | 46 | 0 | " | sud-est | id. |
| 21 | 728.0 | 26.0 | 9.5 | 17.8 | 43 | 0 | " | sud-est | id. |
| 22 | 729.0 | 25.2 | 12.3 | 18.9 | 43 | 1 | " | sud-est | id. |
| 23 | 732.0 | 23.0 | 11.5 | 17.3 | 48 | 2 | " | sud-est | id. |
| 24 | 732.0 | 24.0 | 13.4 | 18.7 | 55 | 3 | " | sud-est | id. |
| 25 | 734.0 | 15.0 | 12.0 | 13.5 | 85 | 5 | 39.0 | sud-ouest | id. |
| 26 | 731.0 | 15.1 | 11.7 | 13.4 | 75 | 5 | " | sud | id. |
| 27 | 731.0 | 14.0 | 11.8 | 12.9 | 85 | 5 | 0.8 | sud-est | id. |
| 28 | 730.0 | 15.3 | 6.5 | 11.0 | 53 | 4 | " | sud | id. |
| 29 | 727.0 | 18.4 | 9.9 | 14.2 | 45 | 3 | " | sud-est | id. |
| 30 | 718.0 | 16.3 | 10.8 | 13.6 | 57 | 4 | 4.5 | sud-est | id. |
| 31 | 714.0 | 7.5 | 6.0 | 6.7 | 90 | 5 | " | sud-ouest | assez-fort |
| Totaux | 22.572 | 679.0 | 302.5 | 491.5 | 1510 | | 1525 | | |
| Moyennes | 728 | 21.9 | 10.0 | 16.0 | 49 | | | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de novembre 1906**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima | Minima | Moyenne | HYGROMÈTRE Humidité relative | ÉTAT du Ciel | Pluie ou Neige | VENTS Direction | Intensité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 719.0 | 11.3 | 5.8 | 8.6 | 62 | 5 | " | sud-ouest | faible |
| 2 | 718.0 | 15.4 | 8.0 | 11.7 | 58 | 4 | 4.5 | sud-est | id. |
| 3 | 717.0 | 12.7 | 3.0 | 7.8 | 65 | 5 | 1.5 | sud-est | id. |
| 4 | 716.0 | 16.9 | 3.3 | 10.1 | 62 | 4 | " | sud-est | id. |
| 5 | 724.0 | 14.8 | 9.5 | 12.3 | 85 | 5 | 2.7 | sud-est | id. |
| 6 | 717.0 | 18.8 | 8.8 | 13.8 | 50 | 4 | 2.8 | sud-est | id. |
| 7 | 715.0 | 11.5 | 9.5 | 10.5 | 83 | 5 | 4.8 | sud-est | id. |
| 8 | 720.0 | 16.0 | 5.1 | 10.5 | 45 | 0 | 1.5 | sud-est | id. |
| 9 | 719.0 | 15.0 | 6.5 | 10.2 | 43 | 4 | " | nord-ouest | id. |
| 10 | 725.0 | 13.1 | 5.3 | 9.2 | 60 | 5 | " | sud-est | id. |
| 11 | 732.0 | 14.9 | 3.7 | 9.3 | 53 | 2 | " | sud-est | id. |
| 12 | 734.0 | 13.5 | 5.8 | 9.6 | 80 | 4 | " | sud-est | id. |
| 13 | 734.0 | 15.9 | 2.7 | 10.3 | 47 | 3 | " | nord | id. |
| 14 | 735.0 | 12.9 | 5.2 | 9.1 | 51 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 15 | 736.0 | 12.2 | 5.9 | 9.0 | 50 | 4 | 2.7 | sud-est | id. |
| 16 | 734.0 | 12.1 | 6.1 | 9.1 | 92 | 5 | 1.9 | nord-ouest | id. |
| 17 | 731.0 | 15.0 | 8.3 | 11.7 | 66 | 3 | " | sud-est | id. |
| 18 | 721.0 | 14.0 | 5.0 | 9.5 | 63 | 3 | " | sud-est | id. |
| 19 | 722.0 | 9.0 | 5.1 | 7.1 | 56 | 5 | 2.1 | sud-ouest | fort |
| 20 | 728.0 | 9.8 | 3.9 | 6.8 | 74 | 4 | " | sud | faible |
| 21 | 734.0 | 15.1 | 2.6 | 8.8 | 65 | 3 | " | sud-est | id. |
| 22 | 738.0 | 19.0 | 3.0 | 11.0 | 57 | 0 | " | sud-est | id. |
| 23 | 739.0 | 18.8 | 5.5 | 12.2 | 50 | 0 | " | sud-est | id. |
| 24 | 740.0 | 19.7 | 4.5 | 12.0 | 48 | 0 | " | sud | id. |
| 25 | 742.0 | 20.0 | 5.4 | 12.7 | 45 | 0 | " | ouest | id. |
| 26 | 741.0 | 17.0 | 7.1 | 12.0 | 50 | 0 | " | nord | id. |
| 27 | 738.0 | 10.6 | 5.5 | 8.0 | 68 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 28 | 738.0 | 12.6 | 7.6 | 10.1 | 70 | 5 | " | sud-ouest | id. |
| 29 | 737.0 | 14.1 | 3.2 | 8.7 | 63 | 0 | " | sud-est | id. |
| 30 | 735.0 | 16.2 | 0.0 | 8.1 | 56 | 0 | " | sud-est | id. |
| **Totaux** | 21.879 | 437.9 | 160.9 | 299.8 | 1817 | | 24.5 | | |
| **Moyennes** | 730 | 14.6 | 5.4 | 10.0 | 60 | | | | |

Digitized by Google

**Saint-Gaudens** [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de décembre 1906**

| DATES | Baromètre réduit à 0 | TEMPÉRATURE A L'OMBRE | | | HYGROMÉTRE | ÉTAT du Ciel | Pluie ou Neige | VENTS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Maxima | Minima | Moyenne | Humidité relative | | | Direction | Intensité |
| 1 | 731.0 | 8.5 | 3.9 | 6.2 | 65 | 5 | 6.8 | sud-ouest | fort |
| 2 | 739.0 | 7.3 | 2.3 | 4.8 | 62 | 5 | " | sud-ouest | assez-fort |
| 3 | 740.0 | 11.8 | 5.0 | 8.4 | 59 | 5 | " | sud-ouest | faible |
| 4 | 741.0 | 13.0 | 9.6 | 11.3 | 88 | 5 | 4.5 | sud | id. |
| 5 | 732.0 | 13.8 | 6.0 | 9.9 | 65 | 5 | 4.2 | sud-ouest | id. |
| 6 | 717.0 | 7.3 | 3.8 | 5.6 | 82 | 5 | 21.0 | sud-ouest | id. |
| 7 | 728.0 | 4.0 | 0.0 | 2.0 | 92 | 5 | " | sud-est | id. |
| 8 | 730.0 | 3.5 | -1.8 | 0.9 | 77 | 4 | 6.2 | sud-est | id. |
| 9 | 727.0 | 6.2 | 1.4 | 3.8 | 94 | 5 | 10.0 | sud-ouest | assez-fort |
| 10 | 725.0 | 4.0 | 2.0 | 3.0 | 93 | 5 | 3.2 | sud-ouest | faible |
| 11 | 731.0 | 6.9 | 0.5 | 3.7 | 50 | 4 | " | sud | id. |
| 12 | 732.0 | 9.0 | 3.0 | 6.0 | 80 | 5 | 3.0 | sud-ouest | id. |
| 13 | 730.0 | 13.5 | 4.4 | 9.0 | 60 | 5 | " | sud-ouest | très-fort |
| 14 | 729.0 | 13.0 | 6.5 | 9.7 | 85 | 5 | 15.0 | sud-ouest | id. |
| 15 | 732.0 | 6.0 | 3.1 | 4.5 | 93 | 5 | 24.0 | sud | faible |
| 16 | 734.0 | 8.9 | 2.5 | 5.6 | 97 | 5 | 30.0 | sud-ouest | id. |
| 17 | 738.0 | 7.4 | 5.5 | 6.5 | 93 | 5 | 36.9 | nord-ouest | id. |
| 18 | 737.0 | 5.9 | 5.4 | 5.6 | 60 | 5 | " | sud-est | id. |
| 19 | 736.0 | 9.0 | 1.5 | 5.2 | 56 | 0 | " | sud | id. |
| 20 | 736.0 | 7.0 | -1.0 | 3.0 | 75 | 1 | " | est | id. |
| 21 | 733.0 | 5.0 | 2.3 | 3.6 | 78 | 5 | " | est | id. |
| 22 | 730.0 | 6.0 | 2.6 | 4.3 | 75 | 5 | " | est | id. |
| 23 | 729.0 | 4.9 | 2.0 | 3.5 | 84 | 5 | 1.7 | sud-est | id. |
| 24 | 735.0 | 10.0 | 3.7 | 6.8 | 55 | 0 | " | est | id. |
| 25 | 726.0 | 7.7 | 2.3 | 5.0 | 88 | 5 | " | nord-ouest | id. |
| 26 | 719.0 | 10.0 | 5.3 | 7.5 | 62 | 5 | 6.4 | sud-ouest | fort |
| 27 | 715.0 | 5.0 | 1.7 | 3.4 | 84 | 5 | 18.0 | est | faible |
| 28 | 715.0 | 6.0 | 0.5 | 3.2 | 55 | 5 | 0.8 | sud-ouest | id. |
| 29 | 723.0 | 3.0 | -4.7 | -0.7 | 44 | 5 | " | sud-ouest | assez-fort |
| 30 | 722.0 | 2.9 | -2.0 | 0.4 | 75 | 5 | 2.2 | sud-est | faible |
| 31 | 728.0 | 15.0 | 0.2 | 7.6 | 82 | 5 | 6.6 | sud-est | id |
| **Totaux** | 22.620 | 231.5 | 77.5 | 154.9 | 2277 | | 200.5 | | |
| **Moyennes** | 730 | 7.5 | 2.5 | 5.0 | 73 | | | | |

Digitized by Google

# RESUME

## DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES PENDANT L'ANNÉE 1906

---

### RÉSULTATS COMPARÉS DES ANNÉES 1903-1904-1905-1906

**Baromètre.** — La plus forte pression barométrique, en 1906, soit 742, a été constatée le 25 novembre, par un vent de O. La plus faible, 713, a été constatée le 27 mars par un vent de S.

Moyennes comparées des quatre dernières années :

1903 : 730 | 1904 : 729 | 1905 : 729 | 1906 : 729

**Thermomètre.** — La température la plus élevée, + 40°, a été observée le 2 août, par vent de S.; la plus basse, — 7°2, a été observée le 24 janvier, par vent de S. O.

Moyennes comparées des quatre dernières années :

1903 : 135 | 1904 : 14°2 | 1905 : 12°7 | 1906 : 13°8

JOURS DE GELÉE. — Le thermomètre est descendu au-dessous de zéro : 5 jours en janvier, 5 jours en février, 1 jour en mars, 4 jours en décembre. Total : 15 jours.

En 1902, le nombre de jours de gelée a été de 27.
En 1903, — — — — 23.
En 1904, — — — — 18.
En 1905, — — — — 35.

**Hygromètre.** — Cet instrument donne le degré d'humidité de l'air, de 0 à 100.

Le maximum d'humidité, 97, a été constaté, en 1906, le 16 décembre par vent de S. O.

Le minimum, 18, a été observé le 22 août, par vent de S. E.

La moyenne hygrométrique de 1906 a été de 55.

Celle de 1902 avait été de 57. — Celle de 1903 de 56. — Celle de 1904 de 57. Celle de 1905 de 59.

**État du ciel.** — Les 365 jours des années 1903, 1904 1905 et 1906, se décomposent ainsi qu'il suit :

| | Jours beaux | Nuageux | Couverts ou pluvieux |
|---|---|---|---|
| 1903 | 107 | 147 | 111 |
| 1904 | 108 | 132 | 125 |
| 1905 | 95 | 102 | 168 |
| 1906 | 130 | 110 | 120 |

Digitized by Google

**Pluie.** — Le Pluviomètre a reçu, pendant l'année 1906, une quantité d'eau correspondant à une hauteur de 871 mm. Le nombre de jours de pluie ou neige a été de 97.

Le mois le plus pluvieux a été le mois de décembre, pendant lequel il a plus 17 jours.

Le mois le moins pluvieux a été le mois de septembre, pendant lequel il n'a plus qu'un jour.

Totaux comparés des quatre dernières années :

| | 1903 | 1904 | 1905 | 1906 |
|---|---|---|---|---|
| Jours de pluie : | 111 | 110 | 115 | 97 |
| Hauteur de pluie : | 840,7 | 792,3 | 1036,8 | 871 |

**Vents.** — En 1906, le vent dominant a été le S. O., qui a soufflé 145 jours, puis le S. E. qui a soufflé 120 jours, le N. O., qui a soufflé 41 jours, l'Est, 13 jours ; l'Ouest, 19 jours, le Sud, 15 jours, le Nord, 7 jours seulement.

Maurice Picot.

---

Impr. Abadie, St-Gaudens.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÉRES DU 22e VOLUME

ANNÉE 1907

---

*Livraison du 1er trimestre*


I. — Maurice Gourdon : Au Pays du soleil de minuit et des glaces polaires (Spitzberg 1906) *(suite et fin)*..... 1

II. — Paul Adoue : Transaction entre Roger d'Espagne, baron de Montespan, et les Consuls de Montréal-de-Rivière (1534)..... 22

III. — L. Beffeyte : Une église de village sous le Concordat. 27

IV. — J. Lestrade : Un curieux groupe d'Évêques commingeois (notices et documents) *suite*..... 36

V. — Louis Vié : Un épisode de l'histoire du Fousseret : la Réformation de 1530..... 44

VI. — Joseph Dedieu : Une organisation municipale au XVIIe siècle : Statuts de la ville de Rieux élaborés en 1601..... 52

VII. — Alphonse Couget : Chronique. *Le château de Barbazan ; Sonnet de M. Montaugé. — Un gisement de Tribolites* découvert par M. Maurice Gourdon, près de Luchon..... 61

Informations.


*Livraison du 2me trimestre*


I. — Louis Vié : Le Fousseret à la fin du XVIIIe siècle..... 65

II. — J. Lestrade : Un curieux groupe d'Évêques commingeois (notices et documents) *suite*..... 76

III. — Maurice Gourdon : Les Tours à signaux ou Tours de guet dans le Haut-Comté de Comminges *(suite)*.... 96

IV. — Émile Espagnat : Hyacinthe Sermet (évêque constitutionnel du Sud) à Cazères..... 107

V. — J. Lestrade : Bibliographie : *Gilbert de Choiseul*, évêque de Tournai, par le Dr F. Desmons..... 114

VI. — Chronique : le Castel de Mauvezin (excursion fixée au 31 août 1907 ..... 119

Informations.


Digitized by Google

*Livraison du 3me trimestre*

I. — J. Lestrade : Un curieux groupe d'Évêques comminmingeois (notices et documents *(suite)* ..... 121
II. — Maurice Gourdon : Les Tours à signaux ou Tours de guet dans le Haut-Comté de Comminges (*suite*) ... 145
III. — Anthyme Saint-Paul : Précocités artistiques à Saint-Bertrand..... 158
IV. — Dr Soubde : Un Médecin du Comminges à la fin du XVIIIe siècle (François Pointis — 1741-1835)..... 162
V. — M. Desjardins : Le général Guillaume Pegot..... 169
VI. — J. Lestrade : Nécrologie..... 185
VII. — J. Daure : Chronique : Les Félibres à Mauvezin (un Mécène moderne)..... 187
Informations : Jeux Floraux de la « Scolo deras Pirenéos ».

*Livraison du 4me trimestre*

I. — J. Lestrade : Un curieux groupe d'Évêques comminmingeois (notices et documents (*suite*)..... 189
II. — M. Desjardins : Le général Guillaume Pégot *(suite)*... 209
III. — Maurice Gourdon : Les Tours à signaux ou Tours de guet dans le Haut-Comté de Comminges (*suite*)..... 225
IV. — Dr Chopinet : Le Testament du marquis de Montespan. 241
V. — J. Lestrade : Travaux effectués à l'église Saint-Jacques de Muret (1473-1612)..... 243
VI. — Chronique..... 250

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01194 7341

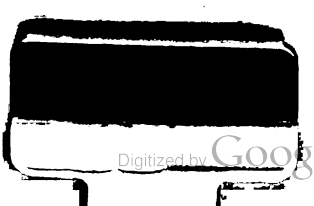

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01194 7341

Digitized by Google

Digitized by Google